



**Répertoire de sujets d'études pour l'élaboration d'un
plan stratégique pour le
Centre africain d'étude et de recherche sur les
migrations (CARIM), Bamako (Mali).**

RAPPORT FINAL

Composante 1 : Bibliographie annotée de la recherche sur les migrations en Afrique.

Composante 2 : Répertoire des établissements et centres de recherche sur la migration en Afrique.

Composante 3 : Répertoire des revues africaines sur la migration.

Composante 4 : Examen des besoins des états membres et des CER en matière de renforcement des capacités

**COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE
(CUA)**

**Département de la Santé, des Affaires humanitaires et du
Développement social (HHS)**

Juillet 2022

Addis Abeba, Éthiopie

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	VIII
LISTE DES TABLEAUX.....	IX
LISTE DES FIGURES.....	IX
LISTE DES ACRONYMES.....	XI
SYNTHESE	1
COMPOSANTE 1 : BIBLIOGRAPHIE ANNOTEE DE LA RECHERCHE SUR LES MIGRATIONS EN AFRIQUE	16
1.1. Introduction.....	16
1.2. Objectifs de la recherche.....	18
1.3. Bibliographie annotée.....	19
1.4. Approche méthodologique	19
1.4.1. Critères d'inclusion.....	20
1.4.2. Critères d'exclusion	20
1.4.3. Limites de la méthodologie.....	21
1.4.4. Caractéristiques générales des articles de la bibliographie annotée.....	21
1.4.6. Dates de publication	22
1.4.6. Méthodologie de recherche.....	23
1.4.7. Zone géographique	24
1.4.8. Nombre d'articles par thème	25
1.5. Présentation de la bibliographie	26
1.5.1. Gouvernance de la migration.....	26
1.5.2. Migration de la main-d'œuvre et éducation	38
1.5.2.1. Politiques, structures et législation nationales en matière de migration de main-d'œuvre.....	38
1.5.2.2. Fuite des cerveaux (et circulation des cerveaux)	40
1.5.2.3. Transferts de fonds.....	42
1.5.2.4. Autres	50
1.5.3. Engagement de la diaspora.....	51
1.5.4. Gouvernance des frontières.....	55
1.5.5. Migration irrégulière	57
1.5.5.1. Migrant smuggling.....	57

1.5.5.2. Human trafficking	59
1.5.5.3. Return, readmission and reintegration	61
1.5.5.4. Autres	62
1.5.6. Déplacement forcé	64
1.5.7. Migration interne	67
1.5.8. Migration et commerce	70
1.5.9. Migration et diplomatie	70
1.5.10. Autres	71
1.6. Conclusion, recommendations and future research directions.....	77
1.6.1. Conclusion	77
1.6.2. Orientations de recherche futures et recommandations	77
Références.....	82
COMPOSANTE 2 : UNE CARTOGRAPHIE DES INSTITUTIONS D'ETUDE ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN MATIERE DE MIGRATION EN AFRIQUE.....	94
2.1. Introduction.....	94
2.2. Liste des organisations internationales	94
2.2.1. Centre international de formation de l'OIT (ITCILO).....	94
2.2.2. Organisation internationale pour les migrations (OIM)	95
2.2.3. African Capacity Building Centre (ACBC)	96
2.2.4. IOM Special Liaison Office (SLO) (Addis Ababa).....	97
2.2.5. Centre d'analyse des données migratoires mondiales de l'OIM (GMDAC) / Global Data Institute (GDI)	97
2.2.6. Centres régionaux de données	97
2.2.7. Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA).....	98
2.2.8. L'Institut africain de développement économique et de planification des Nations Unies (IDEP)	98
2.2.9. Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD)	98
2.3. Liste des centres / instituts universitaires	98
2.3.1. Population Studies & Research Institute, Kenya Institute of Migration Studies	98
2.3.2. African Centre for Migration and Society (ACMS), Afrique du Sud	98
2.3.3. Groupe d'Études et de Recherche sur les Migrations (GERM), Sénégal	98
2.3.4. Centre for Migration Studies (CMS), Ghana	99

2.3.5.	Moi University, Kenya	99
2.3.6.	Network of Migration Research on Africa (NOMRA), Nigeria	99
2.3.7.	Centre for the Study of Governance Innovation (GovInn), Afrique du Sud	99
2.3.8.	Centre for the Study of Forced Migration (CSFM), Tanzanie	99
2.3.9.	Centre Universitaire d'Études des Migrations (CUEM), Maroc	100
2.3.10.	Université IBN ZOHR, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Maroc	100
2.3.11.	Association Marocaine d'Études et de Recherches sur les Migrations (AMERM), Maroc.....	100
2.3.12.	Université de Rabat Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Maroc.....	100
2.3.13.	Centre d'Études et de Recherches Démographiques (CERED), Maroc	100
2.3.14.	Center for Migration and Refugee Studies (CMRS), Égypte	100
2.3.15.	Migration and Mobilities Interdisciplinary Collective in Africa (MMICA), Afrique du Sud	101
2.3.16.	Centre for Migration Studies (CMS), Nigeria	101
2.3.17.	Centre of Excellence in Migration and Global Studies (CEM&GS), Nigeria.....	101
2.3.18.	Study and Research Group on Migration, Space and Society (GERMES), Niger	101
2.3.19.	École Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées (ESLSCA), Égypte.....	102
2.4.	Liste des centres indépendants et autres institutions	102
2.4.1.	African Regional Labour Administrations Centre (ARLAC), Zimbabwe	102
2.4.2.	L'Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement (AMLD), Sénégal	102
2.4.3.	Policy Center for the New South (PCNS), Maroc	102
2.4.4.	Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT), Cameroun	102
2.4.5.	Arab Centre for Labour Administration and Employment (ACLAE), Tunisie	103
2.4.6.	The Mixed Migration Centre (MMC)	103
2.4.7.	Centre de Tunis pour la Migration et l'Asile (CETUMA), Tunisie	103
2.4.8.	Samuel Hall, Kenya	103
2.4.9.	Scalabrini Institute for Human Mobility in Africa (SIHMA), Afrique du Sud	103
2.4.10.	South African Institute of International Affairs (SAIIA), Afrique du Sud	103
2.4.11.	SADC Regional Migrants Network (SADC-RMN)	104
2.4.12.	MOVIDA network (Mobilités, Voyages, Innovations et Dynamiques dans les Afriques Méditerranéenne et Subsaharienne).....	104
2.4.13.	Southern African Migration Programme (SAMP), Afrique du Sud.....	104
2.4.14.	Migration and Health Project Southern Africa (MAHP), Afrique du Sud	104
2.4.15.	African Migration and Development Policy Centre (AMADPOC), Kenya	104
2.4.16.	The Institute for Security Studies (ISS), Afrique du Sud	104
2.4.17.	The Continental Operational Centre (COC), Soudan	105

2.4.18.	African Migration Observatory, Maroc.....	105
2.4.19.	Dignity Kwanza – Community Solutions, Tanzanie	105
2.4.20.	African Union Institute for Statistics (STATAFRIC), Tunisie.....	106
2.4.21.	Research and Evidence Facility (REF)– Corne de l’Afrique.....	106
2.4.22.	Research and Evidence Facility (REF) – the Sahel and Lake Chad Region and North Africa	106
2.4.23.	Migration for Development and Equality (MIDEQ)	106
2.5.	Observations et discussion.....	112
2.6.	Conclusion et recommandations.....	114
COMPOSANTE 3 : CARTOGRAPHIE DES REVUES AFRICAINES SUR LA MIGRATION.....		116
3.1.	Introduction.....	116
3.2.	Liste des revues.....	117
3.2.1.	Africa Insight.....	117
3.2.2	African Health Sciences.....	117
3.2.3.	African Human Mobility Review (AHMR).....	117
3.2.4.	African Journal of AIDS Research (AJAR)	118
3.2.5.	African Journal of Economic Review (AJER).....	119
3.2.6.	African Journal of Reproductive Health	119
3.2.7.	African Research Review (AFRREV).....	119
3.2.8.	African Sociological Review / Revue Africaine de Sociologie.....	120
3.2.9.	Eastern Africa Social Science Research Review (EASSRR)	121
3.2.10.	Gender and Behaviour	121
3.2.11.	Ghana Journal of Development Studies (GJDS)	122
3.2.12.	Ghana Journal of Geography (GJG).....	122
3.2.13.	HTS Teologiese Studies / Theological Studies / AOSIS.....	123
3.2.14.	Law, Democracy and Development (LDD)	123
3.3	Observations et discussion.....	124
3.4.	Conclusion et recommandations.....	127
3.4.1.	Avantages du lancement d'une nouvelle revue sur la migration en Afrique	128
3.4.2.	Défis liés au lancement d'une Nouvelle revue en Afrique	128
3.4.3	Avantages d'un partenariat avec la revue sur les migrations existante en Afrique (AHMR)	129

Références.....	130
COMPOSANTE 4 : EXAMEN DES BESOINS DES ETATS MEMBRES ET DES CER EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	131
4.1. Introduction.....	131
4.2. Méthodologie de recherche	132
4.2.1. Recherche quantitative.....	132
4.2.2. Échantillonnage dirigé	132
4.2.3. Pays inclus dans l'échantillon	132
4.2.4. Statistiques descriptives	133
4.2.5. Recherche qualitative	133
4.3. Limites de l'étude.....	134
4.4. États membres	134
4.4.1. Présentation et analyse des données	134
4.4.1.1. Situation migratoire (problèmes et difficultés auxquels sont confrontés les États membres).....	134
4.4.2. Collecte et gestion des données migratoires.....	136
4.4.2.1. Données sur l'immigration et l'émigration	136
4.4.2.2. Données sur la migration de travail	136
4.4.2.3. Données sur les envois de fonds	136
4.4.2.4. Données sur les diasporas.....	137
4.4.2.5. Données sur les réfugiés et les demandeurs d'asile	137
4.4.2.6. Données sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays	137
4.4.2.7. Données sur les apatrides	137
4.4.2.8. Données sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants	137
4.4.2.9. Profils migratoires	138
4.4.2.10. Domaines nécessitant un renforcement des capacités en matière de collecte de données sur les migrations	138
4.4.2.11. Conclusion sur la collecte et la gestion des données migratoires.....	140
4.4.2.12. Recommandations en matière de collecte et de gestion des données sur les migrations	141
4.4.3. Mécanismes institutionnels nationaux de gestion des migrations.....	143
4.4.3.1. Besoins en matière de renforcement des capacités des mécanismes institutionnels de gestion des migrations	144
4.4.3.2. Conclusion : Mécanismes institutionnels nationaux de gestion des migrations.....	145

4.4.3.3. Recommandations concernant les mécanismes institutionnels nationaux de gestion des migrations	146
4.4.4. Cadre politique	148
4.4.4.1. Politiques migratoires nationales.....	148
4.4.4.2. Politiques nationales relatives à la migration de travail	150
4.4.4.3. Politiques relatives aux diasporas	152
4.4.4.4. Politiques / stratégies en matière de gouvernance des frontières	154
4.4.4.4. Besoins en matière de renforts des capacités dans le domaine des politiques migratoires	155
4.4.4.5. Conclusions : Cadre politique.....	156
4.4.4.7. Recommandations : Cadre politique.....	157
4.4.5. Renforcement des capacités dans d'autres domaines thématiques	158
4.5. Communautés économiques régionales (CER)	160
4.5.1. Situation migratoire (problèmes / défis auxquels sont confrontées les CER)	160
4.5.2. Collecte et gestion des données relatives à la migration	161
4.5.2.1. Renforcement des capacités en matière de collecte et de gestions des données relatives à la migration.....	162
4.5.2.2. Conclusion	163
4.5.2.3. Recommandation	163
4.5.3. Cadre politique.....	164
4.5.3.1. Politique migratoire régionale	164
4.5.3.2. Cadre de politique régionale en matière de migration de travail	165
4.5.3.3. Renforcement des capacités en matière d'élaboration de politiques migratoires	165
4.5.3.4. Conclusion	166
4.5.3.5. Recommandations	166
4.5.4. Mécanismes de coordination régionaux en faveur de la gestion des migrations	166
4.5.4.1. Renforcement des capacités des mécanismes de coordination régionaux	167
4.5.4.2. Conclusion	167
4.5.4.3. Recommandations	168
4.5.5. Renforcement des capacités dans d'autres domaines thématiques	168
4.5.5.1. Conclusion	169
4.6. Références	170
ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE	173
ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE	183

REMERCIEMENTS

Ce projet de recherche a exigé beaucoup de travail, de recherche et de dévouement. Une mise en œuvre réussie n'aurait pas été possible si nous n'avions pas eu le soutien de nombreuses personnes et organisations. C'est pourquoi nous tenons à leur exprimer à tous toute notre gratitude.

Tout d'abord, nous sommes reconnaissants envers la Commission de l'Union africaine (CUA) pour le soutien financier et logistique, et pour avoir fourni les conseils nécessaires concernant la mise en œuvre de ce projet de recherche. Nous tenons également à remercier les membres de l'équipe technique du Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM), du Centre de connaissances sur la migration et la démographie (CCMD), du Centre des migrations mixtes (CMM), de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour leurs précieuses suggestions et leur grand dévouement en fournissant des commentaires constructifs. Nous tenons à remercier tous les examinateurs qui ont consacré leur temps et leurs connaissances à ce projet.

Enfin, nous sommes très reconnaissants au Conseiller technique principal, Commission de l'Union africaine, pour son expertise et son soutien technique. M. Peter Mudungwe, qui a mis à disposition son temps, ses connaissances et son expérience pour accomplir avec succès la tâche difficile de l'équipe de recherche.

Coordinateur de projet

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Orientations de la recherche futures (programme / questions de recherche).....	78
Tableau 2: Liste des institutions de renforcement des capacités et de formation en Afrique.....	107
Tableau 3: Principaux domaines prioritaires des revues.....	126
Tableau 4: Principaux problèmes et difficultés auxquels font face les États membres dans le domaine de la migration.....	135
Tableau 5: Besoins en renforcement des capacités en matière de collecte de données sur la migration.....	139
Tableau 6: Besoins en matière de renforcement des capacités des mécanismes institutionnels de gestion des migrations.....	144
Tableau 7: Préférences des États membres en matière de renforcement des capacités dans le domaine des politiques migratoires.	156
Tableau 8: Situation de la CEDEAO (défis / difficultés) par ordre d'importance.....	160
Tableau 9: Situation migratoire de l'UMA (défis / problèmes) par ordre d'importance.....	160
Tableau 10: Données migratoires collectées par les CER (et fréquences)	162
Tableau 11: Renforcement des capacités en matière de collecte et de gestions des données relatives à la migration par les CER	162
Tableau 12: Cadre de politique migratoire régionale des CER	164
Tableau 13: Cadre de politique régionale des CER en matière de migration de travail.....	165
Tableau 14: Cadre de politique migratoire régionale des CER	166
Tableau 15: Renforcement des capacités dans d'autres domaines thématiques.....	168

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : nombre d'articles en accès libre.....	21
--	----

Figure 2 : nombre d'articles par an.....	23
Figure 3 : Méthodologie de recherche	23
Figure 4 : champ d'application de l'étude ou limites de l'étude	24
Figure 5 : Articles selon leur thématique.....	25
Figure 6 : Principaux domaines des institutions de renforcement des capacités et de formation par rapport aux piliers du MPFA	113
Figure 7 : Principaux domaines d'intérêt des revues par rapport aux piliers du MPFA	125
Figure 8 : États membres dotés d'une politique migratoire.....	149
Figure 9 : États membres dotés de mécanismes de suivi et d'évaluation accompagnés d'indicateurs d'impact et de progrès.....	150
Figure 10 : États membres dotés de politiques en matière de migration de travail	151
Figure 11 : États membres dotés de mécanismes de suivi et d'évaluation accompagnés d'indicateurs d'impact et de progrès.....	152
Figure 12 : États membres dotés d'une politique relative aux diasporas.....	153
Figure 13 : États membres dotés de mécanismes de suivi et d'évaluation accompagnés d'indicateurs d'impact et de progrès.....	153
Figure 14 : États membres dotés de politiques / stratégies en matière de gouvernance des frontières	154
Figure 15 : États membres dotés de mécanismes de suivi et d'évaluation accompagnés d'indicateurs d'impact et de progrès.....	155
Figure 16 : Renforcement des capacités dans d'autres domaines thématiques	159

LISTE DES ACRONYMES

Clause de non-responsabilité : si un acronyme n'a pas d'équivalent en français, il sera laissé en anglais.

AAMR	African Academy for Migration Research (Académie africaine pour la recherche sur la migration)
ACMS	African Centre for Migration and Society (Centre africain pour les migrations et la société)
ZLECA	Zone de libre-échange continentale africaine
BAD	Banque africaine de développement
AFRREV	African Research Review
AHMR	African Human Mobility Review
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
AJAR	African Journal of AIDS Research
AJOL	African Journal Online
AJRH	African Journal of Reproductive Health
AMADPOC	African Migration and Development Policy Centre (Centre africain pour la migration et les politiques de développement)
OAM	Observatoire africain des migrations
FTA	Frais de traitement des articles
ARUA	African Research Universities Alliance (Alliance des universités africaines de recherche)
CUA	Commission de l'Union africaine
CARIM	Centre africain d'étude et de recherche sur les migrations
CMRS	Center for Migration and Refugee Studies (Centre d'études sur les migrations et les réfugiés)
CMS	Center for migration Studies (Centre d'études sur les migrations)
CODESRIA	Council for the Development of Economic and Social Research in Africa (Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique)
CoRMSA	Consortium for Refugees and Migrants in South Africa (Consortium pour les réfugiés et les migrants en Afrique du Sud)
COC	Centre opérationnel continental
DHA	Department of Home Affairs, South Africa (Ministère de l'Intérieur, Afrique du Sud)
DHET	South African National Department of Higher Education and Training (Ministère national sud-africain de l'Enseignement supérieur et de la Formation)
DOI	Identifiant d'objet numérique
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
EASSRR	Eastern Africa Social Science Research Review
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
ELMPS	Egypt Labour Market Panel Survey (Enquête de panel sur le marché du travail en Égypte)

ERHS	Ethiopian Rural Household Survey (Enquête sur les ménages ruraux éthiopiens)
UE	Union Européenne
IDE	Investissement direct à l'étranger
GJDS	Ghana Journal of Development Studies
GJG	Ghana Journal of Geography
GLSS	Ghana Living Standards Survey (Enquête sur le niveau de vie au Ghana)
GMBD	Global Bilateral Migration Database of the World Bank (Base de données de la Banque Mondiale sur les migrations bilatérales au niveau mondial)
OG	Organisations gouvernementales
GovInn	Centre for the Study of Governance Innovation (Centre pour l'étude de l'innovation en gouvernance)
IDH	Indice de développement humain
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
IAAR	International Association of African Researchers and Reviewers (Association internationale des chercheurs et évaluateurs africains)
IBSS	International Bibliography of Social Science (Bibliographie internationale des sciences sociales)
IDEP	UN African Institute for Economic Development and Planning (Institut africain de développement économique et de planification)
IDP	Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays / déplacé interne
FMI	Fonds monétaire international
OIM	Organisation internationale pour les migrations
JLMP	Joint Labour Migration Programme (Programme conjoint sur la migration de main-d'œuvre)
CCPCJ	Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, Afrique du Sud
PACV	Plan d'action conjoint de La Valette sur les migrations
DDD	Droit, démocratie et développement
LSFM	Large-scale Forced Migration (Migration forcée à grande échelle)
MAFE	Migration entre l'Afrique et l'Europe
maHp	Migration and Health Project Southern Africa (Projet sur la migration et la santé en Afrique australe)
MIDA	Migrations pour le développement en Afrique
MMICA	Migration and Mobilities Interdisciplinary Collective in Africa (Collectif interdisciplinaire sur la migration et les mobilités en Afrique)
MPFA	Cadre de politique migratoire pour l'Afrique
NPDA	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ONG	Organisations non gouvernementales
NPM	Nouvelle politique migratoire du Maroc
APD	Aide publique au développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OSSREA	Organisation for Social Research in Eastern Africa (Organisation pour la recherche en sciences sociales en Afrique orientale)
CER	Communauté économique régionale
RMN	Regional Migrants Network (Réseau national des migrants)

CDA	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAIIA	South African Institute of International Affairs (Institut sud-africain des affaires internationales)
SAMP	Southern African Migration Programme (Programme de migration de l'Afrique australe)
SASAS	South African Social Attitudes Survey (Enquête sur les attitudes sociales en Afrique du Sud)
SIHMA	Scalabrini Institute for Human Mobility in Africa (Institut Scalabrini pour la mobilité humaine en Afrique)
ASS	Afrique subsaharienne
Loi TiP	Prevention and Combatting of Trafficking in Persons Act (Loi sur la prévention et la lutte contre la traite des personnes)
ONU	Organisation des Nations Unies
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
IDM	Indicateurs du développement mondial
IGM	Indice de gouvernance mondiale

Synthèse

En 2017, la Commission de l'Union africaine (CUA) a procédé à l'évaluation du Cadre de politiques migratoires pour l'Afrique (CPMA) de 2006. Cette évaluation visait à déterminer dans quelle mesure le cadre avait permis de fournir des orientations aux Communautés économiques régionales (CER) et aux États membres en ce qui concerne la gestion des migrations, les difficultés rencontrées en matière de mise en œuvre et les opportunités à saisir. L'évaluation prévoyait en outre une analyse du phénomène migratoire sur le continent tout en cherchant à déterminer la mesure dans laquelle les États membres et les CER avaient intégré la migration au sein de leurs programmes de développement nationaux ou régionaux. L'étude visait à apprécier la pertinence du CPMA au regard de la dynamique migratoire actuelle, à fournir des éléments permettant de contribuer à la révision du Cadre et à fournir une base sur laquelle un plan d'action continental sur la migration pourrait être formulé. Il en est ressorti que la CUA aurait dû procéder à l'estimation des moyens techniques dont disposent réellement les États membres et les CER pour gérer les flux migratoires.

De fait, la Commission a entrepris en 2018 un examen des besoins en matière de renforcement des capacités des États membres et des CER en vue de mettre au point un programme quinquennal à cet effet en matière de gouvernance des migrations. Il était en outre question de mettre sur pied un mécanisme d'assistance technique (en faveur de la gouvernance des migrations) afin de permettre aux États membres et aux CER de renforcer leurs régimes de gouvernance des migrations au moyen de formations et d'initiatives de renforcement des capacités dans quatre domaines clés, à savoir : 1) la réalisation d'analyses situationnelles et l'établissement de profils migratoires ; 2) la mise en place ou le renforcement de mécanismes institutionnels nationaux ou régionaux dédiés à la gestion des migrations ; 3) la formulation de politiques migratoires et leur intégration dans les plans de développement nationaux et régionaux ; 4) l'évaluation des politiques migratoires et le partage d'expériences en matière de gouvernance des migrations au moyen de visites d'échange.

Conformément à la décision prise en 2006 par le Conseil exécutif de l'Union africaine (UA) et à la recommandation formulée dans le rapport d'évaluation du CPMA concernant le manque de données fiables et actualisées en matière de migration, le Centre africain d'étude et de recherche sur la migration (ci-après, « le Centre ») a été officiellement mis sur pied à Bamako (Mali) le 19 mars 2021. Selon son statut, les attributions essentielles du Centre sont les suivantes : a) interpréter les données sur les migrations et établir des rapports périodiques sur les tendances et les schémas migratoires en Afrique et entre l'Afrique et d'autres régions ; b) mener des travaux de recherches empiriques et appliquées sur tous les aspects de la migration et de la mobilité tout en facilitant la formulation et la mise en œuvre de politiques migratoires susceptibles d'être concrètement mises en œuvre par les États membres et les CER ; c) rédiger des publications et des rapports périodiques sur la situation et la gouvernance de la migration en Afrique, et les diffuser ; d) élaborer des notes d'orientation sur la migration et la mobilité pour l'Union africaine ; e) promouvoir des politiques qui favorisent l'impact de la migration sur le développement et qui permettent de lutter contre ses effets néfastes sur le continent ; f) assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques migratoires sur le continent ; g) mettre au point une plate-forme dédiée au partage et à la diffusion d'informations sur la migration ; h) fournir à la CUA, aux organes de l'UA, aux États membres et aux CER une assistance technique, une formation et un renforcement des capacités sur la migration et la mobilité.

Malgré son cadre restreint, l'étude entend recenser les lacunes des recherches menées depuis l'an 2000 sur les migrations en Afrique, tout particulièrement dans des sous-domaines thématiques tels que ceux mis en avant par la CUA dans le Cadre de politiques migratoires pour l'Afrique. D'autre part, elle recense les organismes qui mènent des recherches et des activités de renforcement des capacités liées aux migrations en Afrique selon leurs domaines d'intervention et leurs publics cibles. Elle s'interroge par ailleurs sur l'éventuelle mise en place d'une publication consacrée aux migrations en Afrique. On y trouve enfin une analyse des lacunes en matière de renforcement des capacités des États membres et des CER dans le domaine de la gouvernance des migrations, sous forme de recommandations formulées à l'appui des fonctions et activités principales du Centre.

Les principales conclusions, suggestions et recommandations sont exposées brièvement ci-après.

PARTIE 1 : BIBLIOGRAPHIE ANNOTÉE DE LA RECHERCHE SUR LES MIGRATIONS EN AFRIQUE

L'étude a identifié des lacunes dans la documentation sur la migration en Afrique pour les recherches futures. Elle s'appuie principalement sur l'examen d'articles inclus dans la bibliographie annotée, y compris une synthèse des recommandations pour les recherches futures dans les articles respectifs. Ces derniers sont classés et présentés de manière thématique basés sur les principes fondamentaux du MPFA. À cet égard, les éléments suivants ont été identifiés :

➤ **Gouvernance de la migration**

Trois éléments sont essentiels pour nous aider à mieux comprendre la gouvernance de la migration en Afrique. Ce sont l'interaction des intérêts nationaux en réponse à la migration, les relations de pouvoir entre les États et les notions qui façonnent la politique internationale de la migration. À cet égard, il est *recommandé* d'explorer davantage la dynamique de la gouvernance des migrations en Afrique (c'est-à-dire la nature changeante de la gouvernance des migrations en Afrique, les facteurs responsables, ainsi que les conséquences des changements observés). Cela inclut la question de savoir comment les pays africains gèrent les pressions et les opportunités internes et externes induites liées à la migration internationale ; comment pouvons-nous mieux comprendre les décisions en matière de politique migratoire dans les pays d'accueil en développement, et comment la politique influence-t-elle les politiques d'immigration du gouvernement dans les pays de destination ?

➤ **Gouvernance de la migration de main-d'œuvre et de l'éducation :**

Il y a une lacune dans la recherche concernant certains aspects pertinents de ce sujet, y compris les possibilités et les obstacles au développement de politiques de migration de main-d'œuvre globales et transparentes sensibles au genre ainsi qu'à la reconnaissance mutuelle des qualifications. Auquel cas, l'enquête plus approfondie sur les réformes institutionnelles nécessaires pour libérer le potentiel des envois de fonds en Afrique est *recommandée*. D'autres questions critiques incluent une meilleure interrogation sur ce qui pousse à la fuite des cerveaux dans les pays africains.

Quel est le potentiel du gain de cerveaux et de la circulation des cerveaux pour le développement de l'Afrique ? Comment la technologie en tant que variable d'intervention influence-t-elle la manière dont le développement financier nuit aux envois de fonds ? Les questions relatives à la protection des droits des travailleurs migrants, aux cadres juridiques nationaux et à la ratification et la mise en œuvre d'outils juridiques continentaux et internationaux pour la protection des droits des travailleurs migrants sont également importantes à prendre en compte.

En outre, il est important d'étudier sérieusement les facteurs ou les processus qui entravent ou permettent l'harmonisation des programmes de formation et la définition des qualifications (professionnelles), ce qui faciliterait l'utilisation des compétences non seulement dans son État mais dans une zone régionale ou économique plus large.

➤ **Mobilisation des diasporas**

Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la compréhension des politiques et des stratégies qui peuvent favoriser ou favorisent la participation de la diaspora au développement de leurs pays d'origine, aussi bien que le rôle de la diaspora dans l'encouragement et le financement des mouvements à l'intérieur et à l'extérieur du continent. Un meilleur examen de l'efficacité des programmes de retour de la diaspora, y compris les questions de réintégration, et leurs implications politiques est *recommandé*. Cela devrait inclure davantage d'études (à la fois qualitatives et quantitatives) sur la façon dont les membres de la diaspora vivent les retours temporaires et permanents, le transfert des compétences, les envois de fonds et les investissements.

➤ **Gouvernance des frontières**

Bien que d'autres thèmes fassent allusion à des éléments relatifs aux frontières et à la gouvernance des frontières, un nombre limité d'études mettent l'accent sur la gouvernance des frontières. À cet égard, l'analyse du type de mécanismes pouvant encourager la coopération dans le développement de techniques et de stratégies pour une meilleure réglementation de la circulation des personnes et des biens à travers les frontières est *recommandée*. Les liens entre les pratiques frontalières, l'intégration régionale et la coopération régionale doivent être pris en considération. D'autres questions, notamment le lien entre la corruption ou la capacité de l'État et les inefficacités aux frontières, ainsi que la gouvernance des frontières intérieures d'appartenance, allant des droits de séjour à la naturalisation, sont également des domaines de recherche future.

➤ **Migration irrégulière**

Peu de recherches sur les défis de l'application de la loi de la migration irrégulière dans différentes parties de l'Afrique sont disponibles, ce qui implique que cela doit être abordé. À cet égard, il est *recommandé* d'entreprendre des recherches supplémentaires sur le rôle des dynamiques locales et des divers types d'acteurs (y compris les acteurs non étatiques) dans la migration irrégulière. Les questions de recrutement équitable et de travail forcé doivent également être prises en compte.

➤ **Déplacement forcé**

Des recherches limitées se sont concentrées sur ce sujet, bien qu'il s'agisse d'une préoccupation croissante en Afrique. À cet égard, il est *recommandé* d'entreprendre des recherches plus approfondies et empiriquement fondées sur les moteurs des déplacements forcés. De plus, ces facteurs susceptibles d'aider ou de freiner les personnes déplacées en termes de développement socio-économique nécessitent des recherches supplémentaires. Davantage de recherches basées sur les données probantes des impacts des accords de paix (ou leur absence), la prévention et la gestion des crises, la résolution des conflits et l'intégration et la réintégration sont également nécessaires. D'autres domaines de recherche supplémentaires comprennent l'intégration des réfugiés dans le marché du travail et la mobilité de la main-d'œuvre en tant que voie alternative ; l'impact du changement climatique ; et les emplois de migration / verts en tant que stratégie d'adaptation.

➤ **Migration interne**

Bien que les données abondent en termes de migration rurale-urbaine, nous connaissons peu de choses sur l'émigration urbaine et ses causes. À cet égard, il est *recommandé* de concentrer

davantage de recherches sur l'amélioration de la compréhension de la boucle de rétroaction entre les zones urbaines et rurales, et des interdépendances rurales-urbaines, qui va au-delà de la conceptualisation myope des seuls migrants urbains fournissant une assistance aux « restants » ruraux.

➤ **Migration et commerce**

Malgré l'importance du commerce pour le développement des nations africaines, il est surprenant de constater qu'il existe un manque d'informations et de recherches pertinentes sur la question de la migration et du commerce, y compris sur les clauses de travail dans les accords de libre-échange. Cette lacune *doit être comblée d'urgence*.

➤ **Diplomatie migratoire**

Il est certain que les questions migratoires s'entrecroisent avec la diplomatie internationale. Cependant, peu d'études se concentrent sur ce sujet et là où elles le font, les contextes sont des pays d'Afrique du Nord. À cet égard, plus d'études sur la diplomatie migratoire, en particulier dans d'autres contextes nationaux et régionaux en Afrique sont *recommandées*. L'évaluation des accords de travail bilatéraux est également importante.

➤ **Autres**

D'autres domaines ou questions de recherche futurs qui ne s'adaptant pas parfaitement et directement aux autres thèmes sont de manière plus large les déterminants et les catégorisations de l'impact de la migration sur le développement, ainsi que le lien entre la migration et d'autres phénomènes mondiaux. À cet égard, l'examen du lien entre la migration et la sécurité alimentaire, le lien entre la migration et l'environnement (y compris l'impact de la migration rurale-urbaine sur les ressources environnementales), les interdépendances entre les mouvements migratoires et les systèmes de protection sociale ou d'autres systèmes de sécurité sociale, et l'association entre la migration et la pauvreté et l'inégalité, entre autres, est *recommandé*. De plus, la dimension de la migration selon le genre, en particulier la féminisation de la migration, les mouvements d'enfants et de jeunes, et les questions de recrutement équitable et éthique pour la promotion de conditions de travail décentes méritent une plus grande attention.

PARTIE 2 :

UNE CARTOGRAPHIE DES INSTITUTIONS D'ÉTUDE ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE MIGRATION EN AFRIQUE

Ce rapport fournit une liste non exhaustive des centres et des institutions travaillant sur la migration en Afrique. De manière globale, ces centres et instituts abordent différents aspects de la recherche sur la migration. Les principaux programmes et installations comprennent la recherche, l'enseignement, les conférences, le renforcement des capacités, les centres de ressources, etc. Sur la base de ces résultats, les *suggestions et recommandations* décrites ci-dessous sont proposées en termes de conception d'un plan stratégique pour le Centre.

➤ **Partenariat et meilleure coordination**

Il y a un manque de coordination et de connexion entre la Commission de l'UA, les organes de l'UA, les États membres et les CER, les chercheurs, les organisations, les instituts, les universitaires et les organisations de la société civile. Cette lacune réduit les possibilités de collaboration, de partage de données entre pairs et de disponibilité des données, ce qui réduit à son tour les informations disponibles pour comprendre les tendances et les problèmes de la migration, et pour éclairer l'élaboration des politiques et la programmation. Par conséquent, cette étude recommande que le Centre facilite la création d'un réseau continental / d'un organe de coordination qui rassemblerait toutes les parties prenantes concernées pour discuter de questions d'intérêt mutuel. Cela permettrait d'accroître le sentiment d'appartenance des parties prenantes à l'agenda de la migration africaine et aux initiatives d'étude et de renforcement des capacités, et de renforcer les relations entre le Centre et les autres institutions.

Elle propose également que le Centre établisse des chapitres régionaux du réseau continental / de l'organe de coordination en accord avec les cinq régions de l'UA, à savoir les régions du Nord, de l'Ouest, de l'Est, du Centre et du Sud. Idéalement, ces chapitres régionaux pourraient être basés sur le REC, en étant hébergés ou liés aux secrétariats des CER de l'UA afin qu'ils aient un « foyer ». Les chapitres régionaux délibéreraient sur les questions pertinentes pour leurs régions afin d'en discuter au niveau continental. Le réseau continental / réseau régional / organe de coordination proposé pourrait également inclure les questions liées aux données sur la migration et à la lutte contre la migration irrégulière, domaines dirigés respectivement par l'Observatoire africain des migrations et le Centre opérationnel continental au Soudan. Cela permettrait d'assurer une synergie dans la mise en œuvre de l'agenda migratoire continental.

➤ **Analyse stratégique**

Bien que l'on ne puisse attendre du Centre qu'il réponde à toutes les demandes de soutien émanant de la Commission de l'UA, des organes / agences de l'UA, des États membres et des CER, ces demandes peuvent être satisfaites par le biais de partenariats stratégiques entre le Centre et d'autres institutions pertinentes sur le continent. Par exemple, le Centre pourrait sous-traiter certaines de ses activités à des institutions africaines compétentes, que ce soit dans le domaine de la recherche ou de la formation / du renforcement des capacités. Lors de la mise en œuvre de telles initiatives de nature continentale, une collaboration entre les institutions concernées serait également possible. Par conséquent, il est **recommandé** que :

- La stratégie du Centre pour les cinq années à venir définisse clairement les résultats et les indicateurs clés des activités et des produits afin d'enrichir la base de connaissances sur la migration en Afrique et de renforcer les capacités requises des parties prenantes à tous les niveaux.
- Le Centre compile et maintient une base de données de toutes les institutions pertinentes sur le continent. Cette base de données, qui serait mise à jour régulièrement, contiendrait les compétences de chaque institution et les coordonnées d'un point focal. Une telle base de données faciliterait également l'établissement et la mise en œuvre d'un réseau continental / un organe de coordination des institutions qui réalisent des études et facilitent les formations / le renforcement des capacités en Afrique.

- Le Centre crée un centre de documentation (centre de données) pour collecter et mettre à disposition des études sur les migrations et des informations spécifiques aux projets.
- Le Centre initie des séminaires et des ateliers sur la promotion de la recherche en matière de migration pour les groupes concernés (Commission de l'UA, organes de l'UA, États membres et CER, chercheurs, organisations, instituts, universitaires, organisations de la société civile, etc.)

➤ Centres d'excellence (CoE) en études sur la migration en Afrique

Les centres d'excellence (CoE) en études migratoires en Afrique sont des centres d'études physiques ou virtuels qui se concentrent sur l'excellence, les capacités et les ressources existantes en matière d'études, afin de permettre aux chercheurs de collaborer entre les disciplines et les institutions sur des projets à long terme pertinents au niveau local et compétitifs au niveau international en vue de poursuivre la recherche d'excellence et le renforcement des capacités. Les cinq principaux domaines de performance des CoE sont les suivants : étude / production de connaissances, éducation et formation, courtage d'informations, mise en réseau et prestation de services. Actuellement, trois CoE à vocation continentale ont été établis au Mali, au Maroc et au Soudan, c'est-à-dire respectivement en Afrique de l'Ouest, du Nord et de l'Est.

Il est **recommandé** que le Centre au Mali explore la possibilité d'un partenariat avec l'Université du Cap-Occidental (UWC) en Afrique du Sud, et de travailler ensemble dans son nouveau programme de maîtrise interdisciplinaire en études sur la migration, renforçant ainsi la capacité des États membres de l'UA et des CER dans le domaine de la migration. UWC reconnaît le potentiel de forger un partenariat de collaboration et des synergies avec l'UA dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités en matière de migration. En outre, de plus amples collaborations avec l'Alliance des universités de recherche africaines (ARUA) et avec le Centre d'excellence pour la migration et la mobilité et le Centre d'excellence en migration et études mondiales (CEM&GS) au Nigeria pourraient identifier les principaux domaines de collaboration et promouvoir les priorités en matière de recherche et de formation / renforcement des capacités sur la migration sur le continent. Les centres d'excellence ARUA et CEM&GS peuvent servir de centres de réseau pour le renforcement des capacités dans les différentes régions africaines et offrir aux praticiens et autres parties prenantes la possibilité de bénéficier de formations ciblées et pratiques sur des thèmes liés à la migration.

PARTIE 3 :

CARTOGRAPHIE DES REVUES AFRICAINES SUR LA MIGRATION

Ce rapport constate qu'il y a une pénurie de revues qui publient des études sur la migration en Afrique. Compte tenu de l'importance de la mobilité humaine en Afrique et dans le monde, les conversations sur la migration devraient également occuper le devant de la scène dans les revues qui se concentrent uniquement sur la migration. C'est une lacune qui reste à combler. En outre, il semble y avoir moins d'importance accordée à la gouvernance des migrations et à l'engagement de la diaspora dans de nombreuses revues. C'est un domaine qui mérite d'être développé. Sur la base de ces résultats, cette étude **recommande** ce qui suit :

➤ **Prioriser les problèmes liés à la gouvernance des migrations**

Le Centre peut servir à coordonner, consolider et diffuser des données scientifiques fiables sur la gouvernance des migrations en Afrique par le biais de revues et de publications scientifiques.

➤ **Envisager de développer un nouveau journal sur la migration en Afrique**

Envisager de s'associer à des revues africaines existantes offre une perspective uniquement africaine sur un partenariat de recherche critique. Des revues telles que *Africa Insight*, *African Health Sciences*, *African Human Mobility Review (AHMR)*, *African Journal of AIDS Research (AJAR)*, *African Journal of Economic Review (AJER)*, *African Journal of Reproductive Health (AJRH)*, *African Research Review (AFRREV)*, *African Sociological Review / Revue Africaine de Sociologie, etc.*, ont un impact significatif sur la compréhension plus large des questions qu'elles examinent et sur le continent dans lequel elles sont situées. En prenant en compte les avantages et les défis d'un partenariat avec des revues existantes en Afrique, l'équipe d'étude recommande fortement de s'associer à l'*African Human Mobility Review (AHMR)*. La section suivante résume les avantages et les défis liés au lancement d'une nouvelle revue sur la migration en Afrique et au partenariat avec l'*African Human Mobility Review (AHMR)* :

➤ **Avantages d'un partenariat avec la revue sur la migration existante en Afrique (AHMR)**

- **Gouvernance** : Les membres du conseil d'administration de l'*AHMR* sont des universitaires et des praticiens très réputés travaillant dans le monde entier dans le domaine de la migration.
- **Open Journal Systems (OJS)** : L'*AHMR* fait partie de l'OJS et offre l'utilisation d'outils de lecture en ligne, conçus pour à la fois aider les experts et permettre aux lecteurs de rechercher rapidement des informations connexes. L'*AHMR* est une publication en ligne, ce qui fait que ses coûts de production et de distribution sont considérablement réduits.
- **Disponibilité** : L'*AHMR* est librement accessible à un réseau mondial de chercheurs, qui permet d'avoir un impact significatif dans la discipline et une augmentation de citations par d'autres.
- **Accréditation** : L'*AHMR* est une revue universitaire interdisciplinaire à accès libre, évaluée par les pairs et accréditée par le ministère sud-africain de l'enseignement supérieur et de la formation (DHET).
- **Diffusion** : L'*AHMR* est un outil bien établi pour diffuser l'étude qui favorise la compréhension de la mobilité humaine en Afrique et joue un rôle crucial dans l'identification des meilleures pratiques et la mise en œuvre des politiques de migration en Afrique.

➤ **Défis liés au lancement d'une Nouvelle revue sur la migration en Afrique**

- Coûts élevés en termes de temps, de ressources financières et un défi écrasant pour atteindre le succès. En général, le développement d'un modèle financier durable nécessite un engagement de long terme.
- Une difficulté pour trouver et nommer des membres efficaces du comité de rédaction et les bons chercheurs /experts pour participer à une longue tradition de travail bénévole. En outre,

cela est extrêmement exigeant de trouver un rédacteur en chef expérimenté et engagé, et un gestionnaire pour diriger le projet.

- L'originalité de l'étude est cruciale dans les communautés de chercheurs et d'universitaires. Elle est considérée comme un facteur de décision essentiel pour les travaux universitaires. La plupart des chercheurs préfèrent envoyer leurs manuscrits à des revues ayant un facteur d'impact élevé et une réputation irréprochable. Il est difficile d'attirer des articles originaux.
- L'inclusion dans un service international (Indexation) nécessite une réputation avérée et de bons résultats sur la scène mondiale. En outre, le journal en ligne nécessite d'avoir des connaissances ou une expérience (logiciel, bande passante et un certain niveau d'expertise technique).

➤ **Avantages du lancement d'une nouvelle revue sur la migration en Afrique**

- Cela aide à combler le « fossé des connaissances » entre les voix puissantes et bien financées du Nord et les idées, innovations et découvertes souvent négligées du Sud.
- Elle apporte une reconnaissance scientifique à la Commission de l'Union africaine, et principalement au Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social.
- Elle enrichit la facilitation de l'étude / des connaissances indigènes et rend la recherche continentale plus visible à travers l'Afrique.
- Elle soutient les objectifs de la Commission de l'Union africaine, et du ministère de la Santé, des Affaires humanitaires et du Développement social.
- Elle facilite l'intégration dans un réseau plus large de chercheurs ayant des intérêts similaires.

PARTIE 4 :

EXAMEN DES BESOINS DES ÉTATS MEMBRES ET DES CER EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Alors que le Centre se prépare à formuler son plan stratégique sur 5 ans, il est nécessaire de mettre à jour l'« Évaluation 2018 des besoins en renforcement des capacités des États membres de l'Union africaine et des communautés économiques régionales pour gérer la migration » et de fournir des indications sur les domaines d'intervention. Par conséquent, cette étude identifie les besoins des États membres et des CER en matière de renforcement des capacités / de formation dans le domaine de la gouvernance des migrations et fournit des recommandations essentielles à l'appui des fonctions et des activités du Centre.

RECOMMANDATIONS : COLLECTE ET GESTION DES DONNÉES RELATIVES À LA MIGRATION

➤ **Pour les États membres**

La collecte et la gestion des données sur les migrations constituent un élément transversal essentiel en matière de gestion des migrations, allant de la formulation et de la mise en œuvre de politiques, du suivi et de l'évaluation des phénomènes migratoires à la collaboration avec les principales parties prenantes (Dinbabo and Badewa 2020). Il importe de fait de disposer de données fiables, précises et actualisées afin de garantir une gestion efficace des migrations et de faciliter les progrès à cet égard. Sur la base des conclusions ci-dessus, les **recommandations** suivantes sont formulées en vue d'améliorer les applications du plan stratégique du Centre :

- ***Harmonisation stratégique des données migratoires***

Cette démarche consiste en l'élaboration d'une liste des initiatives requises pour atteindre les buts et objectifs stratégiques du Centre. L'harmonisation stratégique de la collecte et de la gestion des données sur les migrations repose sur la participation des parties prenantes ainsi que sur un consensus à l'égard des objectifs et des résultats attendus ; l'évaluation des systèmes actuels de collecte de données et le recensement des lacunes et des perspectives ; la détermination commune des variables migratoires ou des indicateurs minimaux à inclure dans le système d'information sur les données migratoires. Il est donc **recommandé** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue de garantir l'harmonisation stratégique des données sur les migrations.

- ***Harmonisation des bases de données sur les migrations et des bases de données chronologiques :***

Les bases de données chronologiques servent principalement à déterminer la nature d'un phénomène traduit par une série d'observations et d'anticiper l'évolution des données migratoires en Afrique. Ces données, en général issues de mesures successives réalisées sur une période donnée, émanant d'une même source et portant sur un même élément (un individu, un village, une ville, une région, un pays...), permettent de suivre les évolutions au fil du temps. Elles sont utilisées pour examiner les tendances des situations / schémas migratoires afin d'établir des prévisions. Par ailleurs, la gestion des données et l'architecture des informations au moyen d'une banque de données régionale ou d'un référentiel d'informations sur les flux migratoires et les activités liées aux migrations en Afrique sont des éléments clés. Cet outil permettra d'harmoniser les données sur les migrations sur l'ensemble du continent et de mieux les comparer. Il convient par ailleurs que la CUA s'emploie à garantir l'harmonisation de la terminologie et des définitions applicables aux variables migratoires, tout en prévoyant de mettre au point des méthodes et des modèles de collecte de données normalisés à l'intention des États membres. Il est donc **recommandé** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue d'assurer une collecte et une analyse efficaces et compétentes des données de séries chronologiques régulièrement.

- ***Bases de données sur les migrations propres aux États membres / aux CER***

Ce sont un ensemble d'informations structurées, généralement stockées sur support électronique au moyen d'un système informatique. Les données contenues dans les types de bases de données les plus couramment utilisés aujourd'hui sont généralement organisées sous forme de lignes et de colonnes, dans des tableaux, afin de faciliter les opérations de traitement et de consultation. L'accès, la gestion, la modification, l'actualisation, l'organisation et le suivi des données sont ainsi facilités. La mise en place d'une base de données / d'un pôle de documentation centralisé

permettra de mieux référencer les informations et de les rendre plus accessibles aux différents utilisateurs. Les États membres sont par ailleurs invités à procéder à la collecte de données sur les migrations au moyen d'enquêtes et de recensements réguliers, sachant que cela permet de réduire les coûts et de garantir l'actualisation des données. Il est donc **recommandé** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue de garantir la mise en place d'un centre de documentation / d'une base de données propre à chaque État membre / CER.

- ***Un Groupe de travail technique***

Il s'agit d'un groupe d'experts sur un sujet donné, travaillant ensemble sur des objectifs spécifiques. La mise sur pied d'un tel groupe est indispensable et utile pour partager des connaissances sur certains aspects techniques. Un groupe de travail technique opérant à l'échelle continentale permettrait d'inciter les parties prenantes à faire le point sur les avancements en matière de données sur les migrations, tout en recensant les lacunes dans ce domaine. Il est donc **recommandé** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue d'assurer la mise sur pied d'un comité directeur / groupe de travail technique sur les données migratoires à l'échelle du continent, constitué d'acteurs intéressés des États membres et des CER, ainsi que de représentants d'organisations internationales.

- ***Élaboration de politiques fondées sur des données probantes***

Cette démarche consiste à se fonder sur l'analyse des données et des conclusions des recherches en vue d'adopter de nouvelles mesures ou de renforcer l'efficacité de programmes déjà mis en œuvre, tout en appuyant la collecte et l'analyse de données et en élaborant des mesures encourageant le recours à des données probantes. Les États membres, les CER et le continent tout entier seraient ainsi en mesure d'instaurer un mode de gestion des migrations efficace. Il est donc **recommandé** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue de garantir l'exploitation d'un système de données actualisées sur les migrations, de façon à permettre l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, devant être complétées par des études visant à déterminer les facteurs, les tendances et les schémas migratoires, ainsi que les effets et la portée des flux migratoires dans la région.

- ***Publication et diffusion des informations***

La diffusion et la communication des conclusions des études doivent être considérées comme partie intégrante des attributions du Centre. La publication et la diffusion des informations se rapportant à la collecte et à la gestion des données migratoires permettent d'assurer une meilleure visibilité des conclusions des recherches, de renforcer la mobilisation du grand public à cet égard et de promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes en Afrique. En ce sens, le recours aux moyens de communication en ligne (sites Web, Twitter, podcasts and Slideshare, etc...), la production de vidéos d'information, les partenariats de recherche avec des États membres et des CER, le milieu universitaire et des organisations de la société civile, sont susceptibles de toucher un large public ainsi que les instances de prise de décisions, tout en sensibilisant l'opinion publique à l'importance des politiques migratoires en Afrique. Il est donc **recommandé** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts

en vue d'assurer la publication et la diffusion des informations se rapportant à la collecte et à la gestion des informations relatives à la migration.

➤ **Pour les Communautés économiques régionales (CER)**

- Il est nécessaire de mettre en place des interventions multilatérales sur la collecte et la gestion des données à des fins de planification et pour établir des statistiques régionales et des profils migratoires. Ce type d'initiatives serait déterminant pour assurer une gouvernance efficace des migrations et apporter des solutions globales aux défis régionaux en matière de migration (migration de travail, migration irrégulière, déplacements forcés, déplacements de personnes à l'intérieur de leur propre pays, etc.). Il est donc nécessaire d'harmoniser un mécanisme de collecte de données annuelles dans les États membres, pour intégrer des données relatives à la gestion des frontières, aux recensements et aux marchés du travail.
- Afin de mettre en place des stratégies et des solutions efficaces, la collecte de données et la coopération entre CER et gouvernements nationaux doivent avant tout être axées sur la publication et la diffusion périodiques de données migratoires, la réalisation d'enquêtes et l'évaluation des difficultés rencontrées dans le domaine de la migration à l'échelle régionale.
- Il convient de rationaliser le développement de profils migratoires régionaux et la coordination des données entre les CER et les États membres afin de favoriser la production de statistiques régionales ainsi que les recherches et les interventions. En outre, les acteurs régionaux doivent s'employer à recueillir des données auprès de différentes institutions à l'échelle nationale, tout en contrôlant la qualité et en améliorant l'accès aux ensembles de données existants.

RECOMMANDATIONS : MÉCANISMES INSTITUTIONNELS NATIONAUX DE GESTION DES MIGRATIONS

➤ **Pour les États membres**

Compte tenu des conclusions précédentes concernant les mécanismes institutionnels nationaux pour la gestion des migrations, les recommandations suivantes sont formulées pour éclairer le plan stratégique du Centre :

- ***Renforcement des capacités sur la prise en compte des questions migratoires***
Le CPMA et son Plan d'action (2018-2030) encouragent la prise en compte des questions migratoires dans le processus d'élaboration des politiques et de planification du développement. Cela aura un impact sur les actions prévues et les questions de migration seront inscrites à l'ordre du jour national / régional et prises en compte de manière cohérente et systématique à tous les stades de la planification du développement, à savoir la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Il est donc ***recommandé*** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue de garantir le renforcement effectif des capacités en faveur de l'intégration des migrations dans les stratégies nationales et sectorielles de développement, et ce pour l'ensemble des États membres et des CER.

- ***Assistance technique dans la mise en place des mécanismes nationaux de coordination sur la migration***

L'assistance technique renforce l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires des États membres et des CER, tout en renforçant les compétences des institutions et des individus. Le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (CPMA) et son Plan d'action (2018–2030) ont par ailleurs permis aux États membres et aux CER de mettre en place des institutions gouvernementales dédiées à la gouvernance des migrations. En ce sens, l'assistance technique constitue l'une des activités essentielles dans le cadre du Plan d'action. L'objectif de l'assistance technique consiste à renforcer, par le biais d'un partenariat actif, la capacité des gouvernements et des autres acteurs concernés à relever les défis qu'ils rencontrent en matière de migration d'une manière globale, coopérative et à terme autonome. Il est donc ***recommandé*** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue de garantir aux États membres et aux CER une assistance technique permettant de répondre aux préoccupations principales en matière de gouvernance des migrations, telles que l'élaboration et l'application des politiques, la mise en place de cadres juridiques et la mise sur pied de dispositifs opérationnels.

- ***Participation des diverses institutions / parties prenantes***

Partager une conception et une mobilisation communes dans le cadre du processus de gouvernance des migrations en Afrique représente une priorité pour le Centre. En ce sens, le renforcement de la coordination entre les diverses institutions et parties prenantes, et notamment la formation des responsables des mécanismes de coordination nationaux, est crucial. Il est donc ***recommandé*** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en faveur du renforcement des capacités des États membres et des CER en intensifiant les activités de coopération technique nationales, bilatérales et multilatérales, de façon à mettre en place une coopération concrète en faveur de la gouvernance des migrations en Afrique.

- ***Formations en faveur du renforcement des capacités***

Trois niveaux différents sont concernés en la matière : a) les individus ; b) les organisations ; c) le système du développement institutionnel dans son ensemble. Le renforcement des capacités est indispensable au développement de compétences et de connaissances pratiques dans le domaine des migrations. La façon dont les parties prenantes (les États membres et les CER) s'associent et coopèrent dans la collecte et de la gestion des données sur les migrations doit être révisée. Le plus souvent, les activités de renforcement des capacités liées aux migrations visent à obtenir des informations et des connaissances et à modifier les conceptions, les valeurs et les compétences. Des activités de formation et de sensibilisation au Pacte mondial sur les migrations et au Programme 2030 s'avèrent aussi cruciales. Il est donc ***recommandé*** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue de garantir la mise en place de formations en faveur du renforcement des capacités en Afrique.

- ***Visites de partage d'expérience et échanges***

Ce type d'activités présente de très nombreux avantages et crée une compréhension commune, des relations et une expérience partagée dans la collecte et la gestion des données sur la migration. Les visites de ce type sur le continent permettent aux chercheurs, aux spécialistes du domaine et aux universitaires de se pencher sur un aspect précis, d'acquérir de nombreuses connaissances, de partager des idées et d'évaluer l'intérêt que revêtent les approches novatrices. L'opportunité de constater ce qui se passe sur le terrain, de rencontrer les personnes concernées et de comprendre les difficultés auxquelles elles sont confrontées tout en constatant les progrès réalisés invite à poursuivre les efforts et à lancer de nouvelles initiatives. Les visites d'échange doivent bénéficier à tous les participants grâce à un échange ouvert d'idées, de connaissances et de bonnes pratiques. Il est donc **recommandé** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue d'assurer l'organisation de visites de partage d'expérience et d'échanges entre les instituts de recherche et de formation et des centres d'excellence du continent.

- **Ateliers / séminaires**

L'organisation régulière d'ateliers ou de séminaires vise, premièrement, à sensibiliser les parties prenantes à l'importance de répondre aux besoins de collecte et d'analyse des données sur les migrations tout en leur fournissant les outils techniques pour mieux appréhender le Cadre de politiques migratoires de l'UA (MPFA et plan d'action (2018–2030) ainsi que les objectifs de développement durable de l'ONU (ODD); et deuxièmement, améliorer leurs compétences dans l'élaboration d'applications de données migratoires. L'organisation régulière d'ateliers et de séminaires consacrés aux données sur les migrations permettra de sensibiliser les participants à l'importance que revêt la prise en compte des principales difficultés auxquelles sont confrontés les États membres en matière de migration. Il est donc **recommandé** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue de garantir l'organisation d'ateliers et de séminaires consacrés à la collecte et à la gestion des données migratoires en Afrique.

➤ **Pour les Communautés économiques régionales (CER)**

- L'harmonisation des principes qui doivent régir les migrations, des pratiques exemplaires et des stratégies de gestion des frontières dans l'ensemble des régions serait à même de résoudre la plupart des difficultés liées à ce domaine thématique.
- Il convient donc d'intensifier les efforts de collaboration et de coordination entre les CER et entre les ministères, les organismes et les services nationaux chargés de la gestion des migrations.
- Les CER doivent faire preuve de leadership en renforçant les instances régionales de coordination des migrations et en gérant les situations particulières des migrations ou les problèmes et défis qui prévalent dans les régions, et ce : en évaluant les besoins en transfert de connaissances et en capacités techniques, en mettant en place un mécanisme institutionnel régional durable pour les migrations et en facilitant le partage des informations et des données.

RECOMMANDATIONS : CADRE POLITIQUE

➤ Pour les États membres

Il convient d'accorder une attention toute particulière aux priorités mentionnées par les États membres afin de combler les lacunes, les disparités et les ambiguïtés de leurs cadres politiques en matière de migration. Le Centre peut jouer un rôle de premier plan en coordonnant les efforts pour a) promouvoir des politiques qui favorisent l'impact des migrations sur le développement ; b) suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques migratoires sur le continent, conformément à ses statuts (article 5). Il convient en ce sens de fournir aux États membres, en partenariat avec les organisations internationales, une assistance technique leur permettant de :

- Mettre en place un cadre de politique générale en matière de migration fondé sur des données et des études fiables.
- Soutenir les efforts visant à intégrer les politiques migratoires au sein des plans de développement nationaux.
- Procéder à l'harmonisation des politiques et des cadres institutionnels existants tout en alignant les activités relatives aux migrations sur les autres priorités nationales, de façon à éviter les incohérences et les redondances.
- Se doter de mécanismes de suivi et d'évaluation afin de déterminer si les objectifs des plans d'action sont atteints et d'évaluer leur impact.
- Fournir une assistance technique pour appuyer la mise en place de mécanismes de coordination nationaux sur la migration permettant : de renforcer la concertation entre acteurs de premier plan aux échelles nationale et régionale ; d'intégrer les questions migratoires au sein des plans de développement nationaux et de garantir la cohérence des mesures adoptées. Le cas échéant, une évaluation des progrès imputables aux mécanismes de coordination nationaux est aussi recommandée.

➤ Pour les Communautés économiques régionales (CER)

- Il est nécessaire de mettre en place un cadre régional efficace en faveur des politiques relatives à la migration de travail dans toutes les CER afin de renforcer la coopération transfrontière et l'intégration régionale. Lorsque ces derniers existent déjà, il convient de renforcer la coordination et l'application des plans d'action régionaux.
- Il importe aussi de faciliter la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation en vue de renforcer les capacités des CER en matière d'étude d'impact des cadres régionaux et de promouvoir des solutions efficaces face aux difficultés rencontrées dans le domaine des migrations à l'échelle régionale.
- Il est nécessaire d'accélérer, dans toutes les CER : le renforcement des capacités en vue de mener une analyse situationnelle ; l'élaboration de politiques ; et la budgétisation de la mise en œuvre des politiques. Cela devrait être fait en collaboration avec les parties prenantes nationales et internationales.

Composante 1 : Bibliographie annotée de la recherche sur les migrations en Afrique

1.1. Introduction

La migration est un phénomène de plus en plus répandu. Par conséquent, plusieurs de ses aspects, comme sa complexité, ses répercussions pour les pays d'origine, de transit et de destination, sont ainsi devenus des sujets d'étude dans le monde universitaire et politique. Désormais partie intégrante et inévitable de l'existence humaine d'une population vivant dans un monde de plus en plus globalisé, ce phénomène touche à des questions d'ordre économique, social, culturel et de sécurité (Dinbabo et Badewa, 2020). Malgré les difficultés et les défis associés à la migration, celle-ci continue d'offrir des possibilités et des opportunités de développement humain et socio-économique. Au vu de la mobilité locale et internationale croissante, on ne peut faire l'impasse sur la compréhension des migrations.

En Afrique, une grande partie des mouvements migratoires se font à l'intérieur du continent, en opposition à cette idée auparavant répandue que les Africains migraient principalement hors d'Afrique (Flahaux, et De Haas, 2016). Il est donc nécessaire d'analyser de manière approfondie la dynamique des migrations en Afrique. Bien que des données et des analyses sur les migrations en Afrique soient disponibles à travers plusieurs grandes organisations internationales, groupes de réflexion et établissements d'enseignement supérieur, il reste des lacunes importantes dans les processus d'harmonisation et de collecte des données entre les pays, ce qui empêche l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Cela a conduit à des appels répétés en faveur d'un nouveau récit sur les migrations africaines contemporaines, qui se concentrerait principalement sur les migrations intra-africaines et mettrait en évidence les distorsions tout en améliorant la compréhension du paysage de la recherche et des politiques publiques (OIM, 2020). Ce nouveau récit permettra de fonder de manière éclairée les décisions relatives à la migration, et fournira également une base pour exploiter tout le potentiel que recèle la migration pour l'intégration régionale et le développement inclusif en Afrique.

Dans ce contexte, le fait de disposer d'une évaluation de l'état actuel des connaissances sur les migrations en Afrique est précieux pour les universitaires et les praticiens. Cela peut être facilité par une bibliographie annotée, qui se veut une liste de titres de livres, d'articles et de documents sur le sujet. Chaque titre est suivi d'une annotation, soit un paragraphe (environ 150 mots) descriptif et évaluatif du thème faisant l'objet de la recherche. L'objet de l'annotation est d'informer le lecteur de la pertinence, de l'exactitude et de la qualité des sources citées. Elle peut également servir d'évaluation de l'état actuel de la recherche, en identifiant les domaines sur lesquels les auteurs se sont concentrés, ou qu'ils ont présenté, ainsi que les lacunes ou les besoins de recherche plus approfondis.

Ce rapport fait le point sur les recherches existantes sur les migrations en Afrique, afin de déterminer les lacunes et les besoins futurs en matière de recherche. Pour cela, il présente une bibliographie annotée des recherches menées sur les piliers respectifs du CPMA de l'Union africaine (UA) (CUA, 2018). Le CPMA énonce la position de l'UA sur la migration, selon laquelle si la migration est bien gérée, elle peut offrir des avantages significatifs pour les pays d'origine et de destination (CUA 2018 ; OIM, 2020). Le CPMA fournit aux États membres de l'UA et aux

communautés économiques régionales des principes et des lignes directrices qui les aident à élaborer et mettre en œuvre leurs propres politiques nationales en fonction de leurs ressources et priorités (CUA, 2018). Les piliers du CPMA sont les suivants :

(a) Gouvernance de la migration : définie comme les traditions et les institutions par lesquelles l'autorité sur les migrations et la nationalité dans un pays sont exercées, la gouvernance des migrations est l'objectif primordial du CPMA. Elle met l'accent sur le bien-être socio-économique des migrants et de la société, à travers le respect des normes et des réglementations internationales, la protection des droits des migrants, ainsi qu'une approche « holistique du gouvernement » en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques (CUA, 2018).

(b) Migration de la main-d'œuvre et éducation : ce pilier vise à « l'établissement de politiques, de lois et de structures de migration de main-d'œuvre régulières, transparentes, globales et sensibles au genre aux niveaux national et régional. » (CUA, 2018:4). Il met l'accent sur la reconnaissance mutuelle des qualifications, la portabilité des compétences et la facilitation de la libre circulation des travailleurs. Ces aspects favorisent en effet l'intégration régionale, l'intégration des migrants et offrent des avantages significatifs pour les sociétés d'origine et de destination, notamment le « retour des cerveaux », la « circulation des cerveaux » et les transferts de fonds. Ce thème est divisé en quatre sous-thèmes : politiques, structures et législations nationales en matière de migration de main-d'œuvre ; coopération régionale et harmonisation des politiques de migration de main-d'œuvre ; fuite des cerveaux ; transferts de fonds.

(c) Engagement de la diaspora : ce pilier est une reconnaissance de la contribution positive apportée par les migrants à leur société ou pays d'origine, et vise ainsi à promouvoir un aspect important du lien entre migration et développement. Il présente des stratégies, des politiques et des cadres qui encouragent la participation des diasporas au développement de leur pays d'origine et du continent en général. Cela comprend le retour et l'intégration des membres de la diaspora et des citoyens vivant à l'étranger, notamment dans le contexte « migration et développement » (soit en dehors du contexte de la migration irrégulière ou de la migration forcée).

(d) Gouvernance frontalière : il s'agit d'« un système de normes, d'institutions et de collaboration des États, de la société et des acteurs non étatiques autour de la gestion des frontières » (CUA, 2018:5). La gestion des frontières implique les techniques et les procédures permettant de réguler les mouvements de personnes et de marchandises à travers les frontières.

(e) Migration irrégulière : la migration irrégulière est étroitement liée au trafic de migrants et à d'autres formes de criminalité organisée internationale, notamment la traite des êtres humains, et constitue une préoccupation croissante qui doit être abordée. Elle peut nuire à la stabilité et à la sécurité nationale et internationale, et nécessite donc de renforcer la coopération transnationale et les cadres juridiques autour de cette question. Ce pilier aborde également les questions relatives au retour et à la réadmission des migrants irréguliers, à la réintégration des personnes dans leurs communautés d'origine, à l'accès des victimes à la justice, ainsi qu'à l'identification et à la poursuite des responsables de trafic.

(f) Déplacement forcé : ce pilier traite spécifiquement des personnes déplacées, y compris les personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI), les réfugiés, les demandeurs d'asile et les

apatrides. Il présente des stratégies pour gérer ces aspects, notamment la prévention et la gestion des crises, le règlement des conflits ainsi que tout ce qui a trait à la protection, l'intégration et la réinsertion.

(g) Migration interne : la caractéristique la plus importante des dynamiques de migration interne en Afrique est l'urbanisation croissante du continent, l'Afrique ayant le taux d'urbanisation le plus élevé au monde. La migration rurale-urbaine et le processus d'urbanisation doivent être gérés efficacement pour éviter les effets éventuellement négatifs de ces phénomènes.

(h) Migration et commerce : en ce qui concerne ce pilier, le cadre souligne l'importance croissante de la circulation des personnes pour le commerce en Afrique, notamment la migration de court terme. Le développement du commerce en Afrique et la migration associée seront soutenus par l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale, et le Protocole de l'UA au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement. Si ces accords parviennent à leurs fins, le commerce, l'intégration et le développement du continent en seront les principaux bénéficiaires.

Outre les huit piliers de la MPFA, le concept de **diplomatie migratoire** a été ajouté aux thématiques de la bibliographie. La diplomatie migratoire, un terme qui s'impose de plus en plus dans la recherche sur les migrations, fait référence d'une manière large à la façon dont les questions de migration se recoupent avec la diplomatie internationale. Ce terme fait référence à l'utilisation d'outils, de procédures et de processus diplomatiques visant à gérer la mobilité transfrontalière de la population (Adamson et Tsourapas, 2019). Il « s'appuie sur des approches réalistes dans les relations internationales afin d'identifier comment les intérêts et l'autorité des acteurs étatiques sont influencés en fonction de leur place dans les systèmes migratoires, à savoir selon que le pays est un pays d'origine, de destination ou de transit des migrations » (Adamson et Tsourapas, 2019 : 113). Enfin, les articles qui, après un examen approfondi, ne rentraient dans aucune des catégories ci-dessus ont été regroupés et appelés « **autres** ». Il s'agit notamment de quelques articles portant sur l'une des onze questions transversales du CPMA (migration et développement ; données et recherche sur les migrations ; droits humains des migrants ; principes de non-discrimination ; migration, pauvreté et conflit ; migration et santé ; migration et environnement ; migration et genre ; migration, enfants, adolescents et jeunes ; migration et personnes âgées ; coopération inter-États et interrégionale) (CUA, 2018). Ils comprennent notamment également des recherches sur les dimensions sexospécifiques de la migration, la catégorisation de la migration de transit, le lien migration-environnement, et les facteurs de la migration humaine n'étant pas abordés dans les piliers. Le rapport présentera (a) les objectifs de la recherche, (b) l'examen de la littérature ; (c) l'approche méthodologique utilisée ; (d) la bibliographie ; (e) les conclusions et les recommandations spécifiques.

1.2. Objectifs de la recherche

L'objectif principal de la bibliographie annotée est de fournir une vue d'ensemble de la littérature publiée sur la migration en Afrique entre 2011 et 2022, et d'identifier les lacunes et les besoins futurs en matière de recherche sur les migrations en Afrique selon les thématiques du CPMA. Dans le cadre de ce projet, les annotations peuvent être descriptives, en fournissant un résumé du travail,

évaluatives, en critiquant ou incluant des jugements de valeur sur le travail, ou encore combinées, en résumant et en évaluant le travail.

Les objectifs spécifiques de la bibliographie annotée de ces recherches sont les suivants :

- Passer en revue la littérature sur un sujet particulier (la migration en Afrique) ;
- Fournir au lecteur des sources d'information ;
- Expliquer la qualité et la portée de la recherche réalisée par les auteurs ;
- Mettre en évidence les forces et les faiblesses des sources ;

1.3. Bibliographie annotée

Une bibliographie annotée est une liste de sources d'information (comme des articles de journaux ou des chapitres de livres) sur un sujet particulier. Elle comprend le titre accompagné d'un bref commentaire sur chaque source de document, qui est appelé annotation. L'annotation est rédigée après une lecture et une évaluation critique du texte. Les objectifs de l'évaluation sont les suivants :

- Porter un jugement averti sur l'utilité et la pertinence du contenu de la source pour un sujet en particulier ;
- Identifier la contribution qu'il apporte ;
- Évaluer ses forces et ses limites.

Bien que la bibliographie annotée présente une liste complète d'articles sur les migrations en Afrique, il est important de noter qu'il est presque impossible de fournir une couverture complète de tous les travaux menés sur la région. Toutefois, la bibliographie est assez vaste pour faire le point sur les connaissances existantes, offrir une base de référence aux personnes souhaitant mettre à jour leurs connaissances, et identifier les lacunes et les besoins futurs dans la recherche sur les migrations en Afrique.

1.4. Approche méthodologique

Les références incluses dans cette bibliographie annotée couvrent des articles publiés entre 2011 et 2022. Voici la méthodologie de sélection des articles :

Une recherche systématique (à l'aide de requêtes de recherche) dans les bases de données Scopus et Web of Science a été effectuée sur des termes liés à la migration en Afrique. La recherche de documentation a ici nécessité l'utilisation de mots-clés variables. Cet équilibre est nécessaire car certains mots-clés peuvent donner un grand nombre d'études. Les mots-clés des requêtes de recherche étaient : *migrant, migration, traite des êtres humains, déplacement forcé, demandeur d'asile et Afrique*. Le choix de ces mots est justifié par le fait qu'il n'existe pratiquement aucun article / document sur les migrations dans lequel les termes « migrant » ou « migration » ne seront pas utilisés dans les résumés. Autrement dit, tout article sur la migration voire sur les piliers de la migration utilisera très certainement le mot 'migration' dans son résumé. Six des huit piliers comportent en effet le terme 'migration' comme mot-clé. Les articles sur les transferts de fonds évoquent les migrations dans leurs résumés. Le terme 'Afrique' a été inclus dans la requête de recherche car, le cas échéant, le nombre de résultats générés (portant sur d'autres régions) serait tel qu'il serait impossible à gérer. L'équipe de recherche s'est efforcée d'inclure des documents écrits en français dans la requête de recherche utilisée pour les deux bases de données. Mais cela n'a

donné aucun résultat de documents écrits en français, sauf un document écrit en français et en anglais. L'hypothèse est que les revues écrites en français ne sont pas indexées dans les bases de données utilisées.

Les recherches dans les bases de données Scopus et Web of Science ont généré respectivement 3 037 et 2 467 résultats. Les deux bases de données ont ensuite été fusionnées et les articles ont été examinés en détail afin de supprimer les doublons. Un total de 3 921 documents a été retenu après cette étape. Les sujets des articles ont été lus, et toute source dont le titre n'était pas lié à la migration humaine a été supprimée. Cela a abouti à une présélection de 594 documents. La deuxième étape du processus de sélection des articles a consisté à lire les résumés des documents sélectionnés et à appliquer un ensemble de critères d'inclusion et d'exclusion. Ceux-ci sont les suivants.

1.4.1. Critères d'inclusion

- (a) Articles étant des recherches empiriques ou théoriques.
- (b) Articles fournissant des informations sur la migration en Afrique.
- (c) Articles fournissant des informations sur les piliers de la migration du CPMA, ou abordant ces piliers, ou traitant de la diplomatie migratoire.
- (d) Articles étant afro-centriques, c'est-à-dire les articles étant centrés sur la migration en Afrique.
- (e) Articles centrés sur les migrations, c'est-à-dire les articles dont le thème central porte sur la migration ; ils peuvent aborder d'autres questions, comme le changement climatique, la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement en eau, ou les conflits, mais le thème principal doit être la migration.

1.4.2. Critères d'exclusion

- (a) L'article ne fournit pas d'informations pertinentes sur la migration en Afrique.
- (b) L'article n'aborde aucun pilier de la migration du MPFA, ni la diplomatie migratoire.
- (c) L'article n'est pas afro-centrique.
- (d) L'article n'est pas centré sur la migration.

Tout article qui relevait de l'un de ces quatre critères d'exclusion a été considéré comme inadmissible et exclu. Tous les thèmes et les résumés ont été saisis dans un document Microsoft Excel afin de procéder à la sélection à l'aide des critères d'inclusion et d'exclusion. Le nombre d'articles a été réduit comme suit :

- L'équipe de recherche a lu les documents et les sujets de recherche et a supprimé les articles considérés comme inadmissibles. Sur 3 921 documents, 3 327 ont été exclus, ce qui a ramené le nombre de documents pertinents à 594.
- Les chercheurs et les chercheuses ont lu les résumés des articles restants et ont identifié et supprimé les articles inadmissibles. Sur les 594 articles, seulement 151 ont été jugés comme admissibles par l'équipe de recherche.

- Les textes complets de ces 151 documents ont été exportés dans Atlas.TI et lus par les chercheurs, qui ont exclu 21 autres articles après cette étape. Au total, la bibliographie annotée comprend donc 130 documents.

L'équipe a ainsi identifié 130 sources qui font partie de la bibliographie annotée. L'équipe de recherche a généré des métadonnées sur la migration en Afrique, lesquelles décrivent les attributs fournissant des explications précises sur le contenu du jeu de données. Les métadonnées résument les informations de base sur les données, ce qui facilite les conclusions et le travail avec des instances de données. Les principaux attributs inclus dans les métadonnées sont : l'année, l'auteur ou les auteurs, le titre, le nom de la revue / du journal, le volume, l'édition, l'identifiant d'objet numérique (DOI), l'adresse e-mail de l'auteur correspondant, l'affiliation de l'auteur correspondant, le type de recherche, la zone géographique, et l'orientation thématique. En général, les principales sources de données sur la migration ont été présentées au format MS Excel et dans le format de la base de données / du catalogue.

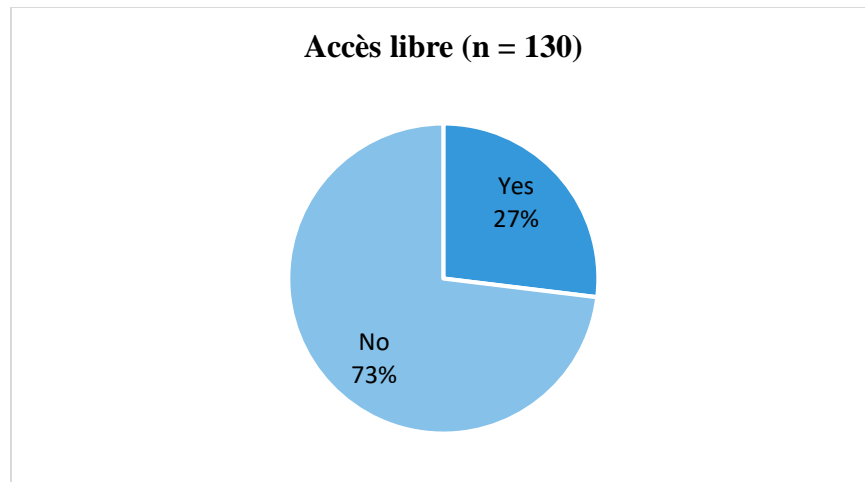
1.4.3. Limites de la méthodologie

L'approche méthodologique comporte des limites semblables à celles rencontrées dans toute recherche systématique menée dans des bases de données. Tout d'abord, même si la méthodologie s'est basée sur une vaste liste de mots-clés pour la recherche dans les bases de données, il est possible d'être passé à côté de certains articles importants en raison de la profusion de termes utilisés dans la recherche sur la migration. De plus, il est possible que les bases de données omettent certaines études en raison d'un référencement inadéquat. Il est aussi possible d'être passé à côté d'articles pertinents publiés dans des revues ne faisant pas partie des bases de données utilisées. Enfin, malgré l'application d'un processus méthodologique strict tout au long de l'étude, l'équipe chargée de cette revue reconnaît la possibilité d'une forme de subjectivité en raison de l'approche qualitative appliquée à la sélection des documents.

1.4.4. Caractéristiques générales des articles de la bibliographie annotée

Cette partie présente une analyse des caractéristiques générales des 130 articles inclus dans la bibliographie. Ces caractéristiques comprennent : l'année de publication, la méthode de recherche, le champ d'application de l'étude ou les limites de l'étude, et l'orientation thématique (fondée sur les piliers thématiques présentés ci-dessus). L'étude a également analysé le nombre d'articles disponibles sur les plates-formes en accès libre (voir figure 1). La figure montre que seulement 27 % des articles sélectionnés sont en accès libre, ce qui indique clairement que l'accès à la majorité des articles sur la migration est compliqué pour les individus et les institutions ne pouvant pas se permettre les frais d'abonnement à ces articles et ces journaux.

Figure 1 : nombre d'articles en accès libre

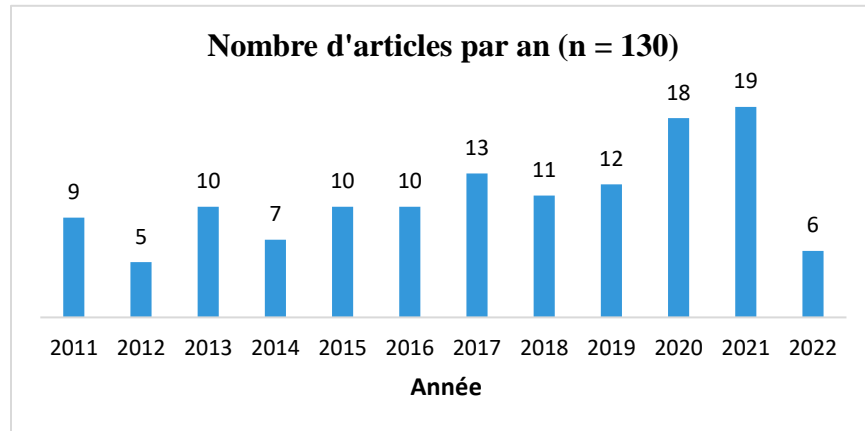


Source : calculs de l'auteur

1.4.6. Dates de publication

Environ 39 % des 130 documents sélectionnés ont été publiés entre 2011 et 2016. À partir de 2017, le nombre de publications sur la migration en Afrique a considérablement augmenté, reflétant l'importance croissante du phénomène. De 2017 à 2019, 11 articles au moins ont été sélectionnés pour la bibliographie. Le nombre de publications sélectionnées a atteint un sommet pour les années 2020 et 2021, montrant ainsi encore davantage l'attention croissante accordée à la migration en Afrique. Il est à noter que la recherche de documents a été effectuée en mars 2022 et que cela a donc éventuellement influé sur le nombre limité de publications en 2022.

Figure 2 : nombre d'articles par an

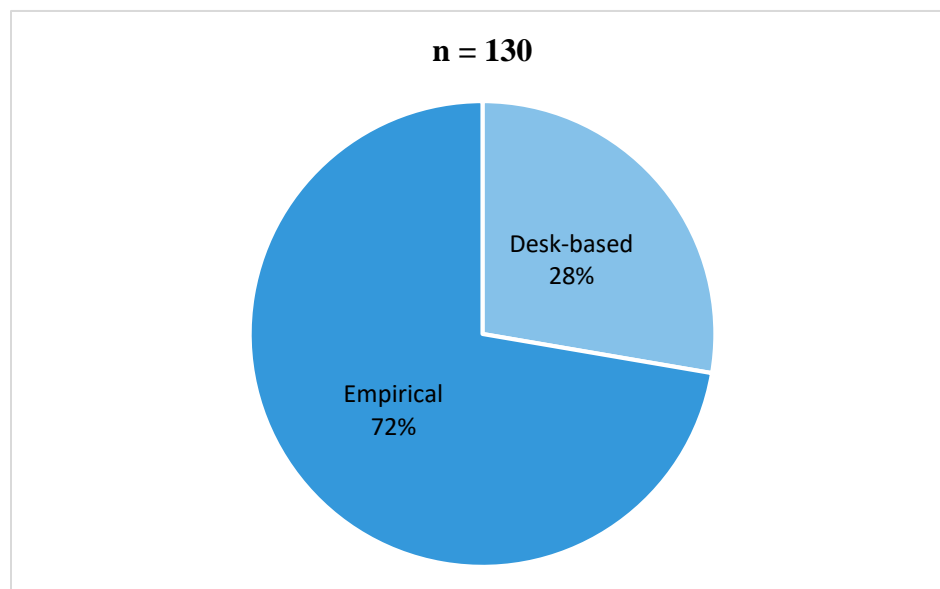


Source : calculs de l'auteur

1.4.6. Méthodologie de recherche

Ce rapport a divisé la méthodologie de recherche utilisée par les auteurs des articles sélectionnés entre recherche empirique et recherche documentaire. La première fait référence à l'utilisation de données fondées sur des preuves, recueillies selon une méthode qualitative ou quantitative à partir de terrains de recherche. Aux fins de cette bibliographie, la recherche documentaire a été conceptualisée comme une recherche menée principalement à l'aide de données secondaires ou basée sur un examen de la littérature. L'analyse de cette étude indique que plus des deux tiers (72 %) des articles sélectionnés sont basés sur des recherches empiriques. Cela reflète la dépendance à l'égard des données de terrain pour la plupart des recherches sur la migration.

Figure 3 : Méthodologie de recherche

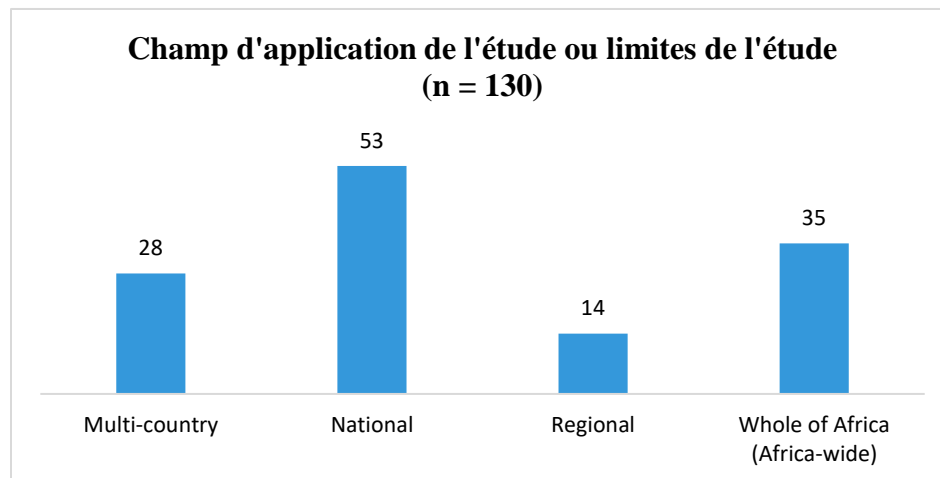


Source : calculs de l'auteur

1.4.7. Zone géographique

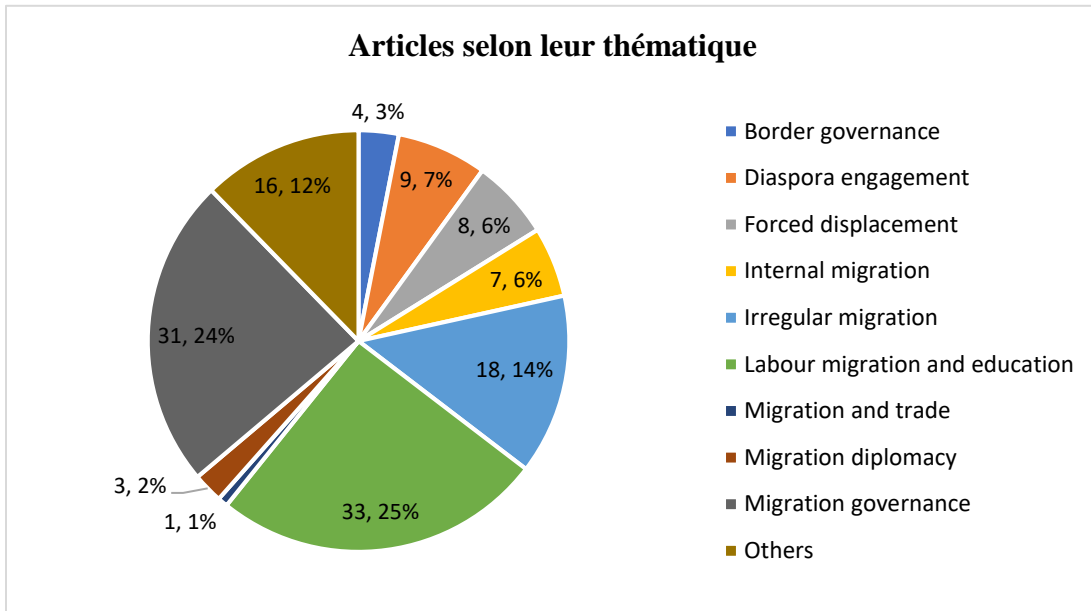
L'équipe de recherche a classé les articles en fonction du lieu sur lequel portait l'étude, ou là où elle a été menée. Les études sur plusieurs pays impliquent deux pays africains ou plus. Les études nationales portent sur une recherche menée dans un seul pays. Les recherches menées au niveau régional comprennent des recherches dans les différentes communautés économiques régionales d'Afrique, comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), ainsi que dans la Corne de l'Afrique (Afrique de l'Est) et en Afrique du Nord. La majorité des articles portent sur des études nationales (environ 40 %). En outre, 35 études portent sur l'ensemble de l'Afrique ou l'Afrique subsaharienne, 28 sur plusieurs pays et 14 des articles sélectionnés abordent la migration au niveau régional.

Figure 4 : champ d'application de l'étude ou limites de l'étude



Source : calculs de l'auteur

Figure 5 : Articles selon leur thématique



Source : calculs de l'auteur

1.4.8. Nombre d'articles par thème

Le nombre d'articles dans chaque thème (et leurs pourcentages par rapport au total) est présenté à la figure 5. Le nombre d'articles sélectionnés selon les thèmes pris en compte dans la bibliographie sont : gouvernance de la migration (n = 31), migration de main-d'œuvre et éducation (n = 33), engagement de la diaspora (n = 9), gouvernance frontalière (n = 4), migration irrégulière (n = 19), déplacement forcé (n = 8), migration interne (n = 7), migration et commerce (n = 1), diplomatie migratoire (n = 3), et autres (n = 16).

Dans l'ensemble, la figure 5 montre que le thème de la migration de main-d'œuvre et de l'éducation est et reste un thème pertinent et important au fil des ans. Cela vient confirmer le fait que la plupart des gens migrent pour profiter d'opportunités économiques et d'emploi dans les sociétés de destination. En outre, le nombre total d'articles a été influencé par la prédominance de la littérature sur une sous-thématique de ce thème : les transferts de fonds. Le thème de la gouvernance de la migration est devenu de plus en plus important au fil des ans, plus de 80 % des articles sur ce sujet ayant été publiés entre 2017 et 2022. La migration irrégulière est également une question d'actualité majeure étant donné l'importance constante du thème au fil des ans. Il convient aussi de noter qu'environ la moitié de la recherche sur les migrations irrégulières s'est concentrée sur l'Afrique de l'Ouest ou sur un pays d'Afrique de l'Ouest, peut-être en raison du fait qu'un grand nombre de migrants souhaitant aller en Europe vient de cette partie du continent. De toute évidence, la traite des êtres humains et le trafic de migrants abordés dans cette thématique sont des défis de long terme pour l'Afrique.

Il existe un nombre important de publications sur l'engagement de la diaspora, les déplacements forcés et les migrations internes, mais il reste une marge de progression pour des recherches menées sur ces thèmes, car le nombre de publications est relativement inférieur à celui des autres thèmes. De façon générale, on note également un manque de littérature sur la migration et le commerce, ainsi que sur la diplomatie migratoire. Compte tenu de l'importance du commerce pour le développement de l'Afrique, il est surprenant que ce premier thème ne soit pas davantage étudié. Néanmoins, il est possible que les publications autour de cette thématique augmentent au vu de la création de la zone de libre-échange continentale pour l'Afrique (ZLECA).

1.5. Présentation de la bibliographie

L'équipe de recherche a résumé et présenté les articles en les regroupant selon les thématiques des piliers du CPMA, de la diplomatie migratoire et une catégorie appelée « autres ». Vous trouverez ci-dessous un résumé des articles inclus dans la bibliographie, regroupés selon les thèmes présentés ci-dessus. Enfin, la dernière partie de ce rapport présente un aperçu des principales lacunes dans la recherche et offre des suggestions sur les besoins futurs en matière de recherche.

1.5.1. Gouvernance de la migration

Adam, I., Trauner, F., Jegen, L., et Roos, C. (2020). West African interests in (EU) migration policy: Balancing domestic priorities with external incentives. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 46(15), 3101–3118. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2020.1750354>

L'article donne un aperçu des différents intérêts en jeu dans les politiques migratoires des États d'Afrique de l'Ouest, en se basant sur l'étude des cas du Ghana et du Sénégal. Il montre la divergence des intérêts dans différents domaines et groupes d'acteurs politiques. La recherche est fondée sur un mélange d'entretiens semi-dirigés avec des experts et sur l'examen de documents politiques. Les auteurs suggèrent que la formation des préférences en matière de politique migratoire devrait être étudiée comme une question politique « intermestique », c'est-à-dire en montrant comment les liens entre les acteurs nationaux et internationaux, et leurs intérêts, renforcent le développement des préférences de chacun. L'étude analyse l'évolution et la divergence des intérêts en matière de politique migratoire des États d'Afrique de l'Ouest, en distinguant les intérêts nationaux des intérêts internationaux. Le résultat est ainsi un mélange dans lequel les États d'Afrique de l'Ouest insistent par exemple sur leurs priorités (comme s'opposer aux retours forcés), mais dans d'autres cas réinterprètent leurs intérêts politiques en fonction des politiques extérieures (Union européenne) ou en mettant en place de nouvelles politiques (comme l'amélioration des capacités de contrôle aux frontières).

Aniche, E. T. (2022). Borders, migration and xenophobic policies in West Africa. *Africa Review*, 14, 24–47. <https://doi.org/10.1163/09744061-20220121>

L'article analyse les répercussions de la politique anti-immigration des États d'Afrique de l'Ouest sur la mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes à travers un examen de la littérature pertinente. Selon l'auteur, la discrimination xénophobe et l'expulsion des citoyens communautaires sont encore fréquentes dans la région, et ces deux aspects ont nui à la mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO. Les raisons sous-jacentes à cela sont un ensemble de facteurs économiques (notamment la protection des emplois et des industries locales contre la concurrence étrangère), des motifs liés à la sécurité et des différends politiques. L'auteur considère

en outre que la classe politique entretient et encourage les croyances ethnoreligieuses pour s'emparer et conserver le pouvoir, ce qui a engendré une montée du sentiment xénophobe. Selon l'auteur, la principale raison expliquant les politiques xénophobes en Afrique de l'Ouest est la volonté ou l'obsession à s'emparer du pouvoir politique ou à le conserver en jouant la carte « xénophobe ». Le renforcement de la capacité institutionnelle de la CEDEAO à appliquer son protocole par des sanctions, ainsi que le développement d'une conscience de classe parmi les gouvernés sont quelques-unes des recommandations issues de l'étude.

Attoh, F., et Ishola, E. (2021). Migration and regional cooperation for development: ECOWAS in perspective. *Africa Review*, 13(2), 139–154.

<https://doi.org/10.1080/09744053.2021.1943146>

Le document analyse le Protocole de libre circulation des personnes de la CEDEAO dans le contexte du programme de développement de la région, en soulignant les défis que représente la mise en œuvre du Protocole. Selon les auteurs, le fait que la gouvernance de la migration soit centrée sur l'État pose des problèmes majeurs. Cela impose une énorme responsabilité à l'État, qui doit tirer parti du potentiel de la migration, mais entrave également la coopération avec les autres États membres sur les questions de migration, et entraîne un décalage entre les politiques nationales et régionales en matière de migration. Tous ces aspects sont par ailleurs aggravés à cause des capacités limitées de l'État et du sous-développement continu de la région. Les auteurs soulignent notamment l'importance de donner aux acteurs étatiques des moyens de contribuer à une meilleure gestion de la migration, et de mettre en œuvre un système monétaire uniforme dans la région.

Bisong, A. (2019). Trans-regional institutional cooperation as multilevel governance: ECOWAS migration policy and the EU. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 45(8), 1294–1309. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2018.1441607>

L'article évalue le rôle de la coopération institutionnelle transrégionale dans l'élaboration des politiques de migration intrarégionale. En se basant sur un cadre de gouvernance à plusieurs niveaux, l'article analyse les relations entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union européenne (UE), ainsi que le rôle de l'UE dans le développement des politiques migratoires régionales et l'élaboration de la gouvernance migratoire en Afrique de l'Ouest. L'examen de la littérature et des documents politiques pertinents a été complété par 12 entretiens semi-dirigés. L'auteur affirme que les relations de pouvoir jouent un rôle majeur dans la coopération institutionnelle transrégionale. Plusieurs intérêts, parfois divergents, sont en jeu dans ces relations, ce qui entraîne une approche soit plus opportuniste, soit plus collaborative entre ces deux parties. La dynamique des interactions formelles et informelles entre l'UE et les États membres de la CEDEAO rend floues les limites entre les différents niveaux de gouvernance de la migration (bilatérale, régionale et à plusieurs niveaux) en Afrique de l'Ouest.

Bisong, A. (2021). Invented, invited and instrumentalised spaces: Conceptualising non-state actor engagement in regional migration governance in West Africa. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 1–19. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2021.1972570>

Cet article analyse la manière dont les espaces d'engagement utilisés par les acteurs étatiques et non étatiques influencent les processus d'élaboration des politiques de la migration. Il examine en particulier l'influence et les contributions des acteurs non étatiques (ANE) sur la gouvernance de

la migration régionale dans la CEDEAO, en s'appuyant sur une approche de recherche mixte qui a été complétée par un examen de la littérature et des documents pertinents. L'auteur pose comme postulat que les espaces d'engagement prennent la forme d'espaces « inventés », « invités » et « instrumentalisés ». Alors que les premiers constituent des espaces d'engagement pour une « gouvernance depuis la base » de la migration, les deux autres sont des espaces plus formalisés d'une « gouvernance depuis le sommet » de la migration régionale. Deux conclusions sont intéressantes. Premièrement, les ANE utilisent les espaces d'engagement entre eux et avec les acteurs étatiques pour promouvoir leurs objectifs. Deuxièmement, les espaces d'engagements des ANE aboutissent à un mélange d'approches du sommet vers la base, et de la base vers le sommet, pour la gouvernance régionale de la migration. Globalement, les ANE sont en mesure d'influencer les processus politiques par leurs engagements dans ces espaces.

Boersma, M., Koch, D. J., Kroon, L., McDougal, D., Verhoeff, G., et Wang, Y. (2022). Learning in migration management? Persistent side effects of the EUTF. *International Migration*, November 2015, 1–14. <https://doi.org/10.1111/imig.12965>

L'article évoque la littérature de plus en plus importante sur les effets inattendus dans la gestion de la migration, en analysant les effets inattendus du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne (FFUE) pour l'Afrique, et les facteurs qui empêchent les décideurs d'atténuer les effets inattendus, ce en se basant sur l'étude de cas de pays africains. La recherche mélange un examen de la littérature et des documents pertinents et des entretiens semi-dirigés. Quatre effets inattendus ont été identifiés : augmentation de la violence des garde-frontières ; augmentation du taux de criminalité organisée des passeurs et baisse des moyens de subsistance ; augmentation des niveaux de mauvaise gouvernance dans les pays bénéficiaires ; et légitimation de gouvernements à la faible légitimité. Il existe trois raisons qui expliquent la persistance des effets inattendus, lesquelles reflètent les limites de l'apprentissage politique. Il s'agit de limites techniques, institutionnelles et idéologiques, qui se renforcent toutes mutuellement. L'étude montre qu'il ne suffit pas de mettre en évidence les effets inattendus (de la gestion de la migration), mais qu'il est également fondamental d'analyser les raisons de leur émergence et de leur persistance. Ce sujet devrait faire l'objet de futures recherches.

Bolarinwa, J. O. (2015). The ECOWAS Free Movement Protocol: Obstacle or driver of regional integration? *Insight on Africa*, 7(2), 154–168.

<https://doi.org/10.1177/0975087815580731>

Grâce à un examen de la littérature pertinente, l'article évalue les principales composantes et limites du Protocole de libre circulation de la CEDEAO adopté en 1979. Celui-ci prévoit trois étapes : droit d'entrée libre des citoyens dans les États membres et abolition de visa pendant 90 jours ; droit de résidence ; et droit d'établissement. Bien que la mise en œuvre du protocole ait connu un certain succès, notamment au vu de l'augmentation des flux migratoires des ressortissants de la sous-région, il existe des lacunes évidentes en matière de mise en œuvre. Parmi celles-ci figurent les nombreux contrôles aux frontières, et notamment de graves cas de harcèlement et d'extorsion aux frontières, les retards dans la mise en œuvre des politiques de libéralisation du commerce, les tensions dans les États où les migrants régionaux jouent un rôle important dans le commerce et le marché du travail, les expulsions, le harcèlement généralisé et le non-respect des droits humains. De toute évidence, les droits de résidence et d'établissement n'ont pas été

pleinement mis en œuvre. L'auteur recommande entre autres d'harmoniser les lois nationales étant contraires aux traités régionaux et sous-régionaux.

Brachet, J. (2016). Policing the desert: The IOM in Libya beyond war and peace. *Antipode*, 48(2), 272–292. <https://doi.org/10.1111/anti.12176>

Cette recherche représente une critique des activités de terrain menées par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) avant, pendant et après le conflit de 2011 en Libye, mais aussi de l'effet de ces activités sur les migrants, la population locale, les agents de transport et les représentants de l'État. L'étude est basée sur une méthode de recherche qualitative. L'auteur soutient que le modus operandi de l'OIM s'appuie à la fois sur la main droite et la main gauche de l'État, à savoir la coercition et l'aide sociale, tout en se déroband à tout contrôle démocratique. L'OIM participe activement à la lutte mondiale contre les migrations irrégulières, mais sans tenir compte des besoins et des désirs des migrants. Les objectifs de l'OIM sont restés les mêmes : contrôler les migrants et les expulser systématiquement des frontières du Sud de l'Europe. Selon l'auteur, en considérant le point de vue de l'OIM et ses activités, il est possible de comprendre la gestion des crises et les interventions humanitaires comme faisant partie d'un objectif plus large de contrôle international de populations considérées comme indésirables.

Carciotto, S. (2021). Making asylum seekers more vulnerable in South Africa: The negative effects of hostile asylum policies on livelihoods. *International Migration*, 59(5), 3–18. <https://doi.org/10.1111/imig.12788>

Cet article analyse les conséquences des nouvelles politiques du droit d'asile conçues pour limiter le droit au travail des demandeurs d'asile en Afrique du Sud, ce par le biais d'une approche de recherche qualitative et d'un examen de la littérature et des documents pertinents. L'auteur fournit des données probantes sur la manière dont la restriction du droit au travail des demandeurs d'asile a des répercussions socio-économiques diverses qui vont au-delà de la vie et des conditions de vie des demandeurs d'asile eux-mêmes. Empêcher les demandeurs d'asile d'avoir un emploi indépendant à long terme participe à accroître la vulnérabilité des moyens de subsistance, et a également donné lieu à des pratiques de travail abusives. Ces restrictions limitent la capacité des demandeurs d'asile à être employés dans le secteur formel, ce qui oblige un grand nombre d'entre eux à prendre un travail dans le secteur informel dans lequel ils sont de plus en plus exploités. Selon l'auteur, il est peu probable que ce type de directive politique permette d'atteindre le résultat souhaité, ce qui peut potentiellement augmenter l'« illégalité ». Une des limites de l'étude est que sa recherche empirique ne comprend que deux groupes de discussion et cinq entretiens. Davantage de recherches sont nécessaires pour confirmer les conclusions de cette étude.

Dinbabo, M. F., et Badewa, A. S. (2020). Monitoring migration policy frameworks, treaties and conventions for development in Africa. *Journal of African Union Studies*, 9(1), 23–49. <https://doi.org/10.31920/2050-4306/2020/S9N1A2>

Cet article utilise le modèle de Gates relatif à l'efficacité de la mise en œuvre pour analyser le régime de la politique migratoire en Afrique. Il évalue l'efficacité de la mise en œuvre en ce qui concerne la réduction des écarts entre les politiques migratoires nationales multilatérales et les cadres multilatéraux en Afrique, ce grâce à un examen de la littérature et des documents politiques pertinents. Il examine les aspects des engagements multipartites étant essentiels pour tirer parti du potentiel que recèle la migration pour le développement durable en Afrique. Les auteurs soulignent les contraintes liées à la mise en œuvre effective des cadres de politique migratoire en Afrique,

notamment la fragmentation ou la concurrence des intérêts, ainsi que l'inefficacité du suivi et des rapports concernant l'impact de ces deux cadres sur le développement, et la migration en général. Ils considèrent qu'il est fondamental de repenser le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (2018-2030) de l'Union africaine, ainsi que les politiques des Communautés économiques régionales (CER) relatives à la « libre circulation des personnes » pour tirer parti du potentiel de migration pour le développement socio-économique de l'Afrique. Un autre domaine de recherche pourrait inclure des recherches plus empiriques sur l'évaluation des contraintes liées à la mise en œuvre des cadres de politique migratoire en Afrique.

Dini, S. (2018). Migration management, capacity building and the sovereignty of an African state: International Organization for Migration in Djibouti. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44(10), 1691–1705. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2017.1354058>

Cet article analyse le développement de la souveraineté nationale et de la politique migratoire en Afrique en examinant, selon une approche ethnographique, le rôle de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans la gestion des frontières et la gouvernance de la migration, en se basant sur l'étude du cas de Djibouti. L'auteur affirme que l'OIM suit des pratiques qui vont d'un prestataire de services neutre, jusqu'au soutien et à l'institutionnalisation d'autorités politiques préexistantes. De toute évidence, les pratiques de gestion des frontières de l'OIM sont apparues comme un outil permettant la mise en place d'un pouvoir souverain et l'institutionnalisation d'un état d'exception dans le pays d'accueil. L'organisation est profondément engagée et soutient les institutions locales et l'État dans sa dialectique d'exclusion et d'admission : exclusion des indésirables (migrants sans papiers) et admission des citoyens nationaux et construction de la citoyenneté. Une évaluation critique des pratiques de l'OIM a permis de mettre en évidence la façon dont cette organisation transforme les pratiques de souveraineté et la vision des États-nations, tout en dévoilant également les formes subtiles de la domination d'un Nord globalisé sur un Sud globalisé. L'auteur conclut en plaidant en faveur d'une augmentation du nombre d'études ethnographiques sur les activités d'institutions comme l'OIM afin de démontrer l'impact et les conséquences de leurs activités.

Gordon, S. (2022). Mass preferences for the free movement of people in Africa: A public opinion analysis of 36 countries. *International Migration Review*, 56(1), 270–295.

<https://doi.org/10.1177/01979183211026243>

À la suite de l'adoption par l'Union africaine du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement, l'article évalue les points de vue, les préférences et les attitudes de l'opinion publique dans 36 pays africains concernant la libre circulation des personnes. L'étude utilise les données de l'enquête Afrobaromètre et les résultats ont été évalués à l'aide d'une analyse de régression multivariée. Les résultats indiquent que les préférences varient fortement en ce qui concerne la mobilité, tant entre les pays qu'au sein d'un pays. Cela montre que ce sont les facteurs identitaires, plutôt que les facteurs utilitaires, qui permettent le mieux de prédire les attitudes au niveau micro. Au niveau macro, le modèle utilitaire est un très bon indicateur car il existe une corrélation négative entre le développement macro-économique et les attitudes à l'égard de la libre circulation. En outre, les attitudes nationalistes et les sentiments anti-immigrants ont eu un impact négatif sur le soutien des citoyens à la libre circulation. D'autres recherches pourraient porter sur la façon dont les désirs de migration et les différences ethnolinguistiques influencent ou affectent les attitudes concernant la libre circulation en Afrique.

Hirsch, A. (2021). The African Union's Free Movement of Persons Protocol: Why has it faltered and how can its objectives be achieved? *South African Journal of International Affairs*, 28(4), 497–517. <https://doi.org/10.1080/10220461.2021.2007788>

Depuis l'adoption en janvier 2018 du Protocole de l'Afrique sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement, 32 pays ont signé le Protocole, mais seulement 4 l'ont ratifié. L'article analyse le protocole et le replace dans le contexte de l'adoption récente de l'accord pour la création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Selon l'auteur, les raisons expliquant la lenteur de l'adoption du protocole sont complexes, et incluent des préoccupations des nations quant à l'abandon de leur souveraineté en matière de circulation des personnes, ainsi qu'un manque de clarté quant à son processus de mise en œuvre. En outre, le manque de fiabilité des systèmes de registre d'état civil dans de nombreux pays africains a une incidence sur l'authenticité des documents d'identité officiels et/ou des titres de transport nécessaires pour faciliter la libre circulation des personnes. L'article fournit également quelques suggestions sur la mise en œuvre du protocole et la promotion de la libre circulation des personnes en général. Il s'agit notamment d'améliorer les systèmes de documents d'identité et de registre d'état civil, d'échanger des informations civiles et pénales entre États, et d'améliorer la gestion des frontières. En outre, une recommandation importante est faite, celle de créer des comités techniques aux niveaux régional et continental qui seraient chargés de faciliter la mise en œuvre du protocole en facilitant les conversations entre les gouvernements et en encourageant les acteurs à le mettre en œuvre.

Iwuoha, V. C., et Mbaegbu, C. C. (2021). Border governance and its complications in West Africa: What can be learned from constructivism? *Society*, 58(4), 269–281.

<https://doi.org/10.1007/s12115-021-00622-7>

L'article se fonde sur les cas du Nigéria et de la République du Bénin pour analyser la vulnérabilité des mécanismes de gestion des frontières en Afrique de l'Ouest. En se basant sur un examen de la littérature pertinente, les auteurs affirment que ni l'approche commune de la CEDEAO, ni l'unilatéralisme d'un seul pays ne peuvent fournir des systèmes fiables garantissant une gouvernance efficace de la migration dans la région ouest-africaine. Ils plaident en faveur d'une troisième approche, fondée sur le constructivisme social, à travers laquelle les États voisins ou limitrophes mettent en œuvre des systèmes migratoires flexibles, cohérents et hybrides, adaptés au contexte et aux besoins économiques, sociaux, politiques et culturels, tout en suivant également une approche régionale globale, mais qui doit être antérieure à l'unilatéralisme de chaque pays. Davantage de recherches sont nécessaires sur les éventuelles répercussions de cette recommandation, ou pour obtenir des données probantes sur le résultat produit par ces recommandations dans d'autres contextes.

Mabera, F. (2017). The impact of xenophobia and xenophobic violence on South Africa's developmental partnership agenda. *Africa Review*, 9(1), 28–42.

<https://doi.org/10.1080/09744053.2016.1239711>

L'article analyse la violence xénophobe en Afrique du Sud et son impact sur le programme national en matière d'aide au développement. Selon l'auteur, la violence a des effets principalement régressifs. Non seulement l'Afrique du Sud n'est pas vue sous un angle positif, mais cela a aussi brouillé les cartes de la politique étrangère du pays, et plus particulièrement son programme pour

l'Afrique. Pour l'auteur, la question centrale qui émerge à la suite des vagues de violence xénophobe est de savoir si le programme de développement de l'Afrique du Sud pour l'Afrique est suffisamment crédible, et si le fait d'accorder la priorité à l'Afrique est justifié, ou s'il ne s'agit que d'une simple rhétorique sous prétexte de supériorité et d'exceptionnalisme. L'auteur critique les amalgames entre xénophobie et afrophobie, utilisés pour détourner l'attention des vrais problèmes, tels que la pauvreté et les inégalités. Trouver des solutions durables à la question de la xénophobie impliquerait d'aborder des sujets fondamentaux de la thématique de la migration et de l'intégration, notamment la libre circulation des personnes, les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés, et l'accès aux services de base, à l'emploi et à l'éducation pour les migrants.

Moyo, I. et Nshimbi, C. C. (2020). Of borders and fortresses: Attitudes towards immigrants from the SADC region in South Africa as a critical factor in the integration of Southern Africa. *Journal of Borderlands Studies*, 35(1), 131–146.

<https://doi.org/10.1080/08865655.2017.1402198>

L'article analyse la politique de discrimination et d'exclusion visant les immigrants de la CDAA venant d'un autre pays de la CDAA, et les répercussions de cette politique sur le projet d'intégration régionale de la CDAA. Pour atteindre les objectifs de la recherche, un examen approfondi de la littérature pertinente a été complété par des entretiens approfondis et des observations participantes effectués en 2012. Selon les auteurs, la frontiérisation et la refrontiérisation concernant les immigrants venus des pays de la CDAA équivaut à les représenter comme des indésirables dans une logique de discrimination et d'exclusion. Cette évolution est contre-productive et contraire à l'objectif de la CDAA d'une Afrique australe intégrée. Elle est contraire aux principes et aux règles du projet de Protocole de la CDAA sur la facilitation de la libre-circulation des personnes. Les auteurs concluent que l'Afrique du Sud a l'obligation de respecter les principes et les attentes de ces institutions régionales dont le pays fait partie.

Natter, K. (2021). Ad-hocratic immigration governance: How states secure their power over immigration through intentional ambiguity. *Territory, Politics, Governance*.

<https://doi.org/10.1080/21622671.2021.1877189>

L'article propose une conceptualisation de la gouvernance adhocratique de l'immigration comme étant volontairement ambiguë, et la met en lien avec la façon dont la migration est gérée au Maroc et en Tunisie. En s'appuyant sur plus de 100 entretiens réalisés entre 2016 et 2017, l'auteur soutient que la gouvernance de l'immigration est dans les deux pays caractérisée par une adhocratie. Les éléments de la gouvernance adhocratique de l'immigration que les autorités des deux pays ont choisis sont : la flexibilité de la politique exécutive, le pragmatisme des régimes d'exemption et le caractère informel des arrangements au cas par cas en matière d'immigration, le tout au détriment du pouvoir parlementaire. De ce fait, « les droits peuvent être perdus aussi rapidement qu'ils ont été acquis », et rien n'est garanti sur le long terme. L'auteur part du postulat selon lequel la marge de manœuvre de l'État est renforcée par une ambiguïté volontairement créée par des outils de gouvernance adhocratique. Il serait intéressant d'avoir d'autres analyses du concept de gouvernance adhocratique de l'immigration dans d'autres contextes en Afrique pour enrichir les connaissances sur la migration.

Norman, K. P. (2016). Between Europe and Africa: Morocco as a country of immigration. *Journal of the Middle East and Africa*, 7(4), 421–439.

<https://doi.org/10.1080/21520844.2016.1237258>

Cet article analyse la réforme de la politique migratoire du Maroc, en examinant les événements qui ont conduit à la réforme, le processus de réforme et les conséquences de la réforme sur divers acteurs. En s'appuyant sur des entretiens réalisés spécialement pour cette étude, l'article évalue également si le changement de politique migratoire du Maroc est basé sur les expériences d'autres pays européens et nord-américains, et s'il peut leur être comparé. La principale information à retenir de cet article est que la réforme de la politique migratoire du Maroc comporte des nuances qui la différencie des autres contextes européens et nord-américains. Le processus de réforme de la migration du pays est mieux compris comme étant un processus allant du sommet vers la base, axé sur la réalisation de certains objectifs : tenir compte des critiques à l'intérieur du pays et réduire au minimum toute atteinte à la réputation internationale et les coûts que cela engendre ; et répondre aux exigences de l'UE. Ces conclusions ont des implications pour l'évaluation et la compréhension des décisions de politique migratoire dans d'autres pays d'accueil en développement.

Nshimbi, C. C., & Fioramonti, L. (2014). The will to integrate: South Africa's responses to regional migration from the SADC region. *Revue africaine de développement*, 26(S1), 52–63. <https://doi.org/10.1111/1467-8268.12092>

Cet article analyse la problématique de la gouvernance régionale de la migration de main-d'œuvre en Afrique du Sud en examinant les modèles courants de gouvernance, les accords de travail existants entre les États de la CDAA, ainsi que le niveau de « régionalisme » qui imprègne la législation nationale relative à la migration de main-d'œuvre. L'article se concentre sur l'Afrique du Sud et étudie les accords bilatéraux spécifiques que le pays a signé avec ses voisins de la CDAA. Il analyse si ses politiques et ses législations nationales relatives au travail et à la migration s'appuient sur le cadre de référence de la CDAA. Pour atteindre ces objectifs, la collecte et l'analyse de données empiriques ont été complétées par un examen critique de la littérature pertinente. Selon les auteurs, l'Afrique du Sud manque d'un cadre régional clair concernant la migration. Les difficultés de la gouvernance de la migration sont en partie dues à la coexistence de deux cadres politiques : les aspirations à une politique migratoire gérée par la CDAA, et la politique migratoire bilatérale plus dominante gérée par l'Afrique du Sud, laquelle tend vers un bilatéralisme exclusif dans lequel les intérêts des autres pays ne sont pas suffisamment pris en compte. L'étude recommande un système de gouvernance de la migration plus cohésif et mutuellement bénéfique. D'autres recherches pourraient se concentrer sur les facteurs qui empêchent d'avoir un cadre de politique migratoire régional clair et cohérent pour la CDAA, et sur la manière dont un pacte migratoire bénéfique pour l'ensemble de la région pourrait être élaboré et mis en œuvre.

Odunayo, M. A., Asuelime, L. E., et Okem, A. E. (2017). South African policy on migration and its alignment with the UNO charter on refugee and asylum-seekers. *Journal of African Union Studies*, 6(1), 81–96. <https://doi.org/10.31920/2050-4306/2017/v6n1a5>

L'article analyse l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'Afrique du Sud relatives aux réfugiés, ce par rapport aux traités et aux accords de l'Union africaine et des Nations Unies, ainsi que par rapport aux conventions sur les réfugiés et les demandeurs d'asile. Pour ce faire, les auteurs ont réalisé une analyse reposant sur un cadre analytique des contenus appliqué à la littérature et aux documents politiques pertinents. La principale thèse de l'article est que, bien que l'Afrique du Sud se soit engagée à garantir le respect des normes internationales et constitutionnelles en matière de protection des réfugiés, sa mise en œuvre n'a pas été au niveau, le pays qui n'ayant pas respecté

ses engagements, ce qui se manifeste parfois dans le manque de protection des demandeurs d'asile et des réfugiés, et le fait que les administrations du gouvernement sud-africain suivent parfois leurs propres intérêts au détriment de l'intérêt général. Selon les auteurs, il est impératif que le gouvernement sud-africain assure, par des politiques et une mise en œuvre, la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés dans le pays.

Oette, L., et Babiker, M. A. (2017). Migration control à la Khartoum: EU external engagement and human rights protection in the Horn of Africa. *Refugee Survey Quarterly*, 36(4), 64–89. <https://doi.org/10.1093/rsq/hdx013>

Cet article vise à évaluer si l'initiative sur la route migratoire Union européenne-Corne de l'Afrique (processus de Khartoum) représente un modèle approprié en matière de partenariats de migration. La recherche se base ici sur un examen de la littérature et des politiques pertinentes, du point de vue des droits des réfugiés et des droits humains. Les auteurs soulignent les lacunes du processus de Khartoum en se basant sur le Soudan comme étude de cas. Selon eux, le processus de Khartoum comporte depuis le début des vices, puisqu'il ne garantit pas la participation de toutes les parties prenantes, telles que la société civile, les acteurs locaux et les communautés locales ainsi que les institutions nationales, régionales et sous-régionales, ni n'accorde la priorité au respect des droits humains dans sa conception, son processus et sa mise en œuvre. Sa réponse à la crise des réfugiés représente une externalisation supplémentaire du contrôle de la migration, qui nuit aux efforts visant à développer un cadre cohérent pour une gouvernance mondiale des migrations. Les initiatives permettant d'aborder les questions de la migration forcée, des conflits armés et d'autres sujets liés à la migration doivent reposer sur un cadre fondé sur les droits, ainsi que sur l'engagement et la coopération de toutes les parties prenantes concernées.

Olakpe, O. (2022). Views on migration partnerships from the ground: Lessons from Nigeria. *International Migration*, February 2021, 1–10. <https://doi.org/10.1111/imig.12974>

Cet article analyse l'état des partenariats de migration en se basant sur l'étude du cas du Nigéria. En s'appuyant sur des entretiens approfondis et un examen de la littérature existante, l'étude aborde la gouvernance de la migration du point de vue des liens entre le Nigéria et l'Union européenne (UE). Les résultats montrent que le partenariat de migration entre le Nigéria et l'UE est encore caractérisé par des inégalités importantes et des asymétries de pouvoir. La domination étrangère par le biais du financement a un impact négatif sur la gouvernance, parce qu'elle rend la relation inégale. Les partenariats de migration sont utilisés pour poursuivre les objectifs d'externalisation de l'UE, tandis que le pouvoir de négociation des pays africains demeure limité. Malgré ces limites qui viennent d'être mentionnées, les pays africains trouvent des moyens de s'autonomiser et d'influencer les processus de gouvernance de la migration, comme en témoigne le cas nigérian où des tactiques de retardement du processus de négociation ont été utilisées pour exercer un certain contrôle sur les négociations. Dans un autre registre, l'étude montre qu'au Nigeria, une compétition autour des ressources et du financement externe a lieu entre les institutions et au niveau infranational, ce qui influence l'efficacité des cadres de gouvernance de la migration. De toute évidence, il est impératif d'équilibrer les intérêts des parties au cours des négociations pour aboutir à une gouvernance efficace de la migration.

Palmay, I., et de Gruchy, T. (2020). The globalisation of trafficking and its impact on the South African counter-trafficking legislation. *Critical Social Policy*, 40(1), 50–68.

<https://doi.org/10.1177/0261018319829640>

Cet article analyse certaines des pratiques de gouvernance allant « de la base vers le sommet » en matière de migration, ainsi que leur influence sur le discours relatif à la traite des êtres humains en Afrique du Sud, et l'élaboration de la loi de 2013 sur la prévention et la lutte contre la traite des personnes (loi TIP). En utilisant une approche de recherche qualitative, l'article examine les différents intérêts, les dynamiques de pouvoir et les idées qui sont à l'origine de cette loi. Les auteurs mettent en évidence trois sources au niveau mondial ayant influencé le discours sur la traite des êtres humains en Afrique du Sud et l'élaboration et le contenu de la loi TIP. Il s'agit des processus de politique internationale, d'idées et de « preuves sur la traite des êtres humains », ainsi que des relations diplomatiques. Les idées transmises dans le discours sud-africain comportent trois éléments. Premièrement, la définition de la traite et des critères d'identification comme étant universels. Deuxièmement, la traite est considérée comme répandue, et comporte un ensemble complexe de différents abus. Troisièmement, les idées sur la traite reposent sur des formes racialisées, utilisées pour décrire la nature terrifiante de la traite.

Phakathi, M. (2019). African Union migration policies: A route to African unity? *Journal of African Union Studies*, 8(2), 25–44. <https://doi.org/10.31920/2050-4306/2019/8n2a2>

L'article analyse les protocoles, les cadres et les positions communes adoptés par l'Union africaine dans le but d'améliorer la migration africaine. Il aborde plus particulièrement la position commune de l'UA sur la migration et le développement, ainsi que le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement. Selon l'auteur, bien que certains objectifs aient été atteints en termes d'unité entre les pays africains, il reste encore beaucoup à faire pour la renforcer. La tendance est à la collaboration entre États africains sur les questions économiques, plutôt que sur les questions politiques, même si ces deux questions sont essentielles au développement de l'Afrique. L'auteur préconise l'intégration d'une histoire afrocentrique dans les programmes éducatifs afin de développer une conscience et une identité africaines communes.

Tawat, M., et Lamptey, E. (2021). The 2015 EU-Africa joint Valletta action plan on immigration: A parable of complex interdependence. *International Migration*, September 2020, 1–15. <https://doi.org/10.1111/imig.12953>

Comment les acteurs mondiaux contribuent-ils à l'élaboration des solutions pour relever les défis associés aux migrations internationales ? Quels sont les facteurs qui déterminent les relations entre l'Union européenne et l'Afrique visant à trouver une réponse pragmatique aux défis migratoires complexes auxquels les deux continents sont confrontés ? En s'appuyant sur une approche de recherche qualitative et sur le cadre d'analyse du récit de politiques publiques, l'article fournit des réponses à ces questions en évaluant les liens complexes entre les facteurs qui sous-tendent le processus d'élaboration politique du Plan d'action conjoint de La Valette (PACV) UE-Afrique sur la migration, mais aussi l'efficacité du plan en lui-même. Selon les auteurs, même si le dialogue relatif à la migration entre l'Europe et l'Afrique reste marqué par une inégalité des relations, différents types d'intérêts ont été négociés et ont marqué le début d'une « interdépendance complexe », soit la reconnaissance par les deux parties qu'elles avaient mutuellement besoin l'une de l'autre pour atteindre leurs objectifs respectifs en matière de migration et de développement. Les auteurs notent en outre que le PACV est relativement efficace quant aux progrès réalisés, mais qu'il n'a pas atteint ses objectifs généraux. Une des limites de cette étude est qu'elle ne fournit pas d'informations sur le nombre d'entretiens réalisés, et plus particulièrement sur les (le type de) parties prenantes interrogées. D'autres recherches pourraient envisager une évaluation détaillée des

questions qui caractérisent les relations et les négociations entre l'Afrique et l'UE sur la migration, ainsi que des résultats du PACV.

Vhumbunu, C. H., et Rudigi, J. R. (2020). Facilitating regional integration through free movement of people in Africa: Progress, challenges and prospects. *Journal of African Union Studies*, 5(1), 31–49. <https://doi.org/10.31920/2050-4306/2020/9n2a3>

L'article analyse les progrès collectifs réalisés et les contraintes rencontrées par les pays membres de l'UA dans la promotion de l'intégration régionale par la libre circulation des personnes sur le continent. Pour cela, il analyse l'Indice d'ouverture sur les visas en Afrique de la Banque africaine de développement (BAD), et l'Indice de l'intégration régionale en Afrique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Les auteurs notent que, si la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de l'Afrique de l'est (CAE) ont fait des progrès considérables pour faciliter la libre circulation des personnes en mettant en œuvre leurs protocoles et leurs cadres de politique migratoire dans une certaine mesure, d'autres communautés économiques régionales (CER), comme la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) tardent à mettre en œuvre les protocoles et les cadres permettant la libre circulation des personnes. Les craintes (réelles et perçues) quant à la mise en œuvre des politiques et des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes continuent d'entraver les progrès, même si les avantages potentiels sont bien compris. L'article fait allusion aux craintes et aux doutes existants quant à la mise en œuvre d'instruments de libre circulation des personnes entre les États membres. Toutefois, les raisons sous-jacentes à l'hésitation de certains pays membres à signer et à ratifier les protocoles des CER sur la libre circulation des personnes doivent être analysées.

Whitaker, B. E. (2015). Playing the immigration card: The politics of exclusion in Côte d'Ivoire and Ghana. *Commonwealth and Comparative Politics*, 53(3), 274–293.

<https://doi.org/10.1080/14662043.2015.1051289>

Il existe peu de recherches sur le lien entre la politique, ou plus précisément entre les politiques d'exclusion, et la migration. L'article est motivé par le fait que les raisons pour lesquelles les hommes et femmes politiques recourent à des stratégies anti-immigration ne sont pas claires. Le but est donc de comprendre, par un examen de la littérature et de documents, les situations dans lesquelles les politiciens et politiciennes « jouent la carte de l'immigration », ce en procédant à une évaluation comparative des cas du Ghana et de la Côte d'Ivoire. Les résultats montrent que les politiques d'exclusion ne sont pas omniprésentes, même dans des pays qui connaissent un processus de libéralisation politique similaire. Contrairement à leurs homologues ivoiriens, les politiciens ghanéens n'ont pas adopté de rhétorique anti-étranger. L'étude confirme l'idée d'un marché politique pour la rhétorique anti-immigration. Cela est évident lorsque des politiciens ambitieux capitalisent sur une situation dans laquelle un groupe d'intérêt subit des pertes liées à l'immigration, comme c'est le cas de la Côte d'Ivoire. Les politiciens adopteront (ou rejetteront) cette rhétorique si cela est nécessaire pour construire une coalition gagnante, ou si elle a le potentiel de diviser la base de soutien d'un opposant. Davantage de recherches sont nécessaires dans d'autres contextes (États-nations) pour confirmer ces conclusions.

Whitaker, B. E. (2020). Refugees, foreign nationals, and wageni: Comparing African responses to Somali migration. *African Studies Review*, 63(1), 18–42.

<https://doi.org/10.1017/asr.2019.52>

L'article évalue les facteurs qui influencent la politique d'immigration dans les pays africains, grâce à une analyse comparative des réponses du gouvernement face aux réfugiés somaliens. Ces facteurs ont fait l'objet d'une analyse systématique au Kenya, en Tanzanie et en Afrique du Sud en se basant sur un examen de la littérature existante. De toute évidence, les réponses des gouvernements d'accueil face aux réfugiés somaliens ont été différentes dans les trois pays, et étaient influencées par l'importance relative des préoccupations économiques, des perceptions politiques, des risques pour la sécurité et des considérations normatives. Au Kenya, les risques pour la sécurité, lesquels se sont largement intensifiés en raison des récents attentats terroristes dans le pays, sont dans les esprits et influencent la façon dont les Somaliens sont traités. Le gouvernement tanzanien a lui accordé la citoyenneté aux Bantous Somaliens sur la base de considérations normatives, alors même que d'autres réfugiés sont de plus en plus confrontés à des restrictions de leurs activités et de leurs mouvements. En Afrique du Sud, la concurrence économique et politique a largement influencé l'attitude adoptée envers les Somaliens. L'auteur conclut en soulignant la nature dynamique des politiques d'immigration, celles-ci étant permissives dans certains domaines et restrictives dans d'autres, et pouvant s'appliquer différemment selon les groupes d'immigrants.

Yeboah, T., Kandilige, L., Bisong, A., Garba, F., et Kofi Teye, J. (2021). The ECOWAS Free Movement Protocol and diversity of experiences of different categories of migrants: A qualitative study. *International Migration*, 59(3), 228–244. <https://doi.org/10.1111/imig.12766>

L'article analyse les manières dont différents groupes de citoyens de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) font l'expérience concrète du Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes. L'étude a été basée sur une approche de recherche qualitative, en s'appuyant spécifiquement sur des observations de terrain et des entretiens approfondis avec 23 migrants de la CEDEAO vivant au Ghana. Les résultats indiquent qu'il existe des différences majeures entre ce que vivent les travailleurs très qualifiés et ce que vivent les travailleurs peu qualifiés. Ces derniers arrivant principalement par la route, cela les rend plus susceptibles de subir du harcèlement et un racket aux frontières. Les expériences vécues par les hommes lors du passage de frontière diffèrent aussi considérablement de celles des femmes. Même si les hommes comme les femmes sont harcelés et obligés de verser des sommes d'argent non officielles, les femmes sont davantage victimes d'abus sexuels que les hommes. Selon les auteurs, les migrants de la CEDEAO ne sont pas un groupe homogène, et selon la nationalité, la classe sociale et le genre, ces différents sous-groupes font des expériences différentes du protocole. L'accès aux ressources et l'identité de genre sont des facteurs importants dans certains aspects juridiques essentiels de la libre circulation, notamment l'accès aux titres de transport et aux itinéraires qui permet d'obtenir des permis de séjour. Davantage de recherches doivent être réalisées, éventuellement par le biais d'une enquête, pour déterminer si ces tendances s'appliquent à des cohortes plus importantes de migrants.

Zanker, F. L., et Moyo, K. (2020). The Corona virus and migration governance in South Africa: Business as usual? *Africa Spectrum*, 55(1), 100–112.

<https://doi.org/10.1177/0002039720925826>

L'article analyse les répercussions de la pandémie de coronavirus (COVID-19) sur la vie des étrangers vivant en Afrique du Sud, notamment les communautés de migrants et de réfugiés. La

méthode utilisée est une approche empirique basée sur des entretiens et des groupes de discussion. Au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie de COVID-19, trois changements politiques sont apparus de manière évidente en matière de migration. Le premier est la fermeture des centres d'accueil des réfugiés. Le deuxième concerne l'installation d'une nouvelle barrière à la frontière entre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. Troisièmement, les messages étaient confus et incohérents quant aux entreprises qui avaient le droit de rester ouvertes, car cela se faisait en fonction de la citoyenneté plutôt que des services qu'elles fournissaient. Selon les auteurs, ces changements montrent que le statu quo se poursuit malgré les restrictions liées au COVID-19. L'apparition de la pandémie a été exploitée pour mettre en œuvre d'autres objectifs, à savoir la titrisation ainsi que l'instrumentalisation de la xénophobie comme bouc émissaire et critère d'exclusion. Les auteurs en appellent à un programme plus inclusif, impliquant les différentes parties prenantes du processus, afin de permettre à l'Afrique du Sud de revenir aux lois progressives pour lesquelles elle avait été vivement saluée en matière de droit d'asile.

1.5.2. Migration de la main-d'œuvre et éducation

Le thème de la migration de la main-d'œuvre et de l'éducation est lui-même divisé en quatre sous-thématiques, à savoir les politiques, les structures et les législations nationales en matière de migration de la main-d'œuvre, la coopération régionale et l'harmonisation des politiques de migration de la main-d'œuvre, la fuite des cerveaux et les transferts de fonds (CUA, 2018) Les annotations liées à ce thème général sont présentées par sous-thèmes. De plus, une catégorie appelée « autres » a été créée pour les annotations qui ne relèvent pas des quatre sous-thématiques mais qui contiennent des éléments portant sur la migration de main-d'œuvre.

1.5.2.1. Politiques, structures et législation nationales en matière de migration de main-d'œuvre

Abdi, C. M. (2011). Moving beyond xenophobia: Structural violence, conflict and encounters with the 'other' Africans. *Development Southern Africa*, 28(5), 691–704.

<https://doi.org/10.1080/0376835X.2011.623916>

L'article analyse les contacts, les conflits et la coopération entre les propriétaires sud-africains et somaliens de petites boutiques informelles (spaza) dans les bidonvilles et les townships d'Afrique du Sud. Les chercheurs ont utilisé une approche ethnographique pour l'étude, et mené 64 entretiens formels avec des réfugiés somaliens et éthiopiens ainsi qu'avec des Sud-Africains dans trois régions d'Afrique du Sud. Selon l'auteur, l'insécurité et la violence quotidienne subies par les réfugiés et les propriétaires étrangers de magasins ne sont en aucune façon différentes de celles vécues par les habitants locaux, car l'insécurité fait partie de la réalité quotidienne de tous les groupes. Cependant, les conflits entre ces groupes sont en partie liés à l'histoire de la violence structurelle d'Afrique du Sud, car la xénophobie institutionnalisée a ancré l'ancienne division raciale du pays. Cela est également en partie lié à la concurrence et aux interprétations symboliques du succès des migrants dans ces bidonvilles. L'article conclut que la violence contre les migrants ne peut être efficacement combattue sans s'attaquer au développement socio-économique des populations locales.

Hoxhaj, R., Marchal, L., et Seric, A. (2016). FDI and migration of skilled workers towards developing countries: Firm-level evidence from sub-Saharan Africa. *Journal of African Economies*, 25(2), 201–232. <https://doi.org/10.1093/jae/ejv022>

La recherche évalue les facteurs déterminant l'emploi de travailleurs étrangers qualifiés par des entreprises d'Afrique subsaharienne (ASS). Les auteurs se sont basés sur l'enquête de 2010 menée auprès des investisseurs en Afrique par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), qui comprend des informations sur des entreprises recueillies dans 19 pays de l'ASS. Les facteurs ont été évalués à l'aide d'un modèle binomial négatif (modèle de dispersion moyenne). Selon les auteurs, les résultats montrent l'existence d'une complémentarité entre les investissements directs à l'étranger (IDE) et la migration de travailleurs qualifiés vers des pays de l'ASS, et montrent également que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée pousse les entreprises à embaucher davantage de travailleurs étrangers. Cependant, au fil du temps, les entreprises étrangères ont tendance à privilégier les travailleurs locaux par rapport aux travailleurs étrangers, ce qui est plus marqué dans les entreprises axées sur le marché qui ont besoin de maîtriser l'environnement et le contexte locaux. L'étude conclut par des recommandations de politiques visant à améliorer les IDE et la création d'emplois pour les travailleurs locaux.

Sparreboom, T., Mertens, J., et Berger, S. (2020). The Labour Market Impact of Immigration in Three Sub-Saharan African Economies. *Journal of International Migration and Integration*, 21, 1225–1248. <https://doi.org/10.1007/s12134-019-00707-7>

L'étude analyse l'effet de l'immigration sur le marché du travail des nationaux dans trois pays africains : le Ghana, le Rwanda et l'Afrique du Sud. Elle s'est basée sur des données issues des recensements de population et d'enquêtes effectuées auprès de ménages dans les trois pays. Les chercheurs ont réalisé l'analyse en utilisant une approche par cellules de qualifications, qui a consisté à regrouper les nationaux et les migrants selon leur niveau de formation et leur expérience. Les résultats montrent que l'immigration a des effets limités sur le marché du travail des travailleurs nationaux dans les trois pays. Toutefois, on note des différences en fonction des qualifications et des groupes étudiés. Les travailleurs nationaux ayant un niveau d'éducation plus faible sont plus susceptibles de subir des effets négatifs sur le marché du travail étant liés à l'immigration. En outre, les effets sur le marché du travail au niveau national peuvent être différents entre les hommes et les femmes, ou si les effets sont pris en compte au niveau régional. Il est donc important de décomposer les effets de l'immigration sur le marché du travail pour dépasser l'analyse au niveau national, et inclure des catégorisations basées sur des caractéristiques socio-démographiques et économiques.

Theodore, N., Blaauw, D., Pretorius, A., et Schenck, C. (2017). The Socioeconomic Incorporation of Immigrant and Native-born Day Labourers in Tshwane, South Africa. *International Migration*, 55(1), 142–156. <https://doi.org/10.1111/imig.12311>

L'article analyse l'intégration économique des travailleurs sur le marché du travail des journaliers à Tshwane, en Afrique du Sud. Il s'est basé sur des données issues d'enquêtes menées en 2004, 2007 et 2015 pour comparer les résultats économiques des travailleurs migrants avec ceux des travailleurs nationaux. L'étude a révélé des différences minimales dans la situation économique liée au travail de jour entre les immigrants en grande partie sans papiers et les travailleurs nationaux. Les auteurs notent que, même si les travailleurs migrants semblent avoir de meilleurs revenus que les travailleurs nationaux en 2004, cela semble s'être rééquilibré dans les enquêtes ultérieures. Cependant, les deux catégories de travailleurs ont des salaires bas, des perspectives d'emploi incertaines et leur taux de pauvreté est énorme, que ce soit le leur ou celui des personnes à charge. La situation est toutefois dramatique pour les travailleurs migrants, compte tenu de leur manque d'accès aux prestations sociales et du fait que beaucoup d'entre eux doivent en outre envoyer une

partie de leurs revenus déjà insuffisants vers leur pays d'origine. Il est important que les efforts soient axés sur la situation difficile des travailleurs journaliers.

1.5.2.2. Fuite des cerveaux (et circulation des cerveaux)

Batista, C., Lacuesta, A., et Vicente, P. C. (2012). Testing the ‘brain gain’ hypothesis: Micro evidence from Cape Verde. *Journal of Development Economics*, 97(1), 32–45.

<https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2011.01.005>

L'étude teste l'hypothèse d'une circulation des cerveaux, selon laquelle la probabilité d'une migration future a un effet positif sur le niveau de scolarité dans le pays d'origine, même si la personne finit par ne jamais migrer. La recherche empirique a été fondée sur une enquête menée auprès de ménages sur la migration et la qualité des services publics au Cap-Vert entre 2005 et 2006. L'étude a utilisé des techniques d'estimation basées sur des modèles linéaires et non linéaires standards, ainsi que sur la méthode des moindres carrés en deux étapes (2SLS). Les résultats indiquent que la probabilité future d'émigration d'une personne a un effet positif majeur sur le niveau de scolarité. En d'autres termes, les individus semblent souhaiter améliorer leur formation pour accroître leurs chances d'émigration pour l'avenir. Ainsi, les écarts de salaire entre émigrants et non-migrants encouragent une migration massive hors du Cap-Vert, tandis que l'émigration semble avoir stimulé l'accumulation de capital humain dans le pays. D'autres études sur d'autres pays d'origine sont nécessaires pour renforcer les conclusions.

Capuano, S. et Marfouk, A. (2013). African brain drain and its impact on source countries: What do we know and what do we need to know? *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice*, 15(4), 297–314. <https://doi.org/10.1080/13876988.2013.813122>

L'article évalue l'ampleur de la fuite des cerveaux hors d'Afrique et son impact, en mettant l'accent sur la fuite des cerveaux des femmes et des médecins. L'analyse s'est fondée sur un jeu de données sur les migrations internationales, basé sur des données harmonisées issues de recensements et de registres concernant la structure de l'immigration dans 30 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les résultats montrent que les pays africains perdent une part importante de leur main-d'œuvre qualifiée à cause de la migration. Le capital humain étant une source de croissance économique, la fuite des cerveaux a des effets négatifs sur les perspectives de croissance et les performances économiques des pays. Elle a également des effets préjudiciables sur la santé publique. Toutefois, il existe différents effets de compensation éventuelle de la fuite des cerveaux, notamment l'amélioration des connaissances et des compétences et le renforcement des réseaux pour les migrants de retour, ainsi que les transferts de fonds. Davantage de recherches sont encore nécessaires pour approfondir la compréhension de l'ampleur, de l'impact et de la dimension sexospécifique et sectorielle de la fuite des cerveaux, ainsi que les éventuels apports de la circulation des cerveaux au développement socio-économique des pays d'origine. En outre, il faudrait davantage de recherches sur la question de savoir si les transferts de fonds et les autres avantages de la migration de main-d'œuvre compensent réellement la fuite des cerveaux.

Docquier, F., et Iftikhar, Z. (2019). Brain drain, informality and inequality: A search-and-matching model for sub-Saharan Africa. *Journal of International Economics*, 120, 109–125. <https://doi.org/10.1016/j.jinteco.2019.05.003>

Comment l'émigration qualifiée influence-t-elle le développement et le bien-être des laissés pour compte ? L'article répond à cette question essentielle en analysant les répercussions de l'émigration des travailleurs qualifiés sur le développement et les inégalités, ce à l'aide de données provenant de 33 pays d'Afrique subsaharienne. L'étude a élaboré un modèle composé de deux catégories de travailleurs et de deux secteurs (formel et informel), ce qui a généré un produit final homogène. Les résultats indiquent que l'économie informelle agit comme une zone tampon qui annule complètement le capital humain et les chocs liés à l'émigration. L'émigration qualifiée n'a aucun effet sur les niveaux d'inégalités et de revenus, bien qu'elle augmente la taille du secteur informel. Le modèle ne parvient cependant pas à expliquer les modèles observés d'écart de salaires entre les secteurs et l'informalité, ce qui a conduit à l'élaboration d'un modèle alternatif d'appariement. Le nouveau modèle a été en mesure de montrer que l'émigration qualifiée augmente les revenus et l'emploi formel des personnes très qualifiées. Toutefois, l'émigration qualifiée aboutit à une baisse du bien-être des personnes peu qualifiées, un groupe très hétérogène d'un pays à l'autre, ce qui s'explique principalement par les différences entre les pays en matière de technologie de formation et de productivité relative du secteur informel.

Flahaux, M., Beauchemin, C., et Schoumaker, B. (2014). From Europe to Africa: Return migration to Senegal and the Democratic Republic of the Congo. *Population & Societies*, 515(9), 1–4. <https://doi.org/10.3917/popsoc.515.0001>

L'article présente une analyse des différents facteurs qui sous-tendent la migration de retour de l'Europe vers le Sénégal et la République démocratique du Congo (RDC) à l'aide des données du projet Migration entre l'Afrique et l'Europe (MAFE). Les auteurs notent une tendance à la baisse de la migration de retour, principalement en raison de deux facteurs. Premièrement, la détérioration relative des conditions socio-économiques et politiques dans les pays d'origine. Deuxièmement, les changements dans les politiques migratoires des pays de destination, en particulier la fermeture progressive des frontières européennes, qui implique que les migrants ne peuvent « aller et venir » librement. Les retours sont principalement dus à des raisons personnelles, notamment des raisons familiales et professionnelles. Une petite partie des retours est liée à des problèmes en Europe, comme le manque de papiers. Il est intéressant de noter que l'absence de permis de séjour ne détermine pas vraiment la migration de retour. En outre, plus il est difficile de migrer, plus grande est la réticence à revenir.

Marchetta, F. (2012). Return Migration and the Survival of Entrepreneurial Activities in Egypt. *World Development*, 40(10), 1999–2013.

<https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2012.05.009>

Cette recherche analyse la question de savoir si les migrants de retour et ceux restés au pays ont des chances différentes de réussite en tant qu'entrepreneurs en Égypte. Les données ont été recueillies à partir de l'enquête de panel sur le marché du travail en Égypte, laquelle collecte des informations sur les ménages égyptiens, et notamment sur l'activité économique des membres du ménage. Deux vagues d'enquête réalisées en 1998 et 2006 ont fourni une dimension longitudinale à l'ensemble de données, un aspect essentiel pour l'analyse. L'étude s'est basée sur un modèle probit bivarié de régression et une estimation de l'inclusion des résidus en deux étapes. Les résultats indiquent que les migrants de retour ont, au fil du temps, une probabilité beaucoup plus élevée de survivre en tant qu'entrepreneurs que les personnes étant restées, ce qui par conséquent aboutit à un effet durable de génération d'emplois dans le pays d'origine. La différence constatée dans la

probabilité de survie des deux catégories s'explique par des facteurs liés à l'expérience de la migration, notamment les compétences et l'épargne accumulées pendant le séjour à l'étranger. Ce dernier permet aux migrants de retour de faire face aux vulnérabilités associées aux petites et moyennes entreprises.

Mezger Kveder, C. L., et Flahaux, M. L. (2013). Returning to Dakar: A mixed methods analysis of the role of migration experience for occupational status. *World Development*, 45, 223–238. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2012.11.009>

L'étude analyse la situation des migrants de retour sur le marché du travail à Dakar, au Sénégal, en évaluant le lien entre le fait d'être un migrant de retour et les perspectives professionnelles, et la mesure dans laquelle ce qui a été vécu pendant la migration fait varier de façon différente les perspectives professionnelles. L'étude recourt à une approche basée sur une méthode mixte et sur les données d'une enquête biographique sur la migration africaine (Migration entre l'Afrique et l'Europe (MAFE)), qui a été complétée par des entretiens semi-dirigés avec des migrants de retour. L'équipe de recherche a analysé les données quantitatives à l'aide du modèle logit multinomial. Les résultats indiquent que, même si les migrants de retour ne quittent pas le marché du travail, ils sont surreprésentés parmi les travailleurs indépendants. Un retour forcé a de fortes probabilités d'être associé à des complications, car il aboutit souvent à un échec de l'intégration et à une volonté de repartir. Les auteurs notent que contrairement à l'idée largement répandue selon laquelle les migrants de retour sont engagés dans des activités entrepreneuriales « productives », les migrants ayant vécu un retour forcé choisissent souvent le travail indépendant comme dernier recours, en raison de leur incapacité à se préparer à leur retour en accumulant du capital social ou économique, ou à trouver un emploi salarié à leur retour.

1.5.2.3. Transferts de fonds

Adams, R. H., et Cuecuecha, A. (2013). The Impact of Remittances on Investment and Poverty in Ghana. *World Development*, 50, 24–40.

<https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.04.009>

L'article analyse l'impact des transferts de fonds nationaux et internationaux sur l'investissement des ménages et la pauvreté au Ghana. Les chercheurs ont obtenu les données de l'étude à partir de l'enquête sur le niveau de vie au Ghana (GLSS 5), réalisée entre 2005 et 2006 auprès de 8 000 ménages. Ils ont utilisé un modèle logit multinomial en deux étapes pour analyser l'impact des transferts nationaux et internationaux sur l'investissement des ménages, ainsi qu'un modèle probit multinomial pour évaluer l'effet des transferts sur la pauvreté. Les résultats montrent que les ménages recevant des transferts de fonds nationaux ou internationaux sont moins susceptibles d'être pauvres et dépensent légèrement moins en nourriture que ce qu'ils auraient dépensé pour des biens s'ils ne recevaient pas de transferts de fonds. Cependant, les ménages bénéficiant de transferts dépensent légèrement plus en biens d'investissement comme l'éducation, la santé et le logement. De tels investissements à long terme peuvent contribuer positivement au développement économique « de la base vers le sommet ». Enfin, alors que le fait de recevoir des transferts de fonds réduit généralement la probabilité de pauvreté des ménages au Ghana, les transferts de fonds internationaux ont plus de trois fois plus d'effet sur la réduction de la probabilité de pauvreté que les transferts de fonds nationaux.

Adekunle, I. A., Tella, S. A., et Ogunjobi, F. O. (2021). Remittances and the future of African economies. *International Migration*, 0(0), 1–19. <https://doi.org/10.1111/imig.12951>

L'article analyse l'effet actuel et futur des transferts de fonds sur les économies africaines, à l'aide des données de panel de 30 pays africains sur la période 2000-2018. L'équipe de recherche a utilisé une méthode des moments généralisés (MMG) en système à équation unique et les panels dynamiques par la MMG en système pour évaluer le modèle empirique. Les auteurs ont établi une corrélation positive entre les transferts de fonds et le développement financier. En outre, le taux de change, les progrès technologiques, l'inflation et la population ont eu une influence positive sur le développement financier. Les auteurs plaident en faveur d'une amélioration des performances du secteur financier via l'élaboration et la mise en œuvre de réformes financières solides, telles que la diversification des services bancaires et l'augmentation de l'inclusion financière par les services bancaires mobiles, les banques en ligne et une installation de guichets automatiques plus importante au niveau géographique. De recherches futures pourraient évaluer les réactions interactives entre les variables, par exemple, la façon dont la technologie interagit avec les transferts de fonds pour influencer le développement financier.

Adekunle, I. A., Tella, S. A., Subair, K., et Adegboyega, S. B. (2020). Remittances and financial development in Africa. *Journal of Public Affairs*, e2545. <https://doi.org/10.1002/pa.2545>

L'article analyse le lien entre les transferts de fonds et le développement financier en évaluant les facteurs latents sous-jacents des variations du développement du secteur financier résultant des transferts de fonds en Afrique. L'étude s'est basée sur un ensemble de données complet sur les transferts de fonds et le développement financier, couvrant 53 pays africains pour la période 1986-2017, et le modèle de la moyenne de groupe agrégée (PMG) a été utilisé comme méthode d'estimation. Les résultats indiquent qu'à long terme, le taux de participation de la main-d'œuvre qualifiée (capital humain), le capital social et les transferts de fonds ont des effets positifs sur le développement financier en Afrique, alors que le taux de change a eu des effets négatifs sur le développement financier. Les résultats montrent à court terme un lien négatif entre le taux de participation de la main-d'œuvre qualifiée, le capital social et le taux de change. Cependant, il existe une corrélation positive entre les transferts de fonds et le développement financier à court terme. Les auteurs recommandent d'élaborer et de mettre en œuvre des réformes financières saines pour favoriser la croissance en Afrique.

Ajide, K. B. et Alimi, O. Y. (2019). Political instability and migrants' remittances into sub-Saharan Africa region. *GeoJournal*, 84(6), 1657–1675. <https://doi.org/10.1007/s10708-018-9942-8>

L'article analyse le lien entre l'instabilité politique et les transferts de fonds des migrants dans les pays d'Afrique subsaharienne (ASS) en élaborant cinq indicateurs d'instabilité politique. La taille de l'échantillon couvre 22 pays de l'Afrique sub-saharienne, sur une période comprise entre 1994 et 2015. Les chercheurs ont analysé les données à l'aide de différentes techniques d'estimation, notamment la méthode des moindres carrés par panel, le modèle d'effets fixes par panel et la méthode des moments généralisés en système (MMG). Les résultats montrent que l'instabilité politique entraîne des transferts de fonds et des envois de fonds qui ont le potentiel d'amortir les fluctuations macro-économiques résultant d'un climat politique instable, soutenant ainsi l'idée d'une motivation altruiste des migrants qui envoient de l'argent. De plus, les données indiquent que

les migrants issus des pays les moins politiquement instables envoient davantage d'argent dans leur pays que ceux des pays politiquement instables. Les auteurs concluent en réitérant la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité politique dans les pays africains.

Ajide, K. B., et Raheem, I. D. (2016). The Institutional Quality Impact on Remittances in the ECOWAS Sub-Region. *African Development Review*, 28(4), 462–481. <https://doi.org/10.1111/1467-8268.12224>

L'article analyse le rôle des institutions dans la capacité à attirer des transferts de fonds pour 14 pays de la région de la CEDEAO entre 1996 et 2013. L'ensemble de données utilisé dans l'étude provient de deux bases de données : les indicateurs du développement dans le monde (IDM) et l'indice de gouvernance mondiale (IGM). Les chercheurs ont suivi la méthode des moments généralisés en système (MMG) à deux étapes comme technique d'estimation. Les résultats indiquent que les flux de transferts ont été fortement influencés par la faiblesse des institutions dans la région. La ventilation des indices confirme l'importance relative des mesures institutionnelles de gouvernance pour attirer les transferts de fonds par rapport à d'autres ventilations. Parmi les autres principaux facteurs déterminants des transferts de fonds figurent le développement financier, le produit intérieur brut (PIB) par habitant et la dynamique des taux de change. Les auteurs recommandent de renforcer les structures politiques et de gouvernance dans la région, et d'améliorer les aspects institutionnels dans les structures de gouvernance. D'autres recherches sont nécessaires dans d'autres régions d'Afrique et sur l'ensemble du continent. Il faudrait les compléter par des analyses classant les pays en fonction du revenu national brut et d'autres indices.

Akanle, O., Kayode, D. and Abolade, I. (2022) Sustainable Development Goals (SDGs) and remittances in Africa. *Cogent Social Sciences*, 8(1). <https://doi.org/10.1080/23311886.2022.2037811>

L'article analyse l'importance des transferts de fonds comme moteur du développement durable en Afrique. Les auteurs présentent brièvement le lien entre les transferts de fonds et le développement, en notant que s'ils sont correctement exploités, les flux de transferts de fonds peuvent contribuer de manière significative au développement des États africains. Les transferts de fonds peuvent éventuellement contribuer à la réduction de la pauvreté et de la faim, améliorer le niveau d'éducation, ce qui contribue au développement du capital humain et à l'amélioration de la santé, de l'eau et de l'assainissement. La migration est donc importante, et toutes les parties prenantes concernées doivent contribuer à une meilleure gestion de la migration pour exploiter le potentiel de la migration.

Arestoff, F., Kuhn-Le Braz, M., et Mouhoud, E. M. (2016). Remittance behaviour of forced migrants in post-apartheid South Africa. *Journal of Development Studies*, 52(6), 824–837. <https://doi.org/10.1080/00220388.2015.1098628>

L'article analyse les différences dans les comportements en matière de transferts en fonction de si l'émigration est forcée ou non, ce en utilisant des données collectées auprès de 639 migrants africains à Johannesburg, en Afrique du Sud. L'étude utilise trois définitions de la migration forcée avec des implications sur les modèles développés pour l'analyse. Selon les auteurs, les résultats indiquent, qu'au niveau de la marge extensive, le fait de quitter le pays d'origine en raison d'un conflit ou de violence diminue la probabilité de revenir dans le pays d'origine. D'autre part, au niveau de la marge intensive, il n'y a pas de différence notable en matière de transferts de fonds

entre les migrants forcés et les migrants volontaires. Cela s'explique par le fait que la décision d'un migrant d'envoyer de l'argent est principalement influencée par sa situation actuelle dans le pays d'accueil et par des facteurs traditionnels tels que l'éducation et le revenu. Il est donc important de tenir compte du type de migration (forcée ou volontaire) dans l'analyse des facteurs déterminants des transferts de fonds.

Baldé, Y. (2011). The impact of remittances and foreign aid on savings/investment in sub-Saharan Africa. *African Development Review*, 23(2), 247–262. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8268.2011.00284.x>

Cet article présente une analyse de l'impact macroéconomique des transferts de fonds et de l'aide étrangère sur l'épargne et les investissements en Afrique subsaharienne (ASS). Les chercheurs ont analysé des données issues des Indicateurs 2006 du développement dans le monde de la Banque mondiale et de l'indice 2009 sur les performances des donateurs, qui couvrent respectivement 37 et 34 pays de l'ASS entre 1980 et 2004. Les méthodes d'estimation de l'étude sont basées sur les variables des moindres carrés ordinaires (OLS) et instrumentales (2SLS) avec effets fixes par pays. Selon l'auteur, contrairement aux nombreuses conclusions existantes dans la littérature, les transferts de fonds et l'aide étrangère ont tous deux une corrélation positive et importante avec l'épargne et l'investissement. Cela implique que les transferts de fonds ont un effet indirect sur la croissance. Les transferts de fonds influencent davantage l'épargne et les investissements en ASS que l'aide étrangère, même si le volume de cette dernière est plus important. Les deux flux financiers ne se substituent pas mais sont complémentaires, et une utilisation efficace de l'aide étrangère peut conduire à ce qu'une plus grande partie des transferts de fonds soit destinée à l'épargne et l'investissement.

Barnabé, A. Y., Paul, N., et Chrysost, B. (2021). Do remittances spur financial inclusion in Africa? A multi-dimensional approach. *Economics Bulletin*, 41(2), 328–341. <https://ideas.repec.org/a/ebl/ecbull/eb-20-00378.html>.

L'article analyse le lien entre les transferts de fonds des migrants et l'inclusion financière en Afrique. Il s'appuie sur les données de 21 pays pour une période comprise entre 2004 et 2018, et a utilisé le modèle de la moyenne de groupe agrégée (PMG) et la méthode des moments généralisés (MMG) comme techniques d'estimation. Cette analyse fournit certaines observations intéressantes. Il existe un effet positif à long terme des transferts de fonds des migrants sur l'inclusion financière et l'accès aux services financiers, mais un effet négatif à long terme sur l'utilisation des services financiers. Par ailleurs, les transferts ont un effet négatif à court terme mais un effet positif à long terme sur le nombre de succursales bancaires. La raison est liée au fait que l'utilisation de canaux informels de transferts de fonds ne peut pas être maintenue à long terme, et que le migrant sera finalement obligé d'encourager les ménages bénéficiaires à recourir à un établissement financier classique. Les auteurs recommandent de réduire les coûts de transaction formelle des transferts de fonds afin d'améliorer l'enregistrement des flux de transferts de fonds.

Bredtmann, J., Martínez Flores, F., et Otten, S. (2019). Remittances and the brain drain: Evidence from microdata for sub-Saharan Africa. *Journal of Development Studies*, 55(7), 1455–1476. <https://doi.org/10.1080/00220388.2018.1443208>

Il a été affirmé que les transferts de fonds pourraient contrebalancer certains effets négatifs de la fuite des cerveaux, ou encore qu'une hausse de l'émigration très qualifiée réduirait les flux des transferts de fonds. Cette étude évalue l'effet du niveau d'éducation des migrants sur leur

comportement en matière de transferts de fonds, ce à l'aide de nouvelles données sur les ménages provenant de 5 pays d'Afrique subsaharienne à partir desquels est envoyé de l'argent. Pendant leur analyse, les chercheurs ont utilisé la méthode OLS comme technique d'estimation. Les résultats indiquent que le niveau d'éducation ne détermine pas de manière significative la probabilité d'envoyer des fonds. Cependant, il s'agit d'un facteur important du montant des transferts de fonds, car les migrants ayant un diplôme universitaire envoient des montants significativement plus élevés que ceux ayant un niveau d'éducation plus faible. Les résultats permettent de déduire que certains des effets négatifs de la fuite des cerveaux peuvent être compensés par les transferts de fonds vers les pays d'origine. Il est donc nécessaire d'accorder la priorité à des politiques susceptibles d'accroître les flux de transferts vers les pays d'origine. Le comportement en matière de transfert de fonds des diasporas de première, deuxième ou troisième génération est un domaine nécessitant d'autres recherches, car les implications politiques pourraient être importantes sur les stratégies d'engagement de la diaspora des pays d'origine.

Chitambara, P. (2019). Remittances, institutions and growth in Africa. *International Migration*, 57(5), 56–70. <https://doi.org/10.1111/imig.12542>

L'article évalue le lien entre les transferts de fonds, les institutions et la croissance économique sur un panel de 26 pays pour la période 1980-2014. Les auteurs ont utilisé la méthode des effets fixes et des moments généralisés en système (MMG) pour les estimations, afin de traiter les effets spécifiques à un pays et le biais de simultanéité. Les résultats montrent un lien positif entre les transferts de fonds et la croissance économique, ainsi qu'entre les institutions et la croissance économique. Les conditions de l'interaction ont un effet positif et significatif sur la croissance économique, ce qui implique que l'existence d'institutions solides renforce l'effet des transferts de fonds sur la croissance économique. On ne soulignera donc jamais assez l'importance d'institutions solides pour attirer les transferts vers les pays africains. Les auteurs soulignent l'importance d'investir dans la création d'un environnement politique qui favorise la solidité des institutions.

De Brauw, A., Mueller, V., et Woldehanna, T. (2013). Motives to remit: Evidence from tracked internal migrants in Ethiopia. *World Development*, 50, 13–23.

<https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.04.008>

L'article vise à répondre au problème du nombre limité de recherches sur les transferts de fonds nationaux par rapport aux transferts de fonds internationaux. En se basant sur un échantillon combiné de ménages provenant de l'enquête sur les ménages ruraux éthiopiens (ERHS), et des données d'une enquête de suivi des migrants menée parmi les migrants issus des ménages de l'ERHS en 2009, l'article analyse les facteurs déterminants dans les transferts de fonds en Éthiopie. La méthode de calcul s'est basée sur un modèle de régression multivariée. L'étude a constaté que les migrants dont les compétences sont peu transférables et ayant un niveau de liquidité limité sont moins susceptibles d'envoyer de l'argent. Les migrants ayant des biens productifs dans leurs ménages d'origine sont plus susceptibles de transférer des fonds, mais cela s'applique au bétail et non à la terre. Ils transfèrent également des fonds pour s'auto-assurer. Cela signifie que les migrants réalisent des transferts de fonds à des fins de précaution. D'autres recherches sont nécessaires pour évaluer si le niveau de vie des migrants et des ménages d'origine s'améliore à la suite de la migration.

Ezeoha, A. E. (2013). Financial determinants of international remittance flows to the sub-Saharan African region. *International Migration*, 51(SUPPL.1). <https://doi.org/10.1111/imig.12061>

L'auteur analyse la distribution, les utilisations et les canaux des transferts de fonds vers l'Afrique, ainsi que l'impact du développement financier sur les transferts de fonds, mais aussi la stabilité de l'impact selon différents sous-groupes en fonction de la taille de l'économie. L'étude s'est basée sur un ensemble de données issues de 32 pays, comprenant des données provenant de la base de données des indicateurs du développement de la Banque mondiale, et des données sur l'indice de liberté économique provenant de la base de données internationale de la Fondation Heritage. Les résultats ont été estimés en utilisant un modèle d'effets fixes et d'effets aléatoires par panel. Pour gérer les éventuels problèmes d'endogénéité, les chercheurs ont utilisé un modèle de régression avec des variables instrumentales basé sur la méthode des moments généralisés (MMG). Les résultats montrent le caractère contracyclique des transferts de fonds et établissent un lien positif entre le niveau de développement financier dans un pays et les transferts de fonds, ainsi qu'entre le niveau de développement des infrastructures et l'impact du développement financier sur les transferts de fonds. L'impact du développement financier et de la qualité des institutions sur les transferts de fonds est plus important sur les marchés émergents ou frontaliers que dans d'autres pays. Pour bien comprendre les transferts de fonds et optimiser leur potentiel en Afrique, les efforts politiques devraient se concentrer sur l'amélioration des systèmes financiers et des structures institutionnelles en Afrique.

Hines, A. L., et Simpson, N. B. (2019). Migration, remittances and human capital investment in Kenya. *Economic Notes*, 48(3). <https://doi.org/10.1111/ecno.12142>

Les choix en matière de migration et de transferts de fonds influencent-ils la décision des ménages d'investir dans l'éducation de leurs enfants ? L'étude fournit une réponse à cette question en analysant le lien entre les transferts de fonds et les dépenses d'éducation des ménages au Kenya. Les auteurs utilisent les données de l'enquête kenyane sur la migration réalisée auprès des ménages, qui fournit des informations recueillies en 2019 sur les dépenses des ménages, la migration et le comportement en matière de transferts de fonds, et analysent ces données à l'aide des méthodes d'estimation des moindres carrés ordinaires (OLS) et des moindres carrés en deux étapes (2SLS). Les résultats établissent un lien positif entre les transferts de fonds et les dépenses d'éducation, car les ménages de migrants qui reçoivent de l'argent de l'étranger ont tendance à consacrer davantage de dépenses à l'éducation. Les auteurs soutiennent que c'est une évolution positive compte tenu de l'effet positif potentiel des investissements dans l'éducation sur la croissance du PIB à long terme. Les données ont également montré un lien entre le fait d'avoir un membre du ménage à l'étranger et l'accès à des ressources financières supplémentaires, notamment l'utilisation de téléphones portables et de services bancaires mobiles.

Karikari, N. K., Mensah, S., et Harvey, S. K. (2016). Do remittances promote financial development in Africa? *SpringerPlus*, 5(1). <https://doi.org/10.1186/s40064-016-2658-7>

L'étude analyse de manière empirique le lien entre les transferts de fonds des migrants et le développement financier en Afrique. Grâce à des données provenant des bases de données des indicateurs du développement mondial (IDM) et du Fonds monétaire international (FMI) couvrant 50 pays africains entre 1990 et 2011, les auteurs étudient si les transferts de fonds stimulent le développement financier. Les critères utilisés pour le développement financier sont les dépôts

bancaires, le crédit au secteur privé et la masse monétaire. Les chercheurs ont utilisé un modèle vectoriel autorégressif à panel (VARP) pour évaluer le lien de causalité bidirectionnel des deux phénomènes. Les résultats montrent un impact positif des transferts de fonds sur le développement financier à court terme, mais un impact négatif à long terme, ce qui implique que les transferts de fonds ne stimulent pas le développement financier à long terme. Les auteurs notent qu'il est essentiel que les gouvernements africains élaborent des politiques susceptibles de renforcer l'infrastructure financière de leur pays.

Osabuohien, E. S., et Efobi, U. R. (2013). Africa's money in Africa. *South African Journal of Economics*, 81(2), 292–306. <https://doi.org/10.1111/saje.12012>

Peu de recherches ont été menées sur le mécanisme par lequel les transferts de fonds ont un impact sur les variables macroéconomiques telles que l'investissement en Afrique. Pour combler cette lacune, l'article analyse comment la solidité financière et la qualité des institutions ont un lien avec les transferts de fonds et influencent les investissements en Afrique. Les indicateurs visant à mesurer la qualité des institutions incluent la primauté du droit, la qualité de la réglementation et l'efficacité du gouvernement. Les chercheurs ont sélectionné un échantillon de 44 pays africains, et utilisé pour l'analyse des données issues des indicateurs du développement mondial et des indicateurs de la gouvernance mondiale. L'étude a utilisé la méthode des moments généralisés en système (MMGS) comme technique d'estimation pour les données du panel. La recherche a montré que la qualité des institutions a un impact significatif sur l'investissement. L'afflux de transferts de fonds a un impact positif sur l'ampleur des investissements, et l'ampleur de cette influence augmente en fonction des liens avec les indicateurs de la qualité des institutions et de la solidité financière. Les auteurs concluent que le renforcement de la qualité des institutions et du secteur financier est essentiel pour accroître les flux et améliorer l'utilisation des transferts de fonds en Afrique.

Sahoo, M., et Sethi, N. (2020). Does remittance inflow promote human development in sub-Saharan Africa? An empirical insight. *Global Economy Journal*, 20(4), 1–23.

<https://doi.org/10.1142/S2194565920500219>

L'étude analyse le lien entre les transferts de fonds et le développement humain en Afrique subsaharienne (ASS), en utilisant d'autres variables de contrôle comme l'inflation, les dépenses publiques en capital humain et l'espérance de vie. Elle est basée sur des données de panel provenant des indicateurs du développement mondial (IDM) et de l'indice du développement humain (IDH) couvrant 31 pays de l'ASS sur la période de 1990 à 2018. Les chercheurs ont utilisé des techniques d'estimation basées sur les moindres carrés ordinaires entièrement modifiés (FMOLS) et les moindres carrés ordinaires dynamiques (DOLS). Les résultats montrent que les transferts de fonds ont des effets positifs et statistiquement significatifs sur le développement humain dans la région de l'Afrique sub-saharienne. Les auteurs notent que les investissements directs à l'étranger (IDE), la croissance économique, les dépenses publiques et l'inflation sont tous corrélés positivement au développement humain. En outre, les tests de non-causalité à la Granger (panel de Dumitrescu et Hurlin), indiquent qu'il existe une causalité unidirectionnelle entre les transferts de fonds et le développement humain dans les pays de l'Afrique sub-saharienne.

Sambo, H. (2018). Understanding the effect of international remittances on undernourishment in sub-Saharan Africa: A spatial model approach. CEPN Working Papers Hal-01691436 HAL. <https://ideas.repec.org/p/hal/cepnwp/hal-01691436.html>

L'article analyse l'impact des transferts de fonds sur la sous-alimentation en Afrique subsaharienne (ASS). L'étude s'est basée sur un ensemble de données de panel portant sur 35 pays d'Afrique subsaharienne pour la période 2001-2011. Elle a également utilisé un modèle à erreur spatiale (SEM) pour évaluer l'impact des transferts de fonds sur la sous-alimentation. Les résultats montrent que les transferts de fonds ont un effet positif sur la réduction de la sous-alimentation en Afrique sub-saharienne, car la plupart des ménages qui reçoivent des transferts de fonds en Afrique sub-saharienne utilisent ce revenu pour se procurer de la nourriture. Cependant, l'élasticité de la nutrition par rapport aux transferts de fonds est très faible, même si elle dépasse celle du PIB par habitant. L'auteur note également que cela montre que les transferts de fonds sont une forme de protection contre les chocs alimentaires en ASS.

Singh, R. J., Haacker, M., Lee, K. W., et Le Goff, M. (2011). Determinants and macroeconomic impact of remittances in sub-Saharan Africa. *Journal of African Economies*, 20(2), 312–340. <https://doi.org/10.1093/jae/ejq039>

Les transferts de fonds sont devenus de plus en plus importants en Afrique subsaharienne (ASS), et correspondaient en 2007 à environ 2,5 % du PIB régional. L'étude analyse les facteurs déterminants et l'impact macroéconomique des transferts de fonds en Afrique subsaharienne. Elle aborde également le lien entre les transferts de fonds et la croissance économique, compte tenu de l'ampleur des transferts de fonds dans certains pays de la région. La recherche a utilisé les données de l'Annuaire des statistiques de la balance des paiements du FMI et des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale, qui couvrent 36 pays de l'ASS entre 1990 et 2008. L'étude a utilisé comme technique d'estimation la méthode des moindres carrés à deux étapes à effet fixe (FE 2SLS). L'étude a constaté que la taille et l'emplacement de la diaspora sont des facteurs importants des transferts de fonds, les pays possédant une grande diaspora et des émigrants situés dans les pays riches recevant davantage de transferts de fonds. Les transferts de fonds varient de manière inverse à l'évolution du PIB par habitant des pays bénéficiaires des transferts, confirmant ainsi leur rôle d'amortisseur de chocs. Alors que les transferts de fonds sont perçus comme corrélés négativement à la croissance économique, les pays dotés d'institutions qui fonctionnent sont plus susceptibles de pouvoir exploiter le potentiel des transferts de fonds à contribuer à la croissance économique.

Souza, E. (2021). Household gender dynamics and remitting behaviour in sub-Saharan Africa. *International Migration*, 59(6), 186–203. <https://doi.org/10.1111/imig.12833>

L'article analyse les modèles et les motivations des transferts de fonds dans quatre pays africains (Sénégal, Burkina Faso, Ouganda et Kenya) en mélangeant les transferts de fonds nationaux et internationaux, les transferts d'argent et de biens, tout en étudiant la manière dont les dynamiques de genre d'un ménage influencent les comportements en matière de transfert de fonds. Les chercheurs ont analysé des données issues d'enquêtes standardisées auprès des ménages sur la migration et les transferts de fonds menées par la Banque mondiale dans le cadre du projet sur la migration en Afrique entre 2009 et 2010. Les résultats indiquent que les membres de la famille proche et les migrants ayant des revenus potentiellement élevés sont plus susceptibles d'effectuer des transferts de fonds. Les rapports de genre montrent que les migrants mariés, en particulier les hommes, sont plus susceptibles d'envoyer des fonds, ce qui met en évidence les répercussions des inégalités hommes-femmes. Les ménages ayant plus de besoins au niveau financier, notamment les ménages dirigés par des femmes et ceux qui ont davantage de personnes à charge, reçoivent plus de transferts de fonds que les ménages dont les besoins financiers sont moins élevés. En outre,

l'assurance et l'altruisme sont ce qui motivent les transferts de fonds, même si le comportement altruiste semble être motivé par un sentiment de responsabilité d'envoyer des fonds, plutôt que par une simple considération désintéressée du bien-être de ceux restés au pays. L'étude souligne l'importance d'accorder une attention particulière aux questions d'inégalités entre hommes et femmes dans les comportements en matière de transfert de fonds.

Zewdu, G. A. (2018). Irregular migration, informal remittances: Evidence from Ethiopian villages. *GeoJournal*, 83(5), 1019–1034. <https://doi.org/10.1007/s10708-017-9816-5>

Ces recherches analysent la dynamique de la migration irrégulière de l'Éthiopie vers l'Afrique du Sud. À l'aide d'entretiens menés dans les communautés de nouveaux émigrants de Hadiya et Kembata-Tembaro dans le sud de l'Éthiopie, l'article analyse les modes de migration vers l'Afrique du Sud et les transferts de fonds en provenance de l'Afrique du Sud. L'étude montre que la migration irrégulière n'empêche pas les migrants d'envoyer des fonds et de préserver les relations transnationales. Elle influence toutefois de manière significative la façon dont ils communiquent, envoient de l'argent et échangent des ressources au-delà des frontières. L'irrégularité des flux migratoires vers l'Afrique du Sud influence dans une plus grande mesure les modèles de flux des transferts de fonds qui deviennent de plus en plus informels étant donné le manque de papiers officiels dans le pays hôte. L'étude établit clairement que les flux de transferts de fonds informels ne dépendent pas nécessairement du coût des transferts comme on l'a généralement supposé, mais pourraient être liés à la nature ou au modèle de migration.

1.5.2.4. Autres

Chort, I. (2017). Migrant network and immigrants' occupational mismatch. *Journal of Development Studies*, 53(11), 1806–1821. <https://doi.org/10.1080/00220388.2016.1219344>

L'étude évalue l'impact de l'utilisation du réseau pour trouver un emploi, sur l'inadéquation sur le marché du travail, en se basant sur le cas des immigrants sénégalais en Europe et en Afrique. Les données proviennent de quatre enquêtes menées dans le cadre du projet Middas entre 2009 et 2010, et ont été analysées à l'aide d'un modèle probit bivarié. L'auteur fait la différence entre l'inadéquation verticale, c'est-à-dire lorsqu'il y a une différence entre le niveau de compétence requis pour un emploi pour lequel le travailleur migrant déclare être surqualifié, et le niveau de compétence de son emploi actuel, et l'inadéquation horizontale, qui concerne des migrants ayant un emploi dont le niveau de compétence est adapté, mais qui ne correspond pas au niveau de compétences supérieur qu'ils déclarent avoir. L'auteur fournit des données probantes de l'impact de l'utilisation du réseau sur la recherche d'un emploi en cas d'inadéquation sur le marché du travail. Les migrants qui ont obtenu leur emploi actuel grâce à leur réseau de migrants sont moins susceptibles d'avoir une inadéquation verticale négative, alors que l'impact de l'utilisation du réseau sur l'inadéquation horizontale n'est pas significatif.

Okey, M. K. N. (2017). Does migration promote industrial development in Africa? *Economics Bulletin*, 37(1), 228–247. <https://EconPapers.repec.org/RePEc:ecbull:eb-16-00563>

La recherche porte sur une lacune de la littérature concernant le lien empirique entre l'industrialisation et la migration internationale en Afrique. À l'aide des données de panel de 45 pays recueillies de 1980 à 2010 et de la méthode des moments généralisés en système (MMG), l'article analyse l'effet de l'émigration sur l'industrialisation. Cette recherche aboutit à trois résultats intéressants. Premièrement, la migration internationale a un effet d'industrialisation sur les pays

d'origine. Deuxièmement, les flux financiers internationaux, les réseaux professionnels et les réseaux scientifiques sont les moyens par lesquels la migration influence le développement industriel. Troisièmement, l'effet direct et indirect le plus important sur le développement industriel est lié aux migrants peu qualifiés et moyennement qualifiés. Globalement, les résultats de l'étude sont cohérents avec la thèse selon laquelle la circulation des cerveaux est bénéfique, et dont le postulat est que le développement des investissements dans le capital humain, l'adoption de technologies et les échanges commerciaux générés par les transferts de fonds peut être positif pour les pays d'origine.

Souza, E. (2021). Labour market incorporation of immigrant women in South Africa: Impacts of human capital and family structure. *Population Studies*, 75(1), 111–131.

<https://doi.org/10.1080/00324728.2020.1838601>

L'article analyse la participation des immigrées nées en Afrique sur le marché du travail d'Afrique du Sud. D'après les données du recensement de 2011, l'auteur indique qu'en moyenne, les immigrées sont moins susceptibles de faire partie de la population active et d'être employées que les hommes sud-africains étant des migrants internes d'Afrique du Sud. Les travailleuses immigrées sont plus défavorisées que les migrants internes d'Afrique du Sud, et plus susceptibles d'être employées dans le secteur informel. L'incapacité de certaines immigrées à trouver un emploi montre que l'assimilation de ces migrants se fait par le bas. Les femmes étant cheffes de famille sont plus susceptibles d'avoir un emploi que celles qui ne le sont pas. Les communautés ethniques influencent les performances des femmes sur le marché du travail, comme en témoigne le fait que les expériences vécues sur le marché du travail ne sont pas les mêmes en fonction de la nationalité. L'auteur conclut en réitérant la nécessité d'une meilleure intégration des immigrées dans la main-d'œuvre en Afrique du Sud.

1.5.3. Engagement de la diaspora

Beyene, H. G. (2015). Are African diasporas development partners, peace-makers or spoilers? The case of Ethiopia, Kenya and Nigeria. *Diaspora Studies*, 8(2), 145–161.

<https://doi.org/10.1080/09739572.2015.1029714>

L'article analyse de manière empirique le rôle des diasporas africaines dans la croissance économique, le développement et les activités de consolidation de la paix dans leurs pays d'origine, en se basant sur les études de cas du Nigeria, du Kenya et de l'Éthiopie. L'étude met en évidence les caractéristiques et l'importance des transferts de fonds. Même si de nombreux ménages en sont bénéficiaires, les revenus issus des transferts de fonds sont pour la plupart limités aux ménages les plus aisés. Les flux des transferts de fonds sont trois fois plus importants que l'aide publique au développement (APD) et ont un meilleur impact sur le développement que l'APD, bien que les transferts se fassent principalement par le biais de réseaux informels. En ce qui concerne la consolidation de la paix, contrairement aux diasporas éthiopiennes, les diasporas nigériane et kenyane s'engagent dans des efforts de construction de la paix dans leur pays d'origine. Toutefois, les diasporas kenyanes sont relativement mieux organisées et plus engagées dans la gestion des conflits et la consolidation de la paix. L'auteur plaide en faveur d'une meilleure reconnaissance du rôle de la diaspora et d'un renforcement de la collaboration avec ses membres pour la consolidation de la paix et le développement.

Chikanda, A., & Crush, J. (2018). Global Zimbabweans: Diaspora engagement and disengagement. *Journal of International Migration and Integration*, 19(4), 1037–1057. <https://doi.org/10.1007/s12134-018-0582-0>

L'article analyse l'histoire de la migration, les caractéristiques démographiques et les liens des diasporas zimbabwéennes au Canada. En se basant sur l'analyse de 280 réponses à une enquête, l'étude cherche à comprendre les principales caractéristiques des diasporas zimbabwéennes. Les auteurs ont identifié la demande d'asile comme la « principale stratégie » utilisée par les Zimbabwéens pour arriver dans des pays développés. Les caractéristiques des diasporas zimbabwéennes sont très hétérogènes, notamment concernant l'identité zimbabwéenne et la volonté de participer au développement du pays d'origine. Cela est sans lien avec les conditions politiques et économiques dans leur pays d'origine, qui pour la plupart, étaient la raison initiale de leur départ. Alors que certaines diasporas zimbabwéennes au Canada continuent d'envoyer de l'argent chez eux et ont envie que leur pays se développe, d'autres se sont intégrées du point de vue culturel et économique, et ne s'identifient donc plus comme Zimbabwéens. Des domaines de recherche supplémentaires pourraient établir un lien avec le comportement des diasporas en matière de transfert de fonds selon qu'il s'agisse de diasporas de première, de deuxième ou de troisième génération, et voir si l'intégration culturelle et économique dans les pays d'accueil diffère en fonction du genre.

Gnimassoun, B., & Anyanwu, J. C. (2019). The diaspora and economic development in Africa. *Review of World Economics*, 155(4), 785–817.

<https://doi.org/10.1007/s10290-019-00344-3>

L'article analyse l'impact de la diaspora africaine sur le développement économique en Afrique. En utilisant une base de données sur l'émigration bilatérale de pays africains vers 20 pays développés de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'étude évalue l'impact global et l'impact spécifique de la diaspora en fonction du niveau d'éducation des émigrants, dans le but de savoir si un haut niveau d'éducation a éventuellement un effet négatif sur l'émigration. Les chercheurs ont analysé les données à l'aide de la méthode des moindres carrés à deux étapes (2SLS) à effet fixe et la méthode des moments généralisés (MMG). Les auteurs font état d'une contribution positive, significative et solide des diasporas très qualifiées au développement économique en Afrique. Les diasporas ont un effet sur le revenu réel par habitant principalement par l'amélioration du capital humain, notamment l'augmentation de la productivité dans leur pays d'origine. Bien que les émigrés avec un haut niveau d'études contribuent davantage à l'amélioration des revenus, ceux qui ont un faible niveau d'instruction apportent plus leur pierre à l'édifice avec l'envoi de fonds en Afrique.

Iheduru, O. C. (2011). African states, global migration, and transformations in citizenship politics. *Citizenship Studies*, 15(2), 181–203. <https://doi.org/10.1080/13621025.2011.549707>

L'article analyse la transformation de l'émigration et de la citoyenneté en Afrique en explorant trois des stratégies utilisées pour renforcer les relations entre l'État et la diaspora : double citoyenneté ou double nationalité, droit de vote aux élections nationales depuis l'étranger, et droit de se présenter aux élections pour les émigrants vivant à l'étranger. Les études de cas portent sur le Ghana et le Nigéria, mais de nombreuses références sont faites à d'autres pays africains. L'article note que, bien qu'il existe une tendance croissante visant à étendre les droits politiques sous la forme de la double citoyenneté ou de la double nationalité, et d'accorder le droit de vote aux

émigrants depuis l'étranger, la motivation des États africains ne résulte pas nécessairement d'une tendance mondiale à renégocier la citoyenneté, ni du développement national ou du bien-être des diasporas. Les changements politiques sont plutôt une réponse à la crise budgétaire de l'État africain et à la nécessité de considérer les ressources des émigrants, en particulier les transferts de fonds, comme un moyen de réduire la dépendance à l'aide étrangère. De toute évidence, la rhétorique de la transformation de la citoyenneté ne s'est pas traduite par un pouvoir politique accru pour les émigrants, ni par un renforcement de leurs droits en tant que citoyens dans leur pays d'origine.

Mangala, J. R. (2016). The African Union's diaspora diplomacy and policy making: Operationalizing the migration–development nexus. *Journal of the Middle East and Africa*, 7(2), 175–206. <https://doi.org/10.1080/21520844.2016.1193686>

L'article analyse la diplomatie et l'élaboration des politiques de la diaspora de l'Union africaine (UA), en évaluant les efforts qu'elle accomplit pour exploiter le lien entre migration et développement. En se basant sur un examen de la littérature pertinente et des politiques, l'article met en évidence l'importance de plusieurs instruments et cadres adoptés par l'UA en ce qui concerne le vaste programme relatif à la migration et au développement. Parmi les nombreux aspects présentés dans le document, trois éléments clés sont à retenir. Premièrement, l'idée que le partenariat UA-diaspora doit adopter une vision holistique du développement qui prend en compte l'importance des transferts financiers, mais aussi des transferts sociaux, généralement définis comme un flux de bonnes idées et de pratiques bénéfiques. Deuxièmement, les efforts politiques de l'UA concernant le lien migration-développement et le rôle de la diaspora ont produit des résultats positifs qui donnent un aperçu clair de la manière dont les États peuvent mobiliser la diaspora africaine. Troisièmement, bien qu'il reste encore des questions non résolues telles que la représentation légitime de la diaspora dans certains organes de l'UA, des progrès considérables ont été réalisés en mettant en avant la diaspora africaine, comme le montre clairement la poursuite des consultations qui ont abouti au Sommet mondial de la diaspora africaine de 2012.

Nwozor, A., Oshewolo, S., Olanrewaju, J. S., Bosede Ake, M., & Okidu, O. (2022). Return migration and the challenges of diasporic reintegration in Nigeria. *Third World Quarterly*, 43(2), 432–451. <https://doi.org/10.1080/01436597.2022.2026216>

La formulation de politiques concernant la migration de retour induit-elle une réponse positive de la diaspora au Nigéria ? Dans quelle mesure les projections politiques sur la migration de retour engendrent-elles des problèmes de réintégration au Nigéria ? Le retour de la diaspora améliore-t-il ou affaiblit-t-il le développement national avec la réintégration comme facteur intermédiaire ? L'article donne des réponses à ces questions grâce à des entretiens auprès de sources clés, complétés par un examen de la littérature pertinente. Les auteurs notent une déconnexion entre le désir d'une migration de retour et les contributions de la diaspora au développement national. La migration de retour entraîne des dilemmes en termes de réintégration, lesquels peuvent avoir des répercussions négatives sur l'individu et sur sa contribution au foyer ou au ménage, aux pays d'accueil et à la communauté internationale. Les auteurs partent de l'idée selon laquelle les initiatives de retour doivent garantir trois conditions interdépendantes : une conception des programmes de développement tirant parti efficacement des compétences des migrants de retour ; une reconnaissance de la nature transnationale de leurs compétences et une volonté de permettre leur circulation et leur déploiement continus à l'échelle mondiale ; et le développement d'un

environnement national sûr et favorable, notamment une garantie de sécurité et la fourniture de services de base pour aider à la réintégration.

Nzima, D., & Moyo, P. (2017). The new ‘diaspora trap’ framework: Explaining return migration from South Africa to Zimbabwe beyond the ‘failure-success’ framework. *Migration Letters*, 14(3), 355–370. <https://doi.org/10.33182/ml.v14i3.349>

La recherche est motivée un manque de compréhension des facteurs qui découragent les gens de rentrer de façon définitive dans leur pays. L'article explique la migration de retour et son absence en allant au-delà de la dialectique échec / succès, ce en recourant à une approche de recherche qualitative comprenant des entretiens avec des migrants qualifiés zimbabwéens en Afrique du Sud. Les auteurs introduisent le thème du « piège de la diaspora » pour expliquer les facteurs sociaux et économiques qui empêchent la migration de retour dans les pays d'origine et d'accueil. Selon les auteurs, la « construction sociale du succès » relative à la migration a été préjudiciable à la migration de retour, car les migrants ne souhaitaient pas rentrer au Zimbabwe sans être certains de pouvoir répondre aux attentes familiales et communautaires en matière de réussite. Dans un autre registre, contrairement à la dialectique réussite / échec, les conditions socio-politiques et économiques défavorables au Zimbabwe empêchent d'envisager la migration de retour comme une option possible, car les migrants qualifiés ne sont pas certains de leur capacité à réaliser leurs propres objectifs en matière de moyens de subsistance.

Shindo, R. (2012). The hidden effect of diaspora return to post-conflict countries: The case of policy and temporary return to Rwanda. *Third World Quarterly*, 33(9), 1685–1702. <https://doi.org/10.1080/01436597.2012.721232>

Il manque des éléments de compréhension sur les programmes de retour de la diaspora, notamment le programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA), et l'efficacité de ces programmes dans les États sortant d'un conflit. L'article fournit un aperçu des programmes de retour de la diaspora. En se basant sur le Rwanda comme étude de cas, il analyse les conséquences du programme MIDA de retour de la diaspora dans un contexte post-conflit spécifique. Au Rwanda, les retours de la diaspora sont divisés entre retours politiques (qui sont pour la plupart permanents) et retours temporaires. Les diasporas rwandaises font partie intégrante d'un projet national et sont donc liées au gouvernement rwandais actuel. Leurs retours sont donc considérés comme des retours neutralisés (neutres) et dépolitisés. Les diasporas venant en visite peuvent toutefois faire leur auto-évaluation de la situation rwandaise, contribuant ainsi à diversifier les opinions existantes dans l'espace politique rwandais. La conséquence est que la dépolitisation du retour de la diaspora pourrait par inadvertance conduire à la re-politisation des diasporas. D'autres recherches sont nécessaires pour clarifier cette affirmation, en menant des entretiens avec les migrants de retour de la diaspora afin de déterminer ce qu'ils ont réellement vécu.

Takyaakwa, D., & Tanle, A. (2020). ‘We are each other’s keeper’: Migrant associations and integration in urban Africa. *Urban Forum*, 31(1), 115–134. <https://doi.org/10.1007/s12132-019-09373-5>

Comment les associations de migrants favorisent-elles les processus d'intégration de leurs membres dans les pays d'accueil ? Comment le rôle des associations de migrants a-t-il changé au fil des ans ? L'étude a considéré ces questions en examinant le rôle des associations de migrants

dans l'intégration de leurs membres au Ghana. L'étude a utilisé un plan de recherche de triangulation simultanée (convergente). Cet élément montre que les mécanismes d'adaptation et de soutien des associations de migrants ont facilité l'intégration des migrants dans la communauté d'accueil en offrant trois avantages différents : économique, social et de bien-être, et culturel. De plus, les auteurs ont constaté que l'objectif majeur des associations de migrants, qui est de fournir des mécanismes de soutien qui facilitent l'intégration, n'avait pas fondamentalement changé mais a évolué pour adopter de nouvelles formes et ampleurs au vu de des contextes sociopolitiques, culturels et économiques changeants des communautés d'accueil.

Whitaker, B. E. (2011). The politics of home: Dual citizenship and the African diaspora. *International Migration Review*, 45(4), 755–783. <https://doi.org/10.1111/j.1747-7379.2011.00867.x>

L'article analyse la double citoyenneté de la diaspora africaine, afin de comprendre pourquoi certains pays africains ont adopté la double citoyenneté pour les émigrants, et pourquoi d'autres ne l'ont pas fait. En s'appuyant sur une approche par étude de cas, l'auteur a examiné la dynamique de la double citoyenneté au Sénégal, au Kenya et au Ghana. Selon l'auteur, la reconnaissance des droits relatifs à la double citoyenneté dans certains pays africains est motivée non seulement par des intérêts politiques recoupant ceux de la politique intérieure et de la diaspora, mais aussi par des raisons économiques et de sécurité. L'article met en évidence trois aspects importants. Premièrement, bien qu'il existe un lien entre la démocratisation et la double citoyenneté, cela n'est pas vrai partout. Deuxièmement, la décision de reconnaître la double citoyenneté (ou non) peut être influencée par les orientations politiques perçues de la communauté de la diaspora. Le troisième aspect est l'idée que les dirigeants africains s'efforcent de maintenir un équilibre entre l'obtention d'un soutien (financier et électoral) de la part des émigrants d'une part, et le fait d'éviter une concurrence politique directe d'autre part.

1.5.4. Gouvernance des frontières

Aduloju, A. A. (2017). ECOWAS and free movement of persons: African women as cross-border victims. *Journal of International Women's Studies*, 18(4), 89–105. <https://vc.bridgew.edu/jiws/vol18/iss4/7>

La recherche utilise des données primaires obtenues via des observations et des entretiens, ainsi que des données secondaires pour examiner les dispositions du Protocole de libre circulation des personnes de la CEDEAO et son opérationnalisation en Afrique de l'Ouest. Un obstacle majeur à l'opérationnalisation du protocole concerne les attitudes et l'ignorance des agents aux frontières quant aux dispositions du protocole. Les résultats montrent que les femmes, qui représentent un grand nombre de commerçants transfrontaliers, sont particulièrement vulnérables à l'extorsion, à l'intimidation et au harcèlement sexuel pratiqués par les agents frontaliers, ce qui empiète sur leur droit tel qu'énoncé dans le protocole. L'auteur soutient que les dispositions du protocole apparaissent comme de simples documents en raison du fait qu'elles n'ont pas été pleinement mises en œuvre par les États membres de la CEDEAO. Ce qui précède a des conséquences sur la capacité et la crédibilité de la CEDEAO à intégrer correctement la sous-région à des fins de développement.

Jaji, R. (2013). Somali asylum seekers and refoulement at the Kenya-Somalia border. *Journal of Borderlands Studies*, 28(3), 355–368.

<https://doi.org/10.1080/08865655.2013.862758>

L'article aborde la politique et les contradictions du passage des frontières et la dynamique paradoxale de l'intégration régionale et du protectionnisme territorial en Afrique de l'Est. Il participe également au débat relatif aux effets du terrorisme sur la traversée des frontières et la demande d'asile. Il étudie ces deux questions du point de vue du retour forcé (refoulement) des demandeurs d'asile somaliens par les autorités kenyanes en 2007, en utilisant des méthodes de recherche qualitatives et un examen des documents. L'auteur défend l'idée que les expériences des demandeurs d'asile et des réfugiés somaliens illustrent l'ouverture des frontières comme un processus de marginalisation, de ségrégation et d'une inclusion et exclusion sélectives. L'inclusion et l'exclusion ne dépendent pas seulement du fait d'avoir (ou de ne pas avoir) de compétences jugées utiles dans le pays de destination, mais sont également un sujet de politique identitaire dominante dans les pays d'asile potentiels. Paradoxalement, la guerre contre le terrorisme a entraîné une augmentation du flux de demandeurs d'asile, tout en provoquant, en même temps, la fermeture des frontières pour empêcher les demandeurs d'asile d'entrer.

Moyo, I. (2020). On borders and the liminality of undocumented Zimbabwean migrants in South Africa. *Journal of Immigrant and Refugee Studies*, 18(1), 60–74.

<https://doi.org/10.1080/15562948.2019.1570416>

L'article examine les expériences des migrants zimbabwéens sans papiers à la frontière de Beitbridge et leurs conséquences sur la régulation de la migration à la frontière. L'étude a utilisé la méthode de recherche qualitative où 65 entretiens ont été menés avec des migrants sans papiers à la frontière entre 2014 et 2015. L'auteur met en évidence un lien clair entre la frontière sud-africaine sécurisée avec le Zimbabwe et l'augmentation de la migration sans papiers. Cela a entraîné un trafic d'êtres humains du Zimbabwe vers l'Afrique du Sud. Le manque de papiers pour ces migrants en Afrique du Sud a provoqué de multiples vulnérabilités, aboutissant à une marginalisation accrue de ces migrants et à leur exposition à l'exploitation. L'article suggère un changement dans les pratiques frontalières, notamment le démantèlement d'une frontière sécurisée qui peut avoir comme effet de contribuer à la libre circulation des personnes et à réduire le trafic d'êtres humains.

Moyo, I., & Nshimbi, C. C. (2019). Border practices at Beitbridge border and Johannesburg inner city: Implications for the SADC Regional Integration Project. *Journal of Asian and African Studies*, 54(3), 309–330. <https://doi.org/10.1177/0021909618822123>

Comment les immigrants africains sont-ils traités aux frontières de l'Afrique du Sud, comme à Beitbridge, et dans le centre-ville de Johannesburg ? La frontière de Beitbridge est-elle un « site de fermeture » ou un « site de connexion » par lequel la libre circulation des personnes est découragée et/ou encouragée ? Y a-t-il des catégories de migrants mieux traitées ? L'article examine ces questions en explorant la dynamique de la gestion des frontières et la manière dont les migrants africains sont traités à la frontière de Beitbridge et au centre-ville de Johannesburg. L'étude a utilisé une méthode de recherche qualitative à l'aide d'entretiens pour répondre aux questions de recherche. Les auteurs argumentent que la frontière de Beitbridge est un site de fermeture qui restreint le mouvement des immigrants africains, avec des pratiques similaires à celles menées dans le centre-ville de Johannesburg. Ces développements correspondent à des événements survenus à d'autres frontières que les migrants africains ont continué à franchir au cours de leurs nombreux voyages vers et à l'intérieur de Johannesburg. Ils soutiennent que les frontières de

toute évidence « suivent les migrants africains partout », car les lieux des pratiques frontalières ne sont plus dissociés des lignes d'une carte géopolitique. Cela remet en question l'efficacité des objectifs et des efforts d'intégration régionale de l'Afrique du Sud et de la SADC.

1.5.5. Migration irrégulière

1.5.5.1. Migrant smuggling

Adugna, F., Deshingkar, P., & Atnafu, A. (2021). Human smuggling from Wollo, Ethiopia to Saudi Arabia: Askoblay criminals or enablers of dreams? *Public Anthropologist*, 3(1), 32–55. <https://doi.org/10.1163/25891715-03010003>

L'article aborde les activités de passage de clandestins de l'Éthiopie vers l'Arabie saoudite. S'appuyant sur des entretiens approfondis et sur des discussions de groupe avec différents acteurs (dont deux principaux passeurs, 25 aspirants migrants, y compris des expulsés, 23 familles de migrants, 20 migrants de retour et trois migrants en route) à Wollo, en Éthiopie, l'article conteste le discours dominant selon lequel la facilitation des migrations, voire le trafic d'êtres humains, sont à grande échelle et contrôlés par des réseaux criminels. Les auteurs montrent que la facilitation de la migration est localisée, fragmentée et établie sur des réseaux de parenté ancrés dans les communautés locales et implique diverses personnes ordinaires qui rejoignent l'affaire de manière opportuniste. Les revenus de ces efforts sont relativement faibles et sont légèrement augmentés par d'autres sources de revenus, alors que rien n'indique une diversification dans d'autres activités illégales menées par les passeurs. Les résultats sont contraires aux perspectives populaires et impliquent donc de repenser les stratégies pour lutter contre le passage de clandestins dans la Corne de l'Afrique.

Campana, P. (2018). Out of Africa: The organization of migrant smuggling across the Mediterranean. *European Journal of Criminology*, 15(4), 481–502.

<https://doi.org/10.1177/1477370817749179>

L'étude expose des informations sur la façon dont les opérations de passage de clandestins sont organisées à travers une analyse empirique de la structure et des activités d'un réseau de passeurs opérant entre la Corne de l'Afrique et l'Europe du Nord via la Libye. Les résultats indiquent que le réseau de passeurs opérant le long de cette route ne semble pas être une organisation unique, mais plutôt composé d'acteurs largement indépendants. Cependant, les données indiquent la présence de hiérarchies localisées et rudimentaires avec un certain niveau de division du travail, ainsi qu'un petit nombre d'acteurs de centralité élevée opérant à différentes étapes le long de la route du trafic. Trois points sur la coordination sont instructifs. Premièrement, l'importance de la dimension locale et de la tendance des passeurs impliqués dans le même parcours à se coordonner. Deuxièmement, la coordination est plus susceptible de se produire au niveau des rôles qui se situent entre les organisateurs et les assistants. Troisièmement, les éléments indiquent une concurrence entre les passeurs. L'auteur fournit des recommandations politiques sur le passage de clandestins sur la base des résultats, y compris l'adoption d'actions coordonnées pour faire face simultanément aux multiples groupes de délinquants. Ces efforts coordonnés doivent intégrer le partage d'informations et des opérations policières coordonnées.

D'Orsi, C. (2021). Migrant smuggling in Africa: Challenges yet to be overcome. *African Journal of Legal Studies*, 13(4), 471–500. <https://doi.org/10.1163/17087384-12340076>

L'étude analyse l'efficacité de la législation et des politiques actuelles pour limiter le passage de clandestins. Cela a été fait en examinant les chiffres du trafic de migrants au fil des ans par rapport aux politiques mises en place pour faire face à la menace. L'auteur suppose que les politiques migratoires et les efforts de coopération actuels de l'Afrique pour limiter le passage de clandestins ont donné des résultats mitigés. Bien que les récents efforts des gouvernements et des organisations commencent à donner des résultats positifs dans certains cas, la situation reste à peu près la même dans d'autres cas. Pour lui, faire passer des clandestins ne peut pas être complètement éradiqué, mais peut être mieux géré. Pour mieux faire face à la problématique du passage des clandestins en Afrique, il est impératif que la coopération entre les gouvernements soit renforcée. Cela comprendra, entre autres, des fonctions opérationnelles conjointes et la mise en place de mécanismes ou de systèmes de partage d'informations.

Maher, S. (2018). Out of West Africa: Human smuggling as a social enterprise. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 676(1), 36–56.

<https://doi.org/10.1177/0002716217743935>

L'article explore le caractère social de la facilitation faite aux migrants en s'appuyant sur des recherches ethnographiques menées au Sénégal. Il souligne comment garantir l'assistance ou les services d'un prestataire dépend des économies relationnelles de proximité sociale, une expression qui décrit dans quelle mesure les rapports entre les migrants et les prestataires découlent de la manière dont les gens se connaissent bien entre eux grâce aux relations interpersonnelles. Ainsi, la proximité sociale est un facteur déterminant des services et de la protection dont bénéficient les migrants tout au long de leur parcours. Face à l'idée fort répandue selon laquelle les migrants irréguliers sont exploités par des passeurs cupides et malhonnêtes, l'auteur montre que les capitaines et autres facilitateurs sont le plus souvent des guides et des protecteurs qui jouent un rôle important en aidant les personnes à transiter par des territoires inconnus. Le risque inhérent à la migration irrégulière est donc fonction des conditions politiques le long des routes migratoires plutôt que d'émaner du prestataire ou du facilitateur de la migration.

Raineri, L. (2018). Human smuggling across Niger: State-sponsored protection rackets and contradictory security imperatives. *Journal of Modern African Studies*, 56(1), 63–86.

<https://doi.org/10.1017/S0022278X17000520>

L'article utilise des données primaires collectées entre 2015 et 2017, y compris des entretiens et des discussions de groupe, pour examiner la dynamique de passage de clandestins au Niger. L'auteur soutient que le passage de clandestins se déroule dans le cadre d'un racket de protection parrainé par l'État, qui s'est avéré très solide. Cela peut s'expliquer par le fait que la mobilité humaine a une grande légitimité sociale dans le nord du Niger, et que l'entremêlement du secteur du trafic avec les réseaux locaux de politique clientéliste conduit à une plus grande stabilité précaire du Niger. Dans la dynamique qui précède, des impératifs conflictuels de sécurité aux niveaux national et international ont considérablement gêné l'impact des régimes d'interdiction parrainés de l'extérieur et développés pour lutter contre la migration irrégulière. L'auteur conclut qu'une compréhension beaucoup plus nuancée des dynamiques locales et des acteurs non-gouvernementaux facilitant la migration irrégulière doit être dûment prise en compte dans les interventions visant à lutter contre ce fléau.

1.5.5.2. Human trafficking

Bello, P. O., & Olutola, A. A. (2018). The enforcement of anti-human trafficking law in South Africa: A case of an aircraft without a pilot. *Police Practice and Research*, 19(3), 270–283.

<https://doi.org/10.1080/15614263.2017.1387783>

L'article évalue l'efficacité institutionnelle des efforts actuels de l'application de la loi étatique dans la lutte contre le trafic d'êtres humains en Afrique du Sud. Plus précisément, il examine la capacité et la crédibilité du service de police sud-africain (SPSA) à appliquer de manière efficace la loi anti-traffic en Afrique du Sud. Ceci a été réalisé en menant 20 entretiens approfondis avec des experts au sein du Groupe de la Justice, de la Prévention du crime et de la Sécurité (GJPCS). Les auteurs ont constaté que le SPSA n'a pas été efficace dans l'application de la loi anti-traffic en Afrique du Sud. L'une des raisons soulignées pour cela est le fait que les SPSA héritent de la responsabilité herculéenne de lutter contre la criminalité dans la société, et n'ont pas nécessairement la capacité de s'occuper en plus du trafic d'êtres humains qui nécessite également une énorme attention et souvent une unité spécialisée pour traiter le problème. De plus, la capacité du SPSA à combattre le trafic d'êtres humains est encore affaiblie par le manque d'engagement, des formations insuffisantes et la corruption au sein de l'institution. Pour relever ces défis, les auteurs demandent la mise en place d'une institution d'application de la loi spécialisée, dédiée et dynamique qui serait chargée de la responsabilité de lutter contre le trafic des êtres humains.

Britton, H. E., & Dean, L. A. (2014). Policy responses to human trafficking in Southern Africa: Domesticating international norms. *Human Rights Review*, 15(3), 305–328.

<https://doi.org/10.1007/s12142-014-0303-9>

L'étude examine les réponses politiques employées pour lutter contre la traite des êtres humains en Afrique australe. Pour atteindre cet objectif, les chercheurs ont procédé à une analyse de contenu de dix politiques pertinentes. Les résultats révèlent des différences dans les stratégies et les politiques dominantes pour lutter contre le trafic des êtres humains du niveau international aux niveaux régional et national. Alors que l'on se focalise sur les poursuites aux niveaux national et international, on privilégie les stratégies de prévention et de protection des victimes au niveau régional. Les normes, les stratégies et les politiques de lutte contre le trafic des êtres humains sont localisés et apprivoisés pour s'adapter au contexte africain et incluent, par exemple, l'engagement des chefs traditionnels dans les programmes de trafic des êtres humains. Vraisemblablement, l'adoption d'une approche préventive indique que les États d'Afrique australe optent pour des choix politiques qui leur sont familiers et qui peuvent être facilement reproduits et contrôlés. L'article souligne l'importance d'une approche holistique qui étudie les lois et les politiques relatives au trafic des êtres humains à la lumière d'autres problèmes de développement plus considérables.

Emser, M., & Francis, S. (2017). Counter-trafficking governance in South Africa: An analysis of the role of the KwaZulu-Natal human trafficking, prostitution, pornography and brothels task team. *Journal of Contemporary African Studies*, 35(2), 190–211.

<https://doi.org/10.1080/02589001.2017.1309363>

La recherche évalue l'efficacité du groupe de travail sur la traite des êtres humains, la prostitution, la pornographie et les maisons closes du KwaZulu-Natal (groupe de travail KZN) dans le contexte de la gouvernance actuelle de la lutte contre la traite en Afrique du Sud. L'étude a utilisé une

méthode de recherche qualitative, interrogeant 55 acteurs gouvernementaux clés de la lutte contre la traite en Afrique du Sud. Le groupe de travail KZN a basé les prémisses de sa recherche sur les quatre dimensions de la lutte contre le trafic, à savoir : la prévention, la protection, les poursuites et les partenariats. Les résultats indiquent le succès relatif du groupe de travail KZN en termes de prévention primaire, avec des résultats variables obtenus dans les domaines de la protection, des poursuites et des partenariats. L'étude met en évidence les contraintes institutionnelles et financières comme des obstacles majeurs empêchant le groupe de travail d'être au maximum de son potentiel. Afin d'avoir de nouveaux succès au niveau provincial, les auteurs ont souligné l'importance de formuler et de mettre en œuvre, au niveau national, un cadre politique bien pensé et global qui donne la priorité à la coopération et à la coordination.

Kah, H. K. (2019). 'Blood money', migrants' enslavement and insecurity in Africa's Sahel and Libya. *Africa Development*, 44(1), 25–44. <https://www.jstor.org/stable/26873420>.

L'article examine les répercussions de la quête de nouveaux horizons et de la migration vers l'Europe à travers le Sahel africain et la Libye sur le taux croissant de l'asservissement et du trafic de migrants. Grâce à une analyse du contenu des documents et de la littérature existants, l'auteur défend l'idée que divers facteurs socio-politiques et économiques sont responsables de ces voyages périlleux et incertains à travers le Sahel. L'auteur met en lumière les informations relatives au trafic d'êtres humains, aux abus sexuels, à la torture et à la mort tout au long de cette route migratoire dangereuse. Tandis que certains migrants parviennent finalement à atteindre l'Europe par la mer Méditerranée depuis les côtes libyennes, en revanche beaucoup perdent la vie, restent piégés dans le désert entre le Niger et la Libye ou sont capturés par des réseaux criminels qui les utilisent à des fins lucratives. L'auteur propose des recommandations politiques pour faire face à la menace croissante qui pèse sur le traitement digne des hommes et des femmes.

Onuoha, B. (2011). The state human trafficking and human rights issues in Africa. *Contemporary Justice Review: Issues in Criminal, Social, and Restorative Justice*, 14(2), 149–166. <https://doi.org/10.1080/10282580.2011.565973>

La traite des humains et les violations des droits de l'homme des migrants se poursuivent sans relâche en Afrique. L'article examine les facteurs internes qui en sont responsables à travers une étude de la documentation sur le sujet. Bien qu'il existe une multitude de dynamiques internes en jeu, le caractère de l'État et le leadership politique qu'il a produit sont impliqués dans les problèmes persistants des violations des droits de l'homme et du trafic d'êtres humains. Les politiques de lutte contre le trafic des êtres humains ont été largement inefficaces en raison d'une formulation et d'une mise en œuvre médiocres. L'État en Afrique se distingue par un manque d'efficacité, une capacité insuffisante et une autonomie limitée pour gouverner, car il est subordonné à et privatisé par une coalition d'intérêts d'une puissance dominante, qui ont tous fait échouer les efforts de lutte contre la traite des humains et les violations des droits de l'homme. Réformer la nature de l'État en Afrique est par conséquent important dans la tentative de lutter contre le trafic des êtres humains et de protéger les droits des victimes du trafic. Bien que l'article souligne le rôle du leadership politique dans ce processus de réforme, l'accent n'est pas mis sur le rôle des citoyens dans un tel processus.

Sawadogo, W. R. (2012). The challenges of transnational human trafficking in West Africa. *African Studies Quarterly*, 13(1–2), 93–113. <http://asq.africa.ufl.edu/files/Sawadogo-2012.pdf>

L'article examine les causes et les conséquences de la traite transnationale des êtres humains en Afrique de l'Ouest, en vue d'identifier les mécanismes et les stratégies pratiques à mettre en œuvre pour faire face à ce problème. D'une part, les problèmes socio-économiques ont contribué à la prévalence continue de la traite des humains, notamment la croissance démographique, l'urbanisation, le manque de sécurité, la croissance économique limitée et la pauvreté. De plus, les modèles culturels tels que le placement des enfants en dehors de leur famille biologique ont entraîné une augmentation du trafic d'êtres humains. D'autre part, l'échec des systèmes politico-institutionnels nationaux, régionaux et internationaux est considéré comme un contributeur aux problèmes de trafic transnational des êtres humains. Dans cette région, la fonction publique est utilisée, de manière générale, à des fins personnelles ; la corruption détruit le tissu institutionnel et les trafiquants d'êtres humains ont pris plus de pouvoir et d'influence en affaiblissant le pouvoir de l'État. Le développement de mécanismes de coopération efficaces aux niveaux national, régional et mondial est essentiel pour lutter contre le trafic des êtres humains.

Sowale, A. O. (2018). Economic Community of West African States' Protocol on Free Movement and the challenges of human trafficking in West Africa. *Insight on Africa*, 10(2), 215–225. <https://doi.org/10.1177/0975087818776166>

L'article examine l'implication du protocole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la libre circulation dans le trafic des êtres humains à travers un examen de la documentation sur le sujet. Bien que le protocole favorise l'intégration économique, l'étude montre qu'au lieu de dissuader le trafic des êtres humains, il permet indirectement le trafic des personnes. Les trafiquants d'êtres humains ont tiré profit de la disposition relative à la libre circulation des personnes pour perpétuer leurs activités notoires. De toute évidence, la CEDEAO ne dispose pas d'un mécanisme établi adéquat et efficace pour contrôler et gérer l'entrée des immigrants illégaux. Cette situation est amplifiée par l'incompétence et la corruption de certains agents frontaliers. L'auteur conclut en soulignant l'importance pour la CEDEAO et ses États membres de mettre en place des mécanismes efficaces et d'intensifier, d'une manière générale, leurs efforts dans la lutte contre le trafic d'êtres humains.

1.5.5.3. Return, readmission and reintegration

Dako-Gyeke, M., & Kodom, R. B. (2017). Deportation and re-integration: Exploring challenges faced by deportee residents in the Nkoranza Municipality, Ghana. *Journal of International Migration and Integration*, 18(4), 1083–1103. <https://doi.org/10.1007/s12134-017-0526-0>

Dans la recherche autour de l'expulsion, plusieurs études se sont concentrées sur les raisons de l'expulsion sans suffisamment se pencher sur les questions des expériences de réintégration des expulsés. Cette étude analyse les défis auxquels sont confrontés les expulsés lors de leur réintégration dans la municipalité de Nkoranza au Ghana. Elle s'est basée sur une approche de recherche qualitative comprenant des entretiens avec 20 déportés. Les auteurs ont constaté que les expulsés étaient confrontés à divers défis affectant leur capacité à se réintégrer efficacement. Il s'agit notamment de la perte d'effets personnels, de mauvaises relations, de perceptions négatives, d'un accès insuffisant à l'emploi et aux soins, ainsi que d'un manque d'accès approprié aux services de soutien formels. Ils concluent en mettant l'accent sur le besoin fondamental d'avoir de meilleures procédures et de meilleurs systèmes avant et après l'expulsion qui aideraient les personnes expulsées à reprendre leur vie dans les communautés d'accueil.

Idemudia, U., Okoli, N., Goitom, M., & Bawa, S. (2021). Life after trafficking: Reintegration experiences of human trafficking survivors in Nigeria. *International Journal of Migration, Health and Social Care*, 17(4), 449–463. <https://doi.org/10.1108/IJMHS-03-2021-0023>

L'article étudie les défis et les opportunités des programmes d'aide à la réintégration pour les rescapés du trafic des êtres humains au Nigeria. Il utilise une approche de recherche qualitative pour examiner les perceptions de ces rescapés à propos de la réintégration. Trois points ressortent de l'étude. Premièrement, bien que les programmes de réintégration semblent offrir certains avantages grâce à la prestation de services de réintégration, une véritable réintégration est loin d'être atteinte étant donné que les rescapés sont toujours confrontés à des défis similaires à ceux qu'ils rencontraient avant d'être victimes du trafic. Deuxièmement, la capacité des rescapés à assurer leurs moyens de subsistance influence leur vie quotidienne après le trafic, ayant ainsi un effet sur leur réintégration. Troisièmement, l'aide à la réintégration donnera de meilleurs résultats au Nigeria si elle se base sur les expériences réelles des rescapés plutôt qu'en étant motivée par des impératifs politiques. Pour l'essentiel, l'étude fournit les éléments de la nature complexe et des procédures inhérentes à la réintégration, ainsi que les différents résultats des efforts de réintégration sur les rescapés.

Kleist, N. (2017). Disrupted migration projects: The moral economy of involuntary return to Ghana from Libya. *Africa*, 87(2), 322–342. <https://doi.org/10.1017/S000197201600098X>

L'article examine les conséquences sociales et économiques du retour involontaire dans le contexte de la migration irrégulière et à haut risque à travers une étude de cas de retour involontaire (et d'urgence) au Ghana après le déclenchement de la guerre civile en Libye. L'auteur a mené des entretiens avec 45 migrants de retour involontaires entre 2012 et 2013. L'auteur argumente que le retour involontaire exacerbe et reproduit des inégalités locales et mondiales. De tels retours interrompent des projets de migration, centrés essentiellement sur le fait de gagner de l'argent pour subvenir aux besoins de la famille et/ou sur l'accumulation d'épargne pour investir dans des affaires, des terres ou des logements au Ghana. Socialement, le retour sans aucun résultat entraîne des tensions dans les relations hommes-femmes et dans les relations familiales, tout en affectant également les idéaux en matière de masculinité liés à l'âge adulte, à la responsabilité et à l'accumulation. L'étude conclue que dépendre de la migration pour les moyens de subsistance à envoyer vers les régions en conflit ou vers les zones de mobilité réduite laisse présager des risques et de l'incertitude pour les migrants et leurs familles.

1.5.5.4. Autres

Alfaro-Velcamp, T., McLaughlin, R. H., Brogneri, G., Skade, M., & Shaw, M. (2017). 'Getting angry with honest people': The illicit market for immigrant 'papers' in Cape Town, South Africa. *Migration Studies*, 5(2), 216–236.

<https://doi.org/10.1093/migration/mnx022>

L'article étudie le marché illicite des documents d'immigration au Cap, en Afrique du Sud, en mettant l'accent sur la manière dont ces documents sont liés au statut et à la subsistance. L'équipe de recherche a utilisé l'ethnographie, les entretiens et l'observation des participants pour cette étude. Les auteurs notent que la participation des immigrants au marché illicite était motivée par leur désir de sécuriser leur statut et d'améliorer leurs moyens de subsistance potentiels et leur dignité. Cependant, une telle participation implique la contribution à sa propre domination. Les

lois et les normes de l'Afrique du Sud sont conçues comme des processus de contrôle dans lesquels les migrants sont forcés à participer à un marché illicite et contribuent ainsi à contourner la gouvernance mondiale des migrations. L'étude implique également certains responsables du ministère de l'Intérieur (MI) dans ce marché illicite, dont certains sont contrariés par ceux qui veulent obtenir leurs papiers de manière légale. Ces papiers illicites ne remplacent pas l'octroi légal du statut d'immigrant, ce qui implique que les immigrants honnêtes et les demandeurs d'asile légitimes continueront à mettre les fonctionnaires en colère avec leur tentative d'utiliser des voies légales.

Aniche, E. T., Moyo, I., & Nshimbi, C. C. (2021). Interrogating the nexus between irregular migration and insecurity along 'ungoverned' border spaces in West Africa. *African Security Review*, 30(3), 304–318. <https://doi.org/10.1080/10246029.2021.1901753>

L'article examine les conséquences sur la sécurité de la migration irrégulière dans la sous-région de la CEDEAO sur la base d'un examen de la littérature et des documents pertinents sur la migration, la sécurité et la gouvernance. S'appuyant sur la théorie des espaces non gouvernés, il examine la manière dont la colonialité et la porosité des frontières en Afrique de l'Ouest contribuent à l'insécurité transfrontalière. Les auteurs supposent que les espaces frontaliers non gouvernés peuvent entraîner une augmentation du passage des clandestins et du trafic des êtres humains, du trafic de drogue, du commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) et du blanchiment d'argent. Ils impliquent en outre les pays développés en ce qui concerne les causes sous-jacentes des espaces non gouvernés, des frontières coloniales poreuses et d'autres problèmes de sécurité. Parce que les frontières peuvent servir de source de résultats positifs et négatifs, les auteurs notent l'importance d'une gestion renforcée des frontières et de la coopération. De plus, les auteurs soulignent que garantir la sécurité relève de la responsabilité à la fois des acteurs étatiques et non étatiques. La façon dont ces acteurs pourraient collaborer avec succès est un domaine qui mérite d'être approfondi.

Dithebe, M. V. E., & Mukhuba, T. T. (2018). Illegal immigration and the challenge of border control in South Africa. *African Renaissance*, 15(2), 127–147.

<https://doi.org/10.31920/2516-5305/2018/v15n2a6>

L'étude évalue les facteurs favorisant la migration illégale et l'insuffisance des contrôles aux frontières en Afrique du Sud. Elle a utilisé une approche de recherche qualitative pour répondre à l'objectif de la recherche, en interrogeant 23 fonctionnaires travaillant dans les départements gouvernementaux responsables de la migration et du contrôle aux frontières dans le pays. Les auteurs ont identifié plusieurs facteurs moteurs de la migration illégale et de l'insuffisance des contrôles aux frontières. Cela comprend des facteurs d'impulsion politique, en particulier liés aux instabilités politiques dans les pays d'origine qui forcent les migrants à se diriger vers l'Afrique du Sud. Les facteurs économiques sont liés au désir d'une vie meilleure que les migrants espèrent obtenir en Afrique du Sud. Les facteurs sociaux incluent la présence de réseaux sociaux dans le pays de destination. Enfin, les facteurs environnementaux tels que les inondations favorisent également l'augmentation du nombre d'immigrants illégaux qui entrent en Afrique du Sud. Pour trouver une solution à ces questions, les auteurs recommandent un déploiement accru de fonctionnaires aux postes frontières, une augmentation de la capacité des fonctionnaires et un forum sur la politique migratoire pour éclairer les décisions politiques concernant la migration illégale et l'insuffisance des contrôles aux frontières.

1.5.6. Déplacement forcé

Bayar, M., & Aral, M. M. (2019). An analysis of large-scale forced migration in Africa. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 16(21).

<https://doi.org/10.3390/ijerph16214210>

La migration forcée à grande échelle (MFGE) devient de plus en plus une menace majeure pour le développement. L'étude utilise une analyse quantitative des données de 48 pays africains sur la période allant de 2001 à 2017 pour enquêter sur les moteurs de la migration forcée en Afrique. Elle a utilisé une analyse de régression logistique ordonnée pour examiner l'association de la MFGE avec certaines autres variables indépendantes. Les résultats indiquent que les conflits violents, les régimes autoritaires et la pauvreté sont les principaux facteurs responsables de la MFGE en Afrique. D'autre part, le risque climatique a un effet indirect sur la MFGE, alors que l'aide étrangère n'a pas d'effet pour réduire la MFGE. Les auteurs suggèrent que les décideurs politiques ont besoin de donner la priorité à la sécurité des personnes et de développer des stratégies efficaces pour freiner la MFGE.

Ecke, J., Saydee, G., Nyan, J. W., Donzo, K., Dolo, M. K., & Russ, R. (2016). The subjective and economic well-being of repatriated Liberian refugees from Ghana. *Refugee Survey Quarterly*, 35(3), 119–143. <https://doi.org/10.1093/rsq/hdw011>

L'étude aborde les expériences des réfugiés libériens à leur retour dans leur pays d'origine et évalue si le bien-être des réfugiés s'améliore à leur retour. S'appuyant sur une approche de recherche à méthodes mixtes, elle évalue à la fois le bien-être économique, subjectif et émotionnel des réfugiés qui sont revenus. Les résultats indiquent une augmentation du bien-être global subjectif et émotionnel des réfugiés après leur retour au Libéria. En revanche, le bien-être économique mesuré sur la base de l'accès aux services publics et d'autres indices empiriques s'est détérioré après leur retour. La recherche met en évidence l'importance des approches à méthodes mixtes pour analyser les résultats du rapatriement. Une lacune dans la recherche est l'incapacité d'évaluer de manière critique l'association entre les périodes de retour et les niveaux de bien-être, ce qui devrait être entrepris dans les recherches futures.

Hovil, L., & Lomo, Z. A. (2015). Forced displacement and the crisis of citizenship in Africa's Great Lakes region: Rethinking refugee protection and durable solutions. *Refugee*, 31(2), 39–50. <https://doi.org/10.25071/1920-7336.40308>

Pourquoi des milliers de personnes dans la région des Grands Lacs en Afrique sont-elles restées réfugiées pendant plus de quatre décennies sans aucune solution en vue ? Pourquoi des milliers d'autres personnes ont-elles trouvé des solutions à leur déplacement pour être redéplacées ? Comment la citoyenneté et l'exclusion peuvent-elles influencer la création, l'expérience et la résolution du déplacement ? S'appuyant sur des méthodes de recherche qualitatives, l'article analyse ces questions en examinant le déplacement forcé, la protection des réfugiés et les solutions durables dans la région des Grands Lacs d'Afrique à travers le prisme de la citoyenneté. Les auteurs défendent l'idée que la détresse interminable des nombreux réfugiés sans solutions durables est un effet résultant d'une incapacité générale et systémique à tracer une voie réaliste vers la citoyenneté pour eux. Ce qui précède serait également la principale cause à la fois du conflit et du déplacement persistants dans la région et de l'incapacité à trouver des solutions à l'exil. Une réforme globale des

structures de gouvernance pour répondre de manière adéquate et efficace aux questions de citoyenneté est nécessaire aux niveaux local, national, régional et international.

Kamta, F. N., Schilling, J., & Scheffran, J. (2020). Insecurity, resource scarcity, and migration to camps of internally displaced persons in Northeast Nigeria. *Sustainability (Switzerland)*, 12(17), 1–15. <https://doi.org/10.3390/SU12176830>

L'article examine le rôle que l'insécurité causée par l'insurrection de Boko Haram et la pénurie des ressources jouent sur la décision des personnes de migrer de leur lieu d'habitation vers les camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) à Maiduguri, au Nigeria. Les chercheurs ont mené des entretiens auprès de 204 PDI au camp de PDI de Bakassi à Maiduguri entre mars et mai 2019. Les données confirment que le principal facteur d'incitation à la migration était le conflit. D'autres facteurs capables d'influencer la décision de migrer englobent la possession de terres, le statut socio-économique, l'accès à l'eau et à la terre, la richesse ainsi que la situation géographique de la communauté. De plus, ces facteurs ont agi différemment dans différentes communautés sur la décision des personnes de migrer. Les auteurs suggèrent que les autorités concernées améliorent les conditions socio-économiques des résidents de la communauté afin de réduire les facteurs qui poussent les jeunes à rejoindre l'insurrection.

Landau, L. B., & Amit, R. (2014). Wither policy? Southern African perspectives on understanding law, 'refugee' policy and protection. *Journal of Refugee Studies*, 27(4), 534–552. <https://doi.org/10.1093/jrs/feu005>

Quels sont les facteurs expliquant la protection des réfugiés (ou son manque) ? Quelles politiques peuvent aider ou gêner les réfugiés installés ? Quel cadre d'analyse peut-on adopter pour aider à comprendre les politiques relatives aux réfugiés ? Quelles possibilités y a-t-il pour une meilleure protection des réfugiés ? L'article fournit des réponses aux questions précédentes à travers un examen de certains travaux empiriques menés en Afrique du Sud ainsi qu'une analyse documentaire approfondie. Les auteurs font remarquer que ces facteurs qui expliquent la protection des réfugiés en Afrique du Sud sont vaguement déterminés par la loi sur les réfugiés et la politique officielle des « réfugiés » du pays, et sont par conséquent très contraignants pour garantir les droits des réfugiés et des demandeurs d'asile. L'article suggère en outre un cadre analytique institutionnel plus large et l'octroi d'une place importante pour l'autonomie bureaucratique dans l'analyse de la politique des réfugiés. Il conclut en soulignant le besoin d'élargir l'attention portée à la politique des réfugiés en incluant divers domaines politiques et sociaux afin de garantir une protection pratique.

Macdonald, A., & Porter, H. (2020). The politics of return: Understanding trajectories of displacement and the complex dynamics of 'return' in Central and East Africa. *Journal of Refugee Studies*, 33(4), 639–662. <https://doi.org/10.1093/jrs/feaa118>

L'article est une introduction à une série d'articles qui interrogent la question et la signification du « retour » à la lumière du contexte de plus en plus difficile et dynamique d'incertitude et de mobilité multidirectionnelle. Les articles abordent la question de savoir quelles interprétations différentes et nouvelles du retour pourraient donner un aperçu du « cycle de vie » des dynamiques de conflit et de déplacement dans les régions touchées par la guerre en Afrique orientale et centrale, en mettant l'accent sur l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Sud-Soudan. Les auteurs soulignent l'inadéquation des cadres statiques utilisés pour expliquer les expériences des populations en déplacement en raison de conflits violents, arguant que le retour ne concerne pas

seulement une reconfiguration des personnes et des lieux, ni des dispositions entièrement nouvelles. L'article présente quatre domaines dans lesquels les articles de la série font progresser les interprétations actuelles de la dynamique des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), du retour des réfugiés et des combattants : les conceptualisations du logement et des mobilités ; la négociation quotidienne d'appartenance ; le lien entre le retour et les « cycles de violence » ; ainsi que la manière dont le retour façonne et est façonné par la gouvernance et l'autorité publique dans tous les contextes.

O'Reilly, C. (2015). Household recovery from internal displacement in Northern Uganda. *World Development*, 76, 203–215. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2015.07.011>

La majorité des études sur le déplacement s'appuient principalement sur des données qualitatives et ne se préoccupent pas nécessairement des effets de causalité. Il existe peu de recherches utilisant des techniques statistiques pour identifier les effets de causalité du déplacement. Cet article aborde cette lacune en évaluant quantitativement l'impact du retour au pays après un déplacement sur la croissance de la consommation des ménages dans le nord de l'Ouganda. L'étude utilise l'appariement des coefficients de propension pour comparer les ménages qui ont été déplacés à ceux qui ne l'ont pas été. À cet égard, les chercheurs ont analysé les données des études sur la mesure du niveau de vie (EMNV) et de l'enquête nationale auprès des ménages de l'Ouganda. Les résultats indiquent que les ménages déplacés connaissent initialement une période où il existe un écart important entre leurs niveaux de consommation et ceux des ménages non migrants, ce qui est cohérent avec la notion selon laquelle le déplacement représente un impact pour le stock du capital des ménages. Cette période est cependant suivie par la suite d'une période de rattrapage de la croissance de la consommation des ménages déplacés. Cela a des répercussions sur le calendrier et la fourniture de l'aide humanitaire, et de l'aide au développement relative aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Parent, N. (2021). Commitments to forced migrants in African peace agreements, 1990–2018. *International Journal of Human Rights*, 1–20. <https://doi.org/10.1080/13642987.2021.2007079>

L'étude comble les lacunes de la recherche liées au manque général d'analyse systématique de l'engagement des accords de paix en faveur du bien-être, de la sécurité et des droits des migrants forcés. Elle a utilisé une approche d'analyse de contenu inductive pour évaluer 177 accords de paix en présentant les résultats de quatre catégories thématiques : le retour, la reconstruction, la réhabilitation, la réintégration et la réinstallation (les 5R) ; les engagements de ravitaillement ; les droits et la loi ; la terre et la propriété. Les résultats montrent que le retour est le plus dominant parmi les 5R, tandis que la réintégration était quasi inexistante. L'engagement de ravitaillement commun était la protection physique suivie d'une aide d'urgence ; ce résultat n'était pas surprenant au vu de la place centrale de l'aide aux réfugiés. Les éléments montrent également des engagements limités en matière de droits fonciers et de propriété pour les migrants forcés malgré l'importance de trouver des solutions à ces problèmes. En conclusion, les auteurs reconnaissent le besoin d'une recherche accrue et d'un examen approfondi de la documentation sur les accords de paix et sur les déplacements forcés en Afrique.

1.5.7. Migration interne

Beauchemin, C. (2011). Rural–urban migration in West Africa: Towards a reversal? Migration trends and economic situation in Burkina Faso and Côte d’Ivoire. *Population, Space and Place*, 17(October 2009), 47–72. <https://doi.org/10.1002/psp.573>

L'étude examine les tendances migratoires internes en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso en analysant les flux intérieurs à long terme de migrants dans les deux pays et en mettant en évidence les facteurs responsables des tendances migratoires observées. L'étude a utilisé des données d'enquêtes rétrospectives représentatives au niveau national qui détaillaient les antécédents migratoires, la taille de la population du lieu de résidence à un moment donné et d'autres informations pertinentes. Le chercheur a calculé des modèles de l'historique des événements en temps discret à l'aide d'une régression logistique binaire, en plus de l'estimation des taux de migration. Les éléments ont démontré que la majeure partie de la migration depuis les villes vers le monde rural a évolué et ce déplacement est fait en majorité par les jeunes. Plus important encore, la part de la migration dans la croissance urbaine a diminué au fil des décennies dans les deux pays. La Côte d'Ivoire connaît une inversion migratoire alors que la migration hors des zones urbaines est en augmentation. Ces résultats sont liés à l'appauvrissement continu de la population urbaine. Si l'arrivée d'anciens citadins peut entraîner le renouveau social et économique des zones rurales, elle peut aussi conduire à des conflits et à l'appauvrissement des populations rurales. Ce qui précède a des implications pour la formulation des politiques.

Blunch, N.-H., & Laderchi, C. R. (2015). The winner takes it all: Internal migration, education and wages in Ethiopia. *Migration Studies*, 3(3), 417–437.

<https://doi.org/10.1093/migration/mnv008>

L'étude examine les liens entre la migration interne, l'éducation et les salaires en apportant des réponses aux questions suivantes : Y a-t-il un avantage salarial à la migration ? La part des migrants dans les communautés d'accueil affecte-t-elle les salaires ? Existe-t-il des différences dans la structure globale des salaires des migrants et des non-migrants dans les communautés d'accueil ? Existe-t-il des différences dans l'association migration-salaire en fonction du niveau d'instruction ? L'étude a utilisé l'enquête de 2001 sur le travail des enfants en Éthiopie, et a analysé les données en utilisant les statistiques descriptives et la méthode d'estimation des moindres carrés ordinaires (MCO). Les résultats confirment qu'en moyenne, les migrants sont mieux lotis que les non-migrants en termes d'éducation et de salaires. Cependant, les migrants les plus instruits ont de meilleures retombées de la migration que les migrants moins instruits. Les auteurs notent donc l'importance d'accorder la priorité à l'amélioration des compétences et à l'éducation, en particulier dans les zones à forte immigration. Des recherches supplémentaires doivent être menées dans d'autres contextes pour mieux comprendre les liens entre la migration à l'intérieur du pays, l'éducation et le marché du travail.

De Brauw, A., Mueller, V., & Lee, H. L. (2014). The role of rural-urban migration in the structural transformation of sub-Saharan Africa. *World Development*, 63, 33–42.

<https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.10.013>

Les auteurs explorent l'état de la migration du monde rural vers les villes en Afrique subsaharienne (ASS). Leur argument principal, basé sur des recherches empiriques, est que les taux de migration

du monde rural vers les villes en Afrique subsaharienne sont hétérogènes. Ils ont en outre observé que de nombreux pays d'ASS enregistraient de faibles taux de migration à l'intérieur du pays. Les écarts de salaire et les taux de pauvreté sont des facteurs explicatifs qui contribuent de manière significative à la migration vers les villes. Cependant, en fonction de la migration, les envois de fonds semblent être faibles dans la plupart des pays, ce qui peut être dû à plusieurs facteurs, notamment le manque de registres formels pour suivre les envois de fonds, et lorsque la principale contribution du membre du ménage qui migre est de consommer moins de la production du ménage. Quels sont alors les principaux obstacles à la migration rurale-urbaine ? Les auteurs rapportent que premièrement, la perception du risque de revenu de la part des individus peu enclins à prendre des risques peut faire obstacle à la migration. En outre, le rôle des réseaux de migrants dans la facilitation de la migration du monde rural vers les villes peut être limité compte tenu de la médiocrité des réseaux routiers et de communication. De plus, le coût de renonciation de la migration des travailleurs valides peut être trop lourd à supporter pour justifier la migration. Pour progresser dans la compréhension de la dynamique des migrations à l'intérieur du pays, un module de migration s'impose dans une enquête nationale pluri-thématique ou des enquêtes spécialisées sur la migration. Aussi, les raisons des faibles taux de transfert de fonds observés ont besoin d'être mieux comprises.

Garcia, A. J., Pindolia, D. K., Lopiano, K. K., & Tatem, A. J. (2015). Modeling internal migration flows in sub-Saharan Africa using census microdata. *Migration Studies*, 3(1), 89–110. <https://doi.org/10.1093/migration/mnu036>

Les modèles d'interaction spatiale de type gravitationnel (MISTG) ont le potentiel de contribuer à une meilleure compréhension de la migration en fournissant des estimations quantitatives de l'importance absolue et relative des caractéristiques de localisation. L'étude utilise des microdonnées de recensement au niveau national de 10 pays d'Afrique subsaharienne et des ensembles de données spatiales supplémentaires pour créer une suite de MISTG qui calculent des estimations quantitatives de la migration à l'échelle régionale et développent des modèles de migration. Le résultat confirme que les MISTG de la migration sont des outils utiles pour comprendre comment les humains se déplacent, et ils sont applicables à d'autres ensembles de données de recensement et de données démographiques pour estimer la migration avec des frontières connues en l'absence de données sur la migration ou lorsque ces données sont insuffisantes. Ces modèles peuvent contribuer à un meilleur ciblage des interventions et à l'allocation des ressources. Cependant, ils doivent être étendus à d'autres contextes (comme en Afrique en général, ou dans d'autres pays africains) pour tester leur pertinence et leur applicabilité.

Greiner, C., & Sakdapolrak, P. (2013). Rural-urban migration, agrarian change, and the environment in Kenya: A critical review of the literature. *Population and Environment*, 34(4), 524–553. <https://doi.org/10.1007/s11111-012-0178-0>

L'article réagit à l'attention limitée accordée aux effets de la migration sur l'environnement en se concentrant sur la dynamique des processus de migration au sein des ménages de petits exploitants et de son impact sur l'environnement dans les zones rurales de départ au Kenya. Cela a été fait grâce à un examen critique de la documentation sur le sujet. Selon les auteurs, la forte relation observée entre la migration et l'environnement dans les zones de départ est multidimensionnelle et essentiellement encadrée par deux récits forts mais contradictoires. D'une part, la migration contribue à la restauration de l'environnement grâce aux flux d'idées et à l'argent provenant des envois de fonds. D'autre part, la migration implique une perte de main-d'œuvre agricole, entraînant

une réduction des rendements et, en fin de compte, une dégradation de l'environnement provoquée, par exemple, par une sensibilité accrue aux érosions. Pour éclaircir davantage les complexités inhérentes aux relations entre migration et environnement, les auteurs plaident pour une approche translocale qui offre une vision globale et multidimensionnelle du lien en mettant l'accent sur les notions de position, de lieux et de réseaux. Les domaines suggérés pour de nouvelles recherches comprennent : l'impact de la migration du monde rural vers les villes sur d'autres ressources environnementales et sur la résilience des petits exploitants face au changement climatique, ainsi que la façon dont les migrants urbains dépendent des zones rurales.

Mitchell, M. I. (2011). Insights from the cocoa regions in Côte d'Ivoire and Ghana : Rethinking the migration–conflict nexus. *African Studies Review*, 54(2), 123–144.

<https://doi.org/10.1353/arw.2011.0035>

L'article examine le lien entre la migration et les conflits en Côte d'Ivoire et au Ghana à travers un examen de la documentation existante. L'étude, qui met en évidence la migration comme une question de sécurité à part entière, s'écarte de nombreuses études qui mettent en évidence la migration (interne) comme conséquence d'un conflit. En utilisant la migration comme variable explicative, elle examine les mécanismes et la dynamique par lesquels les processus de migration (interne) sont liés aux flambées de conflits violents internes au pays. La migration vers les régions cacaoyères de la Côte d'Ivoire a commencé avec l'époque coloniale et s'est poursuivie depuis lors, et a entraîné des disputes au sujet des ressources. Elle a ainsi joué un rôle sous-jacent dans les violents conflits dans le pays. Au contraire, bien que les régions productrices de cacao du Ghana n'aient pas été à l'abri d'événements violents, la migration n'a pas été un facteur contributif au conflit. Les variables intermédiaires qui ont fourni de plus amples renseignements sur le lien entre la migration et les conflits dans ces pays englobent : la nature des relations entre l'État et la société, le régime foncier, la capacité de l'État et les chocs et expériences exogènes avec les discours sur l'autochtonie.

Pickbourn, L. (2018). Rethinking rural-urban migration and women's empowerment in the era of the SDGs: Lessons from Ghana. *Sustainability (Switzerland)*, 10(4).

<https://doi.org/10.3390/su10041075>

Le document étudie la relation complexe entre l'autonomisation des femmes et la migration des femmes des zones rurales vers les zones urbaines. Le document a utilisé des éléments recueillis par le biais d'enquêtes et d'entretiens avec des femmes migrantes à Accra et dans le district de Savelegu-Nanton au nord du Ghana. Le chercheur a posé les questions du sondage à 434 femmes et a mené 50 entrevues. L'auteur soutient que les femmes qui migrent des zones rurales vers les zones urbaines sont souvent confrontées à la double charge de la marginalisation et de l'exploitation. Elles choisissent de migrer pour améliorer leur propre vie et celle de leur famille, même si elles doivent faire face à des défis extrêmes. Pour ces femmes, un élément important de leurs efforts pour exercer leur libre arbitre dans le choix de leur lieu de résidence et de travail est leur capacité à retourner dans leur communauté d'origine, tout en ayant la possibilité de revenir en ville.

1.5.8. Migration et commerce

Gnimassoun, B. (2020). Regional integration: Do intra-African trade and migration improve income in Africa? *International Regional Science Review*, 43(6), 587–631.

<https://doi.org/10.1177/0160017619874852>

L'article examine l'impact de l'ouverture régionale (intégration régionale) sur le revenu par habitant en Afrique à l'aide d'estimations en coupe transversale et en panel. Le chercheur a utilisé la migration et le commerce intra-africains comme indices d'intégration régionale, et la méthode des doubles moindres carrés (DMC) comme stratégie d'estimation. Les résultats indiquent que l'intégration africaine n'a pas été suffisamment robuste pour entraîner une amélioration à long terme du revenu réel par habitant en Afrique. Néanmoins, l'intégration africaine semble améliorer significativement les revenus à court et moyen termes, mais uniquement par le biais de la migration entre les pays. Cela signifie que lorsque la croissance démographique seule ne peut potentiellement pas conduire à une augmentation des revenus, l'immigration peut avoir des effets positifs. L'auteur note en outre que le commerce intra-africain n'a pas eu d'impact significatif sur le revenu par habitant.

1.5.9. Migration et diplomatie

Fernández-Molina, I., & Hernando De Larramendi, M. (2020). Migration diplomacy in a de facto destination country: Morocco's new intermestic migration policy and international socialization by/with the EU. *Mediterranean Politics*, 27(2), 212–235.

<https://doi.org/10.1080/13629395.2020.1758449>

L'article examine la diplomatie migratoire du Maroc depuis 1999, avec un accent particulier sur les relations avec l'Union européenne (UE) et la nouvelle politique migratoire (NPM) du Maroc. La méthodologie de l'étude comprenait des entretiens semi-structurés qui ont été complétés par une analyse de contenu de 24 discours royaux pertinents du roi Mohammed VI du Maroc. Les auteurs argumentent que la NPM satisfait les objectifs de la politique étrangère marocaine envers l'UE et l'Afrique, et la socialisation internationale avec l'UE est un moteur majeur des politiques migratoires du Maroc. De plus, le changement le plus évident dans la socialisation du Maroc avec l'UE s'agissant de migration a été un certain revirement au niveau normatif et discursif, le Maroc renonçant à son jeu de rôle pour une démonstration visible d'un choix rationnel et d'une attitude transactionnelle par rapport à l'UE. Inversement, le jeu de rôle régi par la norme a été redirigé vers d'autres nations africaines et vers la communauté internationale. Ce qui précède met en lumière la façon dont l'agence du Sud peut être utilisée pour contrer l'asymétrie de pouvoir dans le contexte des relations du Maroc avec l'UE, et comment la position ou l'importance d'un État au sein d'un système migratoire régional (dans ce cas, euro-africain) peut être utilisé de façon stratégique à des fins plus générales de politique étrangère.

Norman, K. P. (2020). Migration diplomacy and policy liberalization in Morocco and Turkey. *International Migration Review*, 54(4), 1158–1183.

<https://doi.org/10.1177/0197918319895271>

L'article examine les facteurs de motivation pour l'introduction de réformes globales des politiques migratoires au Maroc et en Turquie, et leurs premiers effets sur les migrants et les réfugiés résidant

dans chaque pays d'accueil. En utilisant le prisme de la diplomatie migratoire, l'étude a mené 75 entretiens en 2015 dans les deux pays pour comprendre les influences internationales qui motivent la prise de décision nationale dans les domaines de la migration. L'auteur défend l'idée que les positions géographiques et géopolitiques de la Turquie et du Maroc jouent un rôle déterminant dans la définition des facteurs diplomatiques qui orientent le processus de réforme. Toutefois, un processus de réforme migratoire motivé par des intérêts diplomatiques a des incidences sur sa mise en œuvre, car les pays hôtes peuvent être principalement intéressés par les avantages de l'adoption de la réforme, avec une incitation minimale à s'engager dans une mise en œuvre approfondie. Les pays d'accueil peuvent se concentrer sur les gains diplomatiques et économiques de la réforme, avec peu d'intérêt pour l'impact de ces politiques sur la vie quotidienne des migrants et des réfugiés.

Paoletti, E. (2011). Migration and foreign policy: The case of Libya. *Journal of North African Studies*, 16(2), 215–231. <https://doi.org/10.1080/13629387.2011.532588>

Le document analyse les politiques migratoires de la Libye à travers le prisme des interactions du pays avec ses voisins africains et arabes en utilisant la méthode de recherche qualitative. L'étude défend l'idée que la migration s'impose comme un levier par lequel la Libye, tirant profit de sa situation géopolitique, exerce une pression sur ses voisins dans leurs relations diplomatiques. Les politiques migratoires de la Libye se sont caractérisées par une grande ambivalence. L'ouverture du pays envers les pays africains et arabes a été influencée par des facteurs économiques, notamment sa volonté de combler les pénuries de main-d'œuvre, aussi bien que par des facteurs politiques, en particulier sa quête d'un rôle de leadership sur la scène internationale au milieu de son isolement croissant vis-à-vis de l'Occident. À l'inverse de l'ouverture pratiquée, les violations du droit international coutumier en matière d'asile se sont généralisées et les expulsions se sont poursuivies sans relâche. Les politiques migratoires ont été appliquées non pas de manière systématique mais de manière ad hoc, démontrant que les pays non démocratiques ont tendance à utiliser la coercition motivée par la migration dans la politique étrangère par rapport à leurs homologues démocratiques.

1.5.10. Autres

Bakewell, O., & Jónsson, G. (2013). Theory and the study of migration in Africa. *Journal of Intercultural Studies*, 34(5), 477–485. <https://doi.org/10.1080/07256868.2013.827830>

Le document présente une série d'articles qui examinent les divers aspects de la migration sur la base de données recueillies en Afrique. Ces articles ne se préoccupent pas nécessairement de fournir de nouveaux matériaux empiriques, mais visent principalement à présenter de nouvelles connaissances théoriques qui peuvent réfuter, contredire ou affiner les théories existantes qui sont dominantes dans le domaine de la migration. Les auteurs défendent l'idée que l'Afrique a été largement consommatrice de théorie, car les concepts de base de la migration sont principalement développés ailleurs pour être testés en Afrique. La domination des concepts et des hypothèses de migration définie par l'expérience d'une partie limitée du globe offre des limites à la théorie de la migration. La recherche sur le large éventail des pratiques migratoires en Afrique peut offrir des perspectives nouvelles et nuancées, et des idées théoriques qui peuvent potentiellement se refléter dans des théories raffinées, et qui peuvent ensuite être testées dans d'autres régions du monde.

Borderon, M., Sakdapolrak, P., Muttarak, R., Kebede, E., Pagogna, R., & Sporer, E. (2019). Migration influenced by environmental change in Africa: A systematic review of empirical evidence. *Demographic Research*, 41(December), 491–544.

<https://doi.org/10.4054/DemRes.2019.41.18>

Le document consolide les connaissances sur le lien migration-environnement à travers un examen systématique des données empiriques existantes sur la migration influencée par le changement environnemental en Afrique. Au total, l'équipe de recherche a examiné 53 études qualitatives et quantitatives. Les auteurs notent que le changement environnemental influence la migration de manière indirecte, en ce qu'il touche d'autres moteurs de la migration, comme les facteurs économiques, sociodémographiques et politiques. Le schéma et l'orientation de l'influence du changement environnemental sur la migration dépendent des contextes socioéconomiques et géographiques, des caractéristiques démographiques et de la durée et du type de la migration.

Collyer, M., & De Haas, H. (2012). Developing dynamic categorisations of transit migration. *Population, Space and Place*, 18(4), 468–481. <https://doi.org/10.1002/psp.635>

L'article étudie les limites inhérentes à la catégorisation des populations mobiles en tant que migrants de transit, en les expliquant à travers une analyse de la migration vers et à travers l'Afrique du Nord. Trois défauts de l'expression « migrants de transit » sont observables. Premièrement, les voyages transsahariens des migrants vers l'Afrique du Nord durent des mois et se font généralement par étapes, les migrants s'installant temporairement pour travailler et économiser de l'argent dans certains endroits. Deuxièmement, l'idée que tous les migrants subsahariens présents en Afrique du Nord sont « en route » est trompeuse, car certains se sont installés en Afrique du Nord. Troisièmement, une partie non négligeable de migrants en échec ou qui renoncent finalement à s'aventurer en Europe préfèrent s'installer en Afrique du Nord comme alternative au retour chez eux. Par opposition à l'idée de migration de transit, les auteurs avancent la notion de « migration fragmentée » comme une manière de conceptualiser la migration en tant que processus dynamique comprenant plusieurs parcours fragmentés pour ces migrants.

Crush, J., Chikanda, A., & Tawodzera, G. (2015). The third wave: Mixed migration from Zimbabwe to South Africa. *Canadian Journal of African Studies*, 49(2), 363–382.

<https://doi.org/10.1080/00083968.2015.1057856>

La recherche utilise des données du programme de migration de l'Afrique australe (PMAA), recueillies en 1997, 2005 et 2010 pour examiner la nature changeante de la migration du Zimbabwe vers l'Afrique du Sud. Les auteurs soulignent la périodisation et la complexité de la migration mixte, arguant qu'il s'agit là d'un sacré mélange. Ils mettent en évidence trois phases ou « vagues » différentes de migration mixte. La première coïncide avec l'ouverture de l'Afrique du Sud au reste du continent et à la baisse des performances socio-économiques du Zimbabwe dans les années 1990. La deuxième, datant du milieu des années 1990 et de 2005, concerne l'augmentation de la migration irrégulière en réponse aux restrictions rigoureuses croissantes sur les migrations en provenance du Zimbabwe imposées par l'État sud-africain, même si la majorité de ces flux vers l'Afrique du Sud étaient temporaires. La troisième vague, qui s'est intensifiée en 2005, fut une réponse directe à l'effondrement complet de l'économie zimbabwéenne qui a vu une augmentation significative des migrants zimbabwéens en Afrique du Sud souhaitant principalement prolonger leur séjour et se construire une nouvelle vie.

Flahaux, M. L. (2021). Reintegrating after return: Conceptualisation and empirical evidence from the life course of Senegalese and Congolese migrants. *International Migration*, 59(2), 148–166. <https://doi.org/10.1111/imig.12705>

Dans cette étude, l'auteur a développé et appliqué un cadre qui établit des liens entre l'intention de retour et la réintégration post-retour pour examiner le rôle de la réintégration des personnes dans leurs expériences de migration et de vie, ainsi que leurs propres aspirations et les conditions dans lesquelles elles se trouvent. L'auteur a complété les données transnationales et biographiques du projet Migration entre l'Afrique et l'Europe (MAFE) avec des entretiens réalisés auprès de migrants de retour au Sénégal et en République démocratique du Congo. Les résultats confirment l'interdépendance de l'intention initiale, du retour et de la réintégration. Les migrants anticipent leur réintégration et ceux qui imaginent positivement leur retour le planifient. De plus, alors que le contexte dans le pays d'origine influence les stratégies des migrants en ce qui concerne la réintégration, l'intention du retour participe à sa préparation, donc à l'acquisition d'un capital humain et financier pour aider à la réintégration. Le cadre développé est une contribution importante à la documentation. D'autres recherches pourraient se concentrer sur l'adaptation et le test du cadre dans d'autres pays africains.

Gignarta, T. S., Guan, Z. Z., & Borojo, D. G. (2020). The impacts of economic freedom and institutional quality on migration from African countries. *African Journal of économique*, 88(3), 242–266. <https://doi.org/10.1111/saje.12254>

L'étude examine de manière empirique l'effet de la qualité institutionnelle et de la liberté économique sur l'émigration de 44 pays africains vers les pays membres de l'OCDE. L'équipe de recherche a analysé les données de l'étude provenant de plusieurs sources, dont l'OCDE et les Indicateurs mondiaux de gouvernance (IMG). Les mesures de la qualité institutionnelle comprennent : l'État de droit ; l'efficacité du gouvernement ; l'absence de violence ; l'instabilité. Les indicateurs de liberté économique incluent l'efficacité de la réglementation ; la taille du gouvernement ; le marché ouvert. L'étude a utilisé la méthode des variables instrumentales PPML et Poisson comme technique d'estimation. Les résultats indiquent que la qualité institutionnelle et la liberté économique touchent les flux migratoires en affectant la sécurité économique, les opportunités et la croissance économique. En d'autres termes, la faible qualité institutionnelle et la faible liberté économique dans les pays d'origine des migrants influencent l'émigration de ces pays, ce qui implique qu'ils servent de facteurs d'incitation, déterminant de manière significative la migration depuis l'Afrique. Il est donc important que les politiques de gestion des flux migratoires hors d'Afrique tiennent compte des indicateurs de qualité institutionnelle et de liberté économique.

Gordon, S. (2016). Immigration policies that include or exclude: A South African public opinion study of immigration policy preferences. *Social Dynamics*, 42(3), 443–461.

<https://doi.org/10.1080/02533952.2016.1238336>

L'étude examine les facteurs qui déterminent les attitudes d'exclusion face à l'immigration chez les Sud-Africains grâce à des techniques de recherche sur l'opinion publique. Elle a également évalué le lien entre le nombre d'immigrants dans une région et les attitudes d'exclusion. Les données utilisées dans l'étude proviennent de l'enquête sur les attitudes sociales en Afrique du Sud (EASAS). Le chercheur a utilisé une analyse de régression multivariée pour examiner l'influence du patriotisme politique et culturel, et les conséquences perçues de la migration, sur les préférences individuelles pour les politiques d'immigration restrictives. L'auteur n'a constaté la présence

d'aucune relation entre la taille perçue du groupe d'immigrants et les attitudes à l'égard de l'immigration. Le patriotisme culturel était positivement associé au soutien à l'exclusion des immigrants et la perception que l'immigration a des conséquences négatives associée au soutien aux politiques migratoires répressives. Les domaines de recherche future comprennent l'impact du nationalisme et de la mondialisation sur les attitudes anti-immigrants.

Kanayo, O., & Anjofui, P. (2021). Migration dynamics in Africa: Expectations and lived experiences of immigrants in South Africa. *Journal of Asian and African Studies*, 56(3), 572–588. <https://doi.org/10.1177/0021909620934840>

L'étude examine les expériences par rapport aux attentes des immigrés en Afrique du Sud. Elle a enquêté sur les expériences vécues par les immigrants du Cameroun et de la République démocratique du Congo à travers des entretiens semi-structurés et des groupes de discussion. Les résultats montrent que la plupart des immigrants n'ont pas été satisfaits de leurs attentes concernant le chômage, la xénophobie, la discrimination et les problèmes de sécurité. Cependant, les quelques migrants qui réussissent en influencent d'autres de sorte qu'ils deviennent plus résilients, développant d'autres stratégies d'adaptation. Les auteurs affirment que bien qu'il soit impératif pour l'Afrique du Sud d'élaborer des stratégies pour accompagner l'intégration des migrants, on ne peut reprocher au pays hôte de ne pas assumer l'entière responsabilité des migrants car il a ses propres citoyens à prendre en charge.

Mberu, B. U., & Pongou, R. (2016). Crossing boundaries: Internal, regional and international migration in Cameroon. *International Migration*, 54(1), 100–118.

<https://doi.org/10.1111/j.1468-2435.2012.00766.x>

L'article examine les différentes dimensions de la migration au Cameroun, ses déterminants et ses principales implications pour le développement à travers une étude critique de la documentation en la matière, des données disponibles et des documents politiques. Les auteurs notent que la migration interne est plus importante car les gens se déplacent de plus en plus de la campagne vers les villes. Une proportion significative de Camerounais migre également vers les pays africains voisins, l'Europe et l'Amérique du Nord. Les principaux déterminants de la migration interne et internationale englobent les différences géographiques dans la demande et l'offre de main-d'œuvre, les conflits civils et l'oppression politique à la lumière d'une stabilité politique accrue. L'augmentation des niveaux de migration au Cameroun n'est pas sans lien avec les perspectives économiques et de développement désastreuses du pays depuis les années 1990. Selon les auteurs, vu l'ampleur des émigrants camerounais, la priorité de la nouvelle politique migratoire d'impliquer la diaspora dans le co-développement du pays est une étape positive.

Neumann, K., & Hermans, F. (2017). What drives human migration in Sahelian countries? A meta-analysis. *Population, Space and Place*, 23(1). <https://doi.org/10.1002/psp.1962>

Il existe peu de recherches qui consolident les connaissances actuelles sur les moteurs de la migration en Afrique. L'article comble cette lacune en synthétisant les données relatives aux moteurs de la migration par une méta-analyse de 53 études de cas évaluées par des pairs et menées au cours des trois dernières décennies dans les pays sahéliens d'Afrique. Les auteurs ont également développé un cadre pour caractériser les moteurs de la migration et leurs interactions. Les données montrent la prédominance des facteurs économiques et sociaux comme moteurs de la migration. De plus, l'étude mentionne les conditions environnementales défavorables comme moteurs

indirects de la migration, affectant les facteurs économiques, notamment la perte de bétail, la perte d'emploi et la baisse de revenus. Les auteurs soulignent la nécessité de prêter attention à la causalité en chaîne des moteurs de la migration, c'est-à-dire l'interaction entre divers facteurs à l'origine de la migration sujet qui fait actuellement l'objet de peu de recherches.

Ruyssen, I., & Rayp, G. (2014). Determinants of intraregional migration in sub-Saharan Africa 1980-2000. *Journal of Development Studies*, 50(3), 426–443.

<https://doi.org/10.1080/00220388.2013.866218>

L'étude réagit à la compréhension limitée des déterminants de la migration Sud-Sud en examinant les facteurs à l'origine de la migration intrarégionale en Afrique subsaharienne. Elle a utilisé la base de données mondiale sur la migration bilatérale (BDMMB) de la Banque mondiale couvrant la période allant de 1980 à 2000, et 42 pays d'origine et de destination pour analyser les incitations à la migration intrarégionale. Les chercheurs ont utilisé le modèle de capital humain de la migration et le modèle de régression de l'interaction spatiale pour identifier les déterminants des schémas de migration entre ces pays et l'interaction spatiale potentielle entre, respectivement, les flux origine-destination. Les facteurs déterminant les flux migratoires comprennent des facteurs économiques tels que le revenu dans les pays d'accueil et des facteurs sociopolitiques comprenant, entre autres, les conflits dans le pays d'origine et la liberté relative dans les pays d'accueil ainsi que les effets de réseau qui réduisent les coûts psychologiques associés à la migration. La distance et la contiguïté ont également été des facteurs importants au vu de leur influence sur les coûts du transport et de la communication. La recherche a également trouvé des éléments de l'origine et de la dépendance spatiale dans les décisions de migration.

Thomas, K. J. A., & Inkpen, C. (2013). Migration dynamics, entrepreneurship, and African development: Lessons from Malawi. *International Migration Review*, 47(4), 844–873.

<https://doi.org/10.1111/imre.12052>

Les auteurs analysent le lien entre la migration et le travail indépendant chez les individus qui migrent au Malawi. Ils ont utilisé des données du recensement de 2008 au Malawi et une combinaison de modèles de régression binomiaux et multinomiaux pour examiner les contributions matérielles des migrants à la création d'entreprises appartenant à des migrants et à la réduction du chômage. Grâce à l'analyse, certains points critiques sont ressortis. Premièrement, les migrants africains de retour de l'Ouest ne sont pas aussi impliqués dans le travail indépendant que leurs homologues des pays africains, et moins dans le travail indépendant agricole. Il existe un continuum spatial concernant les possibilités de travail indépendant. Ceci est illustré par le fait que les personnes immigrées de pays africains non membres de la CDAA sont plus susceptibles d'être des travailleurs indépendants que les immigrants originaires de l'extérieur de l'Afrique. De plus, les migrants revenant de pays de la CDAA ont eu des probabilités plus élevées d'exercer un travail indépendant comparés aux rapatriés d'autres pays africains. Enfin, comparés aux migrants internationaux, les migrants internes sont moins susceptibles d'être des travailleurs indépendants, ce qui souligne l'importance de la migration internationale pour le développement. Des recherches supplémentaires doivent encore être menées sur les canaux spécifiques par lesquels l'emploi indépendant des migrants affecte le développement.

Toma, S., & Vause, S. (2014). Gender differences in the role of migrant networks: Comparing Congolese and Senegalese migration flows. *International Migration Review*, 48(4), 972–997. <https://doi.org/10.1111/imre.12150>

Les études existantes qui examinent l'interaction entre le genre et les réseaux de migrants sont limitées. Pour combler cette lacune, cette recherche analyse les différences de genre dans le rôle joué par les réseaux de migrants dans la mobilité internationale en utilisant le Sénégal et la RD Congo comme études de cas. Elle a utilisé des données rétrospectives collectées dans le cadre du projet Migration entre l'Afrique et l'Europe (MAFE) entre 2008 et 2010. Les chercheurs ont calculé les résultats à l'aide d'une analyse de l'historique des événements en temps discret et d'un modèle de régression logistique. Les auteurs constatent que le genre et le contexte influencent le rôle joué par les réseaux de migrants. Il existe une différence entre l'influence du conjoint du migrant et celle des autres liens de réseau. Les femmes sénégalaises sont plus susceptibles que les hommes de s'appuyer sur des réseaux géographiquement concentrés, tandis que les différences de genre sont moins frappantes dans le cas congolais. L'exemple sénégalais pourrait avoir été influencé par les normes patriarcales rigides de la société qui restreignent la participation et l'autonomie des femmes dans la mobilité et les activités économiques. Les façons dont les femmes organisent et mobilisent ces réseaux pour surmonter les obstacles à la migration liés au genre sont des domaines de recherche supplémentaires.

Uberti, S. D., De Lombaerde, P., Nita, S., & Legovini, E. (2015). Analyzing intra-regional migration in sub-Saharan Africa: Statistical data constraints and the role for regional organizations. *Regions and Cohesion*, 5(2), 77–113. <https://doi.org/10.3167/reco.2015.050204>

L'article examine dans quelle mesure les organisations régionales (telles que l'UA et les Communautés économiques régionales (CER)) en Afrique subsaharienne devraient être impliquées dans la supervision de la migration intra-africaine à la lumière de l'agenda de la politique migratoire du continent à travers un examen de la documentation. Les auteurs préconisent l'amélioration des outils statistiques qui pourraient engendrer le développement d'un cadre régional de politique migratoire mieux informé et harmonisé, et la mise en œuvre de politiques sociales régionales en harmonie avec les politiques nationales. En plaidant en faveur d'un rôle plus important pour les organisations régionales dans la fourniture de statistiques sur la migration, les auteurs font remarquer que le programme de recherche en Afrique est de nature conceptuelle plus sophistiquée et complexe, nécessitant ainsi de nouvelles données. Les institutions nationales ont tendance à être moins performantes en matière de production de statistiques, en particulier avec l'émergence de nouveaux programmes de recherche et de nouveaux besoins en données, qui nécessitent un rôle complémentaire pour les organisations régionales. Enfin, le renforcement de leur rôle est justifié compte tenu de leurs mandats relatifs à la gouvernance régionale des migrations.

Vause, S., & Toma, S. (2015). Is the feminization of international migration really on the rise? The case of flows from the Democratic Republic of Congo and Senegal. *Population*, 70(1), 41–67. <https://doi.org/10.3917/popu.1501.0041>

La recherche aborde l'interprétation limitée de la participation des femmes à la migration internationale en Afrique, en examinant dans quelle mesure la migration internationale au Sénégal et en République démocratique du Congo (RDC) tend vers la féminisation et les caractéristiques de cette féminisation. L'équipe de recherche a analysé les données de l'étude à partir de l'enquête

sur la migration entre l'Afrique et l'Europe (MAFE) qui a recueilli des informations rétrospectives dans les capitales des pays respectifs et les principales zones de destination en Europe. Les auteurs ne rapportent aucun élément clair d'une féminisation considérable des flux migratoires dans les deux contextes, bien que les femmes sénégalaises soient moins susceptibles de migrer, ce qui pourrait s'expliquer par des facteurs familiaux et patriarcaux. Les contextes limités où la probabilité de migration féminine a augmenté résultent d'une diminution substantielle de la migration masculine associée à une stagnation de la migration féminine. Généralement, les femmes congolaises sont plus susceptibles de migrer que les femmes sénégalaises ; les auteurs considèrent que les changements absolus et relatifs de la migration féminine devraient tous deux être pris en compte dans l'évaluation du degré de féminisation de la migration internationale.

1.6. Conclusion, recommandations and future research directions

1.6.1. Conclusion

Cette section présente la conclusion de la recherche qui a fourni une évaluation complète des sources d'articles de revues publiées sur la migration en Afrique. Regroupées selon les thèmes, elles ont fourni des éléments sur les questions migratoires actuelles en Afrique ainsi que des échéances pour leurs publications. Bien que non exhaustifs, les articles abordés dans cet ouvrage donnent accès à des contributions majeures à la recherche sur la migration en Afrique au cours des 12 dernières années. Ils peuvent également inspirer les chercheurs et les enseignants qui peuvent utiliser la liste des publications comme références pour leurs étudiants et chercheurs en début de carrière.

Les travaux ont également identifié les futurs besoins de recherche pour éclairer la prise de décision. Les lacunes de la recherche synthétisées à partir des articles et complétées par les connaissances et l'expertise des chercheurs fournissent une inspiration et une orientation importantes pour les recherches futures. Nous espérons que le Centre, voire les chercheurs, les décideurs et les praticiens de la migration, trouveront les ressources partagées dans le rapport utiles pour leurs efforts de recherche actuels et futurs relatifs à la migration en Afrique.

1.6.2. Orientations de recherche futures et recommandations

Cette section présente les lacunes identifiées pour les recherches futures dans la documentation sur la migration en Afrique. Ceci est principalement basé sur l'examen des articles inclus dans la bibliographie annotée, y compris une synthèse des recommandations pour les recherches futures dans les articles respectifs. Ce qui précède est complété par les connaissances et l'expertise des chercheurs sur l'étude de la migration en Afrique. L'étude suggère également une gamme de programmes / questions de recherche, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1: Orientations de la recherche futures (programme / questions de recherche)

Domaine thématique clé	Domaines cibles de la recherche actuelle	Programme / questions de la recherche future
Gouvernance de la migration	<ul style="list-style-type: none"> ● Le lien et la variance entre les politiques migratoires au niveau national et les politiques migratoires au niveau régional. ● Le régime des politiques migratoires dans certains États africains, et leur mise en œuvre. ● L'influence de la politique et des intérêts locaux sur les politiques et les pratiques migratoires nationales. ● Critique des intérêts des organisations bilatérales et multilatérales en matière migratoire, des hommes politiques, des politiques et des pratiques en Afrique ● Relations de gouvernance des migrations entre les organisations bilatérales et multilatérales d'une part, et les États-nations africains d'autre part. ● Examen des protocoles, des cadres et des positions communes qui ont été adoptés par l'Union africaine et les Communautés économiques régionales en Afrique, et évaluation de leurs impacts et des défis de mise en œuvre dans la promotion de l'intégration régionale ● Évaluation des mécanismes de gestion des frontières dans certains États-nations africains. 	<ul style="list-style-type: none"> ● L'interaction des intérêts nationaux en réponse à la migration. ● Les rapports de force entre les États et les notions qui façonnent la politique internationale des migrations. ● Les obstacles et les opportunités inhérents aux besoins de coopération bilatérale, régionale et africaine en matière de migration. ● Comment les pays africains gèrent les tensions et les opportunités induites en interne et en externe par la migration internationale. ● Comment pouvons-nous mieux comprendre les décisions en matière de politique migratoire dans les pays d'accueil en développement ? ● Comment la politique influence-t-elle les décisions du gouvernement en matière d'immigration dans les pays de destination ? ● Comment les régimes migratoires nationaux, régionaux et à l'échelle de l'Afrique structurent et sont-ils structurés par des considérations socio-économiques, y compris la pauvreté, les inégalités et l'emploi, l'identité citoyenne, les désirs de migration des citoyens et les collaborations multipartites ?
Migration de main-d'œuvre et formation	<ul style="list-style-type: none"> ● Évaluation de l'intégration des migrants dans les marchés du travail ● Évaluation de l'ampleur et de l'impact de la fuite des cerveaux en Afrique. ● Examen des conditions du marché du travail et des résultats des migrants de retour. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Possibilités et obstacles au développement de politiques globales et transparentes en matière de migration de main-d'œuvre et d'éducation, et de reconnaissance mutuelle des qualifications. ● Quelles réformes institutionnelles sont nécessaires pour libérer le potentiel des envois de fonds en Afrique ? Quels sont les moteurs de la fuite des cerveaux dans

	<ul style="list-style-type: none"> ● Impact de l'émigration qualifiée sur le développement et le bien-être de ceux qui restent. ● Examen de l'effet de l'émigration sur l'industrialisation. ● Déterminants et impacts macroéconomiques des envois de fonds ; impact des envois de fonds internes et internationaux sur la pauvreté et la croissance économique ● Examen du lien entre les envois de fonds et le développement financier ; évaluation du lien entre les envois de fonds et les institutions, et les envois de fonds et l'éducation des migrants 	<p>les pays africains ? Quel est le potentiel du gain de cerveaux et de la circulation des cerveaux pour le développement de l'Afrique ? Comment la technologie en tant que variable d'intervention influence-t-elle la manière dont le développement financier nuit aux envois de fonds ?</p>
Implication des diasporas	<ul style="list-style-type: none"> ● Examen des transformations en matière d'émigration et de citoyenneté dans les pays africains, y compris l'interrogation sur les raisons pour lesquelles certains pays africains ont adopté la double nationalité pour les émigrants et pourquoi d'autres non. ● Évaluation des programmes et des politiques de retour de la diaspora ● Rôle et impact des diasporas africaines dans la consolidation de la paix, la croissance économique et le développement. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration de la compréhension des politiques et des stratégies qui favorisent la participation de la diaspora au développement de leurs pays d'origine. ● L'efficacité des programmes de retour de la diaspora et leurs implications politiques. Cela devrait inclure davantage d'études (à la fois qualitatives et quantitatives) sur la façon dont les membres de la diaspora vivent le retour temporaire et permanent
Gouvernance des frontières	<ul style="list-style-type: none"> ● La politique et les contradictions du passage des frontières et de l'intégration régionale ● Évaluation de l'opérationnalisation du Protocole de libre circulation des personnes de la CEDEAO. ● Analyse de la régulation de la migration à la frontière et expériences des migrants aux frontières 	<ul style="list-style-type: none"> ● Analyse des mécanismes qui encouragent la coopération dans le développement de techniques et des stratégies pour une meilleure réglementation de la circulation des personnes et des biens à travers les frontières. ● Les conséquences de la coopération et de l'intégration régionales sur les pratiques frontalières, ainsi que le lien entre la corruption, la capacité de l'État et les inefficacités frontalières.
Migration irrégulière	<ul style="list-style-type: none"> ● Analyse des moteurs de la migration illégale. ● Examen de la dynamique et de l'organisation du passage de clandestins. ● Analyse de l'efficacité de la législation, des politiques, des 	<ul style="list-style-type: none"> ● Une meilleure compréhension du rôle des acteurs non étatiques dans la migration irrégulière. ● Une meilleure compréhension de la façon dont les facilitateurs de migration (passeurs de migrants) opèrent, et leur échelle d'opérations.

	<p>activités et des stratégies contre le passage de clandestins et le trafic d'êtres humains.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Examen des causes et des conséquences de la migration irrégulière, y compris la traite transnationale des êtres humains. ● Examen de l'implication du protocole de la libre circulation des personnes sur le trafic des êtres humains. ● Évaluation des conséquences sociales et économiques du retour dans le contexte de la migration irrégulière. ● Examen des défis et des opportunités de réintégration pour les survivants du passage de clandestins et du trafic d'êtres humains. 	
Déplacement forcé	<ul style="list-style-type: none"> ● Analyse des moteurs de la migration forcée. ● Examen des déplacements forcés, de la protection des réfugiés et des solutions durables. ● Évaluation de l'impact et des expériences des réfugiés à leur retour dans leur pays d'origine ; la question et le sens du « retour » à la lumière du contexte dynamique d'incertitude et de mobilité multidirectionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Compréhension des moteurs des déplacements forcés et des facteurs susceptibles d'aider ou de freiner les personnes déplacées en termes de leur développement socio-économique. ● Impacts des accords de paix (ou leur absence), la prévention et la gestion des crises, la résolution des conflits et l'intégration et la réintégration.
Migration interne	<ul style="list-style-type: none"> ● Examen des tendances de la migration interne dans les pays africains, y compris la dynamique des processus migratoires. ● Analyse de la migration rurale-urbaine dans certains pays africains ● Lien entre la migration interne, l'éducation et les salaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Une meilleure compréhension de la boucle de rétroaction entre les zones urbaines et rurales, et les interdépendances rurales-urbaines. Aller au-delà de la conceptualisation myope des migrants urbains en fournissant une assistance aux « restants » ruraux. ● Une compréhension plus nuancée des effets du flux d'idées et de connaissances que la migration offre aux zones de départ à travers une conceptualisation claire et des recherches fondées sur des preuves.
Migration et commerce	<ul style="list-style-type: none"> ● Évaluation de l'impact de l'ouverture régionale (intégration régionale) sur le revenu par habitant. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les implications de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) récemment établie, du protocole de l'UA sur la libre circulation

		des personnes et d'autres protocoles régionaux sur la libre circulation des personnes en matière de commerce.
Migration et diplomatie	<ul style="list-style-type: none"> ● Relations entre les États d'une part et les relations bilatérales et multilatérales entre les États et les organisations internationales d'autre part, et comment ces relations influencent-elles les politiques migratoires. 	<ul style="list-style-type: none"> ● L'intersection des questions de migration avec la diplomatie internationale, déplaçant l'attention des perspectives des pays d'Afrique du Nord vers la diplomatie de la migration dans d'autres contextes nationaux et régionaux en Afrique.
Autres	<ul style="list-style-type: none"> ● Évaluation des limites de la catégorisation des populations mobiles comme « migrants de transit ». ● Évaluation des moteurs de la migration intrarégionale en Afrique ● Dynamique hommes-femmes de la migration internationale dans certains pays africains. ● Perceptions publiques des politiques d'immigration dans les pays d'accueil. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Lien entre migration et sécurité alimentaire. ● Lien entre migration et environnement (y compris l'impact de la migration rurale-urbaine sur les ressources environnementales). ● Lien entre migration, pauvreté et inégalité. ● Diplomatie migratoire. ● Dimension genrée de la migration.

Références

- Abdi, C. M. (2011) 'Moving beyond xenophobia: Structural violence, conflict and encounters with the "other" Africans', *Development Southern Africa*, 28(5), pp. 691–704. doi: 10.1080/0376835X.2011.623916.
- Adam, I., Trauner, F., Jegen, L. and Roos, C. (2020) 'West African interests in (EU) migration policy. Balancing domestic priorities with external incentives', *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 46(15), pp. 3101–3118. doi: 10.1080/1369183X.2020.1750354.
- Adams, R. H. and Cuecuecha, A. (2013) 'The impact of remittances on investment and poverty in Ghana', *World Development*. 50, pp. 24–40. doi: 10.1016/j.worlddev.2013.04.009.
- Adamson, F. B., and Tsourapas, G. (2019). Migration diplomacy in world politics. *International Studies Perspectives*, 20(2), 113-128.
- Adekunle, I. A., Tella, S. A. and Ogunjobi, F. O. (2021) 'Remittances and the future of African economies', *International Migration*, (November), pp. 1–19. doi: 10.1111/imig.12951.
- Adekunle, I. A., Tella, S. A., Subair, K. and Adegboyega, S. B. (2020) 'Remittances and financial development in Africa', *Journal of Public Affairs*, e2545. doi: 10.1002/pa.2545.
- Adugna, F., Deshingkar, P. and Atnafu, A. (2021) 'Human smuggling from Wollo, Ethiopia to Saudi Arabia: Askoblay criminals or enablers of dreams?', *Public Anthropologist*, 3(1), pp. 32–55. doi: 10.1163/25891715-03010003.
- Aduloju, A. A. (2017) 'ECOWAS and free movement of persons: African women as cross-border victims', *Journal of International Women's Studies*, 18(4), pp. 89–105. Extrait de <https://vc.bridgew.edu/jiws/vol18/iss4/7> (Consulté le ...)
- Commission de l'Union africaine (CUA) (2018) 'Migration Policy Framework for Africa (MPFA) and Plan of Action (2018–2030)'. Extrait de https://au.int/sites/default/files/documents/35956-doc-2018_mpf_a_english_version.pdf (Consulté le 22 avril 2022).
- Ajide, K. B. and Alimi, O. Y. (2019) 'Political instability and migrants' remittances into sub-Saharan Africa region', *GeoJournal*, 84(6), pp. 1657–1675. doi: 10.1007/s10708-018-9942-8.
- Ajide, K. B. and Raheem, I. D. (2016) 'The institutional quality impact on remittances in the ECOWAS sub-region', *African Development Review*, 28(4), pp. 462–481. doi: 10.1111/1467-8268.12224.
- Akanle, O., Kayode, D. and Abolade, I. (2022) 'Sustainable Development Goals (SDGs) and remittances in Africa', *Cogent Social Sciences*, 8(1). doi: 10.1080/23311886.2022.2037811.

- Alfaro-Velcamp, T., McLaughlin, R. H., Brogneri, G., Skade, M. and Shaw, M. (2017) “Getting angry with honest people”: The illicit market for immigrant “papers” in Cape Town, South Africa’, *Migration Studies*, 5(2), pp. 216–236. doi: 10.1093/migration/mnx022.
- Aniche, E. T. (2022) ‘Borders, migration and xenophobic policies in West Africa’, *Africa Review*, 14, pp. 24–47. doi: 10.1163/09744061-20220121.
- Aniche, E. T., Moyo, I. and Nshimbi, C. C. (2021) ‘Interrogating the nexus between irregular migration and insecurity along “ungoverned” border spaces in West Africa’, *African Security Review*, 30(3), pp. 304–318. doi: 10.1080/10246029.2021.1901753.
- Arestoff, F., Kuhn-Le Braz, M. and Mouhoud, E. M. (2016) ‘Remittance behaviour of forced migrants in post-apartheid South Africa’, *Journal of Development Studies*, 52(6), pp. 824–837. doi: 10.1080/00220388.2015.1098628.
- Attoh, F. and Ishola, E. (2021) ‘Migration and regional cooperation for development: ECOWAS in perspective’, *Africa Review*. 13(2), pp. 139–154. doi: 10.1080/09744053.2021.1943146.
- Bakewell, O. and Jónsson, G. (2013) ‘Theory and the study of migration in Africa’, *Journal of Intercultural Studies*, 34(5), pp. 477–485. doi: 10.1080/07256868.2013.827830.
- Baldé, Y. (2011) ‘The impact of remittances and foreign aid on savings/investment in sub-Saharan Africa’, *African Development Review*, 23(2), pp. 247–262. doi: 10.1111/j.1467-8268.2011.00284.x.
- Barnabé, A. Y., Paul, N. and Chrysost, B. (2021) ‘Do remittances spur financial inclusion in Africa? A multi-dimensional approach’, *Economics Bulletin*, 41(2), pp. 328–341. Extrait de <https://ideas.repec.org/a/ebl/ecbull/eb-20-00378.html>. (Consulté le ...).
- Batista, C., Lacuesta, A. and Vicente, P. C. (2012) ‘Testing the “brain gain” hypothesis: Micro evidence from Cape Verde’, *Journal of Development Economics*, 97(1), pp. 32–45. doi: 10.1016/j.jdeveco.2011.01.005.
- Bayar, M. and Aral, M. M. (2019) ‘An analysis of large-scale forced migration in Africa’, *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 16(21). doi: 10.3390/ijerph16214210.
- Beauchemin, C. (2011) ‘Rural–urban migration in West Africa: Towards a reversal? Migration trends and economic situation in Burkina Faso and Côte d’Ivoire’, *Population, Space and Place*, 17(October 2009), pp. 47–72. doi: 10.1002/psp.573.
- Bello, P. O. and Olutola, A. A. (2018) ‘The enforcement of anti-human trafficking law in South Africa: A case of an aircraft without a pilot’, *Police Practice and Research*, 19(3), pp. 270–283. doi: 10.1080/15614263.2017.1387783.

- Beyene, H. G. (2015) 'Are African diasporas development partners, peace-makers or spoilers? The case of Ethiopia, Kenya and Nigeria', *Diaspora Studies*, 8(2), pp. 145–161. doi: 10.1080/09739572.2015.1029714.
- Bisong, A. (2019) 'Trans-regional institutional cooperation as multilevel governance: ECOWAS migration policy and the EU', *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 45(8), pp. 1294–1309. doi: 10.1080/1369183X.2018.1441607.
- Bisong, A. (2021) 'Invented, invited and instrumentalised spaces: Conceptualising non-state actor engagement in regional migration governance in West Africa', *Journal of Ethnic and Migration Studies*, pp. 1–19. doi: 10.1080/1369183X.2021.1972570.
- Blunch, N.-H. and Laderchi, C. R. (2015) 'The winner takes it all: Internal migration, education and wages in Ethiopia', *Migration Studies*, 3(3), pp. 417–437. doi: 10.1093/migration/mnv008.
- Boersma, M., Koch, D. J., Kroon, L., McDougal, D., Verhoeff, G. and Wang, Y. (2022) 'Learning in migration management? Persistent side effects of the EUTF', *International Migration*, (November 2015), pp. 1–14. doi: 10.1111/imig.12965.
- Bolarinwa, J. O. (2015) 'The ECOWAS free movement protocol: Obstacle or driver of regional integration?', *Insight on Africa*, 7(2), pp. 154–168. doi: 10.1177/0975087815580731.
- Borderon, M., Sakdapolrak, P., Muttarak, R., Kebede, E., Pagogna, R. and Sporer, E. (2019) 'Migration influenced by environmental change in Africa: A systematic review of empirical evidence', *Demographic Research*, 41(December), pp. 491–544. doi: 10.4054/DemRes.2019.41.18.
- Brachet, J. (2016) 'Policing the desert: The IOM in Libya beyond war and peace', *Antipode*, 48(2), pp. 272–292. doi: 10.1111/anti.12176.
- Bredtmann, J., Martínez Flores, F. and Otten, S. (2019) 'Remittances and the brain drain: Evidence from microdata for sub-Saharan Africa', *Journal of Development Studies*, 55(7), pp. 1455–1476. doi: 10.1080/00220388.2018.1443208.
- Britton, H. E. and Dean, L. A. (2014) 'Policy responses to human trafficking in Southern Africa: Domesticating international norms', *Human Rights Review*, 15(3), pp. 305–328. doi: 10.1007/s12142-014-0303-9.
- Campana, P. (2018) 'Out of Africa: The organization of migrant smuggling across the Mediterranean', *European Journal of Criminology*, 15(4), pp. 481–502. doi: 10.1177/1477370817749179.
- Capuano, S. and Marfouk, A. (2013) 'African brain drain and its impact on source countries: What do we know and what do we need to know?', *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice*, 15(4), pp. 297–314. doi: 10.1080/13876988.2013.813122.

- Carciotto, S. (2021) 'Making asylum seekers more vulnerable in South Africa: The negative effects of hostile asylum policies on livelihoods', *International Migration*, 59(5), pp. 3–18. doi: 10.1111/imig.12788.
- Chikanda, A. and Crush, J. (2018) 'Global Zimbabweans: Diaspora engagement and disengagement', *Journal of International Migration and Integration*, 19(4), pp. 1037–1057. doi: 10.1007/s12134-018-0582-0.
- Chitambara, P. (2019) 'Remittances, institutions and growth in Africa', *International Migration*, 57(5), pp. 56–70. doi: 10.1111/imig.12542.
- Chort, I. (2017) 'Migrant network and immigrants' Occupational mismatch', *Journal of Development Studies*, 53(11), pp. 1806–1821. doi: 10.1080/00220388.2016.1219344.
- Collyer, M. and De Haas, H. (2012) 'Developing dynamic categorisations of transit migration', *Population, Space and Place*, 18(4), pp. 468–481. doi: 10.1002/psp.635.
- Crush, J., Chikanda, A. and Tawodzera, G. (2015) 'The third wave: Mixed migration from Zimbabwe to South Africa', *Canadian Journal of African Studies*, 49(2), pp. 363–382. doi: 10.1080/00083968.2015.1057856.
- Dako-Gyeke, M. and Kodom, R. B. (2017) 'Deportation and re-integration: Exploring challenges faced by deportee residents in the Nkoranza Municipality, Ghana', *Journal of International Migration and Integration*. 18(4), pp. 1083–1103. doi: 10.1007/s12134-017-0526-0.
- De Brauw, A., Mueller, V. and Lee, H. L. (2014) 'The role of rural-urban migration in the structural transformation of Sub-Saharan Africa', *World Development*, 63, pp. 33–42. doi: 10.1016/j.worlddev.2013.10.013.
- De Brauw, A., Mueller, V. and Woldehanna, T. (2013) 'Motives to remit: Evidence from tracked internal migrants in Ethiopia', *World Development*, 50, pp. 13–23. doi: 10.1016/j.worlddev.2013.04.008.
- Dinbabo, M. F. and Badewa, A. (2020) Monitoring migration policy frameworks, treaties and conventions for development in Africa, *Journal of African Union Studies*, 9(1), 23-49. doi: 10.31920/2050-4306/2020/s9n1a2.
- Dini, S. (2018) 'Migration management, capacity building and the sovereignty of an African State: International Organization for Migration in Djibouti', *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44(10), pp. 1691–1705. doi: 10.1080/1369183X.2017.1354058.
- Dithebe, M. V. E. and Mukhuba, T. T. (2018) 'Illegal immigration and the challenge of border control in South Africa', *African Renaissance*, 15(2), pp. 127–147. doi: 10.31920/2516-5305/2018/v15n2a6.

- Docquier, F. and Iftikhar, Z. (2019) 'Brain drain, informality and inequality: A search-and-matching model for sub-Saharan Africa', *Journal of International Economics*, 120, pp. 109–125. doi: 10.1016/j.jinteco.2019.05.003.
- D'Orsi, C. (2021) 'Migrant smuggling in Africa: Challenges yet to be overcome', *African Journal of Legal Studies*, 13(4), pp. 471–500. doi: 10.1163/17087384-12340076.
- Ecke, J., Saydee, G., Nyan, J. W., Donzo, K., Dolo, M. K. and Russ, R. (2016) 'The subjective and economic well-being of repatriated Liberian refugees from Ghana', *Refugee Survey Quarterly*, 35(3), pp. 119–143. doi: 10.1093/rsq/hdw011.
- Emser, M. and Francis, S. (2017) 'Counter-trafficking governance in South Africa: An analysis of the role of the KwaZulu-Natal human trafficking, prostitution, pornography and brothels task team', *Journal of Contemporary African Studies*, 35(2), pp. 190–211. doi: 10.1080/02589001.2017.1309363.
- Ezeoha, A. E. (2013) 'Financial determinants of international remittance flows to the sub-Saharan African region', *International Migration*, 51(SUPPL.1). doi: 10.1111/imig.12061.
- Fernández-Molina, I. and Hernando De Larramendi, M. (2020) 'Migration diplomacy in a de facto destination country: Morocco's new intermestic migration policy and international socialization by/with the EU', *Mediterranean Politics*, 27(2), pp. 212–235. doi: 10.1080/13629395.2020.1758449.
- Flahaux, M. (2021) 'Reintegrating after return: Conceptualisation and empirical evidence from the life course of Senegalese and Congolese migrants', *International Migration*, 59(2), pp. 148–166. doi: 10.1111/imig.12705.
- Flahaux, M. and De Haas, H. (2016). African migration: Trends, patterns, drivers, *Comparative Migration Studies*, 4(1): 1–25. doi: 10.1186/s40878-015-0015-6.
- Flahaux, M., Beauchemin, C. and Schoumaker, B. (2014) 'From Europe to Africa: Return migration to Senegal and the Democratic Republic of the Congo', *Population & Societies*, 515(9), pp. 1–4. doi: 10.3917/popsoc.515.0001.
- Garcia, A. J., Pindolia, D. K., Lopiano, K. K. and Tatem, A. J. (2015) 'Modeling internal migration flows in sub-Saharan Africa using census microdata', *Migration Studies*, 3(1), pp. 89–110. doi: 10.1093/migration/mnu036.
- Gignarta, T. S., Guan, Z. Z. and Borojo, D. G. (2020) 'The impacts of economic freedom and institutional quality on migration from African countries', *South African Journal of Economics*, 88(3), pp. 242–266. doi: 10.1111/saje.12254.
- Gnimassoun, B. (2020) 'Regional integration: Do intra-African trade and migration improve income in Africa?', *International Regional Science Review*, 43(6), pp. 587–631. doi: 10.1177/0160017619874852.

- Gnimassoun, B. and Anyanwu, J. C. (2019) 'The diaspora and economic development in Africa', *Review of World Economics*, 155(4), pp. 785–817. doi: 10.1007/s10290-019-00344-3.
- Gordon, S. (2016) 'Immigration policies that include or exclude: A South African public opinion study of immigration policy preferences', *Social Dynamics*, 42(3), pp. 443–461. doi: 10.1080/02533952.2016.1238336.
- Gordon, S. (2022) 'Mass preferences for the free movement of people in Africa: A public opinion analysis of 36 countries', *International Migration Review*, 56(1), pp. 270–295. doi: 10.1177/01979183211026243.
- Greiner, C. and Sakdapolrak, P. (2013) 'Rural-urban migration, agrarian change, and the environment in Kenya: A critical review of the literature', *Population and Environment*, 34(4), pp. 524–553. doi: 10.1007/s11111-012-0178-0.
- Hines, A. L. and Simpson, N. B. (2019) 'Migration, remittances and human capital investment in Kenya', *Economic Notes*, 48(3). doi: 10.1111/ecno.12142.
- Hirsch, A. (2021) 'The African Union's Free Movement of Persons Protocol: Why has it faltered and how can its objectives be achieved?', *South African Journal of International Affairs*, 28(4), pp. 497–517. doi: 10.1080/10220461.2021.2007788.
- Hovil, L. and Lomo, Z. A. (2015) 'Forced displacement and the crisis of citizenship in Africa's Great Lakes region: Rethinking refugee protection and durable solutions', *Refugee*, 31(2), pp. 39–50. doi: 10.25071/1920-7336,40308.
- Hoxhaj, R., Marchal, L. and Seric, A. (2016) 'FDI and migration of skilled workers towards developing countries: Firm-level evidence from sub-Saharan Africa', *Journal of African Economies*, 25(2), pp. 201–232. doi: 10.1093/jae/ejv022.
- Idemudia, U., Okoli, N., Goitom, M. and Bawa, S. (2021) 'Life after trafficking: Reintegration experiences of human trafficking survivors in Nigeria', *International Journal of Migration, Health and Social Care*, 17(4), pp. 449–463. doi: 10.1108/IJMHS-03-2021-0023.
- Iheduru, O. C. (2011) 'African states, global migration, and transformations in citizenship politics', *Citizenship Studies*, 15(2), pp. 181–203. doi: 10.1080/13621025.2011.549707.
- International Organization for Migration (IOM). (2020) Africa Migration Report: Changing the narrative. Addis Ababa: Extrait de <https://publications.iom.int/system/files/pdf/africa-migration-report.pdf>. (Consulté le 22 avril 2022)
- Iwuoha, V. C. and Mbaegbu, C. C. (2021) 'Border governance and its complications in West Africa: What can be learned from constructivism?', *Society*, 58(4), pp. 269–281. doi: 10.1007/s12115-021-00622-7.

- Jaji, R. (2013) ‘Somali asylum seekers and refoulement at the Kenya-Somalia border’, *Journal of Borderlands Studies*, 28(3), pp. 355–368. doi: 10.1080/08865655.2013.862758.
- Kah, H. K. (2019) “‘Blood money’”, migrants’ enslavement and insecurity in Africa’s Sahel and Libya’, *Africa Development*, 44(1), pp. 25–44. Extrait de <https://www.jstor.org/stable/26873420>. (Consulté le ...)
- Kamta, F. N., Schilling, J. and Scheffran, J. (2020) ‘Insecurity, resource scarcity, and migration to camps of internally displaced persons in Northeast Nigeria’, *Sustainability (Switzerland)*, 12(17), pp. 1–15. doi: 10.3390/SU12176830.
- Kanayo, O. and Anjofui, P. (2021) ‘Migration dynamics in Africa: Expectations and lived experiences of immigrants in South Africa’, *Journal of Asian and African Studies*, 56(3), pp. 572–588. doi: 10.1177/0021909620934840.
- Karikari, N. K., Mensah, S. and Harvey, S. K. (2016) ‘Do remittances promote financial development in Africa?’, *SpringerPlus*, 5(1). doi: 10.1186/s40064-016-2658-7.
- Kleist, N. (2017) ‘Disrupted migration projects: The moral economy of involuntary return to Ghana from Libya’, *Africa*, 87(2), pp. 322–342. doi: 10.1017/S000197201600098X.
- Landau, L. B. and Amit, R. (2014) ‘Wither policy? Southern African perspectives on understanding law, “refugee” policy and protection’, *Journal of Refugee Studies*, 27(4), pp. 534–552. doi: 10.1093/jrs/feu005.
- Mabera, F. (2017) ‘The impact of xenophobia and xenophobic violence on South Africa’s developmental partnership agenda’, *Africa Review*, 9(1), pp. 28–42. doi: 10.1080/09744053.2016.1239711.
- Macdonald, A. and Porter, H. (2020) ‘The politics of return: Understanding trajectories of displacement and the complex dynamics of “return” in Central and East Africa’, *Journal of Refugee Studies*, 33(4), pp. 639–662. doi: 10.1093/jrs/feaa118.
- Maher, S. (2018) ‘Out of West Africa: Human smuggling as a social enterprise’, *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 676(1), pp. 36–56. doi: 10.1177/0002716217743935.
- Mangala, J. R. (2016) ‘The African Union’s diaspora diplomacy and policymaking: Operationalizing the migration–development nexus’, *Journal of the Middle East and Africa*, 7(2), pp. 175–206. doi: 10.1080/21520844.2016.1193686.
- Marchetta, F. (2012) ‘Return migration and the survival of entrepreneurial activities in Egypt’, *World Development*, 40(10), pp. 1999–2013. doi: 10.1016/j.worlddev.2012.05.009.
- Mberu, B. U. and Pongou, R. (2016) ‘Crossing boundaries: Internal, regional and international migration in Cameroon’, *International Migration*, 54(1), pp. 100–118. doi: 10.1111/j.1468-2435.2012.00766.x.

- Mezger Kveder, C. L. and Flahaux, M. L. (2013) 'Returning to Dakar: A mixed methods analysis of the role of migration experience for occupational status', *World Development*, 45, pp. 223–238. doi: 10.1016/j.worlddev.2012.11.009.
- Mitchell, M. I. (2011) 'Insights from the cocoa regions in Côte d'Ivoire and Ghana: Rethinking the migration–conflict nexus', *African Studies Review*, 54(2), pp. 123–144. doi: 10.1353/arw.2011.0035.
- Moyo, I. (2020) 'On borders and the liminality of undocumented Zimbabwean migrants in South Africa', *Journal of Immigrant and Refugee Studies*, 18(1), pp. 60–74. doi: 10.1080/15562948.2019.1570416.
- Moyo, I. and Nshimbi, C. C. (2019) 'Border practices at Beitbridge border and Johannesburg inner city: Implications for the SADC Regional Integration Project', *Journal of Asian and African Studies*, 54(3), pp. 309–330. doi: 10.1177/0021909618822123.
- Moyo, I. and Nshimbi, C. C. (2020) 'Of borders and fortresses: Attitudes towards immigrants from the SADC region in South Africa as a critical factor in the integration of Southern Africa', *Journal of Borderlands Studies*, 35(1), pp. 131–146. doi: 10.1080/08865655.2017.1402198.
- Natter, K. (2021) 'Ad-hocratic immigration governance: How states secure their power over immigration through intentional ambiguity', *Territory, Politics, Governance*. doi: 10.1080/21622671.2021.1877189.
- Neumann, K. and Hermans, F. (2017) 'What drives human migration in Sahelian countries? A Meta-analysis', *Population, Space and Place*, 23(1). doi: 10.1002/psp.1962.
- Norman, K. P. (2016) 'Between Europe and Africa: Morocco as a country of immigration', *Journal of the Middle East and Africa*, 7(4), pp. 421–439. doi: 10.1080/21520844.2016.1237258.
- Norman, K. P. (2020) 'Migration diplomacy and policy liberalization in Morocco and Turkey', *International Migration Review*, 54(4), pp. 1158–1183. doi: 10.1177/0197918319895271.
- Nshimbi, C. C. and Fioramonti, L. (2014) 'The will to integrate: South Africa's responses to regional migration from the SADC region', *African Development Review*, 26(S1), pp. 52–63. doi: 10.1111/1467-8268,12092.
- Nwozor, A. Oshewolo, S., Olanrewaju, J. S., Bosede Ake, M. and Okidu, O. (2022) 'Return migration and the challenges of diasporic reintegration in Nigeria', *Third World Quarterly*, 43(2), pp. 432–451. doi: 10.1080/01436597.2022.2026216.
- Nzima, D. and Moyo, P. (2017) 'The new "diaspora trap" framework: Explaining return migration from South Africa to Zimbabwe beyond the "failure-success" framework', *Migration Letters*, 14(3), pp. 355–370. doi: 10.33182/ml.v14i3.349.

- Odonayo, M. A., Asuelime, L. E. and Okem, A. E. (2017) 'South African policy on migration and its alignment with the UNO charter on refugee and asylum-seekers', *Journal of African Union Studies*, 6(1), pp. 81–96. doi: 10.31920/2050-4306/2017/v6n1a5.
- Oette, L. and Babiker, M. A. (2017) 'Migration control á la Khartoum: EU external engagement and human rights protection in the Horn of Africa', *Refugee Survey Quarterly*, 36(4), pp. 64–89. doi: 10.1093/rsq/hdx013.
- Okey, M. K. N. (2017) 'Does migration promote industrial development in Africa?', *Economics Bulletin*, 37(1), pp. 228–247. Extrait de <https://EconPapers.repec.org/RePEc:ebl:ecbull:eb-16-00563>. (Consulté le ...).
- Olakpe, O. (2022) 'Views on migration partnerships from the ground: Lessons from Nigeria', *International Migration*, (February 2021), pp. 1–10. doi: 10.1111/imig.12974.
- Onuoha, B. (2011) 'The state human trafficking and human rights issues in Africa', *Contemporary Justice Review: Issues in Criminal, Social, and Restorative Justice*, 14(2), pp. 149–166. doi: 10.1080/10282580.2011.565973.
- O'Reilly, C. (2015) 'Household recovery from internal displacement in Northern Uganda', *World Development*, 76, pp. 203–215. doi: 10.1016/j.worlddev.2015.07.011.
- Osabuohien, E. S. and Efobi, U. R. (2013) 'Africa's money in Africa', *South African Journal of Economics*, 81(2), pp. 292–306. doi: 10.1111/saje.12012.
- Palmary, I. and De Gruchy, T. (2020) 'The globalisation of trafficking and its impact on the South African counter-trafficking legislation', *Critical Social Policy*, 40(1), pp. 50–68. doi: 10.1177/0261018319829640.
- Paoletti, E. (2011) 'Migration and foreign policy: The case of Libya', *Journal of North African Studies*, 16(2), pp. 215–231. doi: 10.1080/13629387.2011.532588.
- Parent, N. (2021) 'Commitments to forced migrants in African peace agreements, 1990–2018', *International Journal of Human Rights*, pp. 1–20. doi: 10.1080/13642987.2021.2007079.
- Phakathi, M. (2019) 'African Union Migration Policies: A Route to African Unity?', *Journal of African Union Studies*, 8(2), pp. 25–44. doi: 10.31920/2050-4306/2019/8n2a2.
- Pickbourn, L. (2018) 'Rethinking rural-urban migration and women's empowerment in the era of the SDGs: Lessons from Ghana', *Sustainability (Switzerland)*, 10(4). doi: 10.3390/su10041075.
- Raineri, L. (2018) 'Human smuggling across Niger: State-sponsored protection rackets and contradictory security imperatives', *Journal of Modern African Studies*, 56(1), pp. 63–86. doi: 10.1017/S0022278X17000520.

- Ruysen, I. and Rayp, G. (2014) ‘Determinants of intraregional migration in sub-Saharan Africa 1980–2000’, *Journal of Development Studies*, 50(3), pp. 426–443. doi: 10.1080/00220388.2013.866218.
- Sahoo, M. and Sethi, N. (2020) ‘Does remittance inflow promote human development in sub-Saharan Africa? An empirical insight’, *Global Economy Journal*, 20(4), pp. 1–23. doi: 10.1142/S2194565920500219.
- Sambo, H. (2018) ‘Understanding the effect of international remittances on undernourishment in sub-Saharan Africa: A spatial model approach’, CEPN Working Papers Hal-01691436 HAL. Extrait de <https://ideas.repec.org/p/hal/cepnwp/hal-01691436.html>. (Consulté le ...).
- Sawadogo, W. R. (2012) ‘The challenges of transnational human trafficking in West Africa’, *African Studies Quarterly*, 13(1–2), pp. 93–113. Extrait de <http://asq.africa.ufl.edu/files/Sawadogo-2012.pdf>. (Consulté le ...).
- Shindo, R. (2012) ‘The hidden effect of diaspora return to post-conflict countries: The case of policy and temporary return to Rwanda’, *Third World Quarterly*, 33(9), pp. 1685–1702. doi: 10.1080/01436597.2012.721232.
- Singh, R. J., Haacker, M., Lee, K. W. and Le Goff, M. (2011) ‘Determinants and macroeconomic impact of remittances in sub-Saharan Africa’, *Journal of African Economies*, 20(2), pp. 312–340. doi: 10.1093/jae/ejq039.
- Souza, E. (2021a) ‘Household gender dynamics and remitting behaviour in sub-Saharan Africa’, *International Migration*, 59(6), pp. 186–203. doi: 10.1111/imig.12833.
- Souza, E. (2021b) ‘Labour market incorporation of immigrant women in South Africa: Impacts of human capital and family structure’, *Population Studies*, 75(1), pp. 111–131. doi: 10.1080/00324728.2020.1838601.
- Sowale, A. O. (2018) ‘Economic Community of West African States’ Protocol on Free Movement and the challenges of human trafficking in West Africa’, *Insight on Africa*, 10(2), pp. 215–225. doi: 10.1177/0975087818776166.
- Sparreboom, T., Mertens, J. and Berger, S. (2020) ‘The labour market impact of immigration in three sub-Saharan African economies’, *Journal of International Migration and Integration*, 21, pp. 1225–1248. doi: 10.1007/s12134-019-00707-7.
- Takyaikwaa, D. and Tanle, A. (2020) ‘“We are each other’s keeper”: Migrant associations and integration in urban Africa’, *Urban Forum*, 31(1), pp. 115–134. doi: 10.1007/s12132-019-09373-5.
- Tawat, M. and Lamptey, E. (2021) ‘The 2015 EU-Africa joint Valletta action plan on immigration: A parable of complex interdependence’, *International Migration*, (September 2020), pp. 1–15. doi: 10.1111/imig.12953.

- Teferra, D. and Altbach, P.G., (2004) 'African higher education: Challenges for the 21st century', *Higher Education*, 47, 21–50. doi: 10.1023/B:HIGH.0000009822.49980.30.
- Theodore, N., Blaauw, D., Pretorius, A. and Schenck, C. (2017) 'The socioeconomic incorporation of immigrant and native-born day labourers in Tshwane, South Africa', *International Migration*, 55(1), pp. 142–156. doi: 10.1111/imig.12311.
- Thomas, K. J. A. and Inkpen, C. (2013) 'Migration dynamics, entrepreneurship, and African development: Lessons from Malawi', *International Migration Review*, 47(4), pp. 844–873. doi: 10.1111/imre.12052.
- Toma, S. and Vause, S. (2014) 'Gender differences in the role of migrant networks: Comparing Congolese and Senegalese migration flows', *International Migration Review*, 48(4), pp. 972–997. doi: 10.1111/imre.12150.
- Uberti, S. D., De Lombaerde, P., Nita, S. and Legovini, E. (2015) 'Analyzing intra-regional migration in sub-Saharan Africa: Statistical data constraints and the role for regional organizations', *Regions and Cohesion*, 5(2), pp. 77–113. doi: 10.3167/reco.2015.050204.
- Vause, S. and Toma, S. (2015) 'Is the feminization of international migration really on the rise? The case of flows from the Democratic Republic of Congo and Senegal', *Population*, 70(1), pp. 41–67. doi: 10.3917/popu.1501.0041.
- Vhumbunu, C. H. and Rudigi, J. R. (2020) 'Facilitating regional integration through free movement of people in Africa: Progress, challenges and prospects', *Journal of African Union Studies*, 5(1), pp. 31–49. doi: 10.31920/2050-4306/2020/9n2a3.
- Whitaker, B. E. (2011) 'The politics of home: Dual citizenship and the African diaspora', *International Migration Review*, 45(4), pp. 755–783. doi: 10.1111/j.1747-7379.2011.00867.x.
- Whitaker, B. E. (2015) 'Playing the immigration card: The politics of exclusion in Côte d'Ivoire and Ghana', *Commonwealth and Comparative Politics*, 53(3), pp. 274–293. doi: 10.1080/14662043.2015.1051289.
- Whitaker, B. E. (2020) 'Refugees, foreign nationals, and Wageni: Comparing African responses to Somali migration', *African Studies Review*, 63(1), pp. 18–42. doi: 10.1017/asr.2019.52.
- Yeboah, T., Kandilige, L., Bisong, A., Garba, F. and Kofi Teye, J. (2021) 'The ECOWAS Free Movement Protocol and diversity of experiences of different categories of migrants: A qualitative study', *International Migration*, 59(3), pp. 228–244. doi: 10.1111/imig.12766.
- Zanker, F. L. and Moyo, K. (2020) 'The corona virus and migration governance in South Africa: Business as usual?', *Africa Spectrum*, 55(1), pp. 100–112. doi: 10.1177/0002039720925826.

Zewdu, G. A. (2018) 'Irregular migration, informal remittances: Evidence from Ethiopian villages', *GeoJournal*, 83(5), pp. 1019–1034. doi: 10.1007/s10708-017-9816-5.

Composante 2 : Une cartographie des institutions d'étude et de renforcement des capacités en matière de migration en Afrique

2.1. Introduction

L'objectif général de l'étude est d'identifier les institutions africaines qui mènent des études et facilitent des formations / un renforcement des capacités en matière de migration et, avec le MPFA comme point de référence, d'identifier les domaines de collaboration et de synergie possibles entre le Centre et d'autres institutions. Cet exercice de cartographie permettra également d'identifier les lacunes qui pourraient être exploitées par le Centre (et d'autres institutions sur le continent).

La section suivante fournit une liste non exhaustive des centres et des institutions de renforcement des capacités en matière de migration en Afrique. Les résultats de cette étude sont présentés dans trois sections. La première présente une liste d'organisations internationales basées en Afrique et actives dans plus d'un pays. La seconde donne un aperçu des centres et instituts basés dans des institutions d'enseignement supérieur. La troisième section traite des centres indépendants et autres instituts basés en Afrique. Ces centres et instituts sont soit exclusivement orientés sur la migration, soit incluent la migration parmi leurs thèmes centraux. Le tableau récapitulatif (voir Tableau 2 ci-dessous) présente une liste détaillée des institutions de formation et de renforcement des capacités, leur portée géographique, leur(s) domaine(s) d'intérêt et le domaine thématique clé, et les questions transversales correspondants du MPFA. L'analyse s'appuie sur des sources secondaires disponibles en ligne. Les informations contenues dans le fichier Excel des métadonnées sont présentées par région, pays, nom de l'institution, domaines d'étude et domaine thématique MPFA correspondant traité par ces centres / institutions. La description comprend également des détails des sites Web, les personnes à contacter et leurs coordonnées.

Dans le cadre de cette étude, l'examen de la littérature existante faisait partie de l'entreprise principale, car il a permis de placer l'étude dans un contexte plus large. En même temps, il a permis d'obtenir des informations sur le paysage des institutions d'étude et de renforcement des capacités en matière de migration en Afrique. L'examen des publications pertinentes a également facilité et démontré comment les concepts d'institutions d'étude et de renforcement des capacités en matière de migration s'inscrivent dans le cadre plus large du MPFA 2018-2030 et du Plan d'action révisés de l'UA. En outre, l'examen de la littérature a aidé l'équipe de chercheurs à mieux comprendre les questions relatives à la cartographie des institutions d'étude et de renforcement des capacités en matière de migration en Afrique.

2.2. Liste des organisations internationales

2.2.1. Centre international de formation de l'OIT (ITCILO)

L'ITCILO est l'organe de formation de l'Organisation internationale du travail. Il propose des programmes de renforcement des capacités sur un large éventail de sujets, notamment la promotion de l'emploi, les normes internationales du travail, la protection sociale, le dialogue social, l'innovation, l'égalité des genres et la diversité, le développement durable et l'avenir du travail. Les activités de formation et de renforcement des capacités s'adressent à différentes parties prenantes telles que les fonctionnaires, les décideurs ou les praticiens des institutions publiques et des ministères traitant de la migration et/ou des relations internationales, les représentants des

organisations patronales, les représentants des organisations syndicales, les experts des organisations régionales ou internationales gérant des programmes de migration, les membres ou le personnel des organisations de la société civile et des ONG engagées dans les questions relatives aux travailleurs migrants. En Afrique, l'ITCILO a engagé les CER et les États membres dans plusieurs initiatives de formation sur la migration liées au travail. Elles comprennent, entre autres, la « Boîte à outils de formation sur la migration de la main-d'œuvre pour l'ARLAC », qui vise à améliorer la capacité des États membres à concevoir et à coordonner la mise en œuvre de politiques de migration de la main-d'œuvre. L'ITCILO a également encouragé le renforcement des capacités sur l'engagement des diasporas par le biais du projet SURE, une initiative visant à aborder la réintégration sociale et professionnelle des migrants de retour en renforçant la capacité des parties prenantes au niveau politique en Afrique du Nord à concevoir et à faciliter des politiques de migration de retour fondées sur des preuves.

2.2.2. Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Le travail que l'OIM réalise avec la CUA est guidé par l'Agenda 2063 de l'UA et son engagement pour un continent prospère, intégré et pacifique. L'OIM a contribué au développement du cadre révisé de la politique migratoire pour l'Afrique, qui aide les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques migratoires et des cadres institutionnels solides, à la création d'un Forum panafricain sur la migration, à l'élaboration d'un projet de politique sur la traite des êtres humains et à la création de l'African Institute of Remittances. L'expertise institutionnelle de l'OIM en matière de migration et de questions connexes l'a positionnée en tant que partenaire stratégique de la CUA, d'autant plus qu'elle dispose d'une forte empreinte opérationnelle dans presque tous les États membres de l'UA, ce qui permet une collaboration et un soutien plus étroits aux États membres, notamment dans le cadre des travaux de la CUA avec un large éventail de parties prenantes au sein des pays et au-delà des frontières. L'OIM est également de plus en plus sollicitée par les États membres pour les aider à relever les défis complexes et multiformes de la gestion des frontières.

L'OIM continue de fournir à la CUA un soutien technique et opérationnel axé sur le renforcement des capacités d'un large éventail de personnel, du gouvernement aux autres partenaires sociaux qui collaborent avec le gouvernement sur les activités liées à la migration. L'étude a identifié les besoins et les lacunes qui nécessitent un renforcement des capacités aux niveaux national et régional afin de renforcer les structures de gouvernance des migrations. L'OIM a soutenu plusieurs activités de renforcement des capacités dans les domaines thématiques de la migration en partenariat avec la CUA et l'OIT, comme indiqué ci-dessous :

En ce qui concerne la migration irrégulière, l'African Union Horn of Africa Initiative (AU-HoAI) a révélé la disponibilité d'instruments juridiques et de politiques axés sur la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, la porosité des frontières et l'insuffisance des capacités institutionnelles. Cependant, ils représentent un défi pour les États membres de l'UA qui doivent faire face à la nature de plus en plus complexe de la migration irrégulière, à la fois individuellement en tant que pays, et collectivement en tant que région. Compte tenu de ce défi, l'OIM a canalisé son soutien vers l'amélioration de la capacité des États membres de la région à fournir une collaboration dans le cadre de la protection et de l'assistance aux victimes de la traite des êtres humains et aux personnes faisant l'objet d'un trafic illicite, et à renforcer les capacités des organismes chargés de l'application de la loi à détecter les crimes et à identifier les auteurs.

Soutien au Protocole de libre circulation des personnes (FMP) : La collaboration de l'OIM avec le Département des affaires politiques de l'UA pour promouvoir son programme continental de libre circulation s'est étendue aux négociations et à la rédaction du FMP. L'OIM a soutenu l'étude des avantages et des défis de la libre circulation des personnes afin de fournir une base factuelle pour la promotion du Protocole. Cette collaboration a également permis d'élaborer les spécifications et les lignes directrices pour la conception, la production et la délivrance d'un passeport africain, ainsi que les grandes lignes de la stratégie de communication.

Soutien des postes frontières intégrés : En 2012, l'UA a adopté le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et le Plan d'action prioritaire (PAP) qui lui est associé, en donnant la priorité aux programmes continentaux visant à combler le déficit d'infrastructures qui entrave gravement la compétitivité de l'Afrique sur le marché mondial. Les postes frontières intégrés sont essentiels à la mise en œuvre des projets de transport dans le PIDA-PAP et à l'amélioration de l'interconnectivité des marchés ainsi qu'à l'intégration régionale sur le continent. L'OIM, en partenariat avec le NEPAD et l'UA, travaillera à la formulation de la facilitation du commerce et du transport de l'UA, qui vise à formuler des orientations continentales sur la facilitation du commerce et du transport. La connectivité digitale affectant tous les aspects de la migration, l'UA s'est engagée à construire un marché unique digital sécurisé en Afrique d'ici 2030. L'OIM s'engagera avec le NEPAD sur l'automatisation et la digitalisation des postes frontières intégrés, en mettant l'accent sur les processus de douane et d'immigration pour s'assurer que tous les postes frontières intégrés disposent d'une source d'énergie fiable et sont entièrement automatisés.

2.2.3. African Capacity Building Centre (ACBC)

L'ACBC est la principale sous-structure de renforcement des capacités de l'OIM axée sur le continent africain. Situé à Moshi, dans la région du Kilimandjaro en République-Unie de Tanzanie, l'OIM a établi l'ACBC en 2009 en réponse à une demande de ses 54 États membres africains pour un soutien plus concentré, au niveau des experts, qui pourrait aider à développer les capacités nationales pour mieux gérer la migration transfrontalière. Depuis lors, l'ACBC a formé environ 8 000 fonctionnaires chargés de la migration sur le continent et fourni diverses autres formes de soutien au renforcement des capacités à l'ensemble des 54 États membres africains de l'OIM, notamment des évaluations, des programmes de formation et d'autres matériels, ainsi que des formations de formateurs. Alors qu'il était initialement axé sur les questions d'immigration et de gestion des frontières, notamment la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains et l'introduction clandestine de migrants, l'ACBC couvre désormais l'ensemble des questions de gestion des migrations, notamment le droit international de la migration et les droits de l'homme, l'élaboration de politiques migratoires, la protection des migrants, la gestion de l'identité légale et la vérification des documents, la gestion coopérative des frontières, la migration de la main-d'œuvre, le retour, la réadmission et la réintégration des migrants, la santé aux frontières et la gestion des données migratoires. L'ACBC est également le point central pour la formation sur le programme phare de l'OIM, Essentials of Migration Management (EMM 2.0), et sur la formation des formateurs EMM 2.0. L'ACBC a été chargé par le Directeur général de l'OIM de renforcer le soutien au développement des capacités de l'OIM pour les institutions régionales, notamment l'UA et, plus particulièrement, les centres de migration de la Commission de l'Union africaine.

2.2.4. IOM Special Liaison Office (SLO) (Addis Ababa)

L'OIM/ SLO fournit un soutien technique en matière d'étude et de données dans plusieurs domaines thématiques sur la migration en partenariat avec l'UA. Il s'agit notamment de l'intégration régionale, de la coopération et du développement durable, de la migration et de la santé, de la migration, de l'environnement et de l'élaboration de politiques climatiques, de la migration de la main-d'œuvre et de la mobilité, de l'action humanitaire et des déplacements forcés. Le SLO est le point central pour la compilation du Rapport sur les migrations en Afrique, en collaboration avec la CUA et d'autres partenaires concernés.

2.2.5. Centre d'analyse des données migratoires mondiales de l'OIM (GMDAC) / Global Data Institute (GDI)

Établi à Berlin en septembre 2015, le Centre d'analyse des données migratoires mondiales (GMDAC) de l'OIM a été créé pour répondre aux demandes d'amélioration des données et des analyses sur les migrations internationales. Plus récemment, le GMDAC a été intégré dans le Global Data Institute (GDI) de l'OIM. Les données sont essentielles pour informer la gouvernance migratoire, améliorer la programmation et promouvoir une meilleure compréhension de la migration par le public. Conformément à la stratégie de l'OIM en matière de données migratoires, le GMDAC apporte son soutien dans les domaines suivants :

- Le renforcement des capacités en matière de données migratoires pour le personnel de l'OIM et les parties prenantes externes
- La gestion des connaissances : Sections de données régionales sur le Portail mondial de données sur la migration
- Comblent les lacunes en matière de données : Sur les migrants manquants et la gouvernance des migrations
- L'analyse ciblée afin d'utiliser les données pour la programmation : Évaluations d'impact
- Assurance qualité de certaines données sur les migrations : Analyse des tendances migratoires régionales
- Liaison, coordination et convocation : Avec les plates-formes de coordination régionale et d'autres organismes régionaux pertinents des Nations Unies / autres
- Soutien à la planification et à la mise en place de stratégies et de centres de données régionaux.

Le GMDAC/ GDI de l'OIM a établi des partenariats avec une multitude d'agences et d'organisations, notamment avec l'Institut de statistique de l'UA (STATAFRIC) et l'Observatoire africain des migrations (OAM).

2.2.6. Centres régionaux de données

Support de données : La connectivité digitale affecte tous les aspects de la migration. À cette fin, l'UA s'est engagée à construire un marché unique digital sécurisé en Afrique d'ici 2030. En 2018, l'OIM a lancé le centre régional de données (RDH) pour l'Est et la Corne de l'Afrique à Nairobi, au Kenya, et, en 2020, les centres régionaux de données sur la migration pour l'Afrique australe (RMDHub) à Pretoria, en Afrique du Sud. Les centres ont pour but de soutenir une discussion sur la migration fondée sur des données probantes, stratégique et politique, par le biais d'une combinaison d'initiatives. L'OIM a créé ces centres régionaux pour soutenir la collecte, l'analyse et l'interprétation des données migratoires aux niveaux national et régional. Ces centres régionaux

et d'autres qui seront lancés prochainement soutiendront le travail de l'UA. L'OIM travaillera en étroite collaboration avec le Centre, l'Observatoire africain des migrations de l'UA, le Centre opérationnel continental de lutte contre la migration irrégulière, les institutions d'étude sur la migration en Afrique et au-delà, ainsi que d'autres partenaires et parties prenantes concernés.

2.2.7. Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA)

L'UNECA est présente dans plusieurs pays, dont l'Éthiopie, le Cameroun, le Rwanda, le Maroc et le Niger. Elle vise à favoriser le développement économique et social des États membres, à améliorer l'intégration intrarégionale et à promouvoir la coopération internationale.

2.2.8. L'Institut africain de développement économique et de planification des Nations Unies (IDEP)

L'IDEP est un organe subsidiaire de l'UNECA et opère au Sénégal. Il s'engage dans des programmes de développement des capacités et de formation tels qu'un portefeuille de cours de courte durée, des programmes de troisième cycle et des programmes de soutien à la recherche.

2.2.9. Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD)

Créé en 1971 à Yaoundé, au Cameroun, par les Nations Unies et le gouvernement camerounais, l'IFORD a pour principaux domaines d'étude : population, environnement, développement ; mesure et analyse de la pauvreté ; santé sexuelle et reproductive ; genre, sociétés et comportements démographiques ; migrations et développement.

2.3. Liste des centres / instituts universitaires

2.3.1. Population Studies & Research Institute, Kenya Institute of Migration Studies

Le Kenya Institute of Migration Studies (KIMS) est le centre d'excellence régional pour les études sur les migrations dans la Corne de l'Afrique. L'Institut propose un diplôme de troisième cycle en études migratoires et a formé des praticiens de la migration issus des États membres de l'IGAD, des étudiants et des participants auto-sponsorisés.

2.3.2. African Centre for Migration and Society (ACMS), Afrique du Sud

Installé à l'Université de Witwatersrand en Afrique du Sud, l'ACMS est interdisciplinaire par nature et se concentre sur les politiques de mobilité humaine, la pauvreté ainsi que la transformation sociale. Le Centre collabore à des travaux universitaires et politiques dans toute l'Afrique subsaharienne, l'Asie, l'Europe et les Amériques, et propose des doctorats et des masters en études des migrations et des déplacements. L'ACMS coordonne l'*African Academy for Migration Research (AAMR)* dont l'objectif est (i) de développer les capacités de recherche de la prochaine génération de chercheurs africains sur les migrations et (ii) d'offrir un développement professionnel aux chercheurs africains sur les migrations. L'ACMS accueille également l'*African Research Universities Alliance (ARUA) Centre of Excellence for Migration and Mobility*, qui se veut le point central de convergence des chercheurs de classe mondiale des universités membres, afin d'entreprendre une recherche collaborative sur la migration et la mobilité.

2.3.3. Groupe d'Études et de Recherche sur les Migrations (GERM), Sénégal

Basé à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, au Sénégal, le GERM est un réseau de chercheurs et d'universitaires qui mènent des études sur les mobilités ; migrations internes et

internationales ; relations sociales de genre et rapports hommes-femmes ; changement climatique et adaptation ; droits de l'homme ; protection sociale, etc.

2.3.4. Centre for Migration Studies (CMS), Ghana

Le CMS fait partie de l'Université du Ghana et s'engage dans l'étude, l'enseignement, la formation, le renforcement des capacités, l'évaluation des politiques, le développement et la diffusion des connaissances sur les questions de migration. Le centre propose des programmes MA / Mphil et PhD, et ses programmes visent à renforcer les compétences des responsables de l'immigration et de la sécurité, des travailleurs sociaux et des avocats. En outre, le centre sert différentes parties prenantes par le biais de séminaires d'étude et de conférences publiques au cours desquels les résultats sur la migration sont diffusés et discutés.

2.3.5. Moi University, Kenya

L'Université Moi au Kenya propose un MA en migration forcée et aussi un diplôme de troisième cycle en migration forcée. Bien que le site Web ne fournisse pas suffisamment d'informations, le domaine d'intérêt est la migration forcée, l'un des principaux piliers du MPFA.

2.3.6. Network of Migration Research on Africa (NOMRA), Nigeria

L'objectif général du réseau est de mettre en place un réseau régional d'étude sur les migrations et une capacité d'étude pour mener des études transnationales, multidisciplinaires et innovantes sur les aspects socioculturels, économiques et politiques des migrations internationales dans la région, afin de faire progresser les connaissances sur les dynamiques migratoires et l'élaboration des politiques dans la région. Cinq points centraux sous-régionaux seront établis en Afrique occidentale, orientale, centrale, septentrionale et australe.

2.3.7. Centre for the Study of Governance Innovation (GovInn), Afrique du Sud

Le Centre for the Study of Governance Innovation (GovInn) de l'Université de Pretoria est la première institution d'étude d'Afrique qui se concentre entièrement sur l'innovation en matière de gouvernance en Afrique subsaharienne. Le Centre se concentre sur l'étude de pointe en matière de gouvernance et de développement. Les domaines d'étude comprennent : la nouvelle gouvernance économique (approches alternatives de développement) ; la gouvernance des biens communs (terre, nourriture, eau, énergie, agriculture et ressources naturelles) ; la gouvernance de la sécurité (moyens de subsistance, développement axé sur les personnes et transformation créative des conflits) ; et la gouvernance transfrontalière (intégration régionale, migration et développement humain). Ces thèmes sont alignés sur les objectifs du MPFA en matière de gouvernance des migrations et d'intégration régionale.

2.3.8. Centre for the Study of Forced Migration (CSFM), Tanzanie

Le Centre for the Study of Forced Migration (CSFM), créé en 1995, est situé à la Faculté de droit de l'Université de Dar es Salaam. Le centre a un caractère multidisciplinaire et compte des membres de la Faculté de droit, de la Faculté des arts et des sciences sociales et de l'Institut des études sur le développement. Parmi les activités du centre figurent la recherche, l'enseignement, le développement de programmes d'études et la préparation d'aides et de matériels pédagogiques, la prestation de services/la sensibilisation et la diffusion du droit humanitaire. Le CSFM joue aussi un rôle consultatif auprès du gouvernement et fait pression pour une réforme appropriée de la législation sur les questions relatives à la migration forcée.

2.3.9. Centre Universitaire d'Études des Migrations (CUEM), Maroc

Fondé en 1990 et rattaché à l'Université Mohammed I d'Oujda au Maroc, le CUEM est un centre d'étude multidisciplinaire sur la migration. Il rassemble des chercheurs de spécialités diverses et complémentaires dans l'étude des migrations : sociologues, économistes, géographes, islamologues, linguistes et juristes. Les objectifs du CUEM sont : L'organisation de rencontres, d'activités, de séminaires et de formations scientifiques sur le phénomène de la migration et la création de masters et de diplômes professionnels ; la collecte de données quantitatives et qualitatives relatives aux mouvements migratoires.

2.3.10. Université IBN ZOHR, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Maroc

L'université mène des activités d'étude sur les migrations et propose des programmes de troisième cycle, notamment un doctorat en aménagement du territoire, sociétés, migrations et développement durable.

2.3.11. Association Marocaine d'Études et de Recherches sur les Migrations (AMERM), Maroc

L'AMERM est basée à la Faculté de droit de l'Université Mohammed V à Rabat. Les objectifs de l'association sont les suivants : (a) développer les capacités d'étude sur les questions migratoires au Maroc ; (b) générer de nouvelles pistes d'étude et de collaboration entre chercheurs ; (c) intégrer les études sur la migration au Maroc avec les études menées dans d'autres cadres au niveau local ou international ; (d) créer une synergie régionale dans le débat sur la migration au Maroc avec celle des pays voisins ; (e) contribuer à la collaboration entre chercheurs sur la migration en relation avec les études actuelles et futures ; (f) initier un dialogue entre chercheurs et décideurs.

2.3.12. Université de Rabat Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Maroc

La Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de l'université propose un programme de maîtrise en migration et société. Les objectifs sont les suivants : former des spécialistes des problèmes de migration ; doter les chercheurs d'outils leur permettant de s'orienter dans les réalités sociales et politiques contemporaines, se situer dans le débat épistémologique en maîtrisant les concepts et les théories dans le domaine de la migration internationale.

2.3.13. Centre d'Études et de Recherches Démographiques (CERED), Maroc

Le Centre collecte et centralise toutes les informations et études relatives aux questions de population de nature nationale ou internationale. Il assure également la diffusion et la vulgarisation des résultats des recherches, études et analyses démographiques et sociales du Centre auprès de tous les utilisateurs.

2.3.14. Center for Migration and Refugee Studies (CMRS), Égypte

Le CMRS est basé à la School of Global Affairs and Public Policy, à l'Université américaine du Caire. Il se concentre sur toutes les formes de mobilité internationale ; volontaire, forcée, économique, politique, individuelle, collective, temporelle et permanente. Dans le cadre du programme de troisième cycle, le CMRS propose un MA en études sur les migrations et les réfugiés, un Diplôme en études sur les migrations forcées et les réfugiés ainsi qu'un Diplôme avec une spécialisation en intervention psychosociale pour les migrants forcés et les réfugiés. Ses programmes de recherche comprennent un inventaire systématique et comparatif des mouvements de migration et de réfugiés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le travail du CMRS s'étend

au-delà de l'enseignement et de l'étude académiques pour fournir une multitude de services éducatifs aux communautés de réfugiés.

2.3.15. Migration and Mobilities Interdisciplinary Collective in Africa (MMICA), Afrique du Sud

L'Université de Western Cape (UWC) a créé une « niche d'étude émergente sur la migration et les mobilités » appelée *Migration and Mobilities Interdisciplinary Collective in Africa (MMICA)* afin de promouvoir des approches critiques dans l'étude et la collaboration sur les questions liées à la migration. Le MMICA est une collaboration interdisciplinaire entre cinq facultés et l'étude couvre une gamme variée de thèmes, notamment : les droits juridiques et humains des réfugiés et des migrants ; les aspects « spatiaux » de la mobilité dans les contextes locaux, tels que l'accès aux transports et les déplacements en ville ; la relation entre la migration et le développement, y compris le transnationalisme ; la migration interne, les mobilités agraires et l'avenir ; les histoires économiques et sociales de la mobilité, les politiques de xénophobie, la citoyenneté et l'appartenance ; et la relation entre la mobilité, l'inégalité et la décolonisation.

En outre, l'UWC a développé un nouveau programme de master en études des migrations. Le programme proposé sera interdisciplinaire par nature et touchera différentes facultés. Le master en études des migrations offre aux étudiants l'éducation et les compétences nécessaires pour proposer des solutions à bon nombre des principaux défis migratoires auxquels la société est confrontée à une époque de mondialisation croissante. Il couvrira les questions liées aux aspects politiques, juridiques, économiques et sociaux dans les pays développés et en développement. Il promet également de combler les lacunes en matière de compétences et de connaissances sur les questions liées aux migrations, particulièrement en Afrique. D'une manière générale, le programme vise à former des experts hautement qualifiés dans le domaine de la migration, en les préparant à des carrières dans des domaines de travail tant universitaires que non universitaires.

2.3.16. Centre for Migration Studies (CMS), Nigeria

Le centre a été créé à l'Université Nnamdi Azikiwe au Nigeria pour sensibiliser aux risques de la migration irrégulière et aborder les différents aspects de la mobilité humaine. Le centre propose des cours de troisième cycle sur les études des migrations.

2.3.17. Centre of Excellence in Migration and Global Studies (CEM&GS), Nigeria

Établi à la National Open University au Nigeria, le centre se concentre sur la migration interne et mondiale, le renforcement des capacités et les méthodes basées sur l'afrocentrisme dans les arts, les sciences humaines et les sciences sociales. Il vise à diffuser des études fondées sur des preuves et axées sur des solutions qui favorisent la politique nationale en matière d'études sur les migrations. Il mobilise également des subventions pour des activités académiques et de sensibilisation pour la durabilité. Le centre publie aussi une revue académique évaluée par des pairs et des séries de monographies.

2.3.18. Study and Research Group on Migration, Space and Society (GERMES), Niger

Basé à l'École Normale Supérieure de l'Université Abdou Moumouni de Niamey (ENS), GERMES propose de : (a) réaliser des études approfondies sur les dynamiques migratoires au Niger ; (b) contribuer à la formation des jeunes chercheurs sur le plan théorique et méthodologique ; et (c)

favoriser les échanges entre les chercheurs et les acteurs publics et privés en charge de la gestion des migrations.

2.3.19. École Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées (ESLSCA), Égypte

Créé en 2019, à l'Université ESLSCA du Caire, le Centre de recherche de l'ESLSCA facilite et encourage les interactions entre les universitaires, les étudiants et la communauté professionnelle afin de développer et d'améliorer les opportunités de recherche, l'excellence académique, la création et la diffusion des connaissances. Au cours des trois dernières années, une communauté de chercheurs affiliés à l'ESLSCA a publié de nombreux articles liés aux études sur la migration au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (région MENA).

2.4. Liste des centres indépendants et autres institutions

2.4.1. African Regional Labour Administrations Centre (ARLAC), Zimbabwe

Créé en 1974 par l'OIT et basé au Zimbabwe, l'ARLAC opère aux niveaux régional, sous-régional et national pour proposer des activités de formation sur la migration de la main-d'œuvre aux fonctionnaires du système d'administration du travail dans les pays membres anglophones de l'ARLAC. Il s'agit du Botswana, du Nigeria, de l'Égypte, de la Sierra Leone, de l'Éthiopie, des Seychelles, du Ghana, de l'Afrique du Sud, du Kenya, du Soudan, du Lesotho, de la Somalie, du Liberia, du Swaziland, du Malawi, de l'Ouganda, de l'Île Maurice, de la Zambie, de la Namibie et du Zimbabwe.

2.4.2. L'Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement (AMLD), Sénégal

L'AMLD est une organisation francophone dont l'objectif est de fournir aux acteurs du développement africain les outils nécessaires et appropriés pour une meilleure gestion des migrations. Ces outils comprennent, entre autres, la compétence, la formation sur les conventions internationales ou régionales, la promotion des meilleures pratiques conformément à ces conventions et les conseils aux gouvernements sur les problèmes liés à la migration.

2.4.3. Policy Center for the New South (PCNS), Maroc

Le PCNS est un groupe de réflexion marocain ayant pour objectif de contribuer à l'amélioration des politiques publiques économiques et sociales qui interpellent le Maroc et le reste de l'Afrique en tant que parties intégrantes du Sud global. À travers ses travaux d'analyse, le groupe de réflexion vise à soutenir le développement des politiques publiques en Afrique et à offrir une plate-forme aux experts du Sud. Cette position est axée sur le dialogue et le partenariat, et vise à cultiver l'expertise et l'excellence africaines nécessaires à l'analyse précise des défis africains et mondiaux, et à la proposition de solutions appropriées. À cette fin, le PCNS réunit des chercheurs, publie leurs travaux et s'appuie sur un réseau de partenaires de renom, représentatifs des différentes régions du monde. Le PCNS accueille tout au long de l'année une série de rencontres de formats et d'échelles différents, dont les plus importantes sont les conférences internationales annuelles « Les Dialogues atlantiques » et « La Conférence annuelle sur la paix et la sécurité en Afrique (APSACO) ».

2.4.4. Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT), Cameroun

Le CRADAT a été créé en 1965 pour aider les pays francophones dans leurs activités de formation et de renforcement des capacités. Le Centre est situé à l'Université de Yaoundé au Cameroun et

son objectif est d'assurer la formation, la spécialisation et l'amélioration de ce qui suit : des cadres de la fonction publique et des services gouvernementaux dans les domaines du travail, de la formation professionnelle, de la santé au travail, du travail des enfants et des ressources humaines ; des représentants syndicaux et des dirigeants de société ; des responsables des organisations professionnelles des pays membres qui s'occupent du travail et des questions sociales.

2.4.5. Arab Centre for Labour Administration and Employment (ACLAE), Tunisie

Créé par l'OIT en 1993, l'ACLAE sert de forum pour le partage des connaissances et des expériences entre les institutions d'administration du travail des pays arabes.

2.4.6. The Mixed Migration Centre (MMC)

Le MMC opère dans plusieurs pays d'Afrique du Nord, de l'Est et de l'Ouest, notamment : Mali, Niger, Burkina Faso, Algérie, Égypte, Maroc, Soudan, Tunisie, Kenya, Somalie, Djibouti et Éthiopie. Le centre est une source majeure de données, d'études, d'analyses et d'expertise indépendantes et de haute qualité sur la migration mixte. En Afrique de l'Ouest, le MMC travaille en partenariat avec l'Observatoire de l'United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC) sur le trafic illicite de migrants pour mener des études sur le terrain dans toute l'Afrique du Nord et de l'Ouest.

2.4.7. Centre de Tunis pour la Migration et l'Asile (CETUMA), Tunisie

Le CETUMA est une organisation à but non lucratif qui mène des activités d'étude sur les questions liées à la migration.

2.4.8. Samuel Hall, Kenya

Samuel Hall est une entreprise sociale qui réalise des études, évalue des programmes et conçoit des politiques dans des contextes de migration et de déplacement. Son approche est éthique, rigoureuse sur le plan académique et fondée sur une expérience de première main dans des contextes complexes et fragiles.

2.4.9. Scalabrini Institute for Human Mobility in Africa (SIHMA), Afrique du Sud

Le SIHMA fait partie du Réseau des centres d'études sur la migration Scalabrini. Il envisage une Afrique où les droits humains des migrants sont garantis et leur dignité promue. À cette fin, le SIHMA réalise et diffuse des études visant à contribuer à une meilleure compréhension de la mobilité humaine. Il cherche également à informer les politiques qui promeuvent les droits et la dignité des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés en Afrique. Le SIHMA joue un rôle important dans le traitement des droits de l'homme des migrants ; une question cruciale abordée dans le MPFA.

2.4.10. South African Institute of International Affairs (SAIIA), Afrique du Sud

Le SAIIA effectue des analyses sur des questions pertinentes pour le développement de l'Afrique. En outre, il encourage des discussions équilibrées sur l'engagement de l'Afrique dans un contexte mondial. Il se concentre spécialement sur le commerce, l'investissement, le développement, la politique étrangère et la bonne gouvernance. Le SAIIA gère un centre de ressources et une bibliothèque de référence pour les universitaires et les étudiants impliqués dans les relations internationales. Il organise également des conférences, des discussions et des séminaires sur une série de sujets. Les études du SAIIA sur la migration se sont concentrées sur les défis de la mise

en œuvre de la libre circulation des personnes, ainsi que sur les avantages du commerce et des investissements interafricains.

2.4.11. SADC Regional Migrants Network (SADC-RMN)

Le SADC-RMN cherche à renforcer les voix et les organisations des personnes marginalisées, déplacées et pauvres dans la politique régionale. Pour ce faire, cette institution est impliquée dans la coordination, la défense, le leadership et la gouvernance, l'étude appliquée et le dialogue politique.

2.4.12. MOVIDA network (Mobilités, Voyages, Innovations et Dynamiques dans les Afriques Méditerranéenne et Subsaharienne)

Le réseau MOVIDA entend contribuer à changer le regard porté sur les migrations africaines et les migrants africains. Ce réseau de chercheurs a pour ambition de s'organiser en une plate-forme de connaissances et de débats afin de réfléchir collectivement à la manière de revenir sur les idées reçues, tout en renforçant les capacités d'analyse et en aiguisant l'esprit critique des ONG, des politiques et des migrants eux-mêmes.

2.4.13. Southern African Migration Programme (SAMP), Afrique du Sud

Le SAMP se concentre sur le lien entre migration et développement dans le SADC. Il réalise des études appliquées sur les questions de migration et de politique. En outre, il fournit des conseils, une expertise et des formations en matière de politique et de gestion des migrations. Le SAMP organise des campagnes d'éducation publique sur les questions liées à la migration.

2.4.14. Migration and Health Project Southern Africa (MAHP), Afrique du Sud

Le MAHP se concentre sur la migration, la santé et le bien-être dans le SADC. Il mène des études ainsi que des projets d'engagement public sur les familles, l'enfance et la migration. L'accent mis sur la santé est crucial et doit être soutenu et développé. Bien que la migration et la santé soient l'une des onze questions transversales du MPFA, elles n'ont pas bénéficié de suffisamment d'attention de la part des instituts d'étude et des centres de formation.

2.4.15. African Migration and Development Policy Centre (AMADPOC), Kenya

Basé au Kenya, l'AMADPOC se concentre sur le lien entre migration et développement ainsi que sur les formes internes et internationales de migration volontaire, forcée et irrégulière. Ses programmes comprennent l'étude et le centre de données, la politique, le dialogue et le réseautage, la formation et le renforcement des capacités, les services consultatifs et un centre de ressources sur la migration africaine.

2.4.16. The Institute for Security Studies (ISS), Afrique du Sud

L'ISS opère dans plusieurs régions d'Afrique subsaharienne, notamment en Afrique australe, orientale, centrale et occidentale. Ses bureaux régionaux sont situés à Nairobi, Addis-Abeba, Dakar et Pretoria. L'ISS effectue des études et fournit une assistance technique sur les crimes transnationaux, les migrations, la sécurité et le développement maritimes, le maintien de la paix, la prévention du crime et la justice pénale. Il fournit également des analyses sur les conflits et la gouvernance.

2.4.17. The Continental Operational Centre (COC), Soudan

La Commission de l'Union africaine a lancé le Centre opérationnel continental de Khartoum en 2021. L'objectif du Centre de Khartoum est l'amélioration du régime général de gouvernance des migrations en Afrique, en particulier la gestion des migrations irrégulières. Les objectifs du COC sont les suivants : (a) l'établissement et la mise à disposition d'une plate-forme de collaboration et de partage d'informations sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants entre les agences répressives des États membres de l'UA, conformément aux lois nationales des États membres ; (b) le renforcement de la coordination avec des initiatives similaires sur le continent et au-delà dans le partage d'informations sur la criminalité transnationale organisée, en particulier la traite des êtres humains et le trafic de migrants ; (c) la facilitation de la prévention, de la détection et de l'investigation de la traite des êtres humains et du trafic de migrants en collaboration avec les agences répressives nationales, régionales, continentales et internationales ; (d) le développement et la facilitation de l'assistance juridique mutuelle, les accords d'extradition et les stratégies continentales harmonisées entre et parmi les États membres pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, en particulier la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans le cadre des politiques internationales et de l'Union africaine pertinentes ; (e) aider les États membres de l'UA à développer ou à améliorer les bonnes pratiques dans la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations sur la criminalité transnationale organisée, en particulier la traite des êtres humains et le trafic de migrants ; (f) entreprendre des études sur les tendances de la criminalité transnationale organisée, en particulier la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans les États membres de l'UA et (g) remplir toute autre fonction demandée par les organes politiques pertinents de l'UA.

2.4.18. African Migration Observatory, Maroc

L'AMO est une plate-forme d'étude lancée par l'Union africaine pour améliorer la gouvernance des migrations sur le continent, et elle a été inaugurée en 2021 dans la capitale marocaine, Rabat. La mission de l'AMO est de faciliter la mise en œuvre du pacte mondial de Marrakech sur les migrations par le biais de la collecte de données et la promotion de la collaboration continentale et internationale dans le domaine de la migration et du renforcement de la contribution de la migration au développement durable. L'AMO contribue à l'amélioration du régime général de gouvernance des migrations en Afrique, et sert d'outil africain pour remédier au manque de données migratoires sur le continent, et guider les pays africains dans l'élaboration de politiques migratoires fondées sur des preuves. Les principaux objectifs sont : fournir au continent une source centralisée et unifiée de données sur les migrations pour l'étude, la formulation de politiques et la programmation, et améliorer le régime global de gouvernance des migrations en Afrique ; faire progresser la base de connaissances du continent africain sur les migrations et la mobilité ; contribuer à des politiques et des interventions fondées sur des preuves en matière de migrations en Afrique ; soutenir et rassembler les autres initiatives existantes sur les migrations.

2.4.19. Dignity Kwanza – Community Solutions, Tanzanie

Dignity Kwanza travaille à la sauvegarde et à la promotion de la dignité humaine des populations marginalisées et vulnérables, y compris les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants vulnérables, afin d'atteindre le développement social et économique. Dignity Kwanza plaide pour des politiques offrant aux personnes marginalisées et vulnérables une chance de vivre dans la

dignité. Pour un plaidoyer efficace, Dignity Kwanza s'engage dans des recherches et des études afin de collecter des informations pour soutenir son travail de plaidoyer.

2.4.20. African Union Institute for Statistics (STATAFRIC), Tunisie

STATAFRIC a été créé par l'UA en 2013 pour fournir des statistiques comparables, fiables et actualisées et harmoniser la production de statistiques pour l'ensemble du continent africain. En 2020, STATAFRIC a organisé un webinaire sur « Les données de migration à l'heure de COVID-19 : Tendances et implications politiques en Afrique » en partenariat avec le Centre d'analyse des données migratoires mondiales (GMDAC) de l'OIM. Les deux organisations ont également organisé une École africaine en ligne sur les statistiques migratoires afin de renforcer les capacités nationales de collecte, de production et de diffusion des données migratoires dans les pays d'Afrique. Les principaux groupes cibles sont les fonctionnaires des offices nationaux de statistique (ONS), mais aussi d'autres parties prenantes s'occupant des données sur les migrations.

2.4.21. Research and Evidence Facility (REF)– Corne de l'Afrique

C'est un consortium comprenant la School of Oriental and African Studies (SOAS) de l'Université de Londres, l'Université de Manchester et Sahan Research. Le REF mène des recherches sur les dynamiques, les moteurs et les implications des migrations et des déplacements dans la Corne de l'Afrique (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie, Sud-Soudan, Soudan, Tanzanie et Ouganda). Les principaux thèmes d'étude comprennent : les liens et les distinctions entre la migration régulière et irrégulière, et le déplacement et les conditions de conflit, d'insécurité et de sous-développement.

2.4.22. Research and Evidence Facility (REF) – the Sahel and Lake Chad Region and North Africa

L'objectif général de l'action est d'améliorer la connaissance et la compréhension des causes profondes de l'instabilité, de l'insécurité, de la migration irrégulière et des déplacements forcés en Afrique de l'Ouest et du Nord, et des routes migratoires, des moteurs et des facteurs sous-jacents, ainsi que d'analyser et de diffuser les politiques et les approches les plus efficaces pour y faire face, les réduire et améliorer la gestion des migrations. De plus, l'action mène à des études quantitatives et qualitatives, elle analyse les meilleures pratiques pour réduire la migration irrégulière et les déplacements forcés dans la région et diffuse les études.

2.4.23. Migration for Development and Equality (MIDEQ)

Le Hub MIDEQ est un consortium dont l'objectif est de produire des études fondées sur des preuves pour comprendre les relations entre la migration, l'inégalité et le développement. Le MIDEQ opère dans le Sud et explore plusieurs couloirs de migration en Afrique et entre l'Afrique et d'autres régions. Il s'agit notamment de : Burkina Faso - Côte d'Ivoire ; Chine - Ghana ; Égypte - Jordanie et Éthiopie - Afrique du Sud.

Tableau 2: Liste des institutions de renforcement des capacités et de formation en Afrique				
Nom de l'institution	Portée géographique	Domaine d'intérêt	Domaine thématique du MPFA	Thèmes transversaux du MPFA
Organisations internationales				
Centre international de formation de l'OIT (ITCILO)	Afrique	Migration de la main-d'œuvre	Migration de la main-d'œuvre	
African Capacity Building Centre (ACBC)	Afrique	Divers aspects de la migration	Gouvernance des migrations, migration interne, migration de la main-d'œuvre, gouvernance des frontières, migration irrégulière, déplacements forcés	
IOM Special Liaison Office (SLO)	Afrique	Intégration régionale, coopération et développement durable, migration et santé, migration, environnement et développement de politiques climatiques, migration de la main-d'œuvre et mobilité, action humanitaire et déplacements forcés.	Intégration régionale, coopération et développement durable, migration et santé, migration, environnement et développement de politiques climatiques, migration de la main-d'œuvre et mobilité, action humanitaire et déplacements forcés.	Migration, pauvreté et conflit, migration et santé, migration et environnement
Centre d'analyse des données migratoires mondiales de l'OIM / Global Data Institute (GDI)	Afrique	Meilleures données et analyses sur la migration internationale		Données et étude sur la migration
Centres régionaux de données de l'OIM	Afrique	Meilleures données et analyses sur la migration internationale		Données et étude sur la migration
United Nations Economic Commission for Africa (UNECA)	Afrique	Intégration régionale et promotion de la coopération internationale	Gouvernance des migrations	
Institut africain de développement économique et de planification des Nations Unies (IDEP)	Afrique	Programmes de développement des capacités et de formation tels qu'un portefeuille de cours de courte durée, des programmes de troisième cycle et des programmes de soutien à la recherche.		Migration et développement
Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD)	Afrique de l'Ouest	Population, environnement, développement ; mesure et analyse de la pauvreté ; santé sexuelle et reproductive ; genre, sociétés et comportements démographiques ; migrations et développement		Migration et développement ; migration, pauvreté et conflit ; migration et santé ; migration et environnement
Centres / institutions universitaires				

Université de Nairobi - Institut kenyan d'études sur la migration	Afrique	Gouvernance des migrations, migration interne, migration de la main-d'œuvre, gouvernance des frontières, migration irrégulière, déplacements forcés	Gouvernance des migrations, migration interne, migration de la main-d'œuvre, gouvernance des frontières, migration irrégulière, déplacements forcés	
African Centre for Migration and Society (ACMS), Afrique du Sud	Afrique	Politique du mouvement humain ; pauvreté et transformation sociale	Gouvernance des migrations déplacements forcés migration de la main-d'œuvre ; migration irrégulière ; gouvernance des frontières	Droits de l'homme des migrants ; migration et santé ; migration et genre
Groupe d'Études et de Recherche sur les Migrations (GERM)	Afrique de l'Ouest	Migration irrégulière ; protection sociale ; et migration féminine	Gouvernance des migrations ; déplacements forcés ; migration irrégulière	Droits de l'homme des migrants ; migration et genre ; migration, enfants, adolescents et jeunes
Centre for Migration Studies (CMS), Ghana	Afrique	Divers aspects de la migration	Gouvernance des migrations ; migration interne ; migration de la main-d'œuvre ; engagement des diasporas	
Moi University, Kenya	Afrique	Déplacement forcé	Gouvernance des migrations ; déplacements forcés	
Network of Migration Research on Africa (NOMRA), Nigeria	Afrique, Afrique sub-saharienne	Divers aspects de la migration	Gouvernance des migrations déplacements forcés migration de la main-d'œuvre ; migration irrégulière ; gouvernance des frontières	
Centre for the Study of Governance Innovation (GovInn), Afrique du Sud	Afrique	Gouvernance et développement	Gouvernance des migrations ; migration et commerce ; gouvernance des frontières	
Centre for the Study of Forced Migration (CSFM), Tanzanie	Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique	Migration ; réfugiés ; demandeurs d'asile	Gouvernance des migrations ; déplacements forcés	
Centre Universitaire d'Études des Migrations (CUEM), Maroc	Afrique	Divers aspects de la migration		
Université IBN ZOHR, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines,	Afrique du Nord-Europe	Programme de doctorat sur l'aménagement du territoire, les sociétés, les migrations et le développement durable		
Association Marocaine d'Études et de Recherches sur les Migrations (AMERM) -	Afrique du Nord-Europe	Formation ; étude ; mise en réseau	Gouvernance des migrations	

basée à la Faculté de droit de l'Université Mohammed V de Rabat				
Université de Rabat Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Maroc	Afrique du Nord	Formation ; cours de troisième cycle sur la migration et la société		
Centre d'Études et de Recherches Démographiques (CERED), Maroc	Afrique du Nord	Statistiques ; études démographiques		
Center for Migration and Refugee Studies, Égypte	Afrique	Toutes les formes de mobilité internationale : volontaire, forcée, économique, politique, individuelle, collective, temporelle et permanente	Gouvernance des migrations ; migration interne ; déplacements forcés	
Migration and Mobilities Interdisciplinary Collective in Africa (MMICA), Ghana	Afrique	Migration et développement ; migration interne ; politiques de xénophobie ; citoyenneté et appartenance ; relations entre mobilité, inégalités et décolonisation	Gouvernance des migrations ; migration interne	Pauvreté et conflit ; migration et environnement ; migration et genre
The Centre for Migration Studies, Nnamdi Azikiwe University, Awka (CMS-NAU), Nigeria	Afrique de l'Ouest, Afrique	Recherche et mise en réseau avec la communauté de chercheurs, d'universitaires, d'institutions, d'agences et d'organisations impliqués dans les études des migrations ; gestion et gouvernance à travers le monde	Gouvernance des migrations ; migration irrégulière	
Centre of Excellence in Migration and Global Studies (CEM&GS), Nigeria	Afrique de l'Ouest, Afrique	Migration interne et mondiale ; élaboration de politiques	Migration interne ; gouvernance des migrations	
Study and Research Group on Migration, Space and Society (GERMES), Niger	Niger	Étude, formation et mise en réseau	Gouvernance des migrations ; migration irrégulière	
ESLSCA University, Égypte	Égypte, Afrique du Nord-Europe	Étude, mise en réseau et publication		
Centres indépendants et autres institutions				
African Regional Labour Administration Centre (ARLAC), Zimbabwe	Pays africains anglophones	Migration ; travail	Migration de la main-d'œuvre	
L'Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement (AMLD), Sénégal	Afrique	Gouvernance des migrations ; migration et développement	Gouvernance des migrations	
Policy Center for the New South (PCNS), Maroc	Afrique du Nord	Lien entre la paix, le développement et la sécurité ; Migration et mobilité en Afrique	Gouvernance des migrations	

Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT), Cameroun	Pays francophones d'Afrique	Travail ; formation professionnelle ; santé au travail ; travail des enfants	Migration de la main-d'œuvre	
Arab Centre for Labour Administration and Employment (ACLAE), Tunisie	Pays arabophones	Migration ; travail	Migration de la main-d'œuvre	
Mixed Migration Centre (MMC)	Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord et Afrique de l'Est	Modèles de migration mixte et dynamique des personnes en mouvement, principalement de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est vers et à travers les pays d'Afrique du Nord	Gouvernance des migrations ; déplacements forcés ; migration irrégulière	
Centre de Tunis pour la Migration et l'Asile (CETUMA), Tunisie	Afrique du Nord	Divers aspects de la migration et de l'asile		
Samuel Hall, Kenya	Afrique	Solutions durables ; retour et réintégration Migration et développement ; mobilité transfrontalière ; traite des personnes ; trafic de migrants ; déplacement interne et personnes déplacées ; protection des réfugiés	Gouvernance de la migration ; déplacement forcé ; migration irrégulière ; gouvernance de la migration ; déplacement forcé ; migration irrégulière	
Scalabrini Institute for Human Mobility in Africa (SIHMA), Afrique du Sud	Afrique sub-saharienne	Accès à la justice ; égalité et la protection des droits pour les demandeurs d'asile ; réfugiés et migrants	Gouvernance des migrations ; déplacements forcés	Migration et développement
South African Institute of International Affairs (SAIIA), Afrique du Sud	Afrique sub-saharienne	Politique étrangère ; gouvernance ; environnement ; politique économique et développement social	Gouvernance des migrations ; migration et commerce	
SADC Regional Migrants Network (SADC-RMN)	Région SADC	Accès à la justice ; égalité et la protection des droits pour les demandeurs d'asile ; réfugiés et migrants	Gouvernance des migrations ; déplacements forcés	Migration et développement
MOVIDA Network	Méditerranée et Afrique sub-saharienne	Divers aspects de la migration		
Southern African Migration Programme (SAMP), Afrique du Sud	Région SADC	Migration et développement	Gouvernance des migrations ; migration de la main-d'œuvre ; migration irrégulière ; déplacements forcés	Migration et développement
Migration and Health Project Southern Africa (MAHP), Afrique du Sud	Région SADC	Migration ; santé		Migration et santé

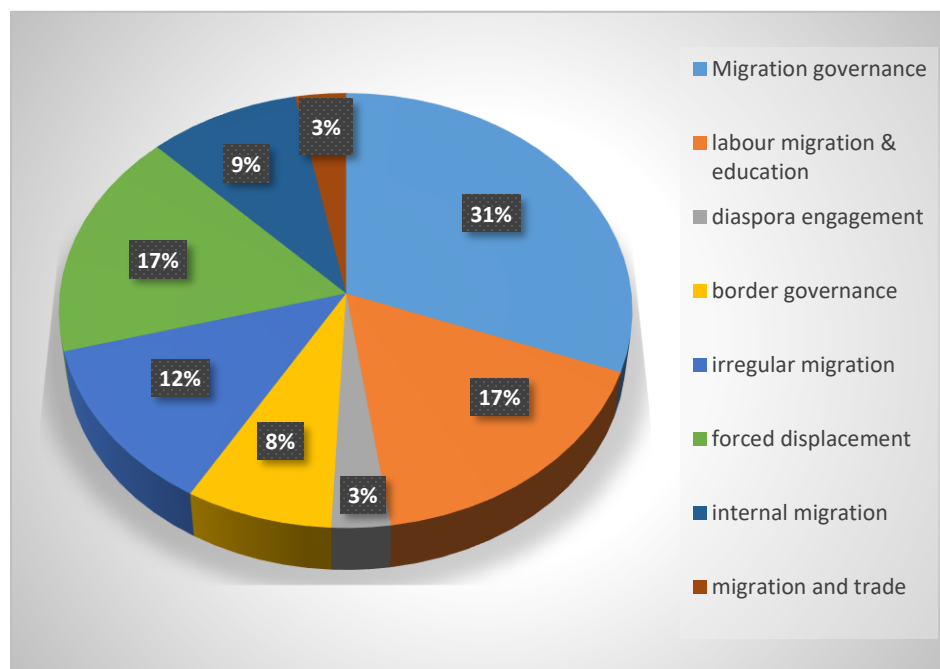
African Migration and Development Policy Centre (AMADPOC), Kenya	Afrique subsaharienne	Migration et développement	Gouvernance des migrations ; migration de la main-d'œuvre ; migration irrégulière ; déplacements forcés	Pauvreté et conflit ; migration et santé ; migration et environnement ; migration et genre
The Institute for Security Studies (ISS), Afrique du Sud	Afrique subsaharienne	Crime et justice ; crime organisé et blanchiment d'argent ; corruption et gouvernance ; terrorisme ; analyse et prévention des conflits ; migration	Gouvernance des migrations ; gouvernance des frontières ; migration irrégulière ; migration de la main-d'œuvre et éducation	
The Continental Operational Centre (COC), Soudan	Afrique	Gouvernance des migrations ; migration irrégulière	Gouvernance des migrations ; migration irrégulière	
African Migration Observatory, Maroc	Afrique	Données et étude sur la migration		Données et étude sur la migration
Dignity Kwanza – Community Solutions, Tanzanie	Tanzanie, Afrique de l'Est	Plaidoyer et étude		
African Union Institute for Statistics (STATAFRIC), Tunisie	Afrique	Données et étude sur la migration		Données et étude sur la migration
Research and Evidence Facility– Corne de l'Afrique	La région de la Corne de l'Afrique	Systèmes de gestion des migrations et prestation de services sociaux ; financement de la traite des êtres humains et du trafic illicite ; défis du retour ; déplacements internes	Gouvernance des migrations ; migration irrégulière ; déplacements forcés	
Research and Evidence Facility – the Sahel and Lake Chad Region and North Africa	Afrique de l'Ouest et du Nord	Instabilité ; insécurité ; migration irrégulière et déplacements forcés	Migration irrégulière ; déplacements forcés	
The Migration for Development and Equality project (MIDEQ)	Afrique du Nord-Est, Afrique de l'Ouest, Afrique australe	Pauvreté ; inégalité des revenus	Migration de la main-d'œuvre et éducation ; engagement des diasporas	Environnement, migration et genre ; migration, enfants, adolescents et jeunes

2.5. Observations et discussion

Cette section a identifié une liste d'institutions qui mènent des études et renforcent les capacités sur la migration en Afrique. Bien qu'il soit encourageant de constater une croissance régulière des études sur la migration en Afrique, les initiatives et les programmes sont souvent intégrés dans d'autres questions socio-économiques importantes et peuvent donc être complexes à cartographier. Même lorsque des initiatives de renforcement des capacités et d'enseignement sur la migration sont présentes, il n'y a pas suffisamment d'informations accessibles au public. Les sites Web et autres plates-formes en ligne essentiels à ce niveau sont souvent sous-développés, pas régulièrement mis à jour ou carrément dysfonctionnels. Il est remarquable que cela s'applique à de nombreuses universités africaines.

D'une manière générale, il est nécessaire de disposer d'un organisme de coordination des activités d'étude et de formation, et des efforts collectifs pour promouvoir une compréhension plus solide des dynamiques et des processus migratoires. La collaboration et la mise en réseau entre les institutions d'étude / de formation et le Centre sont essentielles au succès des activités et programmes liés à la migration. Par conséquent, le Centre peut jouer un rôle dans le développement d'une plate-forme de partenariat et de collaboration entre les institutions d'étude axées sur la migration en Afrique. Son rôle de coordination pourrait inclure le développement, le lancement et la maintenance d'un système d'informations de gestion (SIG) pour mieux centraliser, diffuser et promouvoir l'utilisation des données et des études sur la migration. Ce rapport souligne que dans l'ensemble, les centres de renforcement des capacités et les institutions de formation abordent les huit piliers clés du MPFA et les onze questions transversales. Toutefois, il convient de noter que les domaines d'intérêt stratégique clés tels que « la migration et le commerce » et « l'engagement des diasporas » occupent un rang inférieur en termes de fréquence (voir Illustration 6). Les domaines thématiques les plus récurrents sont la « gouvernance des migrations », la « migration de la main-d'œuvre », les « déplacements forcés » et la « migration irrégulière ». Cela n'est pas surprenant, car les interventions de renforcement des capacités dans le cadre de la coopération UE-UA sur les migrations visent à soutenir et à promouvoir les initiatives institutionnelles et législatives axées sur la traite des êtres humains, la mobilité et la migration de la main-d'œuvre, la protection internationale des populations déplacées de force et la migration irrégulière.

Figure 6 : Principaux domaines des institutions de renforcement des capacités et de formation par rapport aux piliers du MPFA



Source : Compilation personnelle des auteurs

En outre, les processus de Khartoum, Tripoli et Rabat, qui constituent une partie de la base de l'approche globale de la migration et la mobilité (GAMM) (le cadre général de la politique extérieure de l'UE en matière de migration et d'asile) se concentrent sur la lutte contre la migration irrégulière, l'amélioration de la gestion des frontières et la promotion de la migration légale. De plus, la rareté des établissements d'enseignement supérieur africains proposant des formations en matière d'études des migrations et le nombre limité de bourses africaines sur la migration « ont contraint le continent à considérer la migration et la mobilité en Afrique à travers le prisme d'un problème à résoudre plutôt que d'une réalité qui, si elle est bien gérée, pourrait profiter tant aux pays d'origine qu'aux pays d'accueil » (IOM, 2020:4). Par conséquent, afin de rééquilibrer les relations asymétriques entre l'Europe et l'Afrique, il est nécessaire que les institutions de formation et de renforcement des capacités abordent non seulement les questions liées à la migration irrégulière, mais aussi les aspects de la migration liés au développement. Par exemple, les réflexions sur des thèmes panafricains clés tels que la coopération régionale et l'intégration économique, le développement des compétences, les envois de fonds et la diaspora peuvent occuper une place centrale et devenir la pierre angulaire des interventions de renforcement des capacités et de formation. Il s'agira notamment de mettre en place des mécanismes d'autofinancement afin de réduire la dépendance à l'égard des financements extérieurs, de définir les principaux domaines prioritaires et d'alimenter les connaissances sur les migrations en Afrique.

2.6. Conclusion et recommandations

Ce rapport a fourni une liste non exhaustive des centres de formation et des institutions de renforcement des capacités qui travaillent sur la migration en Afrique. Ils ont été classés en trois grandes catégories : (a) internationaux ; (b) universitaires ; et (c) centres indépendants et autres institutions. Dans l'ensemble, ces institutions abordent les principaux piliers thématiques du MPFA et d'autres questions transversales pertinentes. Sur la base des résultats, le rapport propose les recommandations suivantes :

- (a) Il y a un manque de coordination et de connexion entre la Commission de l'UA, les organes de l'UA, les États membres et les CER, les chercheurs, les organisations, les instituts, les universitaires et les organisations de la société civile. Cette lacune réduit les possibilités de collaboration, de partage de données entre pairs et de disponibilité des données, ce qui réduit à son tour les informations disponibles pour comprendre les tendances et les problèmes de la migration et pour éclairer l'élaboration des politiques et la programmation. Par conséquent, ce rapport **recommande** que le Centre facilite la création d'un réseau continental / d'un organe de coordination qui rassemble toutes les parties prenantes concernées pour discuter de questions d'intérêt mutuel. Cela permettrait d'accroître le sentiment d'appartenance des parties prenantes à l'agenda de la migration africaine et aux initiatives d'étude et de renforcement des capacités, et de renforcer les relations entre le Centre et les autres institutions. De plus, le rapport propose que le Centre établisse des chapitres régionaux du réseau continental / de l'organe de coordination en accord avec les cinq régions de l'UA, à savoir les régions du Nord, de l'Ouest, du Centre-Est et du Sud, ou qu'il soit basé sur un CER. Idéalement, ces chapitres régionaux pourraient être hébergés ou liés aux secrétariats des CER de l'UA afin qu'ils aient un « foyer ». Les chapitres régionaux délibéreraient sur les questions pertinentes pour leurs régions afin d'en discuter au niveau continental. Le réseau continental / réseau régional / organe de coordination proposé pourrait également inclure les questions liées aux données sur la migration et à la lutte contre la migration irrégulière, qui sont dirigées respectivement par l'Observatoire africain des migrations et le Centre opérationnel continental au Soudan. Cela permettrait d'assurer une synergie dans la mise en œuvre de l'agenda migratoire continental.
- (b) Bien que l'on ne puisse attendre du Centre qu'il réponde à toutes les demandes de soutien émanant de la Commission de l'UA, des organes / agences de l'UA, des États membres et des CER, ces demandes peuvent être satisfaites par le biais de partenariats stratégiques entre le Centre et d'autres institutions pertinentes sur le continent. Par exemple, le Centre pourrait sous-traiter certaines de ses activités à des institutions africaines compétentes, que ce soit dans le domaine de la recherche ou de la formation / du renforcement des capacités. Lors de la mise en œuvre de telles initiatives de nature continentale, une collaboration entre les institutions concernées serait également possible. Par conséquent, le rapport **recommande** ce qui suit :
 - La stratégie du Centre pour les cinq années à venir définit clairement les résultats et les indicateurs clés des activités et des produits afin d'enrichir la base de connaissances sur la migration en Afrique et de renforcer les capacités requises des parties prenantes à tous les niveaux.

- Le Centre compile et maintient une base de données de toutes les institutions pertinentes sur le continent. Cette base de données, qui serait mise à jour régulièrement, contiendrait les compétences de chaque institution et les coordonnées d'un point focal. Une telle base de données faciliterait également l'établissement et la mise en œuvre d'un réseau continental / un organe de coordination des institutions qui réalisent des études et proposent des formations / le renforcement des capacités en Afrique.
 - Le Centre crée un centre de documentation (centre de données) pour collecter et mettre à disposition des études sur les migrations et des informations spécifiques aux projets.
 - Le Centre initiera des séminaires et des ateliers sur la promotion de la recherche en matière de migration pour les groupes concernés (Commission de l'UA, organes de l'UA, États membres et CER, chercheurs, organisations, instituts, universitaires et organisations de la société civile).
- (c) Les centres d'excellence (CoE) en études migratoires en Afrique sont des centres d'études physiques ou virtuels qui concentrent l'excellence, les capacités et les ressources existantes en matière d'études, afin de permettre aux chercheurs de collaborer entre les disciplines et les institutions sur des projets à long terme pertinents au niveau local et compétitifs au niveau international en vue de poursuivre la recherche d'excellence et le renforcement des capacités. Les cinq principaux domaines de performance des CoE sont les suivants : étude / production de connaissances, éducation et formation, courtage d'informations, mise en réseau et prestation de services. Actuellement, trois CoE à vocation continentale ont été établis au Mali, au Maroc et au Soudan, en Afrique de l'Ouest, du Nord et de l'Est. Ce rapport **recommande** que le CoE au Mali explore un partenariat avec le CoE pour la migration et la mobilité de l'Alliance des universités de recherche africaines (ARUA) en Afrique du Sud et avec le Centre d'excellence pour la migration et les études mondiales (CEM et GS) au Nigeria afin d'identifier les principaux domaines de collaboration et de promouvoir les priorités en matière de recherche et de formation / renforcement des capacités sur la migration sur le continent. Les centres d'excellence ARUA et CEM&GS peuvent servir de centres de réseau pour le renforcement des capacités dans les différentes régions africaines et offrir aux praticiens et autres parties prenantes la possibilité de bénéficier de formations ciblées et pratiques sur des thèmes liés à la migration.

Composante 3 : Cartographie des revues africaines sur la migration

3.1. Introduction

Dans le monde entier, l'intérêt pour la migration s'est considérablement accru au fil du temps. Il y a eu une prolifération d'articles, de centres d'études, d'instituts, de symposiums, de webinaires et de conférences sur des sujets liés à la migration. Les migrations vers, depuis et au sein de l'Afrique ont des implications politiques, sociales et économiques. Les revues universitaires jouent un rôle important dans la diffusion des connaissances sur un grand nombre de sujets. Cependant, les résultats des études des systèmes universitaires africains ont du mal à être visibles, et les revues basées en Afrique sont souvent perçues comme étant de moindre qualité que les revues du Nord. Comme le notent Teferra et Altbach (2004), malgré le large éventail de capacités et de ressources au sein des pays africains et entre eux, il est légitime de penser que le renforcement de l'étude et des publications des études est une priorité cruciale pour améliorer l'enseignement supérieur en Afrique. Ce rapport fournit une liste des revues universitaires africaines qui publient des analyses théoriques et empiriques des processus migratoires en Afrique. Cet exercice de cartographie révèle, dans l'ensemble, un manque flagrant de revues africaines sur les études migratoires, malgré l'ampleur et l'importance des migrations sur le continent.

En juin 2021, l'Institut de recherche sur la paix d'Oslo (PRIO) a recensé 29 revues anglophones sur les études de la migration, sélectionnées systématiquement et publiées dans le monde entier. Cependant, aucune de ces revues n'est publiée en Afrique.¹ L'objectif principal de cette étude est donc de réaliser une cartographie des revues africaines sur la migration, leurs domaines d'intérêt, et d'identifier les lacunes existantes dans le contexte du MPFA. En outre, la présente étude vise à fournir quelques recommandations clés sur l'établissement d'une revue savante basée en Afrique qui se concentrera sur les questions liées à la migration africaine.

Ce rapport s'appuie sur des preuves issues d'études secondaires et l'examen systématique s'est principalement concentré sur les revues savantes africaines disponibles sur la plate-forme African Journal Online (AJOL).² L'examen a pris en compte différentes régions, pays, langues, noms de revues, domaines d'intérêt, composition éditoriale, site Web et autres informations pertinentes en ligne. L'équipe d'étude a sélectionné les revues pertinentes en fonction des critères suivants : (a) *revues du Sud* : administrativement, toutes les revues répertoriées sont publiées en Afrique ; (b) *thème pertinent* : toutes les revues doivent inclure des articles évalués par des pairs en rapport avec la migration et la mobilité humaine ; (c) *régularité et antécédents* : la revue doit avoir publié pendant au moins deux ans et être active ; (d) *qualité de la revue* : l'AJOL évalue les revues en fonction du cadre des pratiques et normes de publication des revues (JPPS)³, qui fournit des critères

¹ *African Human Mobility Review* (AHMR) est actuellement la seule revue africaine sur les études de la migration évaluée par les pairs. Cependant, AHMR ne figure pas encore dans les cinq index sélectionnés (DOAJ, Google Scholar Metrics, Scimago, Scopus et Web of Science Core Collection) et ne répond donc pas aux critères d'inclusion du PRIO.

² L'AJOL est géré par une organisation à but non lucratif qui cherche à augmenter les productions des études en Afrique et à soutenir l'édition savante en Afrique. L'AJOL héberge plus de 500 revues africaines qui couvrent diverses disciplines universitaires dans 35 pays africains. Les critères d'inclusion stricts d'AJOL en font une plate-forme utile pour cette étude et garantissent que les revues incluses dans leur base de données adhèrent aux meilleures pratiques de l'édition savante. L'AJOL sélectionne des revues qui partagent des recherches originales et fournissent des contributions crédibles et scientifiques. Le contenu des revues fait l'objet d'un contrôle de qualité et d'un examen régulier par les pairs.

³ De plus amples informations sont disponibles sur : <https://www.journalquality.info/en/>

d'inclusion et de qualité détaillés. Les revues évaluées selon le cadre JPPS sont divisées en six niveaux : titre inactif ; nouveau titre ; aucune étoile ; une étoile ; deux étoiles ; et trois étoiles. Bien que plus de 50 revues aient été initialement recherchées, seules 14 ont été incluses dans la sélection finale sur la base du cadre JPPS.

3.2. Liste des revues

3.2.1. *Africa Insight*

Africa Insight est une revue trimestrielle, évaluée par les pairs, de l'African Institute of South Africa. Créée en 1971, elle est accréditée par le Département national sud-africain de l'enseignement supérieur et de la formation (DHET), et indexée dans la Bibliographie internationale des sciences sociales (IBSS). *Africa Insight* est une revue multidisciplinaire qui se concentre principalement sur les affaires africaines. Elle couvre divers sujets, notamment la politique, la démocratisation, les questions économiques, la résolution des conflits, l'éducation et la formation, la souveraineté alimentaire, les risques sanitaires, le renforcement des capacités, les relations internationales et la coopération régionale.

Africa Insight accueille volontiers les articles sur la migration, car ils traitent des relations internationales et de la coopération régionale. En 2020, la revue a publié un numéro spécial sur la migration. Ce numéro spécial comportait dix articles consacrés à l'Accord de libre-échange continental africain (ALECAf), dans le but d'analyser les opportunités et les défis de l'ALECAf. Les articles abordaient divers piliers du MPFA tels que la gouvernance des migrations, la migration de la main-d'œuvre et l'éducation, ainsi que la migration interne et la migration et le commerce. Si le volume a mis en évidence l'impact potentiel de l'ALECAf sur le développement socio-économique de l'Afrique, il a également souligné plusieurs défis et obstacles structurels qui entravent le commerce intra-africain, les dangers de conflit et de terrorisme ainsi que l'absence de politiques commerciales et macro-économiques harmonisées.

3.2.2 *African Health Sciences*

African Health Sciences est une revue trimestrielle, en accès libre, gratuite et référencée, publiée par la Faculté de Médecine de l'Université de Makerere en Ouganda. Elle reconnaît le soutien du projet de partenariat des revues de santé africaines, financé par le National Institute of Health des États-Unis et facilité par le Council of Science editors. Depuis 2001, elle publie des contributions originales sur l'étude, la pratique clinique, la santé publique, la politique, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation dans le domaine de la santé et des sciences connexes pertinentes pour l'Afrique et les tropiques. Étant donné son orientation sur la santé, elle aborde parfois des sujets sur la migration et la santé. Avec l'émergence du COVID-19, les articles comprennent des discussions sur les mesures drastiques introduites par les pays à haut revenu sur les voyageurs en provenance des pays africains.

3.2.3. *African Human Mobility Review (AHMR)*

Bien qu'elle ne soit pas indexée dans l'AJOL, l'*African Human Mobility Review (AHMR)* mérite de figurer dans cette sélection car il s'agit de la seule revue qui se concentre exclusivement sur les questions liées à la migration en Afrique. L'*AHMR* a été fondée en 2014 et est publiée conjointement par le Scalabrini Institute for Human Mobility in Africa (SIHMA) et l'Université de Western Cape (UWC). Il s'agit d'une revue accréditée par la liste des revues du ministère sud-

africain de l'enseignement supérieur et de la formation (DHET). Ce journal est en ligne et est accessible gratuitement. L'*AHMR* publie trois numéros par an ; en avril, août et décembre.

L'*AHMR* publie des articles originaux, théoriques et appliqués sur un large éventail de sujets liés à la migration tels que la migration nationale et internationale, les mouvements de réfugiés, les relations entre groupes ethniques, la migration et les droits de l'homme, la migration et le développement, l'intégration et la cohésion sociale, la migration des mineurs non accompagnés, la mobilité, l'emploi et la xénophobie. Cette revue unique s'adresse à une large gamme de parties prenantes telles que les chercheurs, les universitaires, les décideurs politiques, les étudiants et les praticiens. Ainsi, l'influence de l'*AHMR* s'étend à la société civile, aux départements gouvernementaux et aux institutions de recherche / universitaires en Afrique.

Trois facteurs cruciaux distinguent cette revue : son intérêt exclusif pour la migration en Afrique, son accessibilité en ligne qui lui permet d'atteindre un large public et sa gratuité. En effet, l'*AHMR* indique qu'au fil des années, son lectorat a augmenté, comme en témoignent les consultations et les téléchargements. Il est intéressant de noter que, pour apaiser les inquiétudes des universitaires qui considèrent que les publications de revues en ligne ont moins de poids que les revues imprimées (Collins et Berge, 1994), l'*AHMR* imprime quelques copies qu'elle publie et distribue aux universités sud-africaines chaque année. Bien que l'*AHMR* jouisse des succès décrits ci-dessus, elle a connu une faible représentation des soumissions d'articles provenant de régions d'Afrique non anglophones. Contrairement à d'autres revues africaines, en raison de son intérêt exclusif pour la migration, l'*AHMR* couvre tous les piliers du MPFA. La revue a publié des articles qui abordent différentes facettes de la migration. À la lumière de ces résultats, le Centre devrait envisager de travailler avec l'*AHMR* afin d'aborder de manière holistique toutes les dimensions de la mobilité humaine.

3.2.4. *African Journal of AIDS Research (AJAR)*

Créé en 2002, l'*African Journal of AIDS Research (AJAR)* est une revue trimestrielle, évaluée par des pairs, qui contribue à une meilleure compréhension des dimensions sociales du VIH et du SIDA en Afrique. La revue accepte des articles provenant de diverses disciplines telles que la sociologie, la démographie, l'épidémiologie, la géographie sociale, l'économie, la psychologie, l'anthropologie, la philosophie, la communication en matière de santé, les médias, les études culturelles, la santé publique, l'éducation, les sciences infirmières et le travail social. L'*AJAR* considère les articles qui traitent de l'impact, des soins, de la prévention, de la planification sociale, de la théorie sociale, de l'histoire et de la politique du VIH et du SIDA.

Certains des articles publiés portaient sur les conséquences du VIH / SIDA sur les populations migrantes. Cela a été mis en évidence dans le seul article publié sur les migrations en 2020, intitulé « Left behind: Why implementing migration-aware responses to HIV for migrant farm workers is a priority for South Africa », où l'auteur note que malgré les niveaux élevés de migration interne et internationale en Afrique du Sud, la migration et la mobilité sont peu prises en compte dans les réponses au VIH. Cette lacune doit être comblée si l'on veut aborder la préoccupation du MPFA sur la migration et la santé. Le MPFA recommande que les migrants aient « un accès adéquat aux services de soins de santé, notamment en ce qui concerne les grossesses, les maladies transmissibles telles que les Infections Sexuellement Transmissibles (IST), la tuberculose, le VIH et l'hépatite » (AUC, 2018:75).

3.2.5. *African Journal of Economic Review (AJER)*

L'*African Journal of Economic Review (AJER)* est une revue semestrielle publiée par la Faculté des Arts et des Sciences sociales de l'Université ouverte de Tanzanie. Depuis 2013, l'*AJER* publie des articles scientifiques sur des questions économiques pertinentes pour l'Afrique. Cette revue appliquée s'intéresse à l'économie du secteur public, l'économie monétaire, le commerce international et la finance, l'économie agricole, l'économie industrielle, l'économie du développement, l'économie du travail, l'économie de la santé, l'économie environnementale et les réformes économiques.

Les migrations recoupent le commerce international et l'économie du travail. Cette revue aborde le pilier « migration de la main-d'œuvre et éducation » du MPFA, ainsi que les questions abordées par le programme conjoint de migration de la main-d'œuvre (JLMP) de la CUA, qui vise à promouvoir la libre circulation des travailleurs afin de faire progresser l'intégration et le développement régionaux. Cela implique la normalisation des accords de travail, la reconnaissance mutuelle des qualifications ainsi que la transférabilité des compétences. Cette initiative soutient le développement de compétences axées sur le marché et la mise en commun des compétences sur le continent. Elle offre au Centre une opportunité de développer un référentiel où les pays fournissant une compétence donnée peuvent publier et où les pays ayant besoin de ces compétences peuvent accéder. Une telle plate-forme officielle pourrait contribuer à réduire les fausses offres d'emploi qui sont utilisées par les trafiquants d'êtres humains. Cette plate-forme peut également contribuer à combler le fossé entre les étudiants et l'emploi en favorisant les mouvements circulaires de la main-d'œuvre qualifiée dans les pays africains. Ces initiatives peuvent rapporter des dividendes aux pays d'accueil sous la forme d'une circulation des cerveaux et aux pays d'origine sous la forme de transferts de fonds.

3.2.6. *African Journal of Reproductive Health*

Créé en 1997, l'*African Journal of Reproductive Health (AJRH)* est publié trimestriellement par le Women's Health and Action Research Centre. La revue publie des études originales, des articles de synthèse, des rapports courts et des commentaires sur la santé en matière de reproduction en Afrique, en anglais et en français. L'*AJRH* est une revue multidisciplinaire qui offre aux auteurs africains et aux autres personnes travaillant en Afrique un forum pour partager des résultats sur la santé en matière de reproduction et diffuser des informations pertinentes à ce sujet en Afrique.

Alors que les derniers numéros (numéros 5 et 6 de 2021 et tous les numéros de 2020) ne publiaient pas d'articles sur la migration, la revue a publié dans son numéro quatre de 2021 un article sur les inégalités en matière de santé maternelle et de résultats de grossesse chez les femmes ayant migré en Italie. Cet article abordait l'une des onze questions transversales du MPFA, à savoir la migration et la santé. Comme mentionné précédemment à propos de l'*African Journal of AIDS Research (AJAR)*, il existe peu d'études sur les intersections entre la migration et la santé. Il s'agit d'une niche importante, qui peut aider à aborder le pilier du MPFA sur la migration et la santé des groupes particulièrement vulnérables tels que les PDI, les migrants et les réfugiés.

3.2.7. *African Research Review (AFRREV)*

L'*African Research Review (AFRREV)* est une revue trimestrielle multidisciplinaire évaluée par des pairs et publiée pour la première fois en 2007 par l'Association internationale des chercheurs et évaluateurs africains (IAARR). Son siège social se trouve à Bahir Dar, en Éthiopie. La revue

publie des contributions scientifiques sur l'Afrique. Les contributions peuvent prendre la forme de monographies d'étude, d'articles de fond, de notes brèves, de commentaires sur des articles publiés et de critiques de livres. L'*AFRREV* se concentre sur les grands domaines du développement africain ainsi que sur des questions relevant de diverses disciplines universitaires.

Après 2018, la revue n'a pas encore publié d'articles sur la migration. Toutefois, en 2018, l'*AFRREV* a publié un article qui portait sur la mise en œuvre par le Nigeria du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'une des visions du NEPAD pour la coopération économique et l'intégration des pays africains s'aligne sur le thème du MPFA de la migration irrégulière. La coopération régionale et la normalisation des politiques de migration de la main-d'œuvre peuvent jouer un rôle crucial dans les efforts visant à réduire la migration irrégulière. En outre, en 2018, la revue a publié un article intitulé « South Africans' xenophobic attacks on Nigerians: Should Nigeria's Afrocentric foreign policy continue » qui appelait le Nigeria à développer son économie nationale au lieu de dépenser des ressources pour des pays qui ne lui rendent pas la pareille. De tels appels, bien que compréhensibles dans le sillage des attaques xénophobes, vont à l'encontre des principes du MPFA, par exemple la coopération interétatique et interrégionale, la migration de la main-d'œuvre et l'éducation. D'autres contributions, telles que celles sur les déterminants des flux d'investissements directs étrangers au Kenya, se concentrent sur la migration et le commerce ainsi que sur la migration de la main d'œuvre du MPFA. La revue présente également des articles sur les « déplacements forcés », notamment en référence au terrorisme et aux enlèvements au Nigeria.

3.2.8. *African Sociological Review / Revue Africaine de Sociologie*

L'*African Sociological Review / Revue Africaine de Sociologie* est une revue semestrielle du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), basé à Dakar, Sénégal, et a été publiée pour la première fois en 1997. La revue accepte les contributions en anglais ou en français. Elle accepte les articles et autres contributions académiques de chercheurs d'Afrique et d'ailleurs portant sur les questions africaines et l'analyse sociale générale. La revue se concentre sur la promotion et l'extension de la pensée sociologique et anthropologique parmi les chercheurs travaillant en Afrique. Cependant, la revue accueille également des contributions pertinentes d'ailleurs.

En 2019, la revue a publié un article intitulé « A researcher's visit to Italy : Human trafficking and the Nigerian-Sicilian mafias ». Un autre article publié en 2016 examinait les dynamiques de genre dans la traite des êtres humains au Nigeria. Ces sujets s'inscrivent dans les thèmes du MPFA sur la migration forcée, la migration irrégulière et la gouvernance des frontières. En 2015, la revue a publié un article sur le bien-être socio-économique des migrants internes au Ghana. Les discussions sur les migrants internes contribuent à débattre le thème de la migration interne du MPFA. En 2014, le journal a publié un article sur les relations entre les immigrants et les communautés d'accueil au Malawi. Cet article traitait de l'objectif du MPFA de soutenir l'intégration régionale par la cohésion sociale des migrants et des communautés d'accueil. Un autre article se concentrait sur les facteurs qui ont un impact sur les exportations de l'Afrique du Sud vers la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en abordant le thème de la « migration et du commerce ».

3.2.9. *Eastern Africa Social Science Research Review (EASSRR)*

La *Eastern Africa Social Science Research Review (EASSRR)* est une revue semestrielle créée en 1985. La revue demande des frais d'adhésion et d'abonnement. L'*EASSRR* est publiée par l'Organisation pour la recherche sociale en Afrique de l'Est (OSSREA). La revue accepte les contributions régionales sur les discours critiques concernant les sujets politiques, sociaux, économiques et de développement des pays situés dans les régions de l'Afrique orientale et australe. Bien que l'*EASSRR* accepte les contributions sur la mobilité humaine, ce n'est pas le premier objectif de la revue. La publication la plus récente, en 2021, contenait deux articles sur la migration. Le premier est intitulé « Fewer jobs and more migrants : Large scale agricultural investment and internal migration in Ethiopia : A case of Saudi Star and Merti Agricultural Development Farms ». L'article se concentrait sur la migration interne ainsi que sur la migration de la main-d'œuvre et l'éducation. Le second article se concentrait sur la façon dont l'information et les réseaux sociaux servent de facteurs immédiats de migration. L'article abordait le domaine thématique de la migration de la main-d'œuvre du MPFA.

Le premier numéro de la publication 2021 contenait également un article sur la migration, axé sur le commerce transfrontalier informel et les migrants à la frontière entre Busia, l'Ouganda et le Kenya. L'article portait donc sur la migration irrégulière du MPFA ainsi que sur la migration et le commerce. La revue n'a pas publié d'articles sur la migration en 2020. Un article présenté dans le numéro de 2019 portait sur les déplacements induits par le développement sur les personnes affectées par les projets. L'article concluait que même si le projet présentait des avantages, ses aspects négatifs l'emportaient sur les avantages. L'article abordait les domaines thématiques du MPFA relatifs aux déplacements forcés et aux migrations internes.

3.2.10. *Gender and Behaviour*

Gender and Behaviour est une revue interdisciplinaire semestrielle publiée pour la première fois en 2003 par le Centre d'études psychologiques de l'IFE du Nigeria. La revue se concentre sur les contributions relatives aux aspects psychologiques et comportementaux du genre en général. Elle accueille les contributions de chercheurs du monde entier sur divers sujets relatifs aux aspects psychologiques et comportementaux du genre. Les contributions peuvent prendre la forme de travaux empiriques, théoriques et descriptifs et d'autres discussions académiques pertinentes sur l'éthique.

Le dernier numéro (2021, numéro 3) a publié un article sur les stratégies de survie des jeunes migrants dans le Limpopo, en Afrique du Sud. De même, le deuxième numéro de l'édition 2021 contenait deux articles sur les jeunes migrants. Le premier portait sur l'exclusion des jeunes migrants des services sociaux sud-africains et le second sur les perspectives économiques de ce groupe. Le premier numéro de l'édition 2021 a publié un article sur les facteurs qui influencent la violence sexiste à l'encontre des jeunes femmes migrantes dans certaines provinces d'Afrique du Sud. En 2019, la revue a publié un article sur les expériences des femmes immigrées zimbabwéennes chefs de famille dans le Limpopo, en Afrique du Sud. Ces articles abordaient deux des onze questions transversales du MPFA, à savoir la migration, les enfants, les adolescents et les jeunes ainsi que la migration et le genre.

3.2.11. *Ghana Journal of Development Studies (GJDS)*

Le *Ghana Journal of Development Studies (GJDS)* est une revue examinée par les pairs créée en 2004 par la Faculté des études de développement intégré de l'Université des études de développement du Ghana. La revue met l'accent sur l'étude empirique qui s'appuie sur une théorie fondée. La revue se concentre sur les questions liées au développement, y compris la politique de développement, la programmation et les projets ; ceux-ci peuvent être descriptifs, fondamentaux et applicatifs. C'est conforme à sa nature multidisciplinaire, transdisciplinaire et interdisciplinaire. La revue accepte également les contributions à un large éventail de domaines disciplinaires tels que les sciences physiques, les sciences sociales et les sciences humaines. Sans surprise, la mobilité humaine est un aspect qui relève des sciences sociales et humaines.

En 2021, les deux numéros n'ont pas publié d'articles sur la migration. En revanche, en 2020, un seul article a été publié dans le premier numéro. L'article portait sur les déplacements et la réinstallation induits par l'exploitation minière ; un thème qui relève du domaine thématique des déplacements forcés du MPFA. De même, en 2019, la revue a publié un article axé sur la migration interne, en particulier, la migration rurale vers la ville. La revue a également publié trois articles dans son numéro spécial en 2019. Ces articles portaient sur les transferts de fonds internationaux, le commerce de détail des migrants et le comportement des femmes migrantes chefs de famille en matière de santé. Ces articles ont abordé certains des domaines d'intérêt du MPFA, tels que la migration et la santé, la migration et le genre ainsi que l'engagement de la diaspora. En 2018, la revue a publié un article sur les jeunes migrants, qui relève du domaine d'intérêt des adolescents et des jeunes du MPFA.

3.2.12. *Ghana Journal of Geography (GJG)*

Publié depuis 2009, le *Ghana Journal of Geography (GJG)* est édité par le Département de géographie et de développement des ressources de l'Université du Ghana. Les contributions à cette revue sont soumises à un processus d'examen par les pairs et la décision sur l'article est prise par trois rédacteurs. Afin de permettre un partage mondial de l'information, la revue offre un accès libre et immédiat à son contenu. Le *GJG* publie des recherches originales en géographie physique et humaine, ainsi que dans des disciplines connexes. Étant donné sa large acceptation des contributions à la géographie humaine, le *GJG* accepte les articles qui traitent de la mobilité humaine.

Dans son deuxième numéro de 2021, elle a publié un article sur la migration, les conflits entre agriculteurs et éleveurs et les défis de la consolidation de la paix au Ghana. De même, en 2019, la revue a publié un article qui examinait le rôle des réseaux dans la migration induite par les conflits au Ghana. Parmi les autres domaines thématiques du MPFA, l'article abordait la migration, la pauvreté et les conflits. En 2019, la revue a publié un article sur la migration liée à la sécheresse au Ghana, et en 2017, elle a publié un article sur les stratégies de mobilisation des envois de fonds des Ghanéens au Royaume-Uni. En 2016, la revue a publié un article sur la prise de décision concernant la migration des enfants au Ghana, qui relève du domaine d'intérêt de la migration, des enfants, des adolescents et des jeunes du MPFA. Ainsi, la revue publie plusieurs articles qui traitent des domaines d'intérêt du MPFA.

3.2.13. *HTS Teologiese Studies / Theological Studies / AOSIS*

Fondée en 1943, la revue *HTS Teologiese Studies / Theological Studies / AOSIS* est une revue à accès libre, évaluée par des pairs, et publiée une fois par an. Les frais de traitement des articles (APC) pour cette revue sont de 275 R1 (hors taxe sur la valeur ajoutée) par page A4 au format PDF. La longueur moyenne d'un article dans cette revue est de 9 pages. Les auteurs peuvent demander à l'AOSIS d'être dispensés des frais de traitement des articles ; cette demande peut être accordée à la seule discrétion de l'AOSIS / du fondateur. La revue accueille des contributions qui promeuvent les aspects multidisciplinaires, religieux et bibliques des études dans l'arène théologique internationale.

Le dernier numéro (4) de la publication de 2021 a publié trois articles sur la migration. Le premier porte sur le pentecôtisme et la migration, où l'auteur examine deux églises pentecôtistes ghanéennes en Afrique du Sud. Le deuxième article porte sur la lutte contre l'esclavage / la traite des êtres humains, avec un accent particulier sur les missions chrétiennes en Afrique du Sud. Le deuxième article aborde ainsi l'un des piliers clés du MPFA : les déplacements forcés. Le troisième aborde l'économie et la politique de la migration de la main-d'œuvre en Afrique du Sud. Cet article est essentiel pour le thème du MPFA sur la migration de la main-d'œuvre et l'éducation. Le troisième numéro de 2021 contenait également trois articles sur la migration. Deux articles se concentrent sur la quête de formation de l'identité des migrants, un aspect important de la cohésion sociale du MPFA ; le troisième est également axé sur l'identité mais inclut des discussions sur les frontières coloniales et une prise en compte de l'ethnicité, du nationalisme et du panafricanisme également ; des préoccupations clés dans la gouvernance des frontières. Dans le premier numéro de 2018, la revue a publié un article qui portait sur l'Ubuntu et les visions chrétiennes du monde comme réponses à la xénophobie, une discussion qui s'inscrit dans le cadre de l'accent mis par le MPFA sur la cohésion sociale et les principes de non-discrimination.

3.2.14. *Law, Democracy and Development (LDD)*

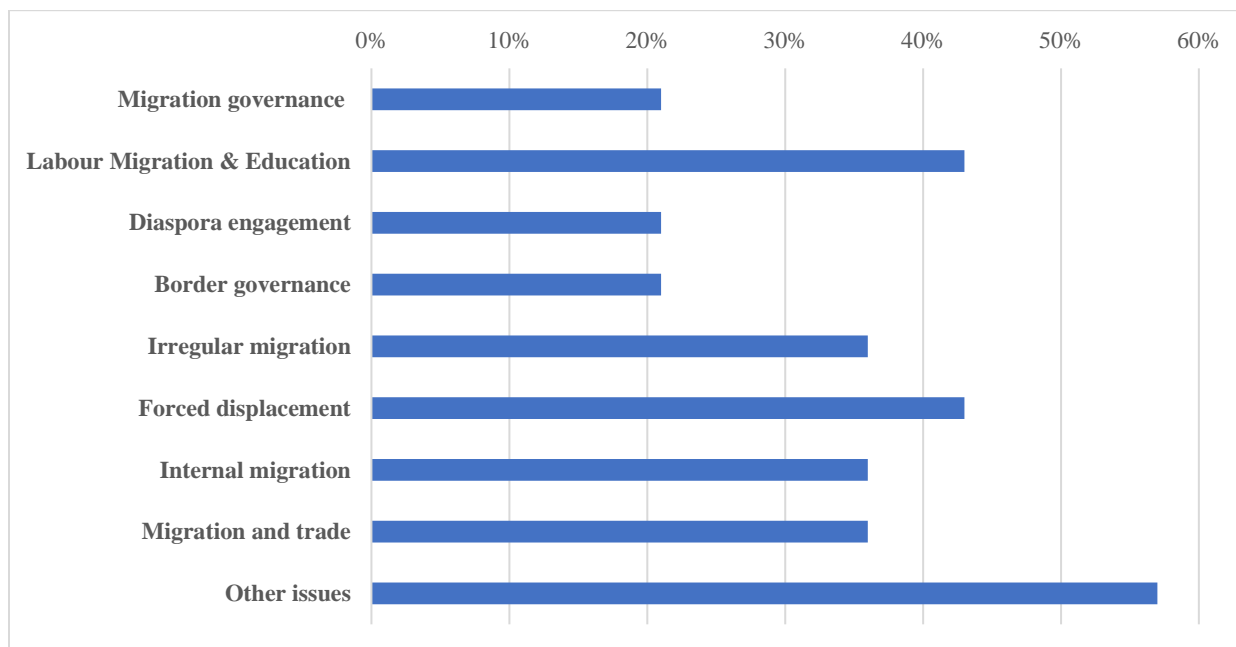
Law, Democracy and Development (LDD) est une revue examinée par les pairs de la Faculté de droit de l'Université de Western Cape. La première revue est parue en 1997. La revue traite de l'interaction entre la démocratie, les pratiques de bonne gouvernance, les droits de l'homme et le développement socio-économique en Afrique du Sud et en Afrique. Elle s'intéresse au rôle de chaque branche du droit et des institutions juridiques dans la promotion ou l'obstruction de la démocratie et du développement. Elle cherche à promouvoir une culture de la responsabilité et du respect des droits de l'homme en Afrique. Elle s'engage auprès des juristes de tous les pays africains afin de stimuler les discussions au-delà des frontières nationales. Le MPFA met en avant les principes humanitaires de la migration dans le droit international des droits de l'homme. Ces principes comprennent l'appel du MPFA à la mise en place de politiques qui protègent et promeuvent les droits de l'homme des migrants. Ces politiques comprennent des directives visant à réduire la xénophobie et la discrimination par le biais de campagnes comprenant des initiatives telles que des campagnes de sensibilisation et d'éducation civique. Le journal aborde la question de la migration irrégulière, par exemple, dans un article intitulé « Kenya's implementation of the Smuggling Protocol in response to the irregular movement of migrants from Ethiopia and Somalia ». La revue est essentielle pour aborder le pilier « gouvernance des migrations » du MPFA

qui vise à faciliter « une migration sûre, ordonnée et digne ». C'est important car le thème de la « gouvernance migratoire » semble avoir été négligé par d'autres revues.

3.3 Observations et discussion

Plusieurs revues académiques publiées en Afrique acceptent les soumissions d'articles qui traitent de sujets liés à la migration. En général, les revues africaines ne sont pas dominées par les articles relatifs à la migration et incluent la migration parmi les nombreux sujets qu'elles acceptent. En fait, en décrivant leurs domaines d'intérêt, la plupart des revues ont tendance à exclure les questions liées à la migration. Compte tenu du rôle croissant joué par les migrations dans le développement, il serait primordial que des revues africaines traitent spécifiquement des questions de migration en Afrique. Cela contribuerait grandement à améliorer le débat et la compréhension de la mobilité humaine, ainsi qu'à mieux définir les politiques et les pratiques. La section suivante présente une liste de revues potentiellement pertinentes qui publient des articles sur la migration. Pour chacune des revues sélectionnées, certains des principaux domaines d'intérêt ont été mis en évidence par rapport aux huit piliers du MPFA (voir tableau 3 ci-dessous). Le déplacement forcé, la migration de la main-d'œuvre, la migration irrégulière, la migration interne et la migration et le commerce sont parmi les thèmes les plus récurrents. Toutefois, la plupart des revues abordent également des questions transversales mises en évidence dans le MPFA, telles que la migration et la santé, les droits de l'homme, les questions de genre, la non-discrimination des migrants et la jeunesse et la migration. Il convient de noter que certains des domaines d'intérêt stratégique de l'UA, tels que « la migration et la gouvernance des frontières » et « l'engagement des diasporas », occupent un rang inférieur en termes de fréquence (voir Illustration 7). Cela peut s'expliquer en partie par le fait que les revues mettent en avant les migrants et leur mobilité ou se concentrent sur des dimensions spécifiques de la migration, telles que les raisons pour lesquelles les migrants migrent, l'impact sur les moyens de subsistance locaux, la pauvreté / les relations / les perspectives de développement, etc. et sur les transferts financiers et sociaux des migrants.

Figure 7 : Principaux domaines d'intérêt des revues par rapport aux piliers du MPFA



Source : compilation personnelle de l'auteur

Tableau 3: Principaux domaines prioritaires des revues

Titre	Gouvernance des migrations	Migration de la main-d'œuvre et formation	Engagement des diasporas	Gouvernance des frontières	Migration irrégulière	Déplacements forcés	Migration interne	Migration et commerce	Autres questions transversales (par exemple, santé, droits de l'homme, non-discrimination, genre, jeunes)
Africa Insight	√	√					√	√	√
African Health Sciences									√
African Human Mobility Review (AHMR)	√	√	√	√	√	√	√	√	√
African Journal of AIDS Research (AJAR)									√
African Journal of Economic Review (AJER)		√						√	
African Journal of Reproductive Health (AJRH)									√
African Research Review (AFRREV)		√			√	√		√	
African Sociological Review / Revue Africaine de Sociologie				√	√				
Eastern Africa Social Science Research Review (EASSRR)		√			√	√	√	√	
Gender and Behaviour									
Ghana Journal of Development Studies (GJDS)			√			√	√		√
Ghana Journal of Geography (GJG)			√			√	√		
HTS Theologese Studies / Theological Studies / AOSIS		√			√	√			√
Law, Democracy and Development (LDD)	√			√					√

3.4. Conclusion et recommandations

La migration a une incidence sur plusieurs aspects de la vie. Cela signifie que les articles sur la migration peuvent figurer dans des revues qui couvrent un large éventail de questions. Bien que cela soit avantageux pour diffuser et susciter des discussions sur la migration dans différentes disciplines, il est difficile pour les universitaires et les parties prenantes qui s'intéressent principalement à la migration de trouver des articles se trouvant dans des revues dont l'objectif premier n'est pas la migration. Cela peut, sans doute, étouffer le débat sur la mobilité humaine. Ce rapport constate qu'il y a une pénurie de revues qui publient des études sur la migration en Afrique. Compte tenu de l'importance de la mobilité humaine sur le continent et dans le monde, les conversations sur la migration devraient occuper le devant de la scène dans les revues qui se concentrent exclusivement sur la migration. C'est une lacune qui reste à combler.

Une décision de lancer une nouvelle revue africaine sur la migration ou de s'associer aux revues existantes dépend de plusieurs facteurs. À cet égard, *la prise de décision éclairée / basée sur des preuves* aide à évaluer les risques et à recueillir des informations pertinentes avant d'entreprendre toute action. Cette approche donne la priorité aux résultats de recherches rigoureuses, aux données, aux analyses et à l'évaluation. Il s'agit notamment d'éviter les incertitudes qui peuvent affecter un plan d'action, notre temps et nos ressources.

La prise de décision éclairée/basée sur des preuves a le plus souvent été appliquée aux programmes de services sociaux et humains, mais une grande variété d'organisations régionales ou continentales pourrait bénéficier de l'élaboration et de l'utilisation de preuves (Dinbabo, 2020 ; Dinbabo et Badewa, 2020 ; Ile et Dinbabo, 2015). Pour déterminer le meilleur choix pour une nouvelle revue, il faut évaluer les intérêts de l'étude, la taille du public potentiel, l'absence d'une revue existante couvrant le domaine d'intérêt proposé et toute exigence institutionnelle dont il faut tenir compte. Afin de déterminer le meilleur modèle économique pour une nouvelle revue africaine sur la migration, il faut examiner les avantages et les défis liés à la création d'une nouvelle revue ou à un partenariat avec les revues africaines existantes.

Envisager de s'associer à des revues africaines existantes offre une perspective uniquement africaine sur un partenariat de recherche critique. Des revues telles que Africa Insight, African Health Sciences, African Human Mobility Review (AHMR), African Journal of AIDS Research (AJAR), African Journal of Economic Review (AJER), African Journal of Reproductive Health (AJRH), African Research Review (AFRREV), African Sociological Review / Revue Africaine de Sociologie) ont un impact significatif sur la compréhension plus large des questions qu'elles examinent et sur le continent dans lequel elles sont situées. En prenant en compte les avantages et les défis d'un partenariat avec une revue existante en Afrique, l'équipe d'étude recommande fortement de s'associer à l'African Human Mobility Review (AHMR). La section suivante résume les avantages et les défis liés au lancement d'une nouvelle revue sur la migration en Afrique et au partenariat avec l'African Human Mobility Review (AHMR) :

3.4.1. Avantages du lancement d'une nouvelle revue sur la migration en Afrique

La création d'une nouvelle revue sur les migrations en Afrique pourrait présenter les avantages suivants :

- Aider à combler le « fossé des connaissances » entre les voix puissantes et bien financées du Nord et les idées, innovations et découvertes souvent négligées du Sud.
- Apporter une reconnaissance scientifique à la Commission de l'Union africaine, principalement au Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social.
- Faciliter le développement des carrières africaines en participant à la création et au partage de nouvelles idées et connaissances.
- Présenter une perspective africaine et une contribution déterminante à la communauté universitaire / d'étude.
- Contribuer à la création de nouvelles idées et à la diffusion des connaissances en Afrique.
- Enrichir l'étude / les connaissances indigènes et rendre l'étude continentale plus visible à travers l'Afrique.
- Soutenir les objectifs de la Commission de l'Union africaine, et du ministère de la Santé, des Affaires humanitaires et du Développement social.
- Faciliter le processus d'intégration dans un réseau plus large de chercheurs ayant des intérêts similaires.

3.4.2. Défis liés au lancement d'une Nouvelle revue en Afrique

La création d'une nouvelle revue sur les migrations en Afrique pourrait présenter les défis suivants :

- **Coûts élevés** : Le développement d'un modèle financier durable nécessite un engagement de long terme. Cette entreprise sera coûteuse en termes de temps, de ressources financières et de capacités humaines ; il ne faut pas sous-estimer l'immense défi à relever pour atteindre le succès souhaité.
- **Comité de rédaction efficace** : Une revue de cette nature ne peut fonctionner sans le soutien d'un comité de rédaction compétent et efficace. Cependant, la tâche herculéenne consistant à trouver et à nommer les bons chercheurs / experts qui se porteront volontaires pour travailler pourrait s'avérer trop ardue. En outre, trouver un rédacteur en chef de revue expérimenté et engagé, ainsi qu'un directeur de publication pour diriger le projet, est un autre défi de taille.
- **Originalité de l'étude** : Bien que la plupart des chercheurs préfèrent envoyer leurs manuscrits à des revues ayant un facteur d'impact élevé et une grande réputation, il reste difficile d'attirer des articles originaux. Dans les communautés universitaires et de recherche actuelles, l'originalité de la recherche est fortement considérée comme un facteur de décision critique pour les travaux universitaires.
- **Expertise technique avérée** : L'inclusion dans un service international (indexation) nécessite une réputation avérée et de bons résultats sur la scène mondiale. En outre, un journal en ligne nécessite des connaissances et une expérience techniques pertinentes (par exemple, logiciels, bande passante, etc.).

3.4.3 Avantages d'un partenariat avec la revue sur les migrations existante en Afrique (AHMR)

- **Gouvernance** : Le comité de rédaction de l'*AHMR* est composé d'une équipe d'universitaires et de praticiens très réputés et respectés travaillant dans le monde entier dans le domaine de la migration.
- **Open Journal Systems (OJS)** : L'*AHMR* fait partie de l'OJS et offre l'utilisation d'outils de lecture en ligne, conçus pour permettre aux lecteurs de rechercher et d'accéder rapidement aux informations requises. L'*AHMR* est une publication en ligne, ce qui fait que ses coûts de production et de distribution sont considérablement réduits.
- **Disponibilité** : L'*AHMR* est librement accessible à un réseau mondial de chercheurs, qui permet d'avoir un impact significatif dans la discipline et augmente sa citation par d'autres.
- **Accréditation** : L'*AHMR* est une revue universitaire interdisciplinaire à accès libre, évaluée par les pairs et accréditée par le ministère sud-africain de l'enseignement supérieur et de la formation (DHET).
- **Diffusion** : L'*AHMR* est un outil bien établi pour diffuser l'étude qui favorise la compréhension de la mobilité humaine en Afrique et joue un rôle crucial dans l'identification des meilleures pratiques et la mise en œuvre des politiques de migration en Afrique.

Références

- African Union Commission (2018). Migration Policy Framework for Africa and Plan of Action (2018 – 2030).
- Dinbabo, MF. (2020). COVID-19 and evidence-based policymaking (EBP): a call for a continental-level research agenda in Africa. *African Journal of Governance & Development*, 9(1.1): p. : 227-243.
- Dinbabo, MF. & Badewa, AS. (2020). Monitoring of migration policy frameworks, treaties and conventions development in Africa. *Journal of African Union Studies*. 9(1), p. : 23-49.
- Ile, I. & Dinbabo, MF. (2015). *Evidence based policy-making: Chinese investment's impact on women in sub-Saharan Africa*. Dans : Diallo, L & Shizha, E. (Eds.). Africa in the Age of Globalization: Perceptions, Misperceptions and Realities. Canada. Ashgate Publication. p. : 151-170.

Composante 4 : Examen des besoins des états membres et des CER en matière de renforcement des capacités

4.1. Introduction

La plupart des pays africains pâtissent de l'absence de politiques et de programmes migratoires harmonisés, et les mesures prises par les gouvernements pour relever les défis en la matière restent incohérentes en raison du manque d'informations, de la faible réactivité des administrations et du décalage entre prise de décision et mise en œuvre. Il semble par conséquent indispensable de renforcer les systèmes de gouvernance des migrations afin de limiter les effets négatifs des flux migratoires et d'en tirer profit à des fins de développement (Abebe, 2017; Dinbabo and Badewa, 2020; McKenzie and Yang, 2015). Ces lacunes témoignent par ailleurs d'un besoin tout aussi impérieux de resserrer la coopération afin de lutter contre les déplacements forcés de populations, tant à l'intérieur qu'au-delà des frontières nationales, de trouver des solutions face aux situations d'asile prolongées au sein comme en dehors des pays d'accueil, et de renforcer les systèmes de protection à l'égard des flux de réfugiés en cours. Par conséquent, la collecte et l'analyse de données sur les migrations et l'asile, les politiques, les systèmes de suivi et d'évaluation et la coordination des mécanismes de migration et d'asile par les principales parties prenantes constituent autant de domaines prioritaires qui nécessitent des initiatives ciblées de renforcement des capacités. Cette démarche est essentielle pour intensifier les efforts conjointement déployés par les États membres, les CER, l'Union africaine, les organes de l'ONU, les organisations non gouvernementales ainsi que les partenaires financiers, dans la perspective d'une gestion efficace des questions migratoires et d'asile en Afrique.

Il convient de noter que l'UA avait déjà procédé en 2018 à une évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités des États membres et des CER en faveur de la gouvernance des migrations (ci-après « l'évaluation de 2018 »). Cette dernière visait globalement à recenser les besoins en matière de formation et de renforcement des capacités des États membres, et des CER concernant la gouvernance des migrations. Il s'agissait de lancer des programmes de formation et de renforcement des capacités sur la base des besoins identifiés.

Il est ressorti du rapport final que la plupart des États membres ne disposent pas toujours des instruments élémentaires pour gérer les migrations et qu'ils sont par conséquent dépourvus des politiques, des mécanismes de coordination et des données nécessaires à cet effet. Or, tous ces moyens sont indispensables pour prendre des décisions politiques éclairées et pour garantir une gestion cohérente et efficace des flux migratoires. Ainsi, entre mars et août 2018, trois ateliers régionaux ont été organisés par la CUA (représentant la région d'Afrique australe, la région d'Afrique occidentale et centrale, et la région d'Afrique orientale et septentrionale), en vue de promouvoir le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (CPMA) auprès des États membres, des CER et des autres parties prenantes. Cet atelier a réuni quelque 178 experts chargés des questions de migration et de migration de la main-d'œuvre issus de 44 États membres et de deux CER.

Alors que le Centre africain d'étude et de recherche sur la migration (ci-après, « le Centre ») s'apprête à formuler son plan stratégique quinquennal, il convient de procéder à une actualisation de l'examen de 2018 et de définir des indicateurs concernant les domaines d'intervention requis.

Cette étude vise par conséquent à définir les besoins des États membres et des CER en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance des migrations et de l'asile, tout en proposant des recommandations essentielles à l'appui des fonctions et des activités du Centre.

4.2. Méthodologie de recherche

La notion de « méthodologie de recherche » renvoie aux techniques, méthodes et procédures mobilisées aux fins de la mise en œuvre de la planification ou de la conception des recherches (Dinbabo, 2011 ; Mouton, 2001). Cette démarche vise avant tout à élaborer un cadre facilitant la résolution d'un problème à l'aide de procédures et de modèles spécifiques, tout en permettant de produire des données de manière adaptée (Mouton, 2001). Il existe deux écoles principales de méthodologie de recherche dans le domaine des sciences sociales, à savoir l'approche quantitative et l'approche qualitative (Mouton, 2001 ; Neuman, 2000). L'étude dont il est ici question repose sur une approche mixte, à savoir à la fois quantitative et qualitative.

4.2.1. Recherche quantitative

La méthodologie de recherche quantitative vise avant tout à redéfinir les concepts sous forme de variables, de façon à permettre d'établir des tendances et des liens entre ces dernières. Cette approche est donc tout à fait adaptée pour recenser les besoins en matière de renforcement des capacités des États membres et des CER dans le domaine de la migration. Des méthodes quantitatives ont donc été utilisées tout au long de cette étude en vue d'analyser les données recueillies au moyen de questionnaires et d'enquêtes. Outre la prise en compte des déclarations, les publications spécialisées et autres sources dignes de confiance ont aussi été mobilisées.

4.2.2. Échantillonnage dirigé

L'échantillonnage consiste à choisir les cas à prendre en compte dans le cadre de l'étude. Les recherches ainsi réalisées permettent de tenir compte des variables et de les évaluer de façon à aboutir à des conclusions d'ordre général (Dinbabo, 2011; Neuman and Robson, 2014). Cette méthode permet par ailleurs aux chercheurs d'avoir accès à tout un éventail de procédés permettant de prendre en compte certaines populations très difficiles d'accès (Bryman, 2008; Neuman and Robson, 2014). Il a donc été fait appel à l'échantillonnage dirigé pour extrapoler les données et les informations fournies par certains États membres et certaines CER dans le cadre de l'évaluation des besoins dans le domaine des migrations.

Les méthodes quantitatives ont aussi été mobilisées dans le cadre de l'analyse des réponses d'un questionnaire en ligne semi-directif pour certains États membres et certaines CER. Ce questionnaire (en anglais et en français) a été soumis en ligne via la plate-forme Survey Monkey entre le 1^{er} mars et le 19 avril 2022. L'enquête était semblable à celle qui accompagnait l'examen de 2018. Un lien revoyant vers le questionnaire a été transmis par courriel à certains États membres et certaines CER spécifiquement choisis. La sélection s'est fondée sur la prise en compte des pays d'Afrique qui accueillent le plus grand nombre de migrants, de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, sans oublier les pays de transit et les États insulaires peu étudiés.

4.2.3. Pays inclus dans l'échantillon

Conformément à la suggestion formulée par la CUA au cours de la réunion de lancement, voici la liste des 28 pays choisis : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Eswatini, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie,

Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo et Tunisie. Cinq CER ont aussi été retenues, à savoir la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), l'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement), la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe), la CEN-SAD (Communauté des États sahélo-sahariens) et l'UMA (Union du Maghreb arabe). Les échanges avec les coordonnateurs des pays et des CER sélectionnés ont été assurés avec l'appui de la CUA et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Au 19 avril 2022, après des efforts répétés pour encourager les États membres et les CER à participer à l'enquête, seulement huit États membres (l'Algérie, le Kenya, le Mali, Madagascar, le Sénégal, la Sierra Leone, le Tchad et le Togo) et deux CER (l'UMA et la CEDEAO) avaient rempli le questionnaire en ligne, ce qui représente un taux de réponse relativement faible. Compte tenu de ce faible taux de réponse par rapport à l'échantillon, il est question de biais de non-réponse (Mouton, 2001 ; Neuman and Robson 2014). Du fait de ce constat, il a été convenu avec la CUA de tenir compte dans l'analyse de données issues de neuf États membres supplémentaires (à savoir l'Éthiopie, le Ghana, le Lesotho, le Malawi, la Somalie, le Soudan du Sud, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe) et d'une autre CER, à savoir la CEEAC (Communauté économique des États de l'Afrique centrale), lesquels avaient déjà fait l'objet d'une enquête entre juin et septembre 2020 sur la base du même questionnaire. Les données prises en compte dans le cadre du présent rapport émanent donc de 20 entités, à savoir 17 États membres et trois CER. L'équipe chargée du projet a estimé que le panel ainsi constitué formait un échantillon représentatif d'un groupe de population étendu.

4.2.4. Statistiques descriptives

Des statistiques descriptives ont été compilées à l'aide de représentations graphiques, de diagrammes, de tableaux, de tableaux croisés et de distributions de fréquence. Le rapport a été associé aux données révisées provenant de sources secondaires, de publications spécialisées ainsi que de rapports se rapportant à la gouvernance des migrations et aux défis que posent les politiques migratoires en Afrique, afin de préparer le terrain et de mettre en place un cadre pour l'analyse du questionnaire. L'examen de 2018 a par ailleurs constitué un point de référence majeur. De plus, des documents ont été à nouveau recueillis à partir de moteurs de recherches académiques tels que Google Scholar, Science Direct et SCOPUS ainsi qu'à partir d'autres bases de données institutionnelles telles que celles de l'UA, de l'OIM et de certaines CER. Ces dernières sont dûment mentionnées dans la section « Références ».

4.2.5. Recherche qualitative

Les questions ouvertes constituent l'une des méthodes de collecte de données dans le domaine des recherches qualitatives (Dinbabo, 2011). Elles permettent d'obtenir des réponses détaillées ainsi que des éclairages par rapport au sujet concerné. Les questions ouvertes ont permis aux personnes interrogées de fournir toutes les précisions voulues, sans être limitées dans leurs réponses. Cette méthode a aussi permis de mieux saisir les idées, les ressentis et les opinions des personnes interrogées en matière de renforcement des capacités.

4.3. Limites de l'étude

L'équipe chargée de l'étude a analysé les données obtenues à partir des questionnaires ouverts, en s'appuyant sur l'analyse des aspects thématiques pour faire ressortir des tendances majeures, tout en approfondissant la compréhension des corrélations observées. Il convient toutefois d'observer que d'importants outils de recueil de données qualitatives, tels que les entretiens, les discussions de groupes de réflexion, les ateliers et les observations, n'ont pas été mobilisés dans le cadre de cette étude. Par ailleurs, les personnes interrogées étaient limitées dans leurs réponses du fait des choix proposés dans le questionnaire. Globalement, les résultats ne sauraient par conséquent refléter pleinement les conclusions de l'étude. Le questionnaire pâtit en outre de l'absence de variables spécifiques à l'égard de l'évaluation des besoins des États membres et des CER.

4.4. États membres

4.4.1. Présentation et analyse des données

La présentation et l'analyse des données consiste en la comparaison des échantillons, leurs distributions et la présentation des résultats sous forme de statistiques descriptives, ainsi qu'en l'analyse des ensembles de contrastes et des variations de l'échantillon (Gabor, 2010). Les statistiques descriptives sont constituées de chiffres synthétisant les données afin de décrire ce qui se passe au sein de l'échantillon. La description est souvent réalisée à l'aide de distributions de fréquences et illustrée à l'aide de valeurs numériques telles que des fréquences et des pourcentages. (George et Mallery, 2018 ; Lawless et Heymann, 2010). Dans le cadre de l'étude, la présentation et l'analyse des données sont organisées en fonction des grands thèmes suivants : a) La situation migratoire (problèmes et difficultés auxquels sont confrontés les États membres) ; b) la collecte et gestion des données sur la migration ; c) le cadre politique ; d) les mécanismes de coordination nationaux et régionaux en Afrique ; e) les besoins en matière de renforcement des capacités dans d'autres domaines thématiques.

4.4.1.1. Situation migratoire (problèmes et difficultés auxquels sont confrontés les États membres)

Les États membres sont confrontés en Afrique à une situation migratoire très hétérogène et complexe. Afin d'évaluer l'étendue des difficultés et des problèmes auxquels sont confrontés les États membres, tout en recensant les opinions et le ressenti des participants, une échelle de notation allant de 1 à 13 a été fournie (1 correspondant au défi de premier plan, et 13 au moins important). Ce classement a permis aux personnes interrogées de comparer les différents points entre eux en les hiérarchisant. Une note moyenne a ainsi été attribuée à chaque réponse, ce qui a permis à l'équipe chargée de l'étude de facilement déterminer l'importance de chaque point mentionné et de les comparer. Globalement, l'analyse des données issues des questionnaires a permis de constater que les participants étaient pour la plupart très sensibles aux problèmes et difficultés rencontrés par l'ensemble des États membres. On trouve ainsi en première position la migration de travail (vers d'autres pays), suivie de la migration de travail (en provenance d'autres pays) en deuxième position, et la migration saisonnière / circulaire en troisième position. Le tableau 4 rend compte des questions migratoires qui préoccupent les États membres.

Tableau 4: Principaux problèmes et difficultés auxquels font face les États membres dans le domaine de la migration

	Principaux problèmes et difficultés
1	Migration de travail (vers d'autres pays)
2	Migration de travail (en provenance d'autres pays)
3	Migration saisonnière / circulaire (en provenance d'autres pays)
4	Réfugiés / demandeurs d'asile
5	Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
6	Apatrides / personnes exposées au risque d'apatridie
7	Migrants en transit
8	Victimes de traite et de trafic illicite (vers d'autres pays)
9	Victimes de traite et de trafic illicite (en provenance d'autres pays)
10	Victimes de traite et de trafic illicite (en transit)
11	Mobilisation de la diaspora en faveur du développement national
12	Exploitation des envois de fonds en faveur du développement
13	Rapatriement, réorientation et réintégration des migrants

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

Néanmoins, dès lors qu'elles sont regroupées en grandes catégories, les questions migratoires qui préoccupent le plus les États membres sont les suivantes :

- (a) La migration de travail
- (b) La traite des personnes / le trafic illicite de migrants
- (c) Les personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)⁴
- (d) Migration et développement

⁴ Toute catégorie de personnes désignées par le HCR en tant que réfugiés, rapatriés, apatrides, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ou demandeurs d'asiles.

4.4.2. Collecte et gestion des données migratoires

4.4.2.1. Données sur l'immigration et l'émigration

La collecte de données sur l'immigration et l'émigration consiste à recueillir et à interpréter des informations se rapportant à des variables ciblées dans le cadre d'un système défini, ce qui permet de répondre à des questions connexes et de tirer des conclusions en ce qui concerne l'immigration ou l'émigration. Ce type de recueil de données permet de constituer une source unique de statistiques et de fournir un point d'accès à des statistiques actualisées et détaillées en matière d'immigration et d'émigration ainsi que des informations fiables sur les données migratoires concernant les États membres. L'étude a cherché à rendre compte de l'intérêt des participants à l'égard de la collecte de données sur l'immigration et l'émigration. Les résultats montrent que tous les États membres (soit 100 %) recueillent des données à ce sujet. La fréquence à laquelle ces données sont recueillies varie toutefois grandement. La collecte peut en effet se faire tous les trimestres (23,5 %), deux fois par an (11,8 %), une fois par an (17,6 %), plusieurs fois par mois (5,9 %) ou une fois par mois (5,9 %). Dans la plupart des cas (35,3 %), ces données ne sont recueillies qu'occasionnellement (à savoir dans le cadre de sondages ou de recensements périodiques).

4.4.2.2. Données sur la migration de travail

La collecte de données sur la migration de travail s'entend du recueil de données se rapportant au déplacement de personnes de leur pays d'origine vers un autre État membre à des fins d'emploi (Taylor, 1999). Afin d'appréhender la prise en compte de la migration de travail par les participants, il leur a été demandé d'indiquer à quelle fréquence les données s'y rapportant étaient recueillies. Dans l'ensemble, les États membres y procèdent assez régulièrement (pour 82,4 % d'entre eux), selon une fréquence toutefois variable, à savoir quatre fois par an (pour 17,7 % d'entre eux), deux fois par an (17,7 %), une fois par an (35,3 %), plusieurs fois par mois (5,9 %) et une fois par mois ou moins (5,9 %). Par ailleurs, d'autres pays (17,7 %) recueillent ce type de données de façon occasionnelle, notamment au moyen de sondages ou de recensements.

4.4.2.3. Données sur les envois de fonds

Les envois de fonds, à savoir l'argent ou les biens que les migrants transmettent à leurs proches dans leur pays d'origine, constituent bien souvent le lien le plus direct et le plus courant entre migration et développement (Dinbabo et Nyasulu, 2015 ; Rapoport et Docquier, 2005). Les données communiquées par les États membres à cet égard sont essentielles pour estimer les transferts de fonds entre deux personnes ou entre une personne et un foyer. L'analyse des données de l'étude montre que plus de la moitié des États membres (66,7 %) procèdent au recueil de données sur les envois de fonds, soit tous les jours ou tous les mois (pour 20 % d'entre eux), tous les trois mois (13,3 %), deux fois par an (0,1 %) ou une fois par an (33,3 %). Il convient de noter que 33 % des États membres n'ont pas précisé la fréquence à laquelle ils recueillent ce type de données, ce qui laisse entendre qu'ils ne le font probablement pas. Bon nombre de pays procèdent à la collecte des données de manière occasionnelle, en s'appuyant notamment sur les réseaux dédiés (à savoir les banques et les bureaux de change) ainsi que sur les données émanant de la

Banque mondiale et de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), pour ce qui est des États francophones d'Afrique occidentale qui font partie de la zone monétaire CFA.

4.4.2.4. Données sur les diasporas

Le terme « diaspora » s'entend d'un groupe de personnes dispersées à partir de leur lieu d'origine et qui cultivent le souvenir, plus ou moins factuel, de leur terre natale (Axel, 2004 ; Safran, 1991). La collecte de données sur les diasporas facilite l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. L'analyse des données recueillies dans la cadre de l'étude montre que moins de la moitié des États membres (43,8 %) procède à la collecte de ce type de données, soit tous les trimestres (pour 6,3 % d'entre eux) ou tous les ans (37,5 %). Ils sont une majorité (56,3 %) à ne pas avoir indiqué à quelle fréquence ils s'y employaient. Certains d'entre eux y procèdent toutefois au moins tous les mois, en cas de besoin ou lorsqu'ils bénéficient d'un financement dédié. Bon nombre de pays de cette catégorie s'emploient toutefois à mettre sur pied des organismes et des commissions visant à évaluer les mesures et les activités entreprises en faveur des diasporas. Cette évolution laisse présager des résultats positifs dans un avenir proche, à condition que les commissions soient bien pourvues en personnel, bien financées et qu'elles fonctionnent efficacement.

4.4.2.5. Données sur les réfugiés et les demandeurs d'asile

L'étude a aussi accordé une large place à la collecte de données sur les réfugiés et les demandeurs d'asile. En règle générale, les constatations à cet égard sont plutôt contrastées par rapport aux autres domaines pris en compte. Il en ressort que la majorité des États membres recueillent des données sur les réfugiés et les demandeurs d'asile assez fréquemment, à savoir quatre fois par an (37,5 %), deux fois par an (6,3 %) ou une fois par an (37,5 %). Les autres (soit 18,7 % d'entre eux) indiquent qu'ils y procèdent occasionnellement, mensuellement ou à l'aide de tiers tels que le HCR.

4.4.2.6. Données sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

Nous avons interrogé les participants afin de connaître leur position au regard de la collecte de données sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. La majorité d'entre eux (soit 53,3 %) a indiqué qu'il y était procédé de façon occasionnelle, mensuelle et irrégulière. Un peu moins de la moitié des États membres (46,7 %) s'y emploient tous les trois mois (20 %) ou une fois par an (26,7 %).

4.4.2.7. Données sur les apatrides

Les réponses des participants révèlent que la collecte de données sur les apatrides est en règle générale (pour 57,1 % des États membres) réalisée de manière occasionnelle. Les autres États membres s'y emploient tous les trois mois (pour 14,3 % d'entre eux) ou une fois par an (28,6 %).

4.4.2.8. Données sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants

La traite des personnes s'entend du recrutement, du transport, du transfert, de l'hébergement ou de l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité,

ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation (ONU, 2000). La traite comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes (ONU, 2000). Le trafic illicite de migrants désigne le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État (Nadig, 2002). Ces deux pratiques sont très courantes dans différentes régions d'Afrique. La traite de personnes implique de recruter, de transporter et de loger des personnes afin de les exploiter, tandis que le trafic illicite de migrants s'entend d'un groupe de personnes qui demande de l'argent à des migrants pour les conduire de l'autre côté d'une frontière, contournant ainsi les conditions d'entrée officielles et les contrôles aux frontières du pays de destination.

Une question spécifique a été posée afin de recueillir le sentiment des personnes interrogées au sujet des données se rapportant à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants. La plupart des personnes interrogées (à savoir 75 %) ont indiqué que des données sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants étaient recueillies, et ce assez fréquemment, à savoir quatre fois par an (25 %), deux fois par an (18,8 %) ou une fois par an (31,3 %). Il convient aussi de tenir compte des données recueillies de manière ponctuelle (25 %), c'est-à-dire en cas de nécessité ou lorsque des cas sont signalés, même si celles-ci demeurent imprécises et non ventilées.

4.4.2.9. Profils migratoires

La collecte de données sur les profils migratoires porte sur les informations telles que la situation du marché du travail, le taux de chômage, l'offre et la demande d'emplois ou encore les pénuries constatées ou à venir concernant certaines compétences dans certaines filières ou professions, les besoins de main-d'œuvre au plan national, les aspects liés au genre, etc. (Carrillo *et al.*, 2018). L'étude s'est aussi intéressée à ces profils migratoires et à la fréquence à laquelle les données s'y rapportant étaient recueillies. Les positions à cet égard se sont avérées assez contrastées par rapport à celles se rapportant à certains autres sujets abordés. D'après l'enquête, tous les États membres (à l'exception d'un seul) élaborent des profils migratoires. Ce sont pour l'essentiel les pouvoirs publics qui s'y emploient (31,3 %), parfois à l'aide de consultants (37,5 %), lorsque la tâche n'est pas tout simplement sous-traitée (12,5 %). Pour les autres, ces profils sont élaborés de façon ponctuelle par des organisations multilatérales (l'OIM, par exemple). La fréquence à laquelle ces profils sont constitués varie en fonction des États membres, lesquels indiquent y procéder de manière occasionnelle (43,9 %), tous les deux ans (6,4 %), tous les trois ans (12,6 %) ou tous les cinq ans (12,1 %), tandis que 25 % d'entre eux ne donnent pas de précisions à ce sujet.

4.4.2.10. Domaines nécessitant un renforcement des capacités en matière de collecte de données sur les migrations

Le renforcement des capacités consiste à permettre aux institutions d'être plus efficaces et compétentes dans le processus de définition, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets (Dinbabo, 2014). Selon Schuftan (1996), le renforcement des capacités consiste en une approche qui permet aux individus de faire le meilleur usage de leurs connaissances, de leurs perceptions et

de leurs compétences afin de tirer profit des dispositifs d'appui à disposition pour s'attaquer aux causes sous-jacentes du sous-développement. L'analyse des données issues des questionnaires fait état d'opinions presque unanimement favorables de la part des participants à l'égard des besoins en matière de renforcement des capacités en faveur de la collecte de données sur les migrations. Les participants ont ainsi dans leur ensemble privilégié la collecte, l'analyse, le partage et la gestion de données sur les flux migratoires, la migration de travail, la mobilisation des diasporas, la question des réfugiés et des demandeurs d'asile, la situation des personnes déplacées et les envois de fonds. Une grande majorité des participants a indiqué que les efforts de renforcement des capacités en matière de collecte de données sur la migration devraient être réalisés de manière plus régulière. En général, les conclusions des participants vont aussi dans ce sens. Le tableau 5 rend compte des besoins en renforcement des capacités en matière de collecte de données sur la migration.

Tableau 5: Besoins en renforcement des capacités en matière de collecte de données sur la migration

Besoins en renforcement des capacités en matière de collecte de données sur la migration	États membres (Fréquence)	Pourcentage
Collecte, analyse, partage et gestion des données sur les flux migratoires	17	20
Migration de travail	13	15,3
Mobilisation des diasporas	13	15,3
Réfugiés / demandeurs d'asile	12	14,1
Personnes déplacées	10	11,8
Données sur les envois de fonds	10	11,8
Apatrides	6	7
Retour, réadmission et réintégration	4	4,7
Total	85	100

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

Les priorités qui ressortent des commentaires formulés par les participants au sujet des besoins en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la collecte et de la gestion des données sur la migration sont notamment les suivantes :

La collecte, l'analyse, le partage et la gestion des données sur les flux migratoires; la facilitation des buts / objectifs stratégiques des États membres en matière de collecte et de gestion des données sur les migrations ; *l'harmonisation du système de gestion de la base de données sur les migrations* à savoir l'élaboration de normes techniques fondées sur le consensus des États membres... ; l'appui à la mise en place d'une base de données sur les migrations spécifique pour les États membres et les CER ; la mise sur pied d'un *groupe de*

travail technique sur la gouvernance des migrations en Afrique chargé de fournir des connaissances spécialisées et une expérience pratique en matière de gouvernance des migrations et de contribuer au renforcement de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques ; la promotion de l'adoption de décisions politiques fondées sur des données probantes ; la facilitation de l'élaboration d'un manuel / support de formation (tout en en déterminant la visée, les buts, les approches, le contenu, le format de présentation et en assurant la rédaction et la diffusion) ; la publication et la diffusion d'informations sur la collecte et la gestion des données migratoires.

Outre les points mentionnés ci-dessus, les États membres ont également fait part de besoins en matière d'assistance informatique, logistique, financière et technique en vue d'une collecte efficace des données sur la migration et la gestion des frontières. Ils ont par ailleurs souligné l'importance que revêt le renforcement des capacités en matière de collecte, d'analyse et de gestion des données. Les États membres ont par ailleurs insisté sur les besoins en matière de renfort des capacités des structures techniques et des acteurs de la société civile dans le domaine de la collecte, de l'analyse, du partage et de la gestion des données sur les flux migratoires. Il s'agit en la matière d'un besoin d'harmonisation des définitions des variables relatives aux migrations au plan national, de façon à mieux pouvoir comparer les données migratoires recueillies par les différentes parties prenantes. Les États membres ont également jugé qu'il convenait de d'établir ou de renforcer les moyens des mécanismes / cadres de coordination nationaux permettant aux parties prenantes de collecter, d'analyser, de partager et de diffuser les données migratoires en Afrique.

4.4.2.11. Conclusion sur la collecte et la gestion des données migratoires

Cette section de l'étude avait pour but d'examiner les opinions et les attentes des répondants concernant la collecte et la gestion des données sur la migration. L'analyse des données issues des questionnaires a montré que les perceptions des participants étaient à peu près similaires, avec de légères variations concernant la fréquence de la collecte des données entre les États membres de l'échantillon. L'analyse préliminaire fait clairement apparaître la demande de mesures de renforcement des capacités dans tous les États membres. Globalement, ces derniers ont souligné le besoin d'un renforcement des capacités en matière de collecte, d'analyse, de gestion et de partage des données migratoires. Bien souvent, il existe des lacunes et des incohérences dans le domaine de la collecte et de la gestion des données concernant d'autres aspects de la migration, notamment sur les diasporas, la traite des personnes / le trafic illicite de migrants et les réfugiés ou demandeurs d'asile. Ces domaines s'avèrent tout aussi cruciaux pour une gestion holistique de la migration en Afrique (Abebe, 2017; Dinbabo and Badewa, 2020).

L'irrégularité des collectes de données sur la migration de travail effectuées par les États membres ne permet pas de disposer de renseignements efficaces en matière de prises de décision et de mise en œuvre des politiques. Indépendamment de la fréquence à laquelle la plupart des États membres recueillent ce type de données, ces derniers estiment qu'il s'agit d'un des domaines pour lesquels un renforcement des capacités est nécessaire. Cet état de fait est probablement dû à l'irrégularité et au manque d'homogénéité et d'exactitude qui caractérise bien souvent la collecte, l'analyse, la gestion et la diffusion des données relatives aux flux migratoires.

Pour résumer : l'ensemble des États membres plaident en faveur d'une collecte et d'une gestion de données précises et actualisées sur les migrations. Ces données permettent d'orienter les décisions en ce qui concerne l'affectation des ressources financières, entre autres, mais aussi de cibler les initiatives de développement tout en recensant les possibilités en matière d'investissement dans les infrastructures. Les données sur les migrations sont aussi indispensables en matière d'acquisition de connaissances, notamment pour déterminer les tendances démographiques ainsi que leurs causes sous-jacentes et leurs incidences, mettre au point de nouveaux outils pour recueillir des données et les pondérer, et permettre de définir des indicateurs. En constituant une référence commune à laquelle toutes les autres statistiques et tendances peuvent être comparées, les données sur les migrations contribuent à l'élaboration d'un consensus et à la définition du développement social et économique.

4.4.2.12. Recommandations en matière de collecte et de gestion des données sur les migrations

La collecte et la gestion des données sur les migrations constituent un aspect multisectoriel essentiel en matière de gestion des migrations, lequel fait intervenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, le suivi et l'évaluation des phénomènes migratoires, et la collaboration avec les principales parties prenantes (Abebe, 2017; Dinbabo and Badewa, 2020). Il importe de fait de disposer de données fiables, précises et actualisées afin de garantir une gestion efficace des migrations et de faciliter les progrès à cet égard. Les recommandations suivantes, fondées sur les observations qui précèdent, sont formulées en vue d'améliorer l'application du plan stratégique du Centre :

- **Harmonisation stratégique des données migratoires** : Cette démarche consiste en l'élaboration d'une liste des initiatives requises pour atteindre les objectifs stratégiques du Centre. L'harmonisation stratégique de la collecte et de la gestion des données sur les migrations repose sur la participation des parties prenantes ainsi que sur un consensus à l'égard des objectifs et des résultats attendus ; l'évaluation des systèmes actuels de collecte de données et le recensement des lacunes et des perspectives ; la détermination commune des variables migratoires ou des indicateurs minimaux à inclure dans le système d'information sur les données migratoires. **Il est donc recommandé** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue de garantir l'harmonisation stratégique des données sur les migrations.
- **Harmonisation des bases de données sur les migrations et des bases de données chronologiques** : Les bases de données chronologiques servent principalement à déterminer la nature d'un phénomène traduit par une série d'observations et d'anticiper l'évolution des données migratoires en Afrique. Ces données, en général issues de mesures successives réalisées sur une période donnée, émanant d'une même source et portant sur un même élément (un individu, un village, une ville, une région, un pays...), permettent de suivre les évolutions au fil du temps. Elles sont utilisées pour examiner les tendances des situations / schémas migratoires afin d'établir des prévisions. Il importe par ailleurs d'assurer la gestion des données et l'architecture des informations au moyen d'une banque de données régionale sur les flux migratoires et les activités liées aux migrations en Afrique. Cet outil permettra d'harmoniser les données sur les migrations sur l'ensemble du continent et de mieux les comparer. Il convient par ailleurs que la CUA s'emploie à garantir

l'harmonisation de la terminologie et des définitions applicables aux variables migratoires, tout en prévoyant de mettre au point des méthodes et des modèles de collecte de données normalisés à l'intention des États membres. **Il est donc recommandé** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue d'assurer efficacement la collecte et l'analyse des bases de données chronologiques.

- **Bases de données sur les migrations propres aux États membres / aux CER :** Ces bases de données constituent un ensemble d'informations structurées, généralement stockées sur support électronique au moyen d'un système informatique. Les données contenues dans les types de bases de données les plus couramment utilisées aujourd'hui sont généralement organisées sous forme de lignes et de colonnes, dans des tableaux, afin de faciliter les opérations de traitement et de consultation. L'accès, la gestion, la modification, l'actualisation, l'organisation et le suivi des données sont ainsi facilités. La mise en place d'une base de données / d'un pôle de documentation centralisé permettra de mieux référencer les informations et de les rendre plus accessibles aux différents utilisateurs. Les États membres sont par ailleurs invités à procéder à la collecte de données sur les migrations au moyen d'enquêtes et de recensements réguliers, sachant que cela permet de réduire les coûts et de garantir l'actualisation des données. **Il est donc recommandé** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue de garantir la mise en place d'un centre de documentation / d'une base de données propre à chaque État membre / CER.
- **Groupe de travail technique :** Un groupe de travail technique est constitué d'experts sur un sujet donné, lesquels s'emploient collectivement à atteindre un objectif clairement défini. La mise sur pied d'un tel groupe est indispensable au partage de connaissances sur certains aspects techniques. Un groupe de travail technique opérant à l'échelle continentale permettrait d'inciter les parties prenantes à faire le point sur les avancements en matière de données sur les migrations, tout en recensant les lacunes dans ce domaine. **Il est donc recommandé** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue d'assurer la mise sur pied d'un comité directeur / groupe de travail technique sur les données migratoires à l'échelle du continent, constitué d'acteurs intéressés des États membres et des CER, ainsi que de représentants d'organisations internationales.
- **Élaboration de politiques fondées sur des données probantes** Cette démarche consiste à se fonder sur l'analyse des données et des conclusions des recherches en vue d'adopter de nouvelles mesures ou de renforcer l'efficacité de programmes déjà mis en œuvre, tout en appuyant la collecte et l'analyse de données et en élaborant des mesures encourageant le recours à des données probantes. Les États membres, les CER et le continent tout entier seraient ainsi en mesure d'instaurer un mode de gestion des migrations efficace. **Il est donc recommandé** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue de garantir l'exploitation de données actualisées sur les migrations, de façon à permettre l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, tout en réalisant des études visant à déterminer les facteurs, les tendances et les schémas migratoires, ainsi que les effets et la portée des flux migratoires dans la région.
- **Publication et diffusion des informations :** La diffusion des conclusions des études font partie intégrante des attributions du Centre. La publication et la diffusion des informations

se rapportant à la collecte et à la gestion des données migratoires permettent d'assurer une meilleure visibilité des conclusions des recherches, de renforcer la mobilisation du grand public à cet égard et de promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes en Afrique. En ce sens, le recours aux moyens de communication en ligne (sites Web, Twitter, podcasts and Slideshare, etc...), la diffusion de vidéos d'information, les partenariats auprès des États membres et des CER, du milieu universitaire et des organisations de la société civile, sont susceptibles de toucher un large public ainsi que les instances de prise de décisions, tout en sensibilisant l'opinion publique à l'importance des politiques migratoires en Afrique. *Il est donc recommandé* que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue d'assurer la publication et la diffusion des informations se rapportant à la collecte et à la gestion des informations relatives à la migration.

4.4.3. Mécanismes institutionnels nationaux de gestion des migrations

Selon la définition qu'en donnent le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD, 2017) et l'Initiative conjointe sur la migration et le développement (UN-JMDI, 2021), le Mécanisme institutionnel de coordination de gestion des migrations est une plate-forme qui vise à faciliter la coopération et les partenariats dans le domaine de la migration. Il s'agit de l'organe chargé d'élaborer les cadres stratégiques de gestion des migrations. L'analyse des données issues des questionnaires montre que 76,5 % des États membres disposent de ministères, de services ou d'organes de prise en charge des questions migratoires. Ces derniers dépendent des Ministères de l'intérieur ou des affaires étrangères. Certains États membres sont par ailleurs dotés de secrétariats, d'administrations, de groupes de travail ou d'organes de coordination nationale sur la migration. Des ambiguïtés subsistent toutefois en ce qui concerne la composition des mécanismes de coordination nationaux et les fonctions spécifiques assumées par les organes concernés du fait du partage des responsabilités entre deux entités ou plus dans la plupart des pays. L'étude a par ailleurs conclu que 64,7 % des États membres sont dotés d'instances de coordination dans le domaine des migrations. Pour 58,3 % d'entre eux, ces mécanismes ou instances sont créés en vertu d'un acte législatif. Selon les informations ressortant de l'étude, et bien que 8,3 % des personnes interrogées n'aient rien indiqué à cet égard, seulement 25 % de ces mécanismes et instances se réunissent de manière occasionnelle. La majorité d'entre eux (75 %) se réunissent donc régulièrement, à savoir toutes les deux semaines (8,3 %), une fois par mois (16,8 %), tous les trois mois (33,3 %), ou moins d'une fois par mois (8,3 %). Les commentaires formulés par les participants sont les suivants :

« Mauvaise gestion ou coordination par les différents acteurs chargés des questions migratoires et par l'organe national de coordination... » ; « les contraintes financières limitent le volume d'informations recueillies par l'organe compétent, ce qui ne permet pas à l'instance / au mécanisme national de coordination de disposer des données voulues... » ; « les questions migratoires ne constituent pas une priorité, contrairement à celles qui ont trait à la sécurité intérieure, ce qui ne permet pas de bénéficier d'un mécanisme institutionnel de coordination pour la gestion des migrations et la mise au point d'un cadre de politiques migratoires ... » ; « absence d'un ministère ou d'un département chargé de la coordination des questions migratoires... » ; « l'instabilité du gouvernement et l'absence de stabilité politique entravent la gestion opérationnelle d'une commission nationale des frontières... » ; « les données actualisées sur les questions de migration sont insuffisantes... » ; « dans certains États membres, l'organe

national de coordination est fragmenté et inactif, et n'opère que de façon ponctuelle, à savoir lorsqu'il est sollicité... ».

Les éléments susmentionnés témoignent d'une coordination insuffisante entre les différents acteurs responsables de la gestion des migrations au sein des États membres. Malgré le fait que le Mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des migrations soit chargé d'élaborer les cadres stratégiques de gestion des migrations, le manque de moyens nécessaires à l'intégration des questions migratoires au sein des stratégies nationales et sectorielles de développement est donc manifeste. Dans ce contexte, le besoin d'assistance technique en faveur de la mise en place de mécanismes de coordination nationaux (MCN) semble donc prioritaire.

4.4.3.1. Besoins en matière de renforcement des capacités des mécanismes institutionnels de gestion des migrations

Les besoins des États membres en matière de renforcement des capacités ont été évalués au regard du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique migratoire, de la migration de travail, de la gestion et de la gouvernance des migrations, de la lutte contre la migration irrégulière, de la gestion des contrôles aux frontières et des patrouilles de sécurité aux frontières, du renforcement des capacités en matière d'intégration des migrations dans les stratégies nationales et sectorielles de développement, de la formation et de la sensibilisation au Pacte mondial sur les migrations et au Programme 2030, des statistiques sur les migrations et de l'analyse des risques liés aux données, ainsi que de la coordination entre les organes dédiés et les parties prenantes. Le tableau 6 ci-dessous présente de manière détaillée les priorités des États membres en matière de besoins de renforcement des capacités des mécanismes institutionnels nationaux de gestion des migrations.

Tableau 6: Besoins en matière de renforcement des capacités des mécanismes institutionnels de gestion des migrations

Domaine	États membres (fréquence)	Pourcentage
Suivi et évaluation de la mise en œuvre des politiques migratoires	17	13,9
Migration de travail	17	13,9
Gouvernance / gestion des migrations	17	13,9
Lutte contre la migration clandestine	15	11,8
Gestion des contrôles aux frontières / Police aux frontières	15	11,8
Renforcement des capacités en matière d'intégration des migrations dans les stratégies nationales et sectorielles	11	8,7

Formation et sensibilisation au Pacte mondial sur les migrations et au Programme 2030	11	8,7
Statistiques et données sur les migrations	8	6,3
Analyse des risques	8	6,3
Coordination entre organes et parties prenantes	8	6,3
Total	127	100

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

Comme le montre le tableau 6, tous les États membres de l'échantillon ont indiqué qu'il était important et nécessaire de renforcer les capacités des mécanismes institutionnels de gestion des migrations (suivi et évaluation de la mise en œuvre des politiques migratoires, migration de travail et gouvernance / gestion des migrations). Les États membres dotés de mécanismes de coordination nationaux ont fait part de leurs besoins en matière de formation de leurs fonctionnaires dans le domaine de la gouvernance des migrations (renforcement des capacités en matière d'intégration des migrations dans les stratégies nationales et sectorielles de développement, lutte contre la migration clandestine et gestion des contrôles aux frontières / police aux frontières). Ils ont par ailleurs indiqué que les mécanismes de coordination nationaux dédiés aux flux migratoires transfrontaliers permettent de favoriser la migration régulière et la migration circulaire. Les États membres ont aussi indiqué qu'il importait d'établir des partenariats entre les États et les organisations internationales en vue de renforcer la coordination entre les mécanismes des différents organes et ceux des parties prenantes en faveur de l'élaboration de politiques migratoires régionales et leur coordination. À cet égard, Dinbabo (2014) précise que le renforcement des capacités ne saurait être conçu comme un effort ponctuel visant à œuvrer plus efficacement à court terme, mais plutôt comme une stratégie d'amélioration visant la mise en place d'une organisation durable et opérante.

4.4.3.2. Conclusion : Mécanismes institutionnels nationaux de gestion des migrations

La gestion efficace des migrations constitue un aspect essentiel d'une bonne gouvernance globale, laquelle est de plus en plus considérée comme un fondement essentiel du développement durable (Dinbabo, *et al.* 2018). Les mécanismes institutionnels nationaux de gestion des migrations peuvent considérablement aider les États membres à gérer les migrations en se fondant sur les principes de bonne gouvernance. Il peut en la matière être fait appel à des mécanismes centralisés ou décentralisés (PNUD, 2017). Ces deux types de mécanismes ne sont pas inconciliables, et le choix de l'un par rapport à l'autre dépend essentiellement du système politique ou de la culture institutionnelle du pays concerné. *Hong et Knoll* (2016) relèvent que les mécanismes de gestion des migrations varient en fonction du contexte national. Ces mécanismes jouent différents rôles. Selon *Hong et Knoll* (2016), les mécanismes de gestion des migrations fournissent aux pouvoirs publics des orientations sur les questions migratoires et permettent de coordonner la mise en œuvre des cadres juridiques et politiques, des stratégies et des plans d'action qui s'y rapportent. Ils permettent par ailleurs d'assurer le suivi et l'évaluation de ces derniers.

Les mécanismes institutionnels nationaux de gestion des migrations sont toutefois confrontés à un certain nombre de difficultés, à savoir : a) l'absence de *services ou de départements* dédiés ; b) le manque de ressources budgétaires et de profils dotés des connaissances et des compétences techniques requises ; c) la mauvaise gestion ou coordination de la part des différents acteurs ; d) l'absence d'un cadre de politique migratoire clairement défini ; e) l'accès à des statistiques fiables. Pour résumer : en règle générale, les moyens et les efforts de mobilisation sont insuffisants en matière de prise de décisions, tout comme les informations relatives à *l'assistance technique*, les efforts conjoints et les compétences techniques.

4.4.3.3. Recommandations concernant les mécanismes institutionnels nationaux de gestion des migrations

Compte tenu des conclusions précédentes concernant les mécanismes institutionnels nationaux pour la gestion des migrations, les recommandations suivantes sont formulées à l'égard du plan stratégique du Centre :

- ***Renforcement des capacités sur la prise en compte des questions migratoires*** : Il est donc préconisé par le CPMA et son Plan d'action (2018-2030) de tenir compte des questions migratoires dans le processus d'élaboration des politiques et de planification du développement. Les actions planifiées s'en trouveront renforcées et les questions de migration seront inscrites à l'ordre du jour national / régional et prises en compte de manière cohérente et systématique à tous les stades de la planification du développement, à savoir la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. ***Il est donc recommandé*** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue de garantir le renforcement des capacités en faveur de l'intégration des migrations dans les stratégies nationales et sectorielles de développement, et ce pour l'ensemble des États membres et des CER.
- ***Assistance technique pour la mise en place de mécanismes de coordination nationaux***
L'assistance technique renforce l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires des États membres et des CER, tout en participant à l'amélioration des compétences des institutions et des individus. Le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (CPMA) et son Plan d'action (2018–2030) ont par ailleurs permis aux États membres et aux CER de mettre en place des institutions gouvernementales dédiées à la gouvernance des migrations. En ce sens, l'assistance technique constitue l'une des activités essentielles du Plan d'action. L'objectif de l'assistance technique consiste à renforcer, par le biais d'un partenariat actif, la capacité des gouvernements et des autres acteurs concernés à relever les défis qu'ils rencontrent en matière de migration d'une manière globale, coopérative et à terme autonome. ***Il est donc recommandé*** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue de garantir aux États membres et aux CER une assistance technique permettant de répondre aux préoccupations principales en matière de gouvernance des migrations, telles que l'élaboration et l'application des politiques, la mise en place de cadres juridiques et la mise sur pied de dispositifs opérationnels.
- ***Participation des diverses institutions/parties prenantes*** : Parvenir à une conception et à une mobilisation communes dans le cadre du processus de gouvernance des migrations en

Afrique représente une priorité pour le Centre. En ce sens, le renforcement de la coordination entre les diverses institutions et parties prenantes, et notamment la formation des responsables des mécanismes de coordination nationaux, est crucial. ***Il est donc recommandé*** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en faveur du renforcement des capacités des États membres et des CER en intensifiant les activités de coopération technique nationales, bilatérales et multilatérales, de façon à mettre en place une coopération concrète en faveur de la gouvernance des migrations en Afrique.

- ***Formations en faveur du renforcement des capacités*** : Trois niveaux différents sont concernés en la matière : a) les individus ; b) les organisations ; c) le système du développement institutionnel dans son ensemble. Le renforcement des capacités est indispensable à l'acquisition de compétences et de connaissances pratiques dans le domaine des migrations. Il semble nécessaire de modifier la façon dont les parties prenantes (les États membres et les CER) s'associent et coopèrent dans le domaine de la collecte et de la gestion des données sur les migrations. Le plus souvent, les activités de renforcement des capacités liées aux migrations visent à obtenir des informations et des connaissances et à modifier les conceptions, les valeurs et les compétences. Des activités de formation et de sensibilisation au Pacte mondial sur les migrations et au Programme 2030 s'avèrent aussi indispensables. ***Il est donc recommandé*** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue de garantir la mise en place de formations en faveur du renforcement des capacités en Afrique.
- ***Visites de partage d'expérience et échanges*** : Ce type d'activités présente de très nombreux avantages et permet d'aboutir à une conception commune en matière de collecte et de gestion des données sur les migrations. Les visites de ce type sur le continent permettent aux chercheurs, aux spécialistes du domaine et aux universitaires de se pencher sur un aspect précis, d'acquérir de nombreuses connaissances, de partager des idées et d'évaluer l'intérêt que revêtent les approches novatrices. L'opportunité de constater ce qui se passe sur le terrain, de rencontrer les personnes concernées et de comprendre les difficultés auxquelles elles sont confrontées tout en constatant les progrès réalisés invite à poursuivre les efforts et à lancer de nouvelles initiatives. Les visites d'échange doivent bénéficier à tous les intéressés et reposent sur l'échange d'idées de connaissances et de bonnes pratiques. ***Il est donc recommandé*** que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue d'assurer l'organisation de visites de partage d'expérience et d'échanges auprès des instituts de recherche et de formation et des centres d'excellence du continent.
- ***Ateliers / séminaires*** : L'organisation régulière d'ateliers ou de séminaires vise à sensibiliser les parties prenantes à l'importance que revêt la participation aux activités de collecte et d'analyse des données sur les migrations tout en leur fournissant les outils techniques pour mieux appréhender le Cadre de politiques migratoires de l'UA (MPFA 2018–2030) ainsi que les objectifs de développement durable de l'ONU, tout en leur permettant de mieux tirer parti de ces informations. L'organisation régulière d'ateliers et de séminaires consacrés aux données sur les migrations permet de sensibiliser les participants à l'importance que revêt la prise en compte des principales difficultés

auxquelles sont confrontés les États membres en matière de migration. *Il est donc recommandé* que le Centre et l'ensemble des acteurs associent leurs efforts en vue de garantir l'organisation d'ateliers et de séminaires consacrés à la collecte et à la gestion des données migratoires en Afrique.

4.4.4. Cadre politique

Une politique peut être définie comme étant « une déclaration générale qui présente les principaux buts et priorités d'un gouvernement » et qui « définit une posture précise visant à chercher des solutions à un problème » (UNESCO, 2013). Une politique migratoire s'entend des « dispositions prises par un gouvernement sur ce qu'il a l'intention ou non d'entreprendre (ce qui englobe les lois, les règlements, les décisions ou les ordonnances) en ce qui concerne la sélection, l'admission, l'installation et l'expulsion des citoyens étrangers résidant dans le pays » (Helbling *et al.*, 2017). En règle générale, les politiques migratoires consistent à gérer l'entrée, le transit, le départ et le retour des étrangers sur et hors du territoire national ; à désigner les personnes autorisées à entrer sur le territoire et à définir la durée et l'objet de leur séjour, ainsi que leurs droits et obligations ; à faciliter l'intégration des personnes autorisées à rester afin qu'elles deviennent des membres fonctionnels de la société ; à veiller à ce que les migrants temporaires respectent les lois et les normes de la société et à ce que leurs droits soient respectés ; à garantir l'accès aux opportunités et le traitement équitable des ressortissants à l'étranger tout en maintenant des liens avec ces derniers afin d'améliorer les possibilités de retour des envois de fonds, des compétences et des investissements ; à respecter les principes de protection des réfugiés. Enfin, les politiques migratoires doivent remplir les trois objectifs suivants : a) assurer une gouvernance efficace des migrations ; b) appuyer les efforts de développement ; c) garantir la protection des migrants.

4.4.4.1. Politiques migratoires nationales

Les politiques migratoires nationales et régionales pragmatiques reposent sur des statistiques fiables en matière de migrations, comme le souligne le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, dont le premier objectif consiste à « collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits (ONU-AG, 2019). En outre, la cible 10.7 des objectifs de développement durable (ODD) invite les États membres à « faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées » (ONU-AG, 2015). Le Pacte mondial et les ODD fournissent tous deux un cadre global permettant de relever les défis posés par les migrations et d'en tirer profit en matière de développement.

Comme le montre la figure 8, plus de la moitié des États membres (64,7 %) indiquent qu'ils ont adopté de nouvelles politiques migratoires. Parmi ces dernières, 70 % ont été mise en place avant 2018, contre 30 % restantes entre 2019 et 2022. La majorité des personnes interrogées (54,5 %) ont indiqué que les politiques migratoires nationales sont accompagnées d'un plan d'action, tandis que 70 % d'entre elles ont précisé que leur cadre stratégique était dépourvu de mécanismes de suivi et d'évaluation ou d'indicateurs d'impact et de progrès. La figure 8 ci-dessous montre que la grande majorité des États membres ne disposent pas d'inducteurs de suivi et d'évaluation.

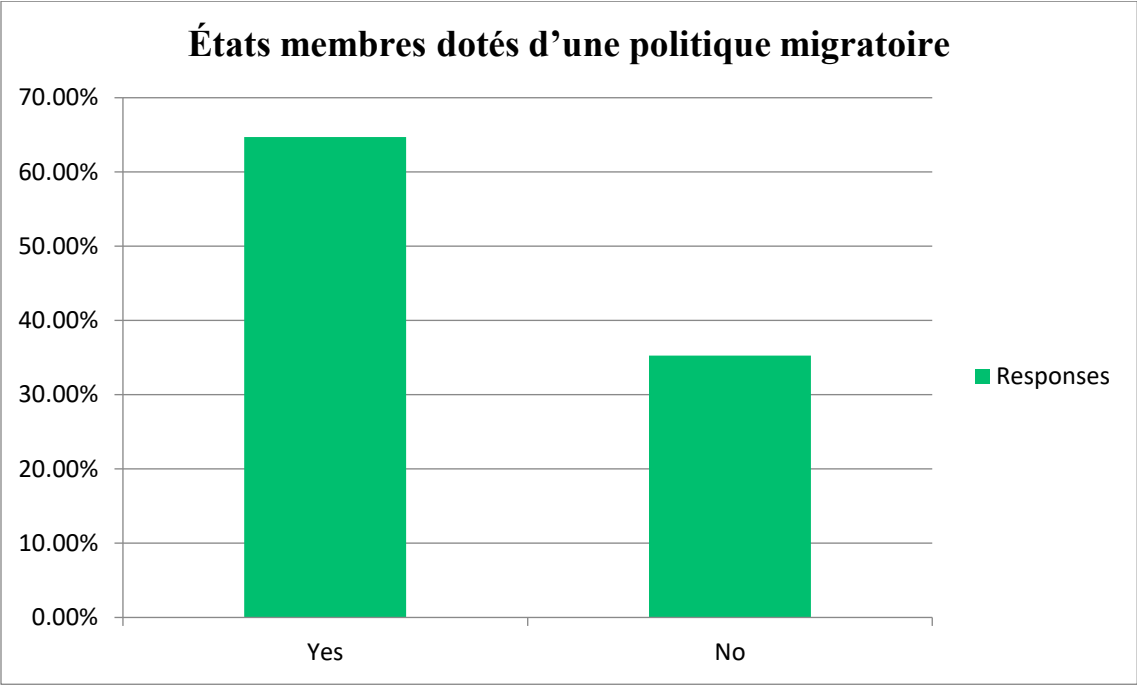


Figure 8 : États membres dotés d'une politique migratoire

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

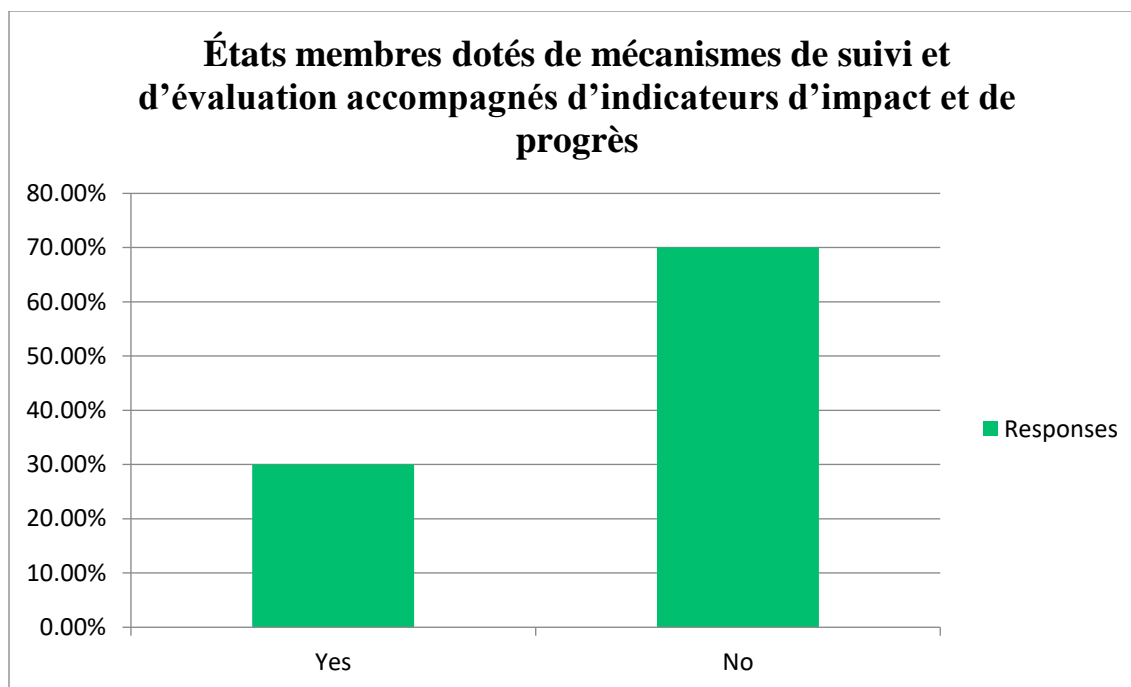


Figure 9 : États membres dotés de mécanismes de suivi et d'évaluation accompagnés d'indicateurs d'impact et de progrès

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

4.4.4.2. Politiques nationales relatives à la migration de travail

Les politiques relatives à la migration de travail constituent un outil essentiel en faveur de l'adoption d'une stratégie fondée sur les droits en matière de migration ainsi que pour satisfaire les besoins du marché du travail. Les politiques de migration de travail pragmatiques sont par ailleurs susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs du CPMA (à savoir l'adoption de politiques nationales relatives à la migration de travail et leur harmonisation, la mise en place de structures et de lois, etc.), tout en permettant d'atteindre les objectifs de la cible 8.8 des ODD (Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants) et de la cible 10.7 (Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées).

Une question spécifique a donc été soumise aux participants afin de mesurer l'adoption de politiques relatives à la migration de travail. La figure 10 montre que la majorité des États membres (58,9 %) ont mis en œuvre de type de politiques, dont 80 % ont été mise en place avant 2018, contre 20 % restantes entre 2019 et 2022.

Parmi les États membres concernés, 80 % ont indiqué que ces politiques sont accompagnées de plans d'action, tandis que 70 % ont déclaré qu'elles étaient rattachées aux plans de développement nationaux. La figure 11 ci-dessous montre que 55,6 % des États membres sont dotés de mécanismes de suivi et d'évaluation accompagnés d'indicateurs d'impact.

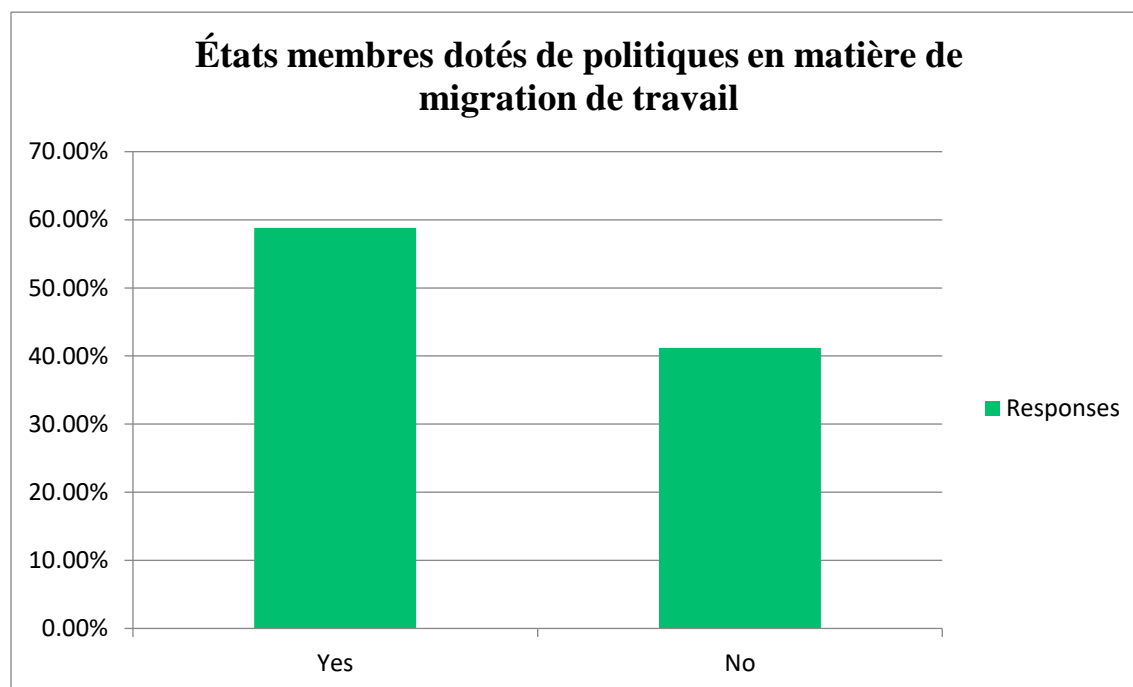


Figure 10 : États membres dotés de politiques en matière de migration de travail

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

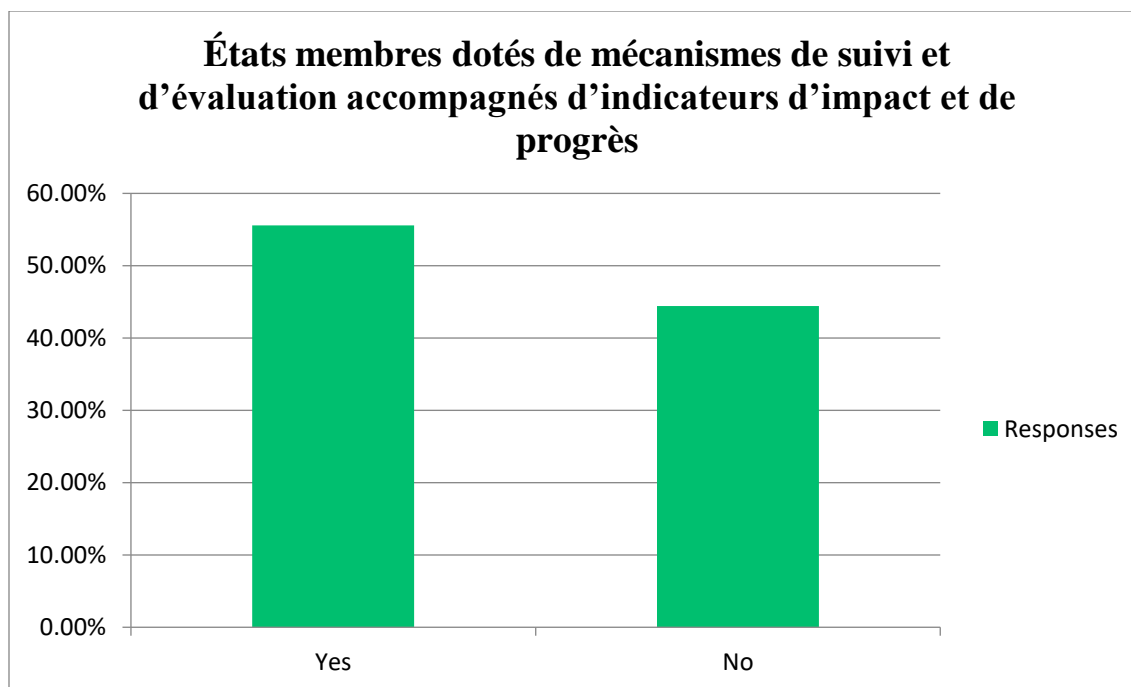


Figure 11 : États membres dotés de mécanismes de suivi et d'évaluation accompagnés d'indicateurs d'impact et de progrès

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

4.4.4.3. Politiques relatives aux diasporas

Les politiques relatives aux diasporas s'entendent de tout un éventail de mesures visant la mise en place, le maintien ou le renforcement de liens avec les diasporas de l'étranger (Liu et Van Dongen, 2016 ; Ragazzi, 2014). Il convient de noter, comme le démontre la figure 12, que 70,6 % des États membres sont dotés de telles politiques, dont la plupart (53,9 %) ont été adoptées entre 2019 et 2022. Par ailleurs, 66,7 % de ces politiques sont accompagnées d'un plan d'action, et 72,7 % d'entre elles sont intégrées aux plans de développement nationaux. Toutefois, la figure 13 montre que seulement 50 % des États membres ont à cet égard mis en place des mécanismes de suivi et d'évaluation dotés d'indicateurs d'impact et de progrès.

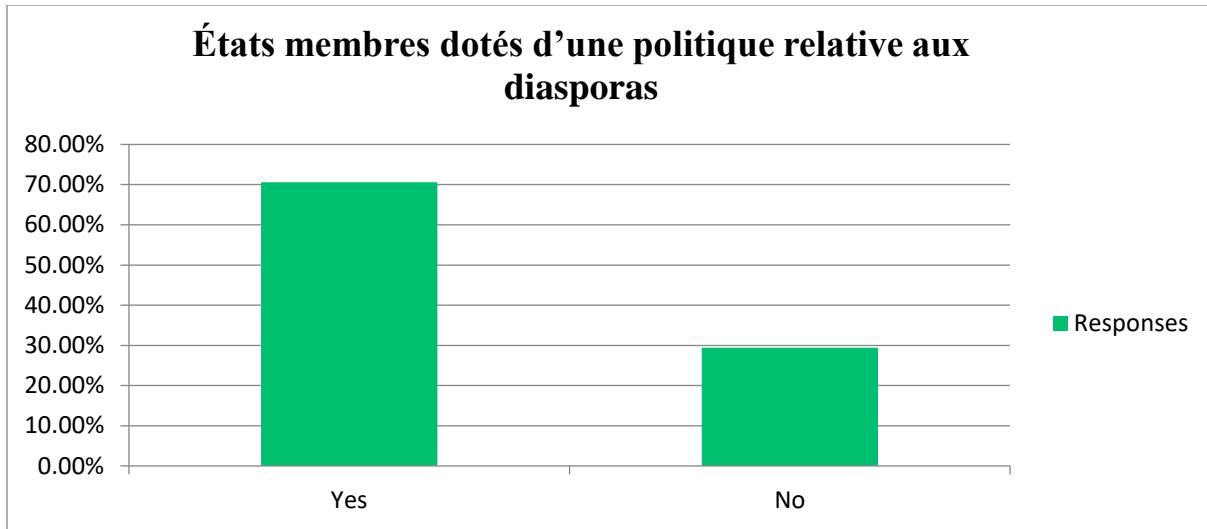


Figure 12 : États membres dotés d'une politique relative aux diasporas

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

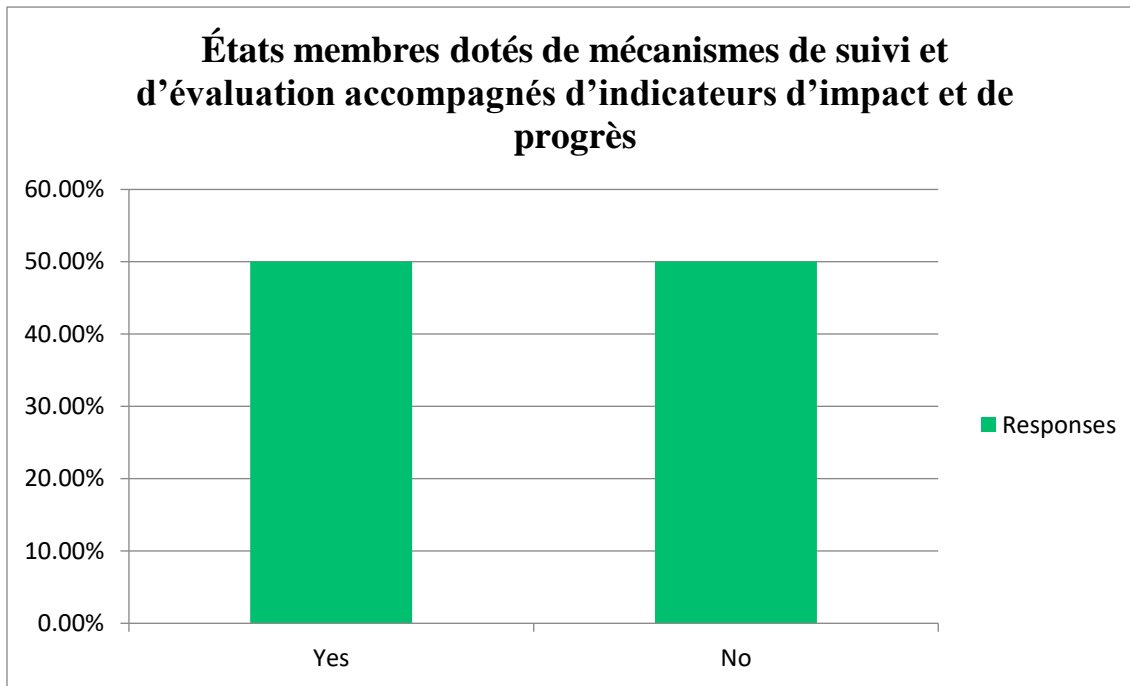


Figure 13 : États membres dotés de mécanismes de suivi et d'évaluation accompagnés d'indicateurs d'impact et de progrès

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

4.4.4.4. Politiques / stratégies en matière de gouvernance des frontières

Pour la plupart d'entre eux, les États membres s'efforcent de faciliter les mouvements transfrontaliers tout en luttant contre les activités illégales aux frontières, comme le trafic et la traite d'êtres humains. Cependant, le CPMA précise que la gouvernance des frontières doit dépasser « la simple gestion des frontières » et mobiliser des politiques à l'échelle régionale afin de rendre possible : a) le renforcement des capacités en matière de gouvernance des frontières ; b) la prévention et la gestion des conflits, la sécurité aux frontières et la lutte contre les menaces transnationales ; c) les déplacements, les migrations et les échanges commerciaux ; d) la gestion conjointe des frontières ; e) le développement des zones frontalières et la mobilisation des communautés qui y résident.

L'analyse des données recueillies révèle que 64,7 % des États membres sont dotés de politiques en matière de gouvernance des frontières, comme le montre la figure 14. La plupart d'entre elles (83,3 %) ont été adoptées avant 2018, contre 16,7 % entre 2019 et 2022. Parmi les États membres concernés, 58,3 % sont dotés d'un plan d'action connexe, tandis que 69,2 % bénéficient de mécanismes de suivi et d'évaluation accompagnés d'indicateurs d'impact et de progrès, comme le montre la figure 15.

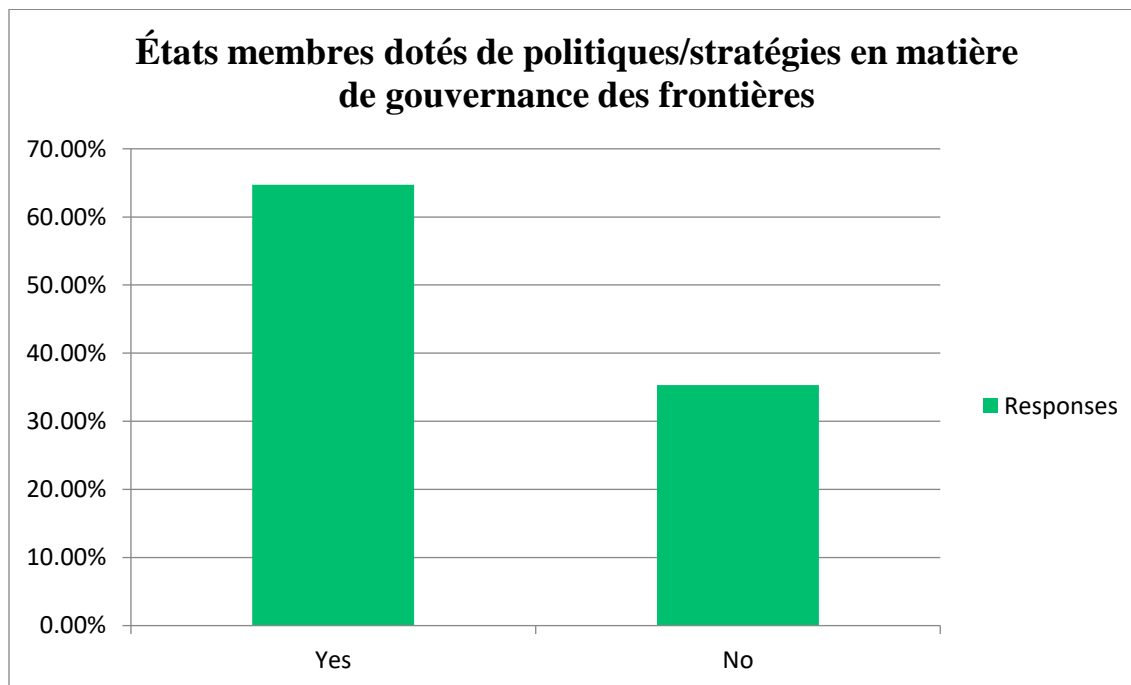


Figure 14 : États membres dotés de politiques / stratégies en matière de gouvernance des frontières

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

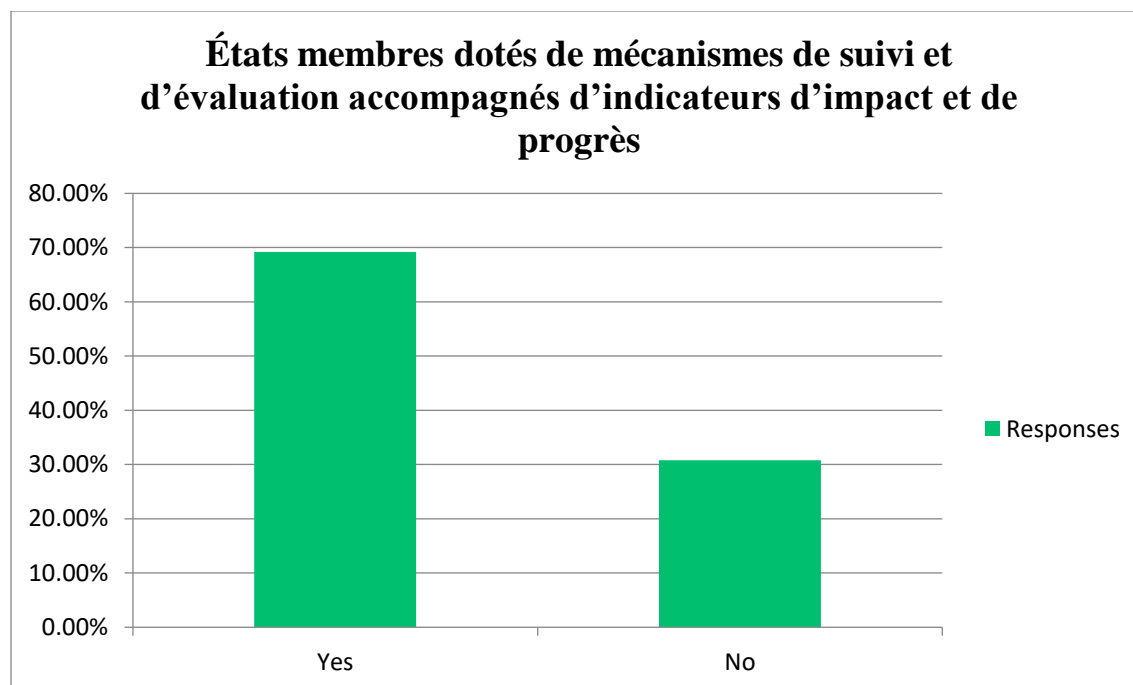


Figure 15 : États membres dotés de mécanismes de suivi et d'évaluation accompagnés d'indicateurs d'impact et de progrès

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

4.4.4.4. *Besoins en matière de renforts des capacités dans le domaine des politiques migratoires*

Au titre des besoins en matière de renforts des capacités dans le domaine des politiques migratoires, les États membres ont mentionné les grandes priorités suivantes :

- Formuler et mettre en œuvre des cadres de politiques migratoires à l'échelle nationale
- Mettre en place des stratégies de gouvernance des frontières / gestion des frontières
- Mettre au point des stratégies visant à tirer parti du potentiel des diasporas
- Renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation des politiques migratoires
- Consolider les mécanismes de coordination entre parties prenantes
- Intégrer les politiques migratoires aux plans de développement nationaux
- Lutter contre la traite des personnes
- Remédier aux problèmes d'apatridie.

Le tableau 7 ci-dessous présente en détail les priorités des États membres en matière de renforcement des capacités dans le domaine des politiques migratoires.

Tableau 7: Préférences des États membres en matière de renforcement des capacités dans le domaine des politiques migratoires.

Domaine	États membres (fréquence)	Pourcentage
Formuler et mettre en œuvre des cadres de politiques migratoires à l'échelle nationale	16	41
Mettre en place des stratégies de gouvernance des frontières / gestion des frontières	8	20,5
Mettre au point des stratégies visant à tirer parti du potentiel des diasporas	4	10,3
Renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation des politiques migratoires	3	7,7
Consolider les mécanismes de coordination entre parties prenantes	3	7,7
Intégrer les politiques migratoires aux plans de développement nationaux	2	5,1
Lutter contre la traite des personnes	2	5,1
Remédier aux problèmes d'apatridie	1	2,6
Total	39	100

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

4.4.4.5. Conclusions : Cadre politique

Les conclusions de l'étude révèlent que la plupart des États membres sont dotés de politiques relatives aux migrations, à la migration de travail, aux diasporas et à la gouvernance des frontières. Des progrès ont donc été réalisés depuis l'évaluation des besoins réalisée en 2018. Il convient par ailleurs de souligner l'engagement aux échelles continentale, régionale et nationale en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières. À cet égard, la coopération entre l'UA et des organisations internationales telles que l'OIT (Organisation internationale du Travail) et l'OIM ont favorisé l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales de migration tout en permettant de renforcer les cadres normatifs et institutionnels de gestion des migrations en Afrique. Le renforcement de la gouvernance des migrations au moyen de l'adoption de cadres législatifs et réglementaires entraîne une intégration progressive des politiques migratoires au sein des plans de développement nationaux ainsi que la mise en place de plans d'action et de mécanismes de suivi et d'évaluation.

S'il est appréciable que la plupart des États membres aient adopté des plans d'action tout en intégrant dans une certaine mesure des cadres stratégiques au sein de leurs plans de développement

nationaux, il est préoccupant de constater que la grande majorité d'entre eux n'ont pas adopté de mécanismes d'évaluation et de suivi accompagnés d'indicateurs d'impact et de progrès. Le manque de dispositifs de suivi et d'évaluation devrait par conséquent continuer de poser problèmes dans le cadre du suivi de la mise en œuvre et dans l'évaluation des effets de ces politiques.

La nécessité de renforcer les capacités en vue d'améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation a été jugée prioritaire en ce qui concerne les « politiques migratoires » et requiert par conséquent davantage d'attention. En outre, la difficulté de formuler et de mettre en œuvre des politiques migratoires pèse sur l'environnement politique de la plupart des États membres. Bien que 64 % des personnes interrogées aient indiqué avoir adopté des politiques nationales de migration, le renforcement des capacités dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques demeure une priorité pour les États membres, ce qui témoigne de leurs grandes préoccupations à l'égard de l'amélioration du cadre d'action en matière de migrations. Les stratégies en faveur de la gouvernance des frontières / de la gestion des frontières constituent un autre domaine prioritaire qui doit être pris en compte et qui doit bénéficier d'interventions plus poussées en matière de renforcement des capacités. La formulation et la mise en œuvre de stratégies efficaces de gouvernance des frontières à l'échelle nationale s'inscrit dans la stratégie globale de l'UA visant à mettre au point un cadre d'action en faveur de la coordination des politiques de gestion des frontières aux plans continental, régional, et national.

En outre, les conclusions de l'étude montrent qu'une coopération inadéquate entre les principaux services gouvernementaux et les différentes parties prenantes est susceptible d'entraver le processus d'élaboration des politiques. De fait, certains États membres ont indiqué que la mobilisation des principaux acteurs concernés (organisations intergouvernementales, ONG, gouvernements et leur coopération, acteurs du développement et partenaires techniques et sociaux, etc.) et leur coopération constituent des domaines d'intervention privilégiés pour renforcer les programmes. Il convient donc de mettre en avant ces domaines en faveur de la réalisation des objectifs d'un cadre politique migratoire doté de l'appui et de la coopération nécessaires.

4.4.4.7. Recommandations : Cadre politique

Il convient d'accorder une attention toute particulière aux priorités mentionnées par les États membres afin de combler les lacunes, les disparités et les ambiguïtés de leurs cadres politiques en matière de migration et d'asile. Le Centre peut jouer un rôle de premier plan en coordonnant les efforts visant à : a) promouvoir des politiques qui favorisent l'impact des migrations sur le développement ; b) suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques migratoires sur le continent, conformément à ses statuts (article 5). Il convient en ce sens de fournir aux États membres, en partenariat avec les organisations internationales, une assistance technique leur permettant de :

- Mettre en place un cadre de politique générale en matière de migration fondé sur des données et des études fiables
- Soutenir les efforts visant à intégrer les politiques migratoires au sein des plans de développement nationaux

- Procéder à l'harmonisation des politiques et des cadres institutionnels existants tout en alignant les activités relatives aux migrations sur les autres priorités nationales, de façon à éviter les incohérences et les redondances
- Se doter de mécanismes de suivi et d'évaluation afin de déterminer si les objectifs du plan d'action sont atteints et d'évaluer leur impact.

Il convient en outre de fournir une assistance technique pour appuyer la mise en place de mécanismes de coordination nationaux permettant de renforcer la concertation entre acteurs de premier plan aux échelles nationale et régionale, d'intégrer les questions migratoires au sein des plans de développement nationaux et de garantir la cohérence des mesures adoptées. Le cas échéant, une évaluation des progrès imputables aux mécanismes de coordination nationaux est aussi recommandée.

4.4.5. Renforcement des capacités dans d'autres domaines thématiques

Les domaines thématiques présentés dans la figure 14 ont été jugés prioritaires par les États membres en matière de renforcement des capacités et d'initiatives de formation. Les trois domaines suivants ont été classés parmi les plus importants :

- a) Formuler des politiques migratoires et les intégrer aux plans de développement
- b) Élaborer des politiques de gouvernance des frontières et les assimiler
- c) Repérer les cas de migration irrégulière et de flux migratoires mixtes ainsi que les cas de traite des personnes et de trafic de migrants.

Ces priorités ne sont pas les mêmes que celles recensées à l'occasion de l'évaluation menée en 2018, notamment en ce qui concerne la mobilisation des diasporas, la migration de travail et les envois de fonds. Il apparaît que, malgré les efforts déployés pour formuler, mettre en œuvre et harmoniser les politiques migratoires, les États membres ont encore besoin de capacités supplémentaires dans le domaine de la formulation et de la mise en œuvre des politiques. Les prochains programmes de renforcement des capacités devraient notamment être consacrés au renforcement des activités existantes destinées à aider les États membres à formuler des politiques régissant les migrations nationales et la gouvernance des frontières. Une telle démarche favoriserait la mise en place d'un cadre de politique migratoire solide et dynamique dans tous les États membres. Le renforcement des capacités représente un levier crucial en matière de gestion des politiques migratoires et d'évaluation des processus (UA, 2018 ; Dick et Schraven, 2018). L'incapacité à formuler et à mettre en œuvre des cadres politiques et administratifs peut en effet entraver la gestion efficace des migrations.

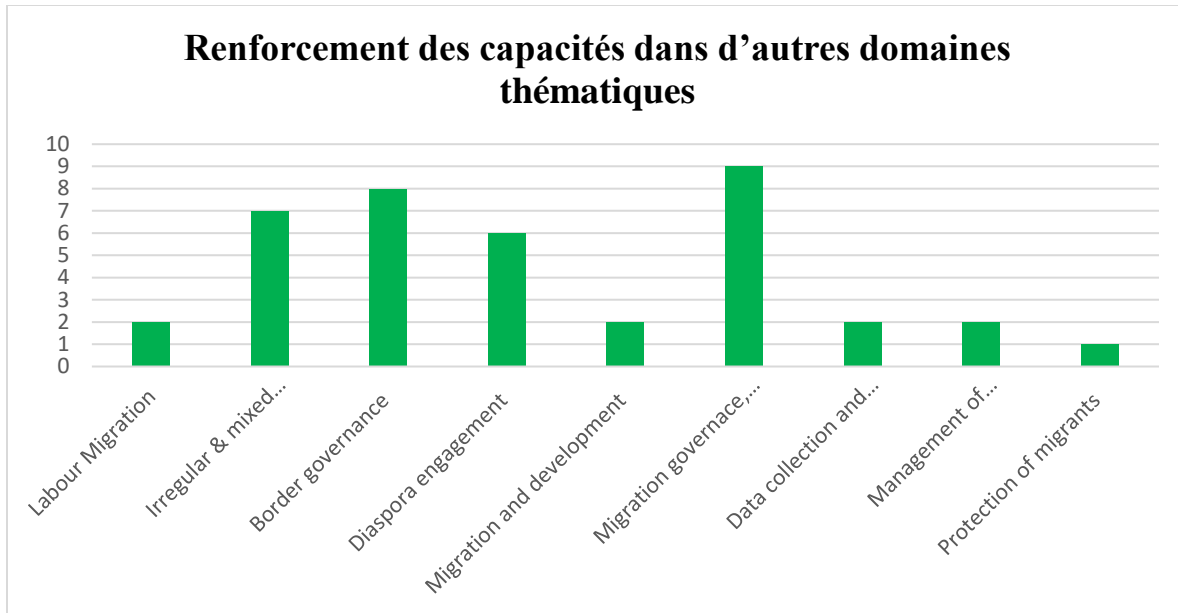


Figure 16 : Renforcement des capacités dans d'autres domaines thématiques

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

L'Union africaine a pris des mesures concrètes en faveur de l'amélioration des politiques migratoires et de la gouvernance des migrations en Afrique, comme les moyens déployés pour renforcer le cadre de politique migratoire de l'UA en témoigne. Cependant, la gouvernance des migrations dans les États membres et les CER a été mise à mal par l'inadéquation de la mise en œuvre avec les priorités nationales, la mauvaise gestion des données et des informations, et le manque de renforcement des capacités dans les domaines thématiques liés aux migrations. De plus, les intérêts divergents des parties prenantes, ainsi que l'évaluation et le suivi défectueux des politiques migratoires, ont malheureusement un impact négatif sur le développement de la région. Le Rapport d'évaluation de 2022 sur l'état du régime de gouvernance des migrations des États membres et des CER des États membres de l'UA fournit des indicateurs pour le « Plan stratégique quinquennal » du Centre en matière de renforcement des capacités des États membres et des CER dans le domaine de la gouvernance des migrations.

En outre, le Rapport d'évaluation actuel est susceptible de contribuer largement au mandat du Centre en tant qu'organisme technique, dans la perspective d'un enrichissement de la base de connaissances du continent africain sur les politiques migratoires et les pratiques de mobilité, et tout particulièrement les interventions éprouvées en matière de migration. Il convient de souligner que les programmes de renforcement des capacités et de formation des États membres et des CER en matière de gouvernance des migrations, qui reflètent les besoins définis, constituent des outils essentiels en faveur de l'intégration régionale.

4.5. Communautés économiques régionales (CER)

Des données se rapportant à l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la migration ont été fournies par trois CER, à savoir : la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du Maghreb arabe (UMA) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). L'étude était articulée autour des cinq domaines thématiques suivants : Situation migratoire ; collecte et gestion des données relatives à la migration ; cadre politique ; mécanismes de coordination régionaux ; besoins en matière de renforcement des capacités dans d'autres domaines thématiques.

4.5.1. Situation migratoire (problèmes / défis auxquels sont confrontées les CER)

Les questions de migration qui importent le plus aux trois CER varient en fonction du contexte politique, du niveau d'intégration régionale et des facteurs socioéconomiques dominants propres à chaque sous-région. Ces questions sont les suivantes, classées par ordre d'importance de 1 à 13. Les informations relatives à la situation migratoire (défis / problèmes rencontrés) sont disponibles pour la CEDEAO et l'UMA, mais pas pour la CEEAC, du fait des lacunes constatées dans la saisie des données.

Tableau 8: Situation de la CEDEAO (défis / difficultés) par ordre d'importance

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
1. Personnes victimes de la traite / clandestins (vers d'autres pays)
2. Personnes victimes de la traite / clandestins (en provenance d'autres pays)
3. Rapatriement, réorientation et réintégration des migrants
4. Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
5. Migration de travail (vers d'autres pays)
6. Apatrides / personnes menacées d'apatridie
7. Migrants en transit
8. Migration de travail (en provenance d'autres pays)
9. Personnes victimes de la traite / clandestins (en transit)
10. Mobilisation des diasporas en faveur du développement national
11. Exploitation des envois de fonds en faveur du développement / formalisation des rapatriements de fonds / réduction des coûts liés aux transferts de fonds.
12. Réfugiés / demandeurs d'asile
13. Migrants saisonniers / circulaires (en provenance d'autres pays)

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

Tableau 9: Situation migratoire de l'UMA (défis / problèmes) par ordre d'importance

Union du Maghreb arabe (UMA)
1. Personnes victimes de la traite / clandestins (vers d'autres pays)

2. Personnes victimes de la traite / clandestins (en transit)
3. Migrants en transit
4. Réfugiés / demandeurs d'asile
5. Migration de travail (vers d'autres pays)
6. Migration de travail (en provenance d'autres pays)
7. Migrants saisonniers / circulaires (en provenance d'autres pays)
8. Mobilisation des diasporas en faveur du développement national
9. Exploitation des envois de fonds en faveur du développement / formalisation des rapatriements de fonds / réduction des coûts liés aux transferts de fonds.
10. Rapatriement, réorientation et réintégration des migrants
11. Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
12. Personnes victimes de la traite / clandestins (en provenance d'autres pays)
13. Réfugiés / demandeurs d'asile

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

4.5.2. Collecte et gestion des données relatives à la migration

Les trois CER ont précisé qu'elles ne sont pas directement impliquées dans la collecte des données sur la migration, laquelle est assurée à l'échelle nationale par les États membres. Elles s'y emploient néanmoins de manière occasionnelle, pour des données spécifiques telles que celles concernant l'émigration et l'immigration, ou par l'intermédiaire de programmes initiés par les donateurs. Si la CEDEAO procède à la collecte de données sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, l'UMA ne recueille des données migratoires qu'à l'aide de deux procédés, à savoir la compilation de données issues d'enquêtes et de rapports, à des fins de recherche, et la collecte assurée par des organisations internationales.

Tableau 10: Données migratoires collectées par les CER (et fréquences)

Collecte et gestion des données migratoires	CEDEAO	UMA	CEEAC
Données migratoires collectées par les CER	i. Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ii. 1.5.5.2 Traite des personnes	i. Migration de travail (occasionnellement seulement, à des fins de rapports et d'études)	Néant
Publication et diffusion de données migratoires	Non	Non	Non
Existence d'une enquête spécialement consacrée aux migrations	Non	Non	Non
Compilation de profils migratoires régionaux	Non	Non	Oui (tous les cinq ans)

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

4.5.2.1. Renforcement des capacités en matière de collecte et de gestions des données relatives à la migration

S'agissant des besoins en matière de renfort des capacités en matière de collecte et de gestions des données relatives à la migration, les CER ont fait mention des domaines prioritaires présentés dans le tableau 11.

Tableau 11: Renforcement des capacités en matière de collecte et de gestions des données relatives à la migration par les CER

CEDEAO	UMA	CEEAC
Normalisation / harmonisation des mécanismes de collecte et de gestion des données migratoires	Collecte de données administratives sur les migrations	Aide à l'élaboration de profils migratoires
Systèmes d'information sur le marché du travail	Collecte et analyse de données sur les diasporas à partir des informations	Mécanismes de collecte de données

	transmises par les pays d'accueil	
Gestion de la migration de travail	Programme de formation à prévoir à l'égard des enquêtes auprès des ménages	Moyens humains et formations en faveur de la collecte de données migratoires
Mise au point et négociation d'accords bilatéraux en matière de migration de travail		

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

4.5.2.2. Conclusion

- L'analyse qui précède démontre que la quasi-totalité des activités de collecte et de gestion des données relatives à la migration sont menées à l'échelon des États membres, sans grande contribution des CER, comme en témoignent les trois organisations interrogées. Ainsi, alors que la CEDEAO procède de manière occasionnelle à la collecte de données sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et sur la traite des personnes / le trafic illicite de migrants et que l'UMA recueille des données sur la migration de travail, la CEEAC n'en collecte aucune.
- La collecte de données multilatérales ou l'appui en ce sens existe, mais de manière désordonnée et seulement lorsque les études et les rapports officiels au niveau régional l'exigent. Ce constat rend par ailleurs compte des lacunes en matière de diffusion et de publication des données migratoires au niveau régional ainsi que du manque d'enquêtes spécifiquement consacrées aux migrations.
- Les trois CER témoignent d'un manque d'intérêt manifeste en matière de recueil des profils migratoires à l'échelle régionale.

4.5.2.3. Recommandation

- Il est nécessaire de mettre en place des interventions multilatérales sur la collecte et la gestion des données à des fins de planification et pour établir des statistiques régionales et des profils migratoires. Ce type d'initiatives serait déterminant pour assurer une gouvernance efficace des migrations et apporter des solutions globales aux défis régionaux en matière de migration (migration de travail, migration irrégulière, déplacements forcés, déplacements de personnes à l'intérieur de leur propre pays, etc.). Il est donc nécessaire d'harmoniser les mécanismes de collecte de données annuelles dans les États membres, notamment en ce qui concerne les données relatives aux frontières, aux recensements et au marché du travail.

- Afin de mettre en place des stratégies et des solutions efficaces, la collecte de données et la coopération entre CER et gouvernements nationaux doivent avant tout être axées sur la publication et la diffusion périodiques de données migratoires, la réalisation d'enquêtes et l'évaluation des difficultés rencontrées dans le domaine de la migration à l'échelle régionale.
- Il convient de faciliter la mise au point de profils migratoires régionaux et la coordination entre CER et États membres afin de favoriser l'établissement de statistiques régionales ainsi que les recherches et les interventions. En outre, les acteurs régionaux doivent s'employer à recueillir des données auprès de différentes institutions à l'échelle nationale, tout en en contrôlant la qualité et en améliorant l'accès aux ensembles de données existants.

4.5.3. Cadre politique

4.5.3.1. Politique migratoire régionale

Tableau 12: Cadre de politique migratoire régionale des CER

	CEDEAO	UMA	CEEAC
Cadre de politique migratoire régionale	Oui	Non	Oui
Période d'adoption du cadre de politique migratoire régionale	Avant 2018	s.o.	Avant 2015
Cadre de politique migratoire régionale accompagné d'un plan d'action	Oui	s.o.	Oui
Mécanismes de suivi et d'évaluation accompagnés d'indicateurs d'impact et de progrès	Non	s.o.	Non

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

À l'échelle des CER, la politique migratoire s'attache tout particulièrement à l'importance des cadres de renforcement des capacités régionales qui facilitent la circulation transfrontalière des personnes, des biens, des services et des investissements. Il peut en la matière s'agir de cadres en

en faveur de la gouvernance des frontières et des stratégies migratoires, ou encore de protocoles sur la liberté de circulation. Comme indiqué plus haut, la CEDEAO et la CEEAC ont adopté une politique régionale en matière de migration, ce qui n'est pas le cas de l'UMA. Toutefois, les cadres de politique migratoire régionale de la CEDEAO comme de la CEEAC ne sont pas dotés des mécanismes voulus pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des cadres d'action, et sont par ailleurs dépourvus d'indicateurs d'impact et de progrès spécifiques.

4.5.3.2. Cadre de politique régionale en matière de migration de travail

Tableau 13: Cadre de politique régionale des CER en matière de migration de travail

	CEDEAO	UMA	CEEAC
Cadre de politique régionale en matière de migration de travail	Non	Non	Oui
Période d'adoption du cadre de politique régionale en matière de migration de travail	s.o.	s.o.	Avant 2015
Cadre de politique régionale en matière de migration de travail accompagné d'un plan d'action	s.o.	s.o.	Oui
Mécanismes de suivi et d'évaluation accompagnés d'indicateurs d'impact et de progrès	s.o.	s.o.	Non

La CEDEAO et l'UMA sont toutes deux dépourvues de cadres de politique régionale en matière de migration de travail. La CEEAC a adopté un cadre de politique régionale en matière de migration de travail avant 2015. Bien qu'il soit accompagné d'un plan d'action, il n'est pas pourvu d'un mécanisme de suivi et d'évaluation accompagné d'indicateurs d'impact et de progrès.

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

4.5.3.3. Renforcement des capacités en matière d'élaboration de politiques migratoires

La CEDEAO a indiqué qu'il convenait d'appuyer les interventions de renforcement des capacités en vue de : a) procéder à des analyses de la situation ; b) privilégier l'élaboration de politiques ; c) financer la mise en œuvre des politiques adoptées ; d) adopter des mesures de suivi et d'évaluation. La CEEAC a quant à elle fait mention des besoins suivants : A) mettre à jour de la politique et le plan d'action en matière de migration de travail / l'élaboration des mécanismes de suivi et d'évaluation ; b) mettre au point la politique, le plan d'action et le mécanisme de suivi et d'évaluation de la diaspora régionale ; c) formuler une législation régionale sur la traite des

personnes et le trafic de migrants ; d) définir un plan d'action en faveur de la mise en œuvre du protocole sur la libre circulation des personnes. L'UMA n'a quant à elle recensé aucun domaine d'appui supplémentaire.

4.5.3.4. Conclusion

- La mise en œuvre d'un cadre régional de politique migratoire joue un rôle central en matière de gouvernance des migrations et de coopération régionale. La CEDEAO et la CEEAC ont toutes deux adopté des cadres politiques régionaux en matière de migration et un plan d'action, tandis que l'UMA ne dispose d'aucun cadre politique régional pour gérer les migrations de manière cohérente. En ce qui concerne la gouvernance des migrations de travail à l'échelle régionale, la CEDEAO et l'UMA n'ont pas adopté de cadre politique, tandis que la CEEAC en a adopté un, et ce avant 2015.
- Les cadres politiques existants en matière de migration de travail ne disposent pas de mécanismes efficaces et adéquats de suivi et d'évaluation, ni d'indicateurs de progrès et d'impact. Il est par conséquent difficile d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques, d'évaluer leur impact et de promouvoir des solutions efficaces aux défis migratoires régionaux.

4.5.3.5. Recommandations

- Il est nécessaire de mettre en place un cadre régional efficace en faveur des politiques relatives à la migration de travail dans toutes les CER afin de renforcer la coopération transfrontière et l'intégration régionale. Lorsque ces derniers existent déjà, il convient de renforcer la coordination et l'application des plans d'action régionaux.
- Il importe aussi de faciliter la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation en vue de renforcer les capacités des CER en matière d'étude d'impact des cadres régionaux et de promouvoir des solutions efficaces face aux difficultés rencontrées dans le domaine des migrations à l'échelle régionale.
- Les efforts de renforcement des capacités en faveur de l'analyse situationnelle, de l'élaboration de politiques et de la budgétisation de leur mise en œuvre doivent être intensifié dans toutes les CER, avec le concours des parties prenantes nationales et internationales.

4.5.4. Mécanismes de coordination régionaux en faveur de la gestion des migrations

Tableau 14: Cadre de politique migratoire régionale des CER

	CEDEAO	UMA	CEEAC
Existence d'un département ou d'un service dédié à la gestion des migrations	Non	Oui	Oui

Existence d'un département ou plus chargé des questions migratoires	Oui	Non	Non
Existence d'une instance / d'un mécanisme de coordination pour la gestion des migrations	Oui	Non	Non

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

Bien que l'UMA et la CEEAC disposent de départements ou de services dédiés à la gestion des migrations, elles sont toutes deux dépourvues d'instances / de mécanismes de coordination pour la gestion des migrations. La CEDEAO compte plus d'un département chargé des questions migratoires, mais ceux-ci ne se réunissent qu'occasionnellement.

Cette région est par ailleurs la seule à être dotée d'une instance / d'un mécanisme de coordination régionale pour la gestion des migrations. Ce dernier, le Dialogue sur les migrations pour l'Afrique de l'Ouest, regroupe des gouvernements / organismes et d'autres parties prenantes autour de questions liées aux migrations. Toutefois, comme mentionné dans les réponses aux questionnaires, cette instance n'est pas en activité à l'heure actuelle.

4.5.4.1. Renforcement des capacités des mécanismes de coordination régionaux

L'UMA n'a mentionné aucun domaine prioritaire en matière de renforcement des capacités des mécanismes de coordination régionaux. Les besoins de la CEDEAO à cet égard sont recensés comme suit, par ordre de priorité : a) évaluation des besoins en matière de connaissances et de compétences techniques ; b) mise en place d'un mécanisme institutionnel régional pérenne sur les migrations ; c) échanges inter et intra-régionaux en matière de partage d'expérience ; d) élaboration de plans d'action et de financement viables en faveur de la gestion des migrations. En ce qui la concerne, la CEEAC a mentionné les points suivants : a) mise en place d'un mécanisme de coordination aux échelles nationale et régionale ; b) organisation de rencontres régulières entre mécanismes de coordination nationaux / régionaux.

4.5.4.2. Conclusion

- Les CER présentent des divergences quant à l'existence de départements ou de services clés dédiés à la gestion des migrations, y compris en ce qui concerne les instances / mécanismes de coordination régionale.
- Certains de ces départements, services et instances ne se réunissent que rarement, et ces instances, lorsqu'elles existent, ne sont pas établies en vertu d'un statut convenu au niveau régional. Cette situation appelle au renforcement des mécanismes de coordination régionale et de l'affectation de ressources supplémentaires pour appuyer les interventions régionales en faveur du développement et de l'intégration.

- On observe par ailleurs un déficit de collaboration entre les mécanismes régionaux et nationaux de gestion des migrations dans la plupart des régions, du fait du manque de financement, d'améliorations des politiques et des interventions en faveur du renforcement des capacités.

4.5.4.3. *Recommandations*

- L'harmonisation des principes qui doivent régir les migrations, des pratiques exemplaires et des stratégies de gestion des frontières dans l'ensemble des régions serait à même de résoudre la plupart des difficultés liées à ce domaine thématique.
- Il convient donc d'intensifier les efforts de collaboration et de coordination entre les CER et entre les ministères, les organismes et les services nationaux chargés de la gestion des migrations.
- Les CER doivent faire preuve de leadership en renforçant les instances régionales de coordination des migrations et en gérant la situation particulière des migrations ou les problèmes et défis qui prévalent dans les régions, en évaluant les besoins en connaissances et en capacités techniques, en mettant en place un mécanisme institutionnel régional durable pour les migrations et en partageant les informations et les données.

4.5.5. *Renforcement des capacités dans d'autres domaines thématiques*

Le tableau 15 rend compte des autres domaines thématiques de renforcement des capacités recensés par les CER.

Tableau 15: Renforcement des capacités dans d'autres domaines thématiques

CEDEAO	UMA	CEEAC
1. Compétences techniques (y compris au moyen de fonds issus de donateurs)	1. Appui à la collecte de données et aux méthodes et analyses connexes	1. Appui à la finalisation du processus d'établissement de l'Observatoire régional sur les migrations en Afrique centrale
2. Coordination et liaison à l'échelle nationale		2. Mise sur pied de mécanismes de suivi des envois de fonds à l'échelle régionale
3. Renforcement des capacités en matière de politiques thématiques		
4. Partage d'informations		

Source : D'après les données compilées par les auteurs (2022)

4.5.5.1. Conclusion

- Les besoins des CER ne sont pas les mêmes en matière de renforcement des capacités. Ce constat est révélateur de la situation politique dominante et des conditions socioéconomiques qui façonnent les pratiques migratoires et la gouvernance aux niveaux sous-régionaux. Les besoins en matière de renforcement des capacités peuvent également être liés aux défis posés par les cadres politiques régionaux en matière de migration, les systèmes de collecte et de gestion des données et les mécanismes de coordination régionale.
- De fait, des mesures adéquates doivent encore être prises au niveau des CER pour coordonner et intégrer les politiques régionales de migration et les politiques et programmes nationaux de développement. Dans cette optique, les initiatives de renforcement des capacités, les interventions politiques et une collaboration multilatérale efficace entre l'UA, les CER, les États membres et les partenaires techniques sont autant de mesures stratégiques permettant de tirer parti du potentiel de la migration et de promouvoir l'intégration régionale, au-delà des CER, sur l'ensemble du continent.

4.6. Références

- Abebe, T. T. (2017). Migration policy frameworks in Africa. *Africa Report*, 2 (décembre), pp. 1-24.
- Union africaine (2018). *Migration Policy Framework for Africa (MPFA) and Plan of Action (2018-2030)*. Commission de l'Union africaine Disponible à l'adresse suivante : <https://au.int/en/documents/20181206/migration-policy-framework-africa-mpfa>
- Union africaine (UA). (2021). African Union strategy for a better integrated border governance. Disponible à l'adresse suivante : <https://archives.au.int/handle/123456789/8851>
- Axel, B. K. (2004). The context of diaspora. *Cultural Anthropology*, 19(1), pp. 26–60.
- Bryman, A., (2008). « Why do researchers integrate/combine/mesh/blend/mix/merge/fuse quantitative and qualitative research. » *Advances in mixed methods research*, 21(8), pp. 87-100.
- Carrillo, J. A., Colombi, A. and Scianna, M. (2018). « Adhesion and volume constraints via nonlocal interactions determine cell organisation and migration profiles. » *Journal of Theoretical Biology*, 445, pp. 75–91.
- Dick, E. et Schraven, B. (2018). « Regional migration governance in Africa and beyond: A framework of analysis ». Discussion Paper, German Development Institute, Bonn. Disponible à l'adresse suivante : https://www.idos-research.de/uploads/media/DP_9.2018.pdf
- Dinbabo, M. F. (2014). « Contractual relationships between indigenous community-based organisations (CBOs) and the community: Empirical evidence from Ethiopia ». *Journal of Social Sciences*, 38(3), pp. 231–240.
- Dinbabo, M. F., et Badewa, A. S. (2020). « Monitoring migration policy frameworks, treaties and conventions for development in Africa ». *Journal of African Union Studies*, 9(1), pp. 23–49.
- Dinbabo, M.F., (2011). *Social welfare policies and child poverty in South Africa: a microsimulation model on the Child Support Grant* (Thèse de doctorat, Université du Cap-Occidental).
- Dinbabo, MF. et Nyasulu, T. (2015). « Macroeconomic determinants: analysis of 'Pull' factors of international migration in South Africa ». *African Human Mobility Review*. 1(1): 27-52.
- Dinbabo, MF. Ile, I, Majee, W. Belebema, M et Boadu, E. (2018). « Evaluating System Efficiencies and Service Delivery of Immigrant Population in South Africa and United States ». *African Human Mobility Review*. 4 (3): pp : 1386-1416.
- Gabor, M. R. (2010). « Descriptive methods of data analysis for marketing data – Theoretical and practical considerations ». *Management & Marketing*, 5(3), pp. 119–134.
- George, D. et Mallery, P. (2018). « Descriptive statistics ». In George, D. et Mallery, P. (éditeurs.), *IBM SPSS Statistics 25 Step by Step*. New York : Routledge, pp. 126–134.
- Helbling, M., Bjerre, L., Römer, F. et Zobel, M. (2017). « Measuring immigration policies: The IMPIC database ». *European Political Science*, 16, pp. 79–98.
- Helbling, M., Bjerre, L., Römer, F. et Zobel, M., 2017. « Measuring immigration policies: The IMPIC database ». *European Political Science*, 16, pp. 79–98.

- Hong, A. et Knoll, A., (2016). « Strengthening the migration-development nexus through improved policy and institutional coherence ». 9 septembre 2016.
- Lawless, H. T. et Heymann, H. (2010). Descriptive analysis. In Lawless, H. T. et Heymann, H. (éditeurs), *Sensory evaluation of food: Principles and practices*. New York : Springer, pp. 227–257.
- Liu, H. et Van Dongen, E. (2016). « China's diaspora policies as a new mode of transnational governance ». *Journal of Contemporary China*, 25(102), pp. 805–821.
- McKenzie, D. et Yang, D. (2015). « Evidence on policies to increase the development impacts of international migration ». *The World Bank Research Observer*, 30(2), pp. 155–192. DOI : <https://doi.org/10.1093/wbro/lkv001>
- Mouton, J., (2001). *How to succeed in your master's and doctoral studies: A South African guide and resource book*. Van Schaik.
- Nadig, A. (2002). Human smuggling, national security, and refugee protection. *Journal of Refugee Studies*, (15)1, pp. 1–25. DOI : 10.1093/jrs/15.1.1
- Neuman, M., (2000). Regional design: Recovering a great landscape architecture and urban planning tradition. *Landscape and Urban Planning*, 47 (3-4), pp. 115-128.
- Neuman, W.L. Et Robson, K., (2014). *Basics of social research*. Toronto: Pearson Canada.
- Ragazzi, F. (2014). « A comparative analysis of diaspora policies ». *Political Geography*, 41, pp. 74–89.
- Rapoport, H. et Docquier, F. (2005). « The economics of migrants' remittances ». IZA Discussion Paper n° 1531, Institute for the Study of Labor, Bonn.
- Safran, W., (1991). « Diasporas in modern societies: Myths of homeland and return ». *Diaspora: A journal of transnational studies*, 1(1), pp. 83-99.
- Schuftan, C. (1996). « The community development dilemma: What is really empowering? ». *Community Development Journal*, 31 (3), pp. 260–264.
- Taylor, E. J. (1999). « The new economics of labour migration and the role of remittances in the migration process ». *International Migration*, 37(1), pp 63–88.
- Nations Unies. (2000). Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants New York : Nations Unies. https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/ProfessionalInterest/ProtocolTraffickingInPersons_fr.pdf
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2017). Guidance note on facilitating integration and coherence for SDG implementation. <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=400&nr=2478&menu=1515>
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). (2013). *Handbook on education policy analysis and programming, Volume 1: Education policy analysis*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000221189>

Assemblée générale des Nations Unies. (2015). Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, A/RES/70/1. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/291/90/PDF/N1529190.pdf?OpenElement>

Assemblée générale des Nations Unies (2019). Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 11 janvier 2019, A/RES/73/195 <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N18/452/00/PDF/N1845200.pdf?OpenElement>

Initiative conjointe sur la migration et le développement (UN-JMDI). (2021). Guide de mise en œuvre pour l'intégration transversale de la migration dans la planification du développement local. Direction suisse du développement et de la coopération. https://migration4development.org/sites/default/files/2021-09/guide_de_mise_en_oeuvre_pour_lintegration_transversale_de_la_migration.pdf.

ANNEXE 1 : Questionnaire

Évaluation des besoins en renforcement des capacités des États membres et des communautés économiques régionales en matière de gouvernance des migrations

Évaluation des besoins en renforcement des capacités des États membres en matière de gouvernance des migrations

Pays :	
Nom du fonctionnaire fournissant les informations :	
Poste occupé :	
Numéro de téléphone	
Adresse électronique :	
Date :	

A. Situation migratoire

1. À quel(s) problème(s) majeur(s) de migration votre pays / CER doit-il faire face ? (Classer vos réponses en attribuant 1 au défi le plus important, 2 au deuxième défi le plus important, etc.)
- a. Migration de travail (vers d'autres pays)
 - b. Migration de travail (vers le pays)
 - c. Migrants saisonniers / circulaires (en provenance d'autres pays)
 - d. Réfugiés / demandeurs d'asile
 - e. Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
 - f. Apatrides / personnes menacées d'apatridie
 - g. Migrants en transit
 - h. Personnes victimes de la traite / clandestins (vers d'autres pays)
 - i. Personnes victimes de la traite / clandestins (en provenance d'autres pays)
 - j. Personnes victimes de la traite / clandestins (en transit)

- k. Mobilisation des diasporas en faveur du développement national
- l. Exploitation des envois de fonds en faveur du développement / formalisation des rapatriements de fonds / réduction des coûts liés aux transferts de fonds.
- m. Rapatriement, réorientation et réintégration des migrants.
- n. Autre (à préciser).....
- o. Néant

B. Collecte et gestion des données relatives à la migration

1. Quelles sont les données collectées par le pays / la CER et à quelle fréquence sont-elles publiées / diffusées ?

(i) Données sur l'immigration / l'émigration

Fréquence

- a. Trimestrielle
- b. Semestrielle
- c. Annuelle
- d. Autre (à préciser).....

(ii) Données sur la migration de travail

Fréquence

- a. Trimestrielle
- b. Semestrielle
- c. Annuelle
- d. Autre (à préciser).....

(iii) Données sur les envois de fonds

Fréquence

- a. Trimestrielle
- b. Semestrielle
- c. Annuelle
- d. Autre (à préciser).....

(iv) Données sur les diasporas

Fréquence

- a. Trimestrielle
- b. Semestrielle
- c. Annuelle
- d. Autre (à préciser).....

(v) Données sur les réfugiés ou les demandeurs d'asile

Fréquence

- a. Trimestrielle
- b. Semestrielle
- c. Annuelle
- d. Autre (à préciser)

(vi) Données sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

Fréquence

- a. Trimestrielle
- b. Semestrielle

	<p>c. <input type="checkbox"/> Annuelle</p> <p>d. <input type="checkbox"/> Autre (à préciser)</p>
	<p>(vii) Données sur les apatrides</p> <p><u>Fréquence</u></p> <p>a. <input type="checkbox"/> Trimestrielle</p> <p>b. <input type="checkbox"/> Semestrielle</p> <p>c. <input type="checkbox"/> Annuelle</p> <p>d. <input type="checkbox"/> Autre (à préciser)</p>
	<p>(viii) <input type="checkbox"/> Données sur la traite des personnes / le trafic illicite de migrants</p> <p><u>Fréquence</u></p> <p>a. <input type="checkbox"/> Trimestrielle</p> <p>b. <input type="checkbox"/> Semestrielle</p> <p>c. <input type="checkbox"/> Annuelle</p> <p>d. <input type="checkbox"/> Autre (à préciser).....</p>
<p>2. Des profils migratoires sont-ils établis par le pays ? Le cas échéant, à quelle fréquence ?</p>	<p>(i) <input type="checkbox"/> Non</p> <p>(ii) <input type="checkbox"/> Oui</p>
<p>(i) Le cas échéant, qui en est chargé ?</p>	<p>a. <input type="checkbox"/> Le Gouvernement</p> <p>b. <input type="checkbox"/> Des consultants / intervenants externes</p> <p>c. <input type="checkbox"/> Tant l'un que les autres</p> <p>d. Autre (à préciser).....</p>
<p>(ii) Le cas échéant, à quelle fréquence ?</p>	<p>a. <input type="checkbox"/> Tous les deux ans</p>

- b. Tous les trois ans
- c. Tous les quatre ans
- d. Tous les cinq ans
- e. Occasionnellement
- f. Non précisé

(iii) Si votre pays a besoin de renforcer ses capacités dans le domaine de la collecte et de la gestion des données sur les migrations, veuillez préciser les domaines concernés par ordre de priorité, en commençant par a).

- a).....
- b).....
- c).....
- d).....

C. Cadre politique

1. Le pays est-il doté d'une politique nationale de migration ?

- a. Oui
- b. Non

(i) Le cas échéant, à quel moment cette politique migratoire nationale a-t-elle été adoptée ?

- a. 2022
- b. 2021
- c. 2020
- d. 2019
- e. 2018 ou avant

(ii) Le cas échéant, cette politique migratoire nationale est-elle accompagnée d'un plan d'action ?	a. <input type="checkbox"/> Oui b. <input type="checkbox"/> Non
(iii) Le cas échéant, cette politique migratoire nationale est-elle accompagnée d'un mécanisme de suivi et d'évaluation doté d'indicateurs de progrès et d'impact ?	a. <input type="checkbox"/> Oui b. <input type="checkbox"/> Non
2. Le pays est-il doté d'une politique de migration de travail ?	a. <input type="checkbox"/> Oui b. <input type="checkbox"/> Non
(i) Le cas échéant, à quel moment cette politique a-t-elle été adoptée ?	a. <input type="checkbox"/> 2022 b. <input type="checkbox"/> 2021 c. <input type="checkbox"/> 2020 d. <input type="checkbox"/> 2019 e. <input type="checkbox"/> 2018 ou avant
(ii) Le cas échéant, cette politique est-elle accompagnée d'un plan d'action ?	a. <input type="checkbox"/> Oui b. <input type="checkbox"/> Non
(iii) Le cas échéant, cette politique est-elle intégrée dans le plan de développement national ?	a. <input type="checkbox"/> Oui b. <input type="checkbox"/> Non
(iv) Le cas échéant, cette politique est-elle accompagnée d'un mécanisme de suivi et d'évaluation doté d'indicateurs de progrès et d'impact ?	a. <input type="checkbox"/> Oui b. <input type="checkbox"/> Non
3. Le pays est-il doté d'une politique relative aux diasporas ?	a. <input type="checkbox"/> Oui b. <input type="checkbox"/> Non
(i) Le cas échéant, à quel moment cette politique a-t-elle été adoptée ?	a. <input type="checkbox"/> 2022 b. <input type="checkbox"/> 2021 c. <input type="checkbox"/> 2020 d. <input type="checkbox"/> 2019

	e. <input type="checkbox"/> 2018 ou avant
(ii) Le cas échéant, cette politique est-elle accompagnée d'un plan d'action ?	a. <input type="checkbox"/> Oui b. <input type="checkbox"/> Non
(iii) Le cas échéant, cette politique est-elle intégrée dans le plan de développement national ?	a. <input type="checkbox"/> Oui b. <input type="checkbox"/> Non
(iv) Le cas échéant, cette politique est-elle accompagnée d'un mécanisme de suivi et d'évaluation doté d'indicateurs de progrès et d'impact ?	a. <input type="checkbox"/> Oui b. <input type="checkbox"/> Non
4. Le pays est-il doté d'une stratégie / politique de gouvernance des frontières ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
(i) Le cas échéant, à quel moment cette politique a-t-elle été adoptée ?	<input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2021 (ii) <input type="checkbox"/> 2020 <input type="checkbox"/> 2019 <input type="checkbox"/> 2018 ou avant
(iii) Le cas échéant, cette politique est-elle accompagnée d'un plan d'action ?	a. <input type="checkbox"/> Oui b. <input type="checkbox"/> Non
(iv) Le cas échéant, cette politique est-elle accompagnée d'un mécanisme de suivi et d'évaluation doté d'indicateurs de progrès et d'impact ?	a. <input type="checkbox"/> Oui b. <input type="checkbox"/> Non
(v) Si votre pays a besoin de renforcer ses capacités dans le domaine de la collecte et de la gestion des données sur les migrations, veuillez préciser les domaines concernés par ordre de priorité, en commençant par a).	

- a).....
- b).....
- c).....
- d).....

D. Mécanismes institutionnels de gestion des migrations

1. Le pays dispose-t-il d'un ministère, d'un service ou d'un organisme exclusivement chargé de résoudre les problèmes de migration ?

- a. Oui
- b. Non

(i) Le cas échéant, veuillez en préciser le nom.

a.

2. Le pays dispose-t-il d'une instance / d'un mécanisme national de coordination* pour gérer les migrations ?

- a. Oui
- b. Non

*** Une instance / un mécanisme réunissant les ministères / organes du gouvernement et d'autres parties prenantes en vue d'aborder et de résoudre les problèmes de migration**

Le cas échéant, quelle est la composition de l'instance / du mécanisme national de coordination (ministères, organes, organisations, etc.) ?

- a).....
- b).
- c).
- d).
- e).....
- f).....
- g).....
- h).....
- i).....

	j).....
j) Si le pays ne dispose pas d'une instance / d'un mécanisme de coordination national, quel est le ministère / département / service chargé des questions de migration ?	a. <input type="checkbox"/> b. <input type="checkbox"/> Aucun ministère n'est chargé de traiter les questions de migration.
i) Le cas échéant, l'instance / le mécanisme de coordination national est-il/elle établi(e) en vertu d'un acte législatif ?	a. <input type="checkbox"/> Oui b. <input type="checkbox"/> Non
(iv) Le cas échéant, à quelle fréquence se réunit-il/elle ?	a. <input type="checkbox"/> Toutes les semaines b. <input type="checkbox"/> Toutes les deux semaines c. <input type="checkbox"/> Une fois par mois d. <input type="checkbox"/> Une fois par trimestre e. <input type="checkbox"/> Occasionnellement f. <input type="checkbox"/> Autre (à préciser).....
(v) Si le mécanisme / l'instance de coordination ne se réunit qu'occasionnellement, veuillez préciser pourquoi.	a. b.
3. Si votre pays a besoin de renforcer ses capacités dans le domaine des mécanismes nationaux de gestion des migrations, veuillez préciser les domaines concernés par ordre de priorité, en commençant par a).	
a).....	
b).....	
c).....	
d).....	

E. Autres domaines thématiques

1. Outre les domaines thématiques mentionnés ci-dessus, dans quels autres domaines de la gestion des migrations votre pays a-t-il besoin de renforcer ses capacités ? (Veuillez les classer par ordre de priorité.)

a).....

b).....

c).....

d).....

ANNEXE 2 : Questionnaire

Évaluation des besoins en renforcement des capacités des communautés économiques régionales en matière de gouvernance des migrations

Évaluation des besoins en renforcement des capacités des CER en matière de gouvernance des migrations

Nom de la Communauté économique régionale	
Nom du fonctionnaire fournissant les informations :	
Poste occupé :	
Numéro de téléphone	
Adresse électronique :	
Date :	

C. Situation migratoire

2. À quel(s) problème(s) majeur(s) de migration la région est-elle confrontée ? (Veuillez classer vos réponses de 1 à 13, 1 correspondant au défi de premier plan, et 13 au moins important).

- p. Migration de travail (hors du pays)
- q. Migration de travail (vers le pays)
- r. Migrants saisonniers / circulaires (en provenance d'autres pays)
- s. Réfugiés ou demandeurs d'asile
- t. Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
- u. Apatrides / personnes menacées d'apatridie
- v. Migrants en transit
- w. Personnes victimes de la traite / clandestins (vers d'autres pays)
- x. Personnes victimes de la traite / clandestins (en provenance d'autres pays)
- y. Personnes victimes de la traite / clandestins (en transit)

	z. <input type="checkbox"/> Mobilisation des diasporas en faveur du développement national aa. <input type="checkbox"/> Exploitation des envois de fonds en faveur du développement / formalisation des rapatriements de fonds / réduction des coûts liés aux transferts de fonds. bb. <input type="checkbox"/> Rapatriement, réorientation et réintégration des migrants. cc. <input type="checkbox"/> Autre (à préciser)..... dd. <input type="checkbox"/> Néant
--	--

D. Collecte et gestion des données relatives à la migration

3. La CER procède-t-elle à la collecte de données sur les migrations ?	(iii) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
---	--

(i) Le cas échéant, qui en est chargé ?	e. <input type="checkbox"/> La CER f. <input type="checkbox"/> Des consultants / intervenants externes g. <input type="checkbox"/> À la fois la CER et des consultants / sous-traitants Autre (à préciser).....
--	--

(ii)	
-------------	--

(iii) Le cas échéant, quel est le type de données migratoire recueillies par la région ?	a. <input type="checkbox"/> Migration de travail b. <input type="checkbox"/> Réfugiés / demandeurs d'asile
---	---

	<p>c. <input type="checkbox"/> Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays</p> <p>d. <input type="checkbox"/> Apatrides</p> <p>e. <input type="checkbox"/> Traite des personnes</p> <p>f. <input type="checkbox"/> Autre (à préciser).....</p>
	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
	<p>(x) <input type="checkbox"/> Données sur les réfugiés ou les demandeurs d'asile</p> <p><u>Fréquence</u></p> <p>e. <input type="checkbox"/> Trimestrielle</p> <p>f. <input type="checkbox"/> Semestrielle</p> <p>g. <input type="checkbox"/> Annuelle</p> <p>h. <input type="checkbox"/> Autre (à préciser).....</p>
	<p>(xi) <input type="checkbox"/> Données sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays</p> <p><u>Fréquence</u></p> <p>e. <input type="checkbox"/> Trimestrielle</p>

f. Semestrielle

g. Annuelle

h. Autre (à préciser)

(xii) Données sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

Fréquence

e. Trimestrielle

f. Semestrielle

g. Annuelle

h. Autre (à préciser)

(xiii) Données sur les apatrides

Fréquence

e. Trimestrielle

f. Semestrielle

g. Annuelle

h. Autre (à préciser)

(xiv) Données sur la traite des personnes/le trafic illicite de migrants

Fréquence

e. Trimestrielle

f. Semestrielle

g. Annuelle

	h. <input type="checkbox"/> Autre (à préciser).....
4. La CER mène-t-elle des enquêtes spécialement consacrées aux migrations ?	(iv) <input type="checkbox"/> Non (xv) <input type="checkbox"/> Oui
(i) Le cas échéant, veuillez préciser à l'aide de quels recensements / quelles enquêtes la CER procède à la collecte de données sur les migrations	a. b. c. d. e. f.
5. La CER procède-t-elle à l'établissement de profils migratoires ?	(v) <input type="checkbox"/> Non (vi) <input type="checkbox"/> Oui
(ii) Le cas échéant, à quelle fréquence ?	<input type="checkbox"/> a. Tous les deux ans b. <input type="checkbox"/> Tous les trois ans <input type="checkbox"/> c. Tous les quatre ans <input type="checkbox"/> d Tous les cinq ans e. <input type="checkbox"/> Rarement f. <input type="checkbox"/> Non précisé
(iii) Le cas échéant, quelle instance en est chargée ?	h. <input type="checkbox"/> La CER i. <input type="checkbox"/> Des consultants / intervenants externes j. <input type="checkbox"/> À la fois la CER et des consultants / sous-traitants k. Autre (à préciser).....

(iv) Si la CER a besoin de renforcer ses capacités dans le domaine de la collecte et de la gestion des données sur les migrations, veuillez préciser les domaines concernés par ordre de priorité, en commençant par a).

a).....

b).....

c).....

d).....

F. Cadre politique

5. La région est-elle dotée d'un cadre stratégique en matière de migration ?

c. Oui

d. Non

(iv) Le cas échéant, à quel moment ce cadre stratégique a-t-il été adopté ?

f. 2022

g. 2021

h. 2020

i. 2019

j. 2018 ou avant

(v) Le cas échéant, ce cadre stratégique est-il accompagné d'un plan d'action ?

c. Oui

d. Non

(vi) Le cas échéant, ce cadre stratégique est-il accompagné d'un mécanisme de suivi et d'évaluation doté d'indicateurs de progrès et d'impact ?

c. Oui

d. Non

6. La région est-elle dotée d'un cadre stratégique en matière de migration de travail ?

c. Oui

d. Non

(v) Le cas échéant, à quel moment ce cadre stratégique a-t-il été adopté ?	f. <input type="checkbox"/> 2022 g. <input type="checkbox"/> 2021 h. <input type="checkbox"/> 2020 i. <input type="checkbox"/> 2019 j. <input type="checkbox"/> 2018 ou avant
(vi) Le cas échéant, ce cadre stratégique est-il accompagné d'un plan d'action ?	c. <input type="checkbox"/> Oui d. <input type="checkbox"/> Non
(vii) Le cas échéant, ce cadre stratégique est-il intégré dans les plans de développement nationaux ?	c. <input type="checkbox"/> Oui d. <input type="checkbox"/> Non
(viii) Le cas échéant, ce cadre stratégique est-il accompagné d'un mécanisme de suivi et d'évaluation doté d'indicateurs de progrès et d'impact ?	c. <input type="checkbox"/> Oui d. <input type="checkbox"/> Non

7. Si la région a besoin de renforcer ses capacités en matière de politiques migratoires, veuillez préciser les domaines concernés par ordre de priorité, en commençant par a).

- a).....
- b).....
- c).....
- d).....

G. Mécanismes institutionnels de gestion des migrations

4. La CER dispose-t-elle de départements ou de services chargés de la gestion des migrations ?	c. <input type="checkbox"/> Oui d. <input type="checkbox"/> Non
(ii) i) Le cas échéant, veuillez préciser le nom du département ou du service.	b.

<p>5. La CER dispose-t-elle d'un département ou plus chargé des questions migratoires ?</p>	<p>c. <input type="checkbox"/> Oui d. <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>(vi) Le cas échéant, veuillez préciser à quelle fréquence celui-ci se réunit pour aborder les questions relatives aux migrations.</p>	<p>g. <input type="checkbox"/> Toutes les semaines h. <input type="checkbox"/> Toutes les deux semaines i. <input type="checkbox"/> Une fois par mois j. <input type="checkbox"/> Une fois par trimestre k. <input type="checkbox"/> Occasionnellement l. <input type="checkbox"/> Autre (à préciser).....</p>
<p>6. La région dispose-t-elle d'une instance / d'un mécanisme de coordination* pour gérer les migrations ? Une instance / un mécanisme réunissant les ministères / organes du gouvernement et d'autres parties prenantes en vue d'aborder et de résoudre les problèmes de migration</p>	<p>A. <input type="checkbox"/> Oui b. <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Le cas échéant, l'instance / le mécanisme de coordination régional est-il/elle établi(e) en vertu d'un acte législatif ?</p>	<p>A. <input type="checkbox"/> Oui b. <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Le cas échéant, l'instance / le mécanisme de coordination national est-il/elle établi(e) en vertu d'un acte législatif ?</p>	<p>a. <input type="checkbox"/> Oui b. <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Le cas échéant, à quelle fréquence se réunit-il/elle ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Toutes les semaines <input type="checkbox"/> Toutes les deux semaines <input type="checkbox"/> Chaque mois <input type="checkbox"/> Quatre fois par an <input type="checkbox"/> Une fois par an <input type="checkbox"/> Rarement</p>

Autre (à préciser).....

7. Si la région a besoin de renforcer ses capacités en matière de politiques migratoires, veuillez préciser les domaines par ordre de priorité, en commençant par a).

a).....

b).....

c).....

d).....

H. Autres domaines thématiques

2. Outre les domaines thématiques mentionnés ci-dessus, dans quels autres domaines de la gestion des migrations votre région a-t-elle besoin de renforcer ses capacités ? (Veuillez les classer par ordre de priorité, en commençant par a).

a).....

b).....

c).....

d).....

3.

I. Autres domaines thématiques

4. Quel appui la CER fournit-elle aux États membres dans le domaine des migrations ? (Veuillez préciser.)

a).....

b).....

c).....

d).....

